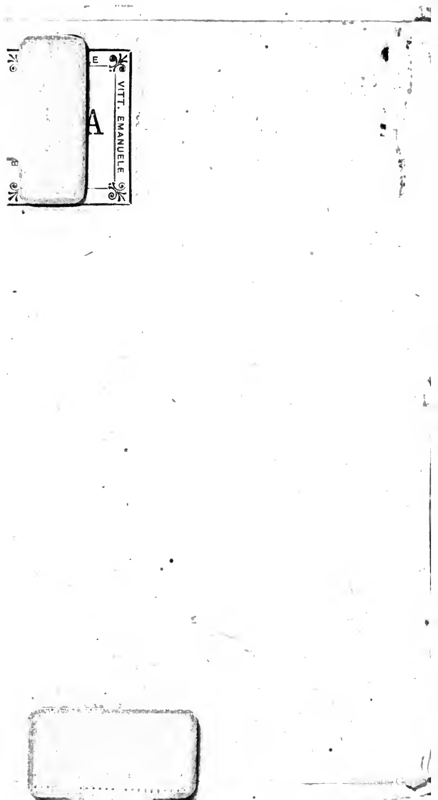

VITT. EMANUELE

HISTOIRE

DE

CICERON.

TOME III.

HISTOIRE
DE
CICERON,
TIRE'E
DE SES ECRITS
ET
DES MONUMENS
DE SON SIÉCLE;

Avec les Preuves & des Eclairciſſemens.

Seconde Edition, revûe & corrigée.

TOME TROISIE'ME.

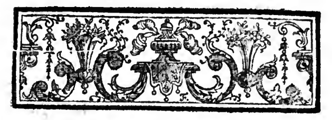


A PARIS,

Chez DIDOT, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE LA VIE DE CICERON.

LIVRE SEPTIE'ME.



CETTE année fait l'ouverture d'une nouvelle scene dans la Vie de Ciceron, & le présente sous un caractere qui n'étoit pas moins nouveau pour lui. Les dignités éclatantes de Gouverneur de Province & de Général d'Armée, excitoient par deux raisons l'ambition des Citoyens de Rome : elles offroient, comme un fruit certain, les deux plus grands biens de la fortune ; c'est-à-dire, les richesses &

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

le pouvoir. Quoique l'autorité d'un Gouverneur fût dépendante du Peuple Romain, elle étoit absoluë dans sa Province. Il y étalloit toute la pompe des plus puissans Monarques. Les Princes voisins venoient composer sa Cour & prendre ses ordres. Si son inclination le portoit à la guerre, il ne manquoit jamais de prétexte pour la faire à ses Peuples ou aux Alliés de la République. Détruire un Nation innocente, que l'oppression avoit forcée de prendre les armes, c'étoit s'élever à la gloire. Il acqueroit le titre d'Empereur au prix du sang de ces miserables; & prétendant ensuite au Triomphe, il retournoit à Rome pour y recevoir un honneur (*a*) sans lequel on ne voyoit gueres arriver de Proconsuls des Provinces éloignées. Les facilités qu'ils avoient pour amasser de l'argent étoient sans bornes. Ils n'avoient pas d'autre regle que leurs propres desirs;

(*a*) Dans le tems de l'ancienne discipline un Général ne pouvoit prétendre au Triomphe sans avoir étendu les bornes de l'Empire, & tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, & l'on étoit si exact là-dessus qu'on faisoit un crime aux Généraux de donner un faux mémoire du nombre des morts. En entrant dans la Ville, ils juroient devant les Questeurs que les relations qu'ils avoient envoyées au Sénat étoient véritables. Mais ces Loix furent bientôt négligées. *Val. Max.* 2. 8.

ſans compter que les appointemens qu'ils recevoient du Tréſor, pour leurs Equipages, (*a*) pour leur vaiſſelle, & pour leurs autres meubles montoient à des ſommes immenſes. Ajoutez le revenu ordinaire que la République tiroit de leurs Provinces, & la paie des Armées, dont ils avoient la direction arbitraire, & qu'ils levoient eux-mêmes non-ſeulement ſur les Pays de leur Juriſdiction, mais encore ſur les Princes & les Etats voiſins qui étoient ſous la protection de Rome. Tandis qu'ils accumuloient ainſi des richeſſes, ils avoient autour d'eux des bandes d'amis & de Cliens affamés, des Lieutenans, des Tribuns, des Préfets, & des Légions d'Affranchis & d'Eſclaves, qui cherchoient auſſi à s'engraiſſer de la dépoüille des Provinces, & par la vente des faveurs de leur Maître. De-là venoit cette multitude d'accuſations & de procès, qu'on rencontre ſans ceſſe dans toutes les Hiſtoires Romaines. Comme il y avoit peu de Proconſuls qui s'attachaſſent aux Loix de la Juſtice & qui ne laiſ-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Nonne H S. centies & octagies quaſi vaſarii nomine ex ærario tibi attributum, Romæ in quæſtu reliquiſti? *In Piſon.* 35.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

fassent après eux aucun sujet de plaintes, les factions qui regnoient continuellement à Rome encourageoient les Provinces opprimées à chercher des défenseurs au Sénat & devant le Peuple. Il se trouvoit toujours quelque ennemi du coupable ou de sa famille, qui embrassoit ardemment l'occasion de se venger ; & la plupart des Gouverneurs, en quittant leur Emploi, souvent même après un Triomphe, venoient recevoir leur sentence aux Tribunaux publics.

Tous les avantages que Ciceron pouvoit se promettre dans une Province telle que la Cilicie, ne toucherent point son cœur. Un Emploi (a) de cette nature ne convenoit pas même à son caractere, & convenoit encore moins à ses talens, qui le rendoient propre à tenir le gouvernail de l'Empire, & à se distinguer dans l'administration générale. Son premier soin fut de se précautionner contre la prolongation de son terme. Quoique la

(a) Totum negotium non est dignum viribus nostris, qui majora onera in Rep. sustinere & possim & soleam. *Ep. fam.* 2. 11. O rem minime aptam meis moribus ! &c. *Ad Att.* 5. 10. Sed est incredibile quam me negotii tædeat ; non habet satis magnum campum ille tibi non ignotus cursus animi mei, *Ibid.* 13.

durée de ces Offices ne fût que d'un an, il arrivoit souvent, par diverses raisons, qu'elle étoit prolongée ; & dans les circonstances de la nouvelle Loi, il pouvoit craindre qu'on ne s'imaginât lui faire honneur par quelque exception. Avant son départ il sollicita tous ses amis (*a*) de ne pas souffrir qu'on se trompât si cruellement sur son inclination ; & pendant son absence, il n'écrivit point une lettre à Rome sans leur renouveller la même priere.

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

Il partit au commencement de Mai, accompagné de son frere & des deux jeunes Cicerons. Quintus avoit renoncé à la commission qu'il avoit dans les Gaules pour venir prendre le même Office auprès de son frere. Atticus pria Ciceron, avant qu'ils eussent quitté l'Italie, de l'engager à prendre des manieres un peu plus tendres pour Pomponia son épouse, qui se plaignoit de sa hauteur & de ses duretés. Aprenant même qu'avant son départ

(*a*) Noli putare mihi aliam consolationem esse hujus ingentis molestiæ, nisi quod spero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt ex consuetudine aliorum. Tu qui scis, omnem diligentiam adhibebis; tum scilicet, cum id agi debebit. *Ibid.* 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

il devoit voir toute sa famille à la campagne, il lui demanda la même grace avec de nouvelles instances ; ajoutant avec un badinage agréable, qu'à la veille d'un si long voyage, Quintus devoit laisser du moins quelque sujet de contentement à sa femme. Ciceron lui rendit compte de cette entrevûë dans la lettre suivante :

» (*a*) Dès que je fus arrivé à Arpinum, mon Frere étant venu chez » moi, nous parlâmes long-tems de » vous, & je fis tomber la conversation sur celle que nous avions euë » vous & moi à Tusculum, touchant » votre sœur. Jamais je n'ai vû à mon » Frere plus de douceur & de modération ; il ne me laissa pas même » voir qu'il crût avoir eu contr'elle » de justes sujets de plainte. Il ne » se passa rien de plus ce jour là. » Le lendemain nous allâmes d'Arpinum à Arcé où mon frere fut obligé de coucher à cause de la Fête. » Pour moi j'allai coucher à Arpinum. » Vous connoissez cette Maison. Lorsque nous y fûmes arrivés, mon frere dit à votre sœur d'inviter les » Dames à dîner, & qu'il prieroit

(*a*) Ad Att. 5. 1.

» les hommes. Il me ſemble que ni la
» choſe en elle-même, ni la maniere
» dont mon frere lui parla n'avoient
» rien qui dût la choquer. Elle répon-
» dit néanmoins ſéchement : Je ne
» ſuis donc pas la maîtreſſe ici ? Et
» cela apparemment parce que nous
» avions envoyé devant, Statius, pour
» nous faire préparer à dîner. Voilà,
» dit mon frere, ce que j'ai à eſſuyer
» tous les jours. Ce n'eſt pas là une gran-
» de affaire, me direz-vous. Plus gran-
» de qu'elle ne paroît, & je fus moi-
» même indigné de l'aigreur & de la
» hauteur avec laquelle elle lui parla.
» Quoique cela me fît beaucoup de
» peine, je feignis de ne m'en être
» pas apperçû. Quand on eut ſervi, elle
» ne voulut pas ſe mettre à table avec
» nous, & mon frere lui ayant en-
» voyé quelques mets, elles les ren-
» voya. Enfin jamais mon frere n'eut
» plus d'honnêteté & jamais elle n'en
» eut moins. Je paſſe ſur pluſieurs par-
» ticularités qui me causerent plus de
» chagrin qu'à lui-même. J'allai cou-
» cher à Aquinum. Mon frere, qui
» me vint joindre le lendemain, me
» dit que ſa femme n'avoit pas voulu
» ſe mettre au lit avec lui, & qu'en

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» la quittant elle avoit eu les mêmes manieres que je lui avois vûës le jour précédent. En un mot vous pourrez dire à votre sœur que pour cette fois je trouve que le tort est entiérement de son côté. Je vous ai fait ce détail peut-être un peu trop long, pour vous engager à lui donner des avis dont elle a besoin aussi bien que mon frere.

La seule observation que la gravité de l'Histoire permette sur cette querelle domestique, & qui est confirmée par une infinité d'autres exemples, c'est que la liberté du divorce, qui étoit presque sans frein à Rome, n'apportoit rien d'avantageux à l'état du Mariage, & ne servoit au contraire de la part de deux Epoux qu'à augmenter mutuellement leur dureté & leur obstination. Au moindre caprice & sur le premier sujet de dégoût, l'expédient de se séparer étoit toûjours celui qui se présentoit le premier. On se flatoit d'un succès plus heureux dans un autre essai ; car on passoit d'un engagement à l'autre avec une licence incroyable, & jamais l'infidelité & le mépris du lien nuptial n'ont eu si peu de retenue qu'ils en avoient alors à Rome, dans les Grands de l'un & de l'autre sexe.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Ciceron s'arrêta quelques jours à sa maison de Cume, dans le voisinage de Baies, où il reçut tant de visites qu'il crut avoir *une petite Rome* autour de lui. Hortensius, qui lui rendit aussi ce devoir (*a*), lui ayant demandé quels ordres il avoit à lui donner pendant son absence; Un seul, répondit Ciceron; c'est d'empêcher, s'il est possible, qu'on ne prolonge mon terme. En seize jours depuis son départ (*b*) de Rome, il se rendit à Tarente; pour voir Pompée, à qui il avoit promis cette visite. Il le trouva dans une de ses maisons de Campagne où il prenoit l'air de ce canton, dont il avoit besoin

(*a*) In Cumano cum essem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noster Hortensius; cui deposcenti mea mandata, cætera universe mandavi, illud proprie, ne pateretur, quantum esset in ipso, prorogari nobis Provinciam. Habuimus in Cumano quasi pusillam Romam, tanta erat in his locis multitudo. *Ibid.* 2.

(*b*) Nos Tarenti quos cum Pompeio dialogos de Rep. habuerimus, ad te perscribemus. *Ibid.* 5. Tarentum veni ad XV. Kalend. Jun. quod Pontinium statueram expectare, commodissimum duxi dies eos cum Pompeio consumere; eoque magis, quod ei gratum esse id videbam, qui etiam à me petierit ut secum & apud se essem quotidie; quod concessi libenter: multos enim & præclaros ejus de Rep. sermones accipiam. Instruar etiam consiliis idoneis ad hoc nostrum negotium. *Ibid.* 6. Ego cum triduum cum Pompeio & apud Pompeium fuissem, proficiscebar Brundusium. Civem illum egregium relinquebam, & ad hæc quæ timentur propulsanda paratissimum. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

pour sa santé. Ayant pressé Ciceron d'y passer quelques jours avec lui, ils les employerent à raisonner sur les affaires publiques, qui étoient l'objet commun de tous leurs soins ; & Ciceron, à qui son nouvel Emploi ne promettoit pas toujours des exercices tranquilles, tira d'un si grand Général quelques leçons sur l'art militaire. Il promit à Atticus le détail de toutes ces conférences : mais jugeant ensuite que des affaires si délicates ne devoient point entrer dans une Lettre, il se contenta de lui marquer qu'il avoit laissé Pompée dans toutes les dispositions d'un excellent Citoyen, & préparé contre tous les événemens qui pouvoient menacer le repos public.

Après lui avoir donné trois jours, il partit pour Brindes, où il en passa douze, arrêté par une légere indisposition & par la lenteur de ses principaux Officiers qui avoient ordre de le joindre dans cette Ville. Il y attendoit particuliérement Pontinius, un de ses Lieutenans, déja célébre par son expérience dans les Armes, & par l'honneur qu'il avoit eu de triompher des Allobroges. C'étoit sur son habileté que Ciceron se reposoit pour ses

entreprises militaires. Le quinze de Juin il s'embarqua pour Artium avec tout son cortége, & de-là prenant successivement (*a*) par Mer & par Terre, il arriva le vingt-six à Athenes. Il se logea dans la Maison d'Aristus, premier Professeur de l'Académie, & son frere dans celle de Xenon, célébre Philosophe de l'Ecole d'Epicure. Le séjour de cette Ville leur procura des plaisirs qui les y arrêterent plus long-tems qu'ils ne se l'étoient proposé. Chez leurs Hôtes, ils s'occupoient de Philosophie (*b*) : le reste du tems étoit accordé à l'empressement & aux caresses des honnêtes gens d'Athenes, qui cherissoient dans Ciceron, & son propre mérite & ses sentimens pour Atticus, avec lequel ils avoient quelque liaison. Les ornemens d'Athenes, ses édifices, ses antiquités, l'entretien de plusieurs Sçavans Hommes Grecs & Romains, tels que Gallus Caninius, & Patron, furent un autre amusement dont Ciceron ne se lassoit point, & qu'il auroit

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Ad Att. 5. 8. 9.

(*b*) Valde me Athenæ delectarunt : urbs duntaxat & urbis ornamentum, & hominum amores in te & in nos quædam benevolentia ; sed multum & Philosophia. . . . Si quid est in Aristippo, apud quem eram ; nam Xenonem tum Quinto concesseram. *Ad Att.* 5. 10. *Ep. fam.* 2. 8. 13. 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

préféré volontiers à ſon Gouvernement de Cilicie.

Athenes avoir alors entre ſes Habitans, C. Memmius, qui avoit été banni de Rome après avoir été convaincu de brigue dans ſa prétention au Conſulat. Il étoit parti pour Mitylene un jour avant l'arrivée de Ciceron. Le rang qu'il avoit tenu à Rome lui ayant procuré de la conſideration parmi les Atheniens, il avoit obtenu de l'Areopage, pour ſe faire bâtir une maiſon, quelque eſpace de terrein qui avoit été habité par Epicure & où l'on voyoit encore les reſtes de ſa demeure. Tout le Corps des Epicuriens n'avoit pû ſupporter ſans chagrin la ruine d'un monument ſi reſpectable. Leur zele pour la mémoire de leur Maître les avoit portés à ſolliciter Ciceron, avant qu'il eut quitté l'Italie, d'écrire à Memmius pour lui ôter le deſſein de leur faire cet outrage ; & le voyant dans Athenes, Xenon & Patron renouvellerent ſi vivement leurs inſtances, qu'ils l'engagerent à tenter ſon crédit ſur l'eſprit de Memmius. Il lui écrivit dans les termes (*a*) les plus preſſans ; mais

(*a*) Viſum eſt Xenoni, ad Memmium ſcribere, & poſt, ipſi Patroni, me qui pridie quam ego Athe-

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

sa Lettre est celle d'un homme qui ne se livroit pas aux foiblesses que sa bonté lui faisoit supporter. Il badine avec Memmius du zele frivole de tous ces Philosophes pour quelques mazures de leur Fondateur ; & s'il le prie instamment d'avoir pour eux l'indulgence qu'ils lui demandent, » il ajoûte, que » c'est un préjugé qui ne fait pas beau» coup d'honneur à leur raison. Il assure » d'ailleurs, quoiqu'il ne fasse point » profession de leur Philosophie, que » ce sont d'honnêtes gens & d'agréa» bles Amis, pour lesquels il fait » gloire d'avoir la plus haute estime. On apprend par cette Lettre que la différence des sentimens n'empêchoit point alors les Philosophes & les personnes distinguées par l'esprit, de vivre dans une parfaite amitié. Ciceron étoit l'Ennemi déclaré de la doctrine d'Epicure ; il la regardoit comme la ruine de la Morale & de tous les biens de la Societé. Mais ce reproche ne tomboit pas sur les Professeurs & ne regardoit que leurs principes. Nous avons une

nas veni, Mitylenas profectus erat. Non enim dubitabat Xeno, quin ab Areopagitis invito Memmio impetrari non posset. Memmius autem ædificandi consilium abjecisset, sed erat Patroni iratus. Itaque ad eum scripsi accurate. *Ad Att.* 5. 11.

An de R. 702. Cic. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Lettre badine à Trebatius, qui avoit embrassé l'Epicurisme, dans laquelle il confirme lui-même cette réfléxion :

M. T. Ciceron à Trebatius.

Je commençois à m'étonner de ne plus recevoir de vos Lettres, lorsque j'ai appris de Pansa que vous vous êtes fait Epicurien. O la charmante nouvelle ! qu'auriez-vous donc fait si je vous avois envoyé à Tarente au lieu de Samerobrive ? J'ai commencé à mal augurer de vous depuis que vous avez pris mon ami Seius pour modele. Mais de quel front exercerez-vous désormais la profession d'Avocat, lorsque votre principe est de rapporter tout à votre intérêt & rien à celui de votre Client ? Et que deviendra pour vous cet ancien axiome de fidélité, que les hommes sinceres doivent agir sincerement l'un avec l'autre ? Quelle Loi oserez vous citer pour l'établissement du Droit commun, puisque rien ne peut être commun entre ceux qui n'ont point d'autre régle que leur propre plaisir ? Comment pourrez-vous jurer par Jupiter, puisque Jupiter, comme vous le sçavez bien, n'est pas capable de colere

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

contre les hommes ? Et que ferez-vous de vos gens d'Ulubre, lorſque vous ne voulez point qu'un homme ſage ſe mêle de politique ? Ma foi, ſi vous nous avez déſerté, j'en ſuis fâché ; mais ſi c'eſt à Panſa qu'il en faut faire compliment, je vous le pardonne : à condition néanmoins que vous m'écrirez quelquefois ce que vous faites & ce que je puis faire ici pour vous.

Ciceron mit à la voile pour l'Aſie, après avoir donné dix jours aux amuſemens d'Athenes. En quittant l'Italie il avoit chargé Cœlius de lui mander les nouvelles de Rome, & ce commerce, qui fut entretenu fort réguliérement, nous a valu un grand nombre de Lettres qui font une partie conſidérable du Recueil des Epitres familieres. Elles ſont polies, amuſantes, pleines d'eſprit & de feu ; mais on n'y trouve point dans le ſtile cette fineſſe & cette élégance, qui eſt toujours le caractere de celui de Ciceron. La premiere ſuffira ici, avec la Réponſe de Ciceron, pour en faire prendre quelqu'idée.

M. Cœlius à M. T. Ciceron.

Pour ſatisfaire à l'engagement que

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

j'ai pris de vous envoyer toutes les nouvelles de la Ville, j'ai chargé quelqu'un de les recueillir avec tant de ſoin que j'appréhende à la fin que vous ne ſoyez ennuyé du détail. Mais je connois votre curioſité, & combien il eſt agréable dans l'éloignement d'apprendre juſqu'aux moindres bagatelles qui ſe paſſent à Rome. Je me flate donc que vous ne ſerez pas fâché que je me repoſe de ce ſoin ſur un autre. Accablé d'affaires comme je le ſuis à préſent, & toujours auſſi pareſſeux que vous me connoiſſez, ce ſeroit une vive ſatisfaction pour moi d'être employé à quelque choſe qui me fit penſer ſouvent à vous ; mais le paquet même que je vous envoye me ſervira d'excuſe, car de quel loiſir n'aurois-je pas beſoin, je ne dis pas ſeulement pour tranſcrire, mais pour lire tout ce que vous y trouverez ? Tous les Décrets du Sénat, les Edits, les Pieces de Théâtre, les événemens & les bruits publics. Si cet eſſai ne vous plaît pas, prenez la peine de me le marquer, parce qu'il ſeroit inutile de faire de la dépenſe pour vous cauſer de l'ennui. Lorſqu'il ſe trouvera quelque choſe qui ſurpaſſera la portée de ces Ecrivains de relai,

je

je vous en ferai le récit moi-même, en joignant au fond de la chose les spéculations qu'elle aura fait naître & les suites qu'on en appréhende.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

A présent je ne vois rien qui excite une grande attente. La nouvelle, qui faisoit tant de bruit à Cumes, d'une Assemblée des Colonies au-delà du Pô n'étoit pas même connue ici à mon arrivée. Marcellus n'ayant point encore proposé de successeur pour les deux Gaules, & remettant, comme il me l'a dit lui-même, cette proposition au mois de Juin, on en parle comme l'on faisoit tandis que vous étiez à Rome. Si vous avez vû Pompée dans votre voyage, comme c'étoit votre dessein en nous quittant, je vous prie de me faire sçavoir dans quelle disposition vous l'avez trouvé, quelle sorte d'entretiens vous avez eue avec lui, & ce que vous avez jugé de ses inclinations; car il est capable de dire une chose & d'en penser une autre, quoiqu'il n'ait point assez d'esprit pour déguiser parfaitement ce qu'il pense. A l'égard de César, il court de fort mauvais bruits sur son compte. On se les communique encore à l'oreille. Quelques-uns prétendent qu'il a perdu

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

toute sa Cavalerie, & je crois cette nouvelle assez vraie ; d'autres assurent que les sept Légions ont été taillées en piéces, & qu'il est assiégé lui-même par ceux de Beauvais, sans aucune communication avec le reste de son Armée. On n'ose parler de tout cela publiquement, parce qu'il n'y a point encore de certitude, & les personnes même que vous sçavez se le disent comme un secret. Domitius n'en parle jamais sans porter le doigt à la bouche. Le 21 de Mai il se répandit un bruit au Forum, & puisse-t'il retomber sur la tête de ses Auteurs ! que vous aviez été tué sur votre route par Q. Pompée. Mais moi qui le sçavois à Bauli, & dans un état si misérable qu'il a pris le parti de se faire Pilote pour s'assurer du pain, je ne me suis pas fort émû de cette ridicule nouvelle, & j'ai souhaité seulement que si vous étiez menacé en effet de quelque danger, vous en fussiez quitte pour essuyer ce mensonge. Votre ami Plancus Bursa est à Ravenne, où César lui a fait un présent considérable, mais qui ne rend point encore sa situation fort aisée. Votre Ouvrage sur le Gouvernement est applaudi de tout le monde.

M. T. Ciceron Proconsul à M. Cœlius.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Eſt-ce là s'il vous plaît ce que je vous avois demandé ? Vous m'envoyez des Hiſtoires de Gladiateurs, des ajournemens de Cauſes, des Lettres nouvelles de Chreſtus, & mille choſes dont on n'oſe parler devant moi quand je ſuis à Rome. Voyez l'opinion que j'ai de vous. Et ce n'eſt pas ſans raiſon aſſurément, car je ne connois pas de meilleure tête que la vôtre pour les affaires politiques. Je ne demande point que vous m'écriviez ce qui ſe paſſe tous les jours dans le Public, de quelqu'importance qu'il ſoit, à moins qu'il n'ait quelque rapport à moi. J'ai d'autres perſonnes qui me rendront ce ſervice, & la renommée ſeule fait paſſer bien des choſes juſqu'ici. Je n'attens point de vous la relation du préſent ni celle du paſſé. Ne vous attachez qu'au futur, comme un homme qui voit fort loin devant ſoi ; afin qu'ayant dans vos Lettres le plan de la République, je puiſſe juger quel ſera l'édifice. Juſqu'à préſent je n'ai pas ſujet de m'en plaindre ; car il n'eſt rien arrivé que nous n'ayons pû prévoir comme vous ; ſur-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

tout moi, qui dans plusieurs jours que j'ai passés avec Pompée n'ai point eu d'autre entretien avec lui que sur les affaires publiques. Ce n'est pas dans une Lettre que je dois hazarder ces détails ; mais apprenez seulement de moi que Pompée est un excellent Citoyen, dont la prudence & le courage sont en garde contre toutes sortes d'évenemens. Ainsi ne faites pas difficulté sur ma parole de vous livrer à lui. Il vous recevra avec empressement, car il sçait distinguer aujourd'hui, comme nous, les bons & les mauvais Citoyens. Après avoir passé dix jours à Athenes, où j'ai vû continuellement notre Ami Gallus Caninius, j'en suis parti le six de Juillet, & je fais partir cette Lettre au même moment que moi. Je vous reccommande instamment toutes mes affaires, mais rien avec plus d'ardeur que d'empêcher la prolongation de mon Gouvernement. Tous mes désirs se réunissent à ce point. C'est à vous de trouver l'occasion & les moyens de me rendre un si important service. Adieu.

Ciceron prit terre à Ephese le 22 de Juillet, après quinze jours d'une navigation tranquille, mais fort lente, dont

l'ennui fut néanmoins fort modéré par le plaisir qu'il eut de toucher en chemin à plusieurs Isles de la mer Egée. Il fait à Atticus un Journal de ce voyage. » C'est une terrible chose que la » Mer, lui dit-il, & cela au mois de » Juillet. En six jours nous n'avons pû » aller que d'Athenes à Delos. Le jour » de mon départ nous eûmes le vent » si contraire que nous n'allâmes que » du Pirée à Zosterre, où nous fûmes » obligés de séjourner le jour d'après. » Le huit nous gagnâmes Ceo par un » fort beau tems : de Ceo à Giare le » vent fut très-fort, mais sans être » contraire. Il nous mena les deux jours » suivans à Scyros & à Delos, un peu » plus vîte que nous ne l'aurions souhaité. Vous sçavez ce que c'est que les Vaisseaux plats de Rhodes, ils ne sont pas surs dans un gros tems. Ainsi je n'ai point envie de me presser, & je ne partirai de Delos qu'après avoir » bien consulté toutes les giroüetes. En arrivant à Ephese il reçut les députations de toutes les Villes de l'Asie, & les complimens d'une infinité de personnes qui étoient venues de fort loin au-devant de lui. Les *Decumans* de la République » lui firent, dit-il, autant

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» d'honneur (*a*) que s'il eut été le Gou» verneur de la Province, & les gens » du Païs lui marquerent autant d'af» fection qu'à leurs propres Magistrats. Il ajoûte que le tems étoit donc venu de justifier par sa conduite ce qu'il avoit soutenu depuis tant d'années. Ayant pris trois jours de repos à Ephese il prit directement le chemin de la Province, & le dernier de Juillet il arriva à Laodicée, (*b*) une des principales Villes du Gouvernement de Cilicie ; c'est de ce jour qu'il datte le commencement de son année, de peur qu'on ne le trompe, dit-il, en lui

(*a*) On appelloit Decumans les Fermiers Généraux de la République en Asie, parce qu'ils affermoient le dixiéme que les Terres de ce Pays devoient au Peuple Romain. Mais pour entendre cet endroit, il faut se souvenir que les Fermes étoient tenues par les Chevaliers Romains. Ciceron avoit toujours soutenu qu'il étoit très-important de ménager cet Ordre, qui étoit devenu très-puissant par ses grandes richesses. Il y avoit réussi pendant son consulat : mais il avoit vû ensuite avec chagrin que César avoit profité des fausses démarches de quelques Sénateurs pour mettre les Chevaliers dans ses interêts, & il avoit condamné hautement la fermeté mal entendue de ceux qui n'avoient point eu d'égard à leurs demandes. Il alloit se trouver lui-même dans un pareil embarras ; car il étoit très-difficile à un Gouverneur de Province de favoriser les Fermiers sans que les Peuples en souffrissent, ou de rendre justice aux Peuples sans mécontenter les Fermiers. *Ad Att.* c. 13.

(*b*) Laodiceam veni prid. Kal. Sextiles. Ex hoc die clavum anni movebis. *Ibid.* 15.

donnant plus d'étendue qu'il ne le désire.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Il s'étoit proposé dans son administration de faire l'essai de ces Regles admirables qu'il avoit autrefois dressées pour son frere, & de tirer d'un Office ennuyeux & désagréable une nouvelle gloire pour son caractere, en laissant l'innocence de sa conduite & la justice de ses actions pour modele à ses Successeurs. C'étoit un ancien usage entre les Proconsuls, lorsqu'ils partoient pour se rendre dans leur Province, de marcher avec toute leur suite aux frais des Cantons qui se trouvoient sur leur passage. Mais Ciceron n'eut pas plutôt mis le pied sur le terrein d'autrui qu'il ne voulut être à charge ni aux Villes ni aux Particuliers. Il ne prit pas même (*a*) ce qui étoit dû à son

(*a*) La Loi Julia, qui étoit du Consulat de Jules-César, portoit que dans toutes les Provinces les Villes fourniroient aux Gouverneurs & à tous ceux qui étoient envoyés par le Sénat, du foin, du bois, du sel, quatre lits, &c. Toutes les Villes & les Bourgs de chaque Province contribuoient à cette dépense, avec celles qui étoient sur les grands passages. Ego quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique ut summa modestia & summa abstinentia munus hoc extraordinarium traducamus. *Ib.* 9. Adhuc sumptus nec in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam Comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hospite; persuasum est omnibus meis serviendum esse famæ meæ. Belle adhuc. Hoc

An de R. 702. Cic. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

rang par la Loi Julia. Il ne voulut rien recevoir de ses Hôtes ; & cet exemple, dont il fit une regle pour tout son cortége causa de l'admiration dans toute sa route. Il observa la même conduite en Asie, ne souffrant jamais que ses Officiers acceptassent rien de plus que le couvert & des lits ; & dans les lieux où il pouvoit se priver absolument de ces secours étrangers, il passoit la nuit dans sa Tente.

Comme son dessein étoit de paroître à la tête de ses Troupes avant la fin de la saison militaire, il remit à visiter les Villes de sa Jurisdiction & à prendre connoissance (*a*) des affaires civiles pendant l'hyver. Son armée étoit campée à Iconium en Lycaonie : il s'y rendit le 24 du mois d'Août. A peine eut-il fait la revûë de ses Troupes qu'il reçut avis d'Antiochus Roi de Comagene,

animadversum Græcorum laude & multo sermone celebratur. *Ibid.* 10. Nos adhuc iter per Græciam summa cum admiratione fecimus. *Ibid.* 11. Levantur miseræ Civitates, quod nullus fit sumptus in nos, neque in legatos, neque in Quæstorem, neque in quemquam. Scito non modo nos fœnum aut quod lege Julia dari solet non accipere, sed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos & tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. *Ad Att.* 5. 16.

(*a*) Erat mihi in animo recta proficisci ad exercitum, æstivos menses reliquos rei militari dare, hibernos Jurisdictioni. *Ibid.* 14.

que les Parthes, (a) sous la conduie de Pacorus fils de leur Roi, avoient passé l'Euphrate dans le dessein de faire une invasion sur les Terres Romaines. Cette nouvelle lui fit prendre sa marche vers cette partie de son Gouvernement qui portoit proprement le nom de Cilicie, pour la garantir des excursions imprevûës, ou pour y prévenir les soulevemens qu'il pouvoit craindre de ses propres Peuples. Mais comme l'accès en étoit difficile de tout autre côté que celui de la Cappadoce; il prit sa route au travers de ce Royaume, & se campa près de Cybistre au pied du Mont Taurus. Son Armée, comme on l'a déja fait remarquer, étoit composée de douze mille hommes de pied & de deux mille six cens chevaux, sans y comprendre les Troupes auxiliaires des Etats voisins, ni celles de Dejotarus

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(a) In castra veni ad VII. Kal. Sept. Ad III. exercitum lustravi. Ex his castris cum graves de Parthis Nuncii venirent, perrexi in Ciliciam, per Cappadociæ partem eam quæ Ciliciam attingit... Regis Antiochi Comageni legati primi mihi nunciarunt Parthorum magnas copias Euphratem transire cœpisse. . . . Cum exercitum in Ciliciam ducerem, mihi literæ redditæ sunt à Tarcondimoto, qui fidelissimus socius trans Taurum Populi Romani existimatur, Pacorum Orodis Regis Parthorum filium, cum permagno equitatu transisse Euphratem, &c. *Ep. fam.* 15. 1. Eodem die ab Jamblicho Phylarcho Arabum literæ de iisdem rebus, &c.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Roi de Galatie, son ami intime, & le plus ferme Allié de la République.

Pendant quelques jours de repos qu'il prit dans son camp, il eut l'occasion d'executer une commission spéciale qu'il avoit reçûë du Sénat. C'étoit d'accorder sa protection à Ariobarzanes Roi de Cappadoce, en faveur duquel le Sénat avoit porté un Décret sans exemple à l'égard d'aucun Prince, où il déclaroit » que la sûreté de ce Mo- » narque étoit d'une grande importan- » ce pour la République. Son pere avoit été tué par la perfidie de ses Sujets, & l'on appréhendoit les suites de la même conspiration pour le fils. Ciceron, dans un conseil de tous ses Officiers, déclara au Roi le Décret du Sénat, & lui offrit le secours de ses Armes dans tout ce qui concernoit le repos & la sûreté de ses Etats. Ariobarzanes après l'avoir remercié de cette faveur, répondit à ses offres, qu'il n'avoit aucun besoin de secours dans des circonstances où il ne soupçonnoit personne d'en vouloir à sa vie ni à sa Couronne ; sur quoi Ciceron l'ayant félicité d'une situation si heureuse, lui conseilla néanmoins de ne pas perdre de vûë le malheureux sort de son pere, & de tenir

conſtamment les yeux ouverts autour de lui. Ils ſe quitterent. Mais dès le matin du jour ſuivant, le Roi revint au Camp accompagné de ſon frere & de ſes Conſeillers. Il implora la protection du Général avec une abondance de larmes, lui déclarant qu'il avoit reçu pendant la nuit des avis certains d'une conſpiration, qu'on n'avoit oſé lui découvrir juſqu'à l'arrivée de l'Armée Romaine ; que ſon frere, qui étoit avec lui, avoit été ſollicité d'accepter ſa Couronne, & que ceux qui lui avoient fait cet offre lui paroiſſant encore redoutables, il ſupplioit le Proconſul de lui laiſſer quelques Troupes pour ſa défenſe. Ciceron répondit qu'à la veille d'une guerre contre les Parthes, il ne pouvoit affoiblir ſon Armée ſans imprudence ; que la conſpiration étant heureuſement découverte, les forces de la Cappadoce ſuffiſoient pour en arrêter les ſuites : que le devoir d'Ariobarzanes étoit maintenant d'agir en Roi, c'eſt à-dire, qu'après avoir pris de juſtes précautions pour la ſûreté de ſa vie, il falloit qu'il punît les Chefs du complot & qu'il pardonnât généreuſement à tous les autres : que d'ailleurs il devoit lui

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

rester peu de crainte, lorsque ses Peuples ne pouvoient ignorer le Décret du Sénat & qu'ils voyoient si près d'eux une Armée Romaine prête à l'exécuter. Après avoir guéri le Roi de ses allarmes, il rendit compte aux Consuls & au Sénat, par deux Lettres publiques, des affaires de la Cappadoce & du mouvement des Parthes. Dans une Lettre particuliere qu'il écrivit à Caton, l'Ami & le Protecteur d'Ariobarzanes, il l'informoit, » que non-seulement il avoit mis ce jeune Prince à » couvert de toutes sortes d'attentats, » mais qu'il croyoit avoir bien établi » son honneur & sa dignité pour la « suite de son regne, en lui faisant » reprendre ses anciens Conseillers » que Caton lui avoit recommandés, » & en chassant du Païs un jeune Prê» tre de Bellone, esprit turbulent qui » avoit servi de Chef aux Factieux, » & qui s'étoit acquis un pouvoir » presqu'égal à celui du Roi.

Ariobarzanes étoit si pauvre qu'il donna naissance à une espéce (*a*) de Proverbe. Il devoit des sommes immenses, qu'il avoit ou empruntées,

(*a*) Mancipiis locuples eget æris Cappadocum Rex. *Hor. Ep.* 1. 6. *Ep. fam.* 15. 2.

ou promises pour divers services. C'étoit un usage assez commun parmi les Grands de Rome de prêter de l'argent aux Princes & aux Villes qui étoient dans la dépendance de l'Empire ; mais l'intérêt étoit exorbitant ; & de part & d'autre néanmoins ces prêts étoient regardés comme un rafinement de politique. Les Princes mettoient ainsi dans leurs intérêts les plus puissans Citoyens de Rome par une espece de pension honorable ; & les Romains, qui trouvoient l'occasion de placer leur argent avec tant d'avantage, augmentoient agréablement leurs richesses. L'intérêt ordinaire de ces prêts étoit chaque mois d'un pour cent, avec l'intérêt de l'intérêt courant. C'étoit le plus bas, car dans les cas extraordinaires on n'avoit pas honte de le faire monter quatre fois au-dessus. Pompée recevoit tous les mois d'Ariobarzanes environ cinquante mille livres de notre monnoye, ce qui ne faisoit point encore l'intérêt plein des sommes qu'il lui avoit prêtées. Brutus avoit fait aussi des avances considérables à ce Prince, & les instances qu'il faisoit à Ciceron pour s'en procurer le payement sont fort pressantes dans ses Lettres. Mais

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

les Agens de Pompée l'étoient encore plus, & le Roi de Cappadoce étoit si pauvre, qu'après bien des solllicitations Ciceron conçut peu d'espérance de servir efficacement Brutus. Ariobarzanes ne laissa pas de lui offrir le présent qu'il avoit toûjours fait aux Gouverneurs Romains. Mais Ciceron le refusa généreusement, en lui conseillant de l'employer à payer ses dettes ; & voyant que d'autres nécessités ne lui permettoient pas d'envoyer du moins cette somme à Brutus, il rendit un triste compte de sa négociation (a) à Atticus qui l'en avoit chargé..... „ Je „ viens maintenant à Brutus, lui dit- „ il, à la suite d'une fort longue Let- „ tre, à ce Brutus dont vos conseils „ m'avoient fait rechercher l'amitié „ avec empressement, & pour qui je „ commençois à me sentir de l'incli- „ nation. Mais..... le dirai-je ? non, „ car je crains de vous fâcher. Je puis „ vous assurer qu'il n'a pas tenu à moi „ qu'il ne fut content, & que je n'ai „ rien épargné pour lui rendre le ser- „ vice qu'il désiroit. Il m'avoit donné „ un mémoire de ses affaires ; je n'en „ ai négligé aucune. Premiérement

(a) Ad Att. 6, 1.

» j'ai pressé Ariobarzanes, jusqu'à le » prier de destiner pour Brutus l'argent » qu'il m'offroit. Pendant quelques » jours qu'il a passés avec moi il y a » paru disposé. Mais à peine m'eut-il » quitté qu'il se vit assiégé par une » foule de gens d'affaires de Pompée, » qui a plus de pouvoir que personne » sur l'esprit de ce Prince, & qui en a » d'autant plus dans ces dernieres cir» constances, qu'on est persuadé ici » qu'il y viendra commander contre » les Parthes. Voici néanmoins tout ce » qu'il a pû obtenir : il touche par » mois, sur les impositions extraordi» naires de la Cappadoce, trente-trois » Talens attiques. Ce n'est pas même » l'intérêt de son argent ; mais il s'en » contente & ne presse point pour le » principal. Le Roi Ariobarzanes ne » paye ni ne peut payer aucun autre » créancier, car il n'a point de fonds ni » de revenus reglés ; il est obligé, à l'e» xemple d'Appius, d'imposer des » taxes extraordinaires, qui suffisent » à peine pour payer à Pompée l'inté» rêt de ce qui lui est dû. Il est vrai » que ce Prince a deux ou trois Amis » fort riches ; mais ils ne sont pas plus » disposés à prêter que vous ou moi.

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
SERV. SULPICIUS RUFUS.
& M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» Je ne laisse pas de le presser de tems » en tems par mes Lettres. Dejotarus » m'a dit qu'il avoit envoyé des gens » exprès pour lui parler de cette affai» re, & qu'Ariobarzanes avoit répon» du qu'il étoit sans argent. Je me le » persuade sans peine, car je sçais » quelle est la pauvreté de ce Prince, » & le déplorable état où est son » Royaume. Aussi je pense à me dé» charger de cette tutele ; ou, comme » Scevola, Tuteur de Glabrion, je » demanderai que l'on remette à mon » Pupille les intérêts & le principal.

Mais Brutus avoit recommandé à Ciceron une affaire de la même nature, qui lui causa beaucoup plus d'embarras. La Ville de Salamine devoit à deux de ses Amis, Scaptius, & Matinius, la somme d'environ cinq cens mille francs, au plus haut intérêt. Il demandoit au Proconsul de Cilicie, dans le Gouvernement duquel l'Isle de Chypre étoit comprise, de prendre ses Amis sous sa protection. Appius, à qui Ciceron avoit succedé dans cette Province, étant beau-pere de Brutus, avoit aidé Scaptius de toute son autorité. Il lui avoit donné une Préfecture, & le commandement d'une Troupe de

Cavalerie, dont il avoit abusé pour tourmenter les Habitans de Salamine, & les forcer par la violence à le payer. Un jour ayant (a) enfermé tout leur Sénat dans la Salle qui servoit à leurs Assemblées, il l'y retint si long-tems que cinq des Sénateurs y moururent de faim. Brutus vouloit lui faire obtenir le même dégré de faveur auprès du nouveau Proconsul. Mais Ciceron ayant été informé de ses violences par une députation de la Ville de Salamine, lui ôta sa Préfecture & le commandement de ses Troupes, sous prétexte qu'il s'étoit fait une Loi de n'accorder aucun Emploi de cette nature à ceux qui avoient quelqu'intérêt de commerce ou d'argent dans la Province. Cependant pour donner quelque satisfaction à Brutus, il ordonna aux Habitans de Salamine de payer ce qu'ils devoient à Scaptius, suivant la forme d'un Edit qu'il avoit déja porté, par lequel il étoit défendu dans la Province de faire monter l'intérêt de chaque mois au-dessus d'un pour cent. Scaptius refusa d'accepter le payement

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(a) Fuerat enim Præfectus Appio, & quidem habuerat Turmas Equitum, quibus inclusum in Curia Senatum Salamine obsederat, ut fame Senatores quinque morerentur. Ibid.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

dans ces termes, insistant sur les conditions du Contrat, qui portoient quatre pour cent, ce qui avoit déja fait monter les arrérages de l'intérêt au double du capital (a); tandis que les Salaminiens protestoient à Ciceron, qu'ils n'auroient pas été même en état de payer le capital, s'il n'avoit eu la générosité de leur remettre la somme qu'ils avoient coutume de donner aux Gouverneurs, & qu'ils destinoient à s'acquitter avec Scaptius.

Une extorsion si odieuse enflamma l'indignation du Proconsul. Il résolut, malgré les instances d'Atticus & de Brutus, de la réprimer avec toute la séverité de sa justice; & l'aveu que l'espérance (b) de le toucher fit faire à Brutus, de s'être servi du nom

(a) Itaque ego quo die tetigi Provinciam, cum mihi Cyprii legati Ephesum obviam venissent, literas misi, ut Equites ex insula statim decederent. *Ad Att.* 6. 1. Confeceram ut solverent centesimis.... at Scaptius quaternas postulabat. *Ibid*.... Homines non modo recusare, sed etiam dicere se à me solvere. Quod enim Prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam, se à me quodam modo dare: atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine quam in vectigali Prætorio. *Ibid.* 5. 21.

(b) Atque hoc tempore ipso impingit mihi Epistolam Scaptius Bruti, rem illam suo periculo esse; quod nec mihi unquam Brutus dixerat nec tibi. *Ibid.* Nunquam ex illo audivi illam pecuniam esse suam. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

de Scaptius pour se faire payer d'une dette qui le regardoit lui-même, n'eut pas la force d'ébranler sa résolution. Cependant il fut doublement affligé, & de trouver Brutus capable d'une injustice, & de ne pouvoir suivre aux dépens de son devoir l'inclination qu'il avoit à l'obliger. Il s'en plaint amerement dans ses Lettres à Atticus. (*a*). » Voilà, dit-il, le détail de » l'affaire dont Brutus se croit en droit » de faire des plaintes. S'il me condamne sur cet exposé, je ne veux » point avoir de tels amis, & je suis » bien sûr du moins que Caton son » oncle ne me condamnera pas.... Si » Brutus prétend que contre mon propre Edit, & contre tous les autres » Jugemens que j'ai rendus, (*b*) je » doive faire payer Scaptius sur le » pied de quatre pour cent, pendant que les Usuriers les moins traitables se contentent d'un pour » cent; s'il s'offense que je lui aie » refusé une place de Préfet pour un » Négociant, quoique Torquatus & » Pompée, à qui j'en ai refusé par la

(*a*) Habes meam causam: quæ si Bruto non probatur, nescio cur illum amemus: sed avunculo ejus certe probabitur. *Ibid.* 5. 21.

(*b*) Ibid.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» même raison, au premier pour Lenius, qui d'ailleurs est de vos amis, & au second pour Sextus Statius, ne l'ayent pas trouvé mauvais ; s'il est choqué de ce que j'ai fait sortir de l'Isle de Chypre cette Cavalerie que Scaptius commandoit, je suis bien fâché de ne pouvoir pas lui plaire : mais je le suis bien davantage de le trouver si different de l'idée que je m'étois formée de lui. Je vous avois déja écrit assez au long sur cette matiere ; mais j'ai été bien aise de vous faire voir que je n'ai pas oublié ce que vous m'écriviez dernierement, que quand le poste où je suis ne me vaudroit que l'occasion de gagner l'amitié de Brutus, ce seroit toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle me seroit fort avantageuse ; mais vous ne voudriez pas sans doute que je la gagnasse aux dépens de la Justice. J'ai fait pour Scaptius tout ce que mon Edit me permettoit. Que pouvois-je faire de plus ? je m'en rapporte à vous, & je n'en appellerai point à Caton. Mais jugez-moi suivant les maximes & les regles que vous m'avez données vous-même, & qui sont

„ gravées profondément dans mon esprit. Lorsque vous me quittâtes les larmes aux yeux, vous me recommandâtes par-dessus toutes choses d'avoir soin de ma réputation, & vous m'en faites souvenir dans toutes vos Lettres. Si quelqu'un n'est pas content de moi, je m'en consolerai, pourvû que j'aie la Justice de mon côté; à présent sur tout, que j'ai pris de nouveaux engagemens avec elle, en donnant mes six Livres *de la République*. Enfin, dans une autre Lettre; car l'attention ne se lasse point en lisant les sentimens d'une si haute vertu; „ Quoi donc, cher Atticus! (*a*) vous qui vantez mon integrité & ma vertu, vous me priez de donner des Troupes à Scaptius pour extorquer de l'argent! cette priere, comme parle Ennius, a-t-elle pû sortir de votre bouche; Vous êtes quelquefois fâché, me dites-vous, de n'être pas venu avec

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Ain' tandem Attice, laudator integritatis & elegantiæ nostræ? Ausus es hoc ex ore tuo, inquit Ennius, ut Equites Scaptio ad cogendam pecuniam darem, me rogare? Aut tu si mecum esses, qui scribis morderi te interdum quod non simul sis, paterere me id facere si vellem? Et ego audebo legere unquam aut attingere eos libros quos tu laudas, si tale quid fecero? *Ad Att. 6. 2.*

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

» moi : si vous y étiez, me laisseriez » vous faire ce que vous me proposez » dans l'éloignement ? Comment ose» rois-je après cela regarder ces Livres » dont vous êtes si content ? En vérité » vous avez dans cette occasion trop » d'égard pour Brutus, & trop peu » pour moi. Il lui dit même en confidence, que toutes les Lettres de Brutus, lorsqu'il ne lui écrivoit que pour lui demander des faveurs, sont dures, fieres, arrogantes ; (a) qu'il ne considere ni ce qu'il demande ni à qui il écrit ; que s'il conserve cette humeur, Atticus peut l'aimer seul, avec certitude de ne pas l'avoir pour rival : mais qu'il espere néanmoins que son caractere pourra s'adoucir. Cependant ne changeant rien au désir sincere qu'il avoit de l'obliger, il ne cessa point de presser Ariobarzanes, (b) de qui il ob-

(a) Ad me etiam, cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, solet scribere. *Ibid.* 6. 1. Omnino, soli enim sumus, nullas unquam ad me literas misit Brutus, in quibus non esset arrogans aliquid, in quo tamen ille mihi risum magis quam stomachum movere solet : sed plane parum cogitat quid scribat aut ad quem. *Ibid.* 6. 3.

(b) Bruti tua causa, ut sæpe scripsi, feci omnia. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipsum quam per me in Brutum. Pro ratione pecuniæ liberius est Brutus tractatus quam Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C. Pompeio in sex mensibus promissa cc. *Ibid.*

tint enfin cent talens, qui étoient suivant toute apparence le présent que ce Prince lui avoit destiné à lui-même, & qu'il se hâta de faire toucher à Brutus.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Son camp étoit encore au pied du Mont Taurus, d'où il observoit les mouvemens des Parthes, lorsqu'il apprit qu'ils s'étoient partagés en deux corps, qui avoient pris différentes routes. L'un s'étoit avancé dans la Syrie, jusqu'à Antioche, où il tenoit Cassius bloqué. L'autre avoit pénétré dans la Cilicie ; mais s'étant laissé surprendre par les Troupes qui étoient à la garde du Pays, il avoit été taillé en pieces. Sur ces nouvelles, Ciceron se hâta de lever son camp, & prenant par le Mont Taurus, il alla se saisir des passages de l'Amanus, grande & forte Montagne qui séparoit la Syrie de la Cilicie & qui leur servoit de limites communes. Les Parthes surpris & découragés par une marche si prompte abandonnerent Antioche ; & Cassius (*a*) tombant sur eux dans leur re-

(*a*) Itaque confestim iter in Ciliciam feci per Tauri Pylas. Tarsum veni ad III. Non. Oct. inde ad Amanum contendi, qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit. Rumore adventus nostri, & Cassio qui Antiochia tenebatur animus accessit, &

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

traite, en tua une partie & blessa mortellement Orsaces leur Général.

A l'ouverture d'une guerre que la disgrace récente de Crassus avoit rendue terrible aux Romains, les Amis de Ciceron, qui n'avoient pas une haute idée de ses talens militaires, n'étoient pas sans inquiétude pour la conduite & le succès de ses Armes. Mais se voyant engagé dans cette nouvelle carriere, il recueillit toutes les forces de sa prudence & de son courage, & l'on ne trouve nulle part que l'un ou l'autre ait paru lui manquer. „ Je suis plein „ de confiance (a), écrivit-il à Atticus, „ & comme j'ai pris de bonnes mesures „ j'espére que la fortune me secondera. „ Nous sommes campés près des fron„ tiéres de la Cilicie, dans un poste „ fort avantageux, où nous avons des „ vivres en abondance, & où nous „ sommes maîtres des passages. Mon „ Armée n'est pas nombreuse, mais „ elle m'est affectionnée & elle sera „ bien-tôt doublée par celle de Dejo„ tarus. Je suis plus sûr de mes Alliés

Parthis timor injectus est. Itaque eos cedentes ab oppido Cassius insecutus rem bene gessit. Qua in fuga, magna autoritate Orsaces dux Parthorum vulnus accepit, eoque interiit paucis post diebus. *Ad Att.* 5, 20.

(a) Ibid. 5. 18.

„ qu'aucun

» qu'aucun autre Gouverneur l'ait ja- An. de R. 702.
» mais été, parce qu'ils sont charmés Cicer. 56.
» de ma douceur & de mon désinté- Coss.
» ressement. Je fais prendre les Armes Serv. Sulpicius Rufus.
» aux Citoyens Romains qui sont dans M. Claudius Marcellus.
» cette Province, j'établis des maga-
» zins de bled dans les Places ; enfin
» je suis en état de combattre l'Ennemi
» si j'en trouve l'occasion, ou de l'em-
» pêcher du moins de me forcer. Rassu-
» rez-vous donc, car je connois votre
» cœur & je vois d'ici les inquiétudes
» que je vous cause.

Mais le danger s'étant évanoui du côté des Parthes, du moins pour le reste de la saison, il ne voulut point congédier son Armée sans lui avoir fait tirer quelque fruit de ses peines. Les habitans des Montagnes voisines étoient une nation fiere & indépendante, qui loin de se soumettre au pouvoir Romain, avoit toujours paru ferme à la vûe des Armées de la République & se fioit à ses forces & à ses Châteaux que leur situation sembloit rendre imprenables. Ciceron se persuada qu'il étoit important de réduire des voisins si fiers. Il dissimula son dessein, & pensant à les surprendre, il retira ses forces vers la Cilicie. Mais après une mar-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

che de deux jours, il fit rafraîchir son Armée, & retournant sur ses pas après avoir pourvû à la sûreté de son bagage qu'il laissoit derriere lui, il regagna le Mont Amanus, avec une diligence extrême, en reglant sa marche pour y arriver pendant la nuit. Le 13 d'Octobre, étant entré dans les Montagnes avant la pointe du jour, il divisa ses Troupes entre lui & ses quatre Lieutenans, & secondé de son frere il fondit sur un canton des plus peuplés, tandis que ses Lieutenans attaquerent aussi brusquement les autres. Il ne leur fut pas difficile de tuer une partie des habitans & de faire prisonniers tous ceux qui échapperent à l'épée. Ils prirent six Forts, ils en brûlerent un plus grand nombre, & la seule Place qui fit quelque résistance fut Erana, Capitale du Païs, qui se défendit avec assez de vigueur depuis le matin jusqu'au milieu de l'après-midi. Ciceron fut salué Empereur par ses Troupes victorieuses ; & reprenant son Camp au pied des Montagnes, il y passa cinq jours à démolir les Forts & à s'assurer par d'autres expéditions la durée de cette conquête. Le lieu qu'il avoit choisi pour camper étoit le même qui

avoit servi de Camp (a) au Grand Alexandre avant la bataille d'Issus. Il y avoit élevé pour monument de sa victoire, trois Autels, qui subsistoient encore & qui avoient conservé son nom; circonstance qui fournit à Ciceron le sujet d'un badinage agréable dans ses Lettres.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Du mont Amanus il fit marcher ses Troupes contre une autre Nation qui n'étoit pas moins ennemie du nom Romain, & qui vivoit dans une indé-

(a) Qui mons erat hostium plenus sempiternorum. Hic ad III. Id. Oct. magnum numerum hostium occidimus. Castella munitissima, nocturno Pontinii adventu, nostro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati sumus. Castra paucos dies habuimus, ea ipsa quæ contra Darium habuerat apud Issum Alexander; Imperator haud paulo melior quam aut tu aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto & vastato Amano, inde discessimus. *Ad Att.* 5. 20. Expedito exercitu ita noctu iter feci, ut ad III. Id. Octob. cum lucesceret, in Amanum ascenderem, distributisque cohortibus & auxiliis, cum aliis, Quintus frater legatus, mecum simul, aliis C. Pontinius legatus, reliquis M. Anneius & M. Tullius legati, præessent, plerosque nec opinantes oppressimus. Eranam autem, quæ fuit non vici instar, sed urbis, quod erat Amani caput, acriter & diu repugnantibus, Pontinio illam partem Amani tenente, ex tempore usque ad horam diei decimam, magna multitudine hostium occisa, cepimus, castellaque sex capta, complura incendimus. His rebus ita gestis, castra in radicibus Amani habuimus apud aras Alexandri quatriduum, & in reliquiis Amani delendis, agrisque vastandis id tempus omne consumsimus. *Ep. fam.* 15. 4.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

pendance si absolue qu'elle n'avoit jamais été soumise aux Rois mêmes du Païs. La Ville capitale, qui se nommoit Pindenissum, étoit située sur le sommet d'une Montagne. L'art avoit contribué autant que la nature à la fortifier, & par les soins continuels des habitans elle étoit pourvûe de tout ce qui étoit nécessaire à leur défense. Aussi étoit-elle devenue le refuge des Déserteurs, & comme le centre de tous les ennemis du nom Romain. Les Parthes mêmes y étoient attendus, & c'étoit dans cette confiance qu'ils avoient eu la hardiesse de s'engager si loin dans le Païs. Ciceron s'étant déterminé à ne rien épargner pour la réduire, commença réguliérement le siége; & quoiqu'il ne manquât point de machines, ni ses Soldats de courage, il eut besoin de six semaines pour la forcer de se rendre à discrétion. Les habitans furent vendus pour l'esclavage, & lorsque Ciceron rendit compte de sa victoire au Sénat, il avoit déja tiré plus de cinq cens mille livres de cette vente. Tout le reste du butin, à la réserve des chevaux, fut abandonné aux Soldats. Dans une Lettre à Atticus (*a*); La Ville de

(*a*) Qui, malum! isti Pindenissæ? qui sunt, in-

» Pindenissum, dit-il, s'est rendue à moi le 17 de Décembre, après quarante-sept jours de siége. Qu'est-ce donc que ce Pindenissum ? Je ne sçavois pas, direz-vous, qu'il y eut au monde une Ville de ce nom. Et c'est là le mal qu'elle vous soit si peu connue. Que voulez-vous ? Je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie ou une Macédoine. D'ailleurs avec une Armée telle que la mienne je ne pouvois rien entreprendre de plus considérable. La terreur de ces deux conquêtes porta les Tiburaniens, autre Nation voisine qui n'étoit pas moins ennemie (a) de la soumission, à se rendre volontairement aux Armes Romaines. Ciceron en exigea des ôtages ; & distribuant ensuite son Armée dans les quartiers d'hyver, il laissa le soin à Quintus de placer ses meilleures

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

quies ? nomen audivi nunquam. Quid ergo faciam ? Potui Ciliciam, Ætoliam aut Macedoniam reddere ? Hoc sic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuisse, &c. *Ad Att.* 5. 20. Mancipia vænibant Saturnalibus tertiis : cum hæc scribebam, res erat ad H. S. CXX. *Ibid.*

(a) Hic erant finitimi, pari genere & audacia, Tiburani : ab his Pindenisso capto, obsides accepi, exercitum in hiberna dimisi. Quintum Fratrem negotio propofui, ut in vicis aut captis, aut malo pacatis exercitus collocaretur. *Ep. fam.* 15. 4.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Troupes dans les cantons dont il soupçonnoit la fidélité.

Pendant cette Campagne, Papyrius Pœtus, homme d'esprit & dans les principes Epicuriens, avec qui il entretenoit un commerce de Lettres enjouées, lui envoya quelques instructions militaires ausquelles Ciceron fit une réponse fort badine. » Votre Lettre, » lui disoit-il, a fait de moi un Général » consommé. Je ne vous aurois pas » cru si habile dans l'art de la guerre. » On voit bien que vous avez lû Pyr» rhus & Cyneas. Ne doutez pas que je » ne suive vos préceptes. J'y joindrai » quelques Vaisseaux, qui seront toû» jours prêts sur la côte ; car on assure » qu'il n'y a point de meilleure défense « contre la Cavalerie des Parthes. Mais » raillerie à part, vous ne sçavez pas » à quel Général vous vous adressez ; » apprenez que j'ai réduit (a) en pra» tique toute l'Institution de Cyrus. Ces exploits répandirent la gloire de Ciceron dans la Syrie. Bibulus, qui étoit envoyé pour prendre le commandement militaire, y arriva dans ces circonstances ; mais il trouva bon de se

(a) Ep. fam. 9. 25.

tenir renfermé dans Antioche & d'attendre que les Parthes eussent fait leur retraite. Cependant la jalousie qu'il eut des succès (*a*) de Ciceron & du titre d'Empereur que ses Troupes lui avoient accordé, lui fit entreprendre de se procurer le même honneur du côté des Montagnes qui regardoit la Syrie. Il y fut repoussé, avec la perte entiere de sa premiere Cohorte & celle de plusieurs Officiers de distinction ; ce que Ciceron appelle une playe aussi odieuse en elle-même, que par les effets qu'on en devoit craindre.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Quoique l'affaire de l'Amanus fût de quelqu'importance & qu'elle eût merité à Ciceron le titre d'Empereur, qu'il continua de porter, il attendit le succès de celle de Pindenissum pour rendre compte de ses exploits au Peuple Romain par une Lettre publique. Il se flatoit qu'on ne lui décerneroit pas moins que des actions de graces, & son ambition (*b*) lui faisoit déja

(*a*) Erat in Syria nostrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo voluit appellatione hac inani nobis esse par. In eodem Amano cœpit laureolam in mustaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit : sane plagam odiosam acceperat, tum re, tum tempore. *Ad Att.* 5. 20.

(*b*) Nunc publice literas Romam mittere parabam. Uberiores erunt quam si ex Amano misissem. *Ibid.*

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

espérer les honneurs du Triomphe. Sa Lettre publique ne s'est pas conservée, mais on en trouve les principaux articles dans une autre Lettre qu'il écrivit à Caton. Il s'adressoit à lui pour lui demander son suffrage & ses sollicitations. C'étoit lui marquer également le cas qu'il faisoit de son estime & l'opinion qu'il avoit de son autorité. Cependant Caton qui avoit toujours eu de l'éloignement pour ces sortes de Décrets, & qui se plaignoit sans cesse de la facilité qu'on avoit à les accorder, ne se rendit ni aux complimens ni aux motifs de l'amitié ; & lorsque cette affaire fut mise en délibération au Sénat, il s'étendit beaucoup à la verité sur le mérite extraordinaire de Ciceron, mais il se déclara contre sa demande. Elle n'en fut pas moins approuvée du Corps des Sénateurs, à la réserve (*a*) de Favonius, qui affectoit constamment d'imiter Catou, & d'Hirrus, qui étoit l'Ennemi personnel du Gouverneur de Cilicie. Caton même, n'osant rien opposer à l'unanimité des suffrages, aida ensuite à dresser le Décret, & voulut que son

Deinde de triumpho, quem video, nisi Reip. tempora impedient. *Ad Att.* 7. 1.

(*a*) Et porro non assensus est unus, familiaris meus Favonius : Alter iratus Hirrus. Cato autem & scribendo affuit. *Ibid.*

nom (*a*) y fut inséré. Mais la réponse qu'il fit à Ciceron fera mieux connoître son caractere & ses principes.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

M. Caton à M. T. Ciceron, Empereur.

Je croirois (*b*) manquer également à ce que je dois au Public & à notre amitié particuliere, si je ne voyois point avec une joye sensible que votre vertu, votre intégrité, & votre diligence reconnue dans les plus grandes affaires, éclatent de tous côtés avec la même distinction ; à Rome dans les Offices de Robe, au dehors dans le commandement des Armes. Je n'ai donc suivi que mon inclination & mon propre jugement dans le discours que j'ai fait au Sénat, lorsque j'ai attribué à l'excellence de votre conduite & de votre vertu la défense de votre Province, la sûreté d'Ariobarzane, & le retour des Alliés à la soumission. Je me réjouis par conséquent du Décret que le Sénat a porté en votre faveur, si dans un succès dont vous n'êtes pas rede-

(*a*) Res ipsa declarat, tibi illum honorem supplicationis jucundum fuisse, quod scribendo affuisti. Hæc enim Senatus-Consulta non ignoro ab amicissimis ejus, cujus de honore agitur, scribi solere. *Ep. fam.* 15. 6.

(*b*) Ep. fam. 15. 5.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

vable au hazard & qui n'est l'effet que de votre modération & de votre prudence consommées, vous aimez mieux que nous en rapportions l'honneur aux Dieux qu'à vous-mêmes : mais si vous croyez qu'une supplication vous ouvre le chemin au Triomphe, & que cette raison vous fasse souhaiter qu'on en attribue la louange à la fortune plutôt qu'à votre conduite, ne trouvez pas mauvais si je vous rappelle que le Triomphe ne vient pas toûjours à la suite d'une supplication, & qu'il n'y a pas de Triomphe aussi honorable qu'un Décret par lequel le Sénat déclare que la force des Armes a moins eu de part à la conservation d'une Province, que la douceur & l'intégrité du Gouverneur. Tel a été le sujet de mon discours & le motif de mon suffrage. Je n'ai pas coutume d'écrire de si longues Lettres : mais je suis bien aise de vous faire connoître par ce détail, combien je souhaiterois de vous voir persuadé qu'après avoir pris le parti que j'ai crû le plus utile à votre gloire, je me réjouis neanmoins que la chose ait tourné comme vous le souhaitez. Adieu : ne cessez pas de m'aimer ; & continuez, comme vous avez commencé, de servir

la République & ses Alliés.

César n'apprit point sans plaisir que Caton s'étoit obstiné dans son refus ; & se flatant que les sentimens de Ciceron pourroient se refroidir pour un ami si peu complaisant, il ne manqua point dans une Lettre de félicitation qu'il lui écrivit sur le succès de ses Armes & sur la faveur qu'il avoit obtenue du Sénat (*a*), de relever l'ingratitude & la dureté de Caton. En effet cette vertu opiniâtre ne laissoit pas quelquefois de se relâcher, & c'étoient ces alternatives qui chagrinoient le Proconsul de Cilicie. Caton, paroissant oublier ses principes, sollicita, peu de tems après, une supplication pour Bibulus, son gendre, qui avoit fait (*b*) beaucoup moins pour la meriter. » N'est ce » pas une malice honteuse, écrivoit » Ciceron ? Il m'a donné un caractere » d'intégrité, de justice, de clémence, » que je ne lui demandois pas & pour

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Itaque Cæsar, iis literis, quibus mihi gratulatur, omnia pollicetur: quomodo exultat Catonis in me ingratissimi injuria ? *Ad Att.* 7. 2.

(*b*) Aveo scire Cato quid aget ; qui quidem in me turpiter fuit malevolus : dedit integritatis, justitiæ, clementiæ, fidei testimonium quod non quærebam ; quod postulabam negavit. . . . At hic idem Bibulo dierum viginti. Ignosce mihi ; non possum hæc ferre. *Ibid.*

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

» lequel je ne crois pas avoir besoin » de son suffrage ; mais il m'a refusé » ce que je lui demandois... Ce même » homme a donné son suffrage à Bibulus pour une supplication de vingt » jours : en vérité je ne puis supporter » cette conduite. Cependant comme il estimoit au fond son caractere, & que ne renonçant point à l'espérance du Triomphe (a) il avoit besoin de son secours au Sénat, il prit le parti de dissimuler, & de le remercier même de ce qu'il avoit fait pour lui.

La Campagne de Ciceron s'étoit terminée comme Cœlius l'avoit désiré dans une de ses Lettres, c'est-à-dire, avec assez d'action (b) pour lui donner quelque droit à la gloire Militaire, mais sans aucun risque d'une bataille contre les Parthes. Pendant ce tems d'agitation il avoit envoyé son fils & son neveu à la Cour du Roi Déjotarus, avec le fils de ce Prince, qui étoit venu les prendre lui-même. On les assujettissoit tous deux à leurs études & à leurs exercices, & leurs progrès satisfaisoient leurs Maîtres ; quoique l'un,

(a) Epist. fam. 15. 6.

(b) Ut optasti ita est : velles enim, ais, tantummodo ut haberem negotii quod esset ad Laureolam satis. Parthos times, quia diffidis copiis nostris. *Ep. fam.* 2. 10. 8. 5.

disoit Ciceron, eût besoin (*a*) d'aiguillon & l'autre de frein. Dyonisius leur Précepteur, apportoit tous ses soins à leur éducation, mais ses jeunes Eleves se plaignoient quelquefois de ses emportemens.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Dejotarus, aussi attaché à Ciceron qu'à la République, s'étoit mis en état de le joindre avec toutes ses forces au premier bruit de l'irruption des Parthes. Ses forces consistoient en trente cohortes, (*b*) chacune de quatre cens hommes, armés & disciplinés à la maniere Romaine, avec deux mille hommes de cavalerie. Mais les Parthes s'étant retirés, Ciceron le fit avertir dans sa route qu'il pouvoit s'épargner une marche inutile. Cependant il paroît que ce vieux Monarque

(*a*) Cicerones nostros Dejotarus filius, qui Rex à Senatu appellatus est, secum in regnum. Dum in æstivis non essemus, illum pueris locum esse bellissimum duximus. *Ad Att.* 5. 17. Cicerones pueri amant inter se, discunt, exercentur: sed alter frœnis eget, alter calcaribus. Dyonisius mihi quidem in amoribus est. Pueri illum furenter irasci. Sed homo nec doctior, nec sanctior fieri potest. *Ibid.* 6. 1.

(*b*) Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis castris esset cum omnibus suis copiis; habet autem cohortes quadringenarias nostra armatura triginta; Equitum duo millia. *Ibid.* Dejotarum confestim jam ad me venientem, cum magno & firmo Equitatu & Peditatu, & cum omnibus suis copiis, certiorem feci non videri esse causam cur abesset à regno. *Ep. fam.* 15. 4.

An de R. 702. Cic. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

ne menageant point ses peines pour se procurer la vûë & l'entretion de son ami, se chargea lui-même de lui ramener les deux jeunes Cicerons, & profita (*a*) de cette occasion pour passer quelque tems avec lui.

Le reste du Gouvernement de Ciceron fut employé aux affaires civiles de la Province. Il apporta principalement son attention à soulager les Villes & les autres Communautés, des dettes excessives que l'avarice de ses Prédecesseurs leur avoit fait contracter. C'étoit une regle invariable de son administration, de ne pasf ouffrir qu'on fit la moindre dépense pour lui ou pour ses Officiers; & L. Tullius, un de ses Lieutenans, (*b*) ayant exigé dans un passage ce qui lui étoit dû par la Loi, il lui en fit un reproche amer, comme d'une tache à son Gouvernement. Les grandes Villes de la Province (*c*) payoient de grosses contri-

(*a*) Dejotarus mihi narravit &c. *Ad Att.* 6. 1. 5. 21.

(*b*) Ad Att. 5. 21.

(*c*) Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant; Cyprii talenta CC. Qua ex insula (verissime loquor) nummus nullus, me obtinente, erogabitur. Ob hæc beneficia, quibus obstupescunt, nullos honores mihi, nisi verborum, decerni sino. Statuas, fana, &c. prohibeo. *Ibid.* Fames, quæ erat in hac mea Asia, mihi optanda fuerit.

butions aux Proconsuls pour se faire exempter de recevoir des Troupes en quartier d'hiver, & la seule Isle de Chypre fournissoit chaque année la somme de deux cens talens. Ciceron leur remit cette taxe, qui faisoit seule un revenu considerable. D'autres gratifications plus justes, qu'il devoit recevoir de sa Province, étoient appliquées par ses ordres au soulagement des Villes ou des Cantons opprimés. Ces généreuses liberalités causoient de l'admiration à tous ses Peuples ; mais loin d'en tirer du moins un autre fruit, qui pouvoit être celui des honneurs publics, il défendit qu'on fît aucune dépense en Statuës, en Temples & en Chevaux de bronze, suivant l'usage des Asiatiques, qui accordoient ces distinctions aux Gouverneurs les plus durs & les plus corrompus. Tandis qu'il faisoit sa visite dans les differentes parties de sa Province, la famine s'y répandit par des accidens extraordinaires; mais dans tous les lieux de son passage, il observa sa chere maxime, de n'accepter ni pour lui ni pour

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Quacumque iter feci, nulla vi, auctoritate & cohortatione perfeci ut & Græci & Cives Romani, qui frumentum compresserant, magnum numerum Populis pollicerentur. *Ibid.*

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

ses gens aucun secours du bien d'autrui : il prit au contraire des mesures avec les Marchands pour faire diminuer la cherté des denrées nécessaires ; & sa table fut toujours ouverte, non-seulement aux Officiers Romains, mais (*a*) à toute la Noblesse de la Province. Il trace lui-même, dans la Lettre suivante, un plan succint de son Gouvernement.

„ (*b*) Je vois, dit il à Atticus, que „ les recits qu'on vous fait de ma moderation & de mon désinteressement vous causent beaucoup de plaisir. Il augmenteroit de jour en jour „ si vous étiez avec moi. Je viens de „ faire des choses merveilleuses à Laodicée, ou depuis le 13. de Février jusqu'au premier de Mai, j'ai „ reglé toutes les affaires de mes Départemens, à la réserve de celles „ de Cilicie. Les Villes, qui étoient „ accablées de dettes, ou se sont acquittées entierement, ou sont fort „ soulagées. Je les laisse juger entr'eux „ leurs differends suivant leur loi. „ Cette condescendance leur a rendu

(*a*) Ita vivam ut maximos sumptus facio. Mirifice delector hoc instituto. *Ad Att.* 5. 13.

(*b*) Ibid. 6. 2.

» la vie. J'ai fourni aux Villes deux
» excellens moyens pour s'acquitter :
» le premier, en ne demandant rien à
» la Province pour ma subsistance ;
» quand je dis rien, je n'exagere
» point ; il est vrai à la lettre qu'il
» ne leur en coutera point une obole.
» Vous ne sauriez croire quel avantage
» ils en ont tiré. En second lieu,
» les Magistrats des Villes s'étoient
» engraissés aux dépens de leurs Citoyens.
» J'ai interrogé moi-même
» ceux qui ont possedé ces charges depuis
» dix ans. Ils m'ont fait l'aveu
» de leurs concussions ; & sans essuyer
» la honte d'une sentence, ils
» ont rapporté volontairement l'argent
» qu'ils avoient pris. Avec ce
» secours, les Villes ont payé sans
» peine ce qu'elles devoient de ce
» Bail, dont les Fermiers de la République
» n'avoient rien touché, &
» tous les arrérages du précedent.
» Jugez dans quelle faveur je suis
» auprès d'eux. Ce ne sont pas des
» ingrats, me direz-vous. J'en conviens,
» & j'en ai fait l'experience.
» Je m'acquite de mes autres fonctions
» avec le même succès, & je
» me fais admirer par ma douceur &

An. de R. 702. Cicer 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

„ mes manieres aiſées. L'accès de ma „ maiſon n'eſt pas difficile, comme „ chez les autres Gouverneurs. On „ n'a pas beſoin de s'adreſſer à mes „ gens pour obtenir des audiences. Je „ me promene chez moi, les portes „ ouvertes, comme je faiſois lorſque „ j'aſpirois aux dignités publiques. On „ eſt charmé de cette conduite, & l'on „ m'en tient grand compte, quoi- „ qu'elle me coute peu, parce que „ l'habitude m'en eſt reſtée de ce „ tems-là.

Cette méthode de Gouvernement chagrina beaucoup Appius, qui la regardoit comme un reproche de la ſienne. Il écrivit pluſieurs fois à Ciceron pour ſe plaindre de ce qu'il avoit aboli quelques-uns de ſes établiſſemens. „ Il n'eſt pas ſurprenant, „ répondoit le Proconſul, (*a*) que „ mon adminiſtration lui déplaiſe; „ car elle reſſemble fort peu à la „ ſienne. Ses amis lui perſuadent que „ je veux me faire honneur aux dé- „ pens de ſa réputation. Ils ſe trom- „ pent; je ne ſuis que le penchant

(*a*) Quid enim poteſt eſſe tam diſſimile quam illo imperante exhauſtam eſſe Provinciam, nobis eam obtinentibus, &c. *Ibid.* 6. 1.

„ naturel de mon caractere. En effet depuis sa réconciliation avec Appius, il (*a*) n'avoit cherché qu'à bien vivre avec lui. Outre la considération qu'il croyoit devoir à la grandeur de sa naissance & de sa fortune, il respectoit ses alliances ; car Appius avoit marié une de ses filles au fils de Pompée, & l'autre à Brutus. Ainsi, malgré la difference de leurs principes, il le ménageoit jusques dans les occasions où il ne pouvoit se dispenser d'abolir ses décrets. „ Un Médecin, disoit-il, „ (*b*) à qui l'on auroit ôté un malade, „ trouveroit-il mauvais que celui qu'on „ auroit appellé à sa place ne se servît „ pas des mêmes remedes ? Appius, „ qui ne s'est pas lassé d'appliquer par „ tout le fer & le feu, qui n'a laissé „ dans la Province que ce qu'il n'a „ pû emporter, & qui me l'a remise „ dans un état déplorable, doit-il se „ plaindre que je répare le mal qu'il „ a fait ?

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Ego Appium, ut tecum sæpe locutus sum, valde diligo, meque ab eo diligi statim cœptum esse ut simultatem deposuimus, sensi. Jam me Pompeii totum esse scis ; Brutum à me amari intelligis. Quid est causæ cur mihi non in optatis est complecti hominem florentem ætate, opibus, honoribus, ingenio, liberis, propinquis, affinibus, amicis ? *Ep. fam.* 2, 13.

(*b*) Ad Attic. 6. 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Auſſi-tôt que le Gouvernement de Cilicie lui étoit tombé par le partage du ſort, il en avoit informé Appius, & dans ſa Lettre il l'avoit prié tendrement de lui remettre ſa Province dans l'état où il devoit (*a*) s'attendre de la trouver en la recevant des mains d'un Ami. Appius lui avoit marqué dans ſa réponſe quelque déſir de le voir, & Ciceron qui ne ſouhaitoit rien avec plus d'ardeur avoit non-ſeulement accepté cette offre, mais entrant dans le détail des routes & de leur marche (*b*) il l'avoit preſſé de choiſir pour leur entrevûe le lieu qu'il trouveroit le plus commode. Cependant Appius refroidi par les premiers Edits de Ciceron avoit évité de le rencontrer. Il s'étoit retiré au fond de la Province à meſure que Ciceron s'en approchoit, & puis prenant tout d'un coup le parti de le voir, il étoit venu ſi ſubitement que Ciceron n'avoit point eu le tems d'aller au devant de lui. Il s'en plaignit néanmoins comme d'une exceſſive affectation d'orgueil. Ciceron lui écrivit de

(*a*) Ep. fam. 3. 2.

(*b*).... Me libenter ad eam partem Provinciæ primum eſſe venturum quo te maxime velle arbitrarer, &c. *Ibid.* 5. Appius noſter, cum me adventare videt profectus eſt Tarſum uſque, Laodicea, *Ad Att.* 5. 17.

nouveau (*a*) pour lui faire un reproche de ses plaintes, & sa Lettre étoit remplie d'une fermeté noble & respectueuse. Le troisiéme Livre de ses Epitres familieres est composé de Lettres à Appius, qui ne contiennent ainsi que des plaintes ou des justifications. Leur amitié avoit reçu toutes ces atteintes, lorsqu'il arriva un incident à Rome, qui sembloit devoir la rompre entiérement. Tullia, fille (*b*) de Ciceron, s'étant séparée de Crassipes son second mari, s'étoit remariée dans l'absence de son Pere à P. Cornelius Dolabella. Elle avoit été recherchée par des partis plus avantageux, sur-tout par T. Claudius Neron, qui devint ensuite le mari de Livia. Neron s'étoit (*c*) adressé dans la Cilicie à Ciceron même, qui l'avoit renvoyé à sa femme & à sa fille. Mais avant qu'elles pussent être informées de cette négociation, l'adresse

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Ep. fam. 3. 7.

(*b*) Il paroit que cette séparation s'étoit faite par le divorce, car Crassipes vivoit dans ce tems-là. *Ad Att.* 7. 1.

(*c*) Ego, dum in Provincia omnibus rebus Appium orno, subito factus sum accusatoris ejus socer. Sed, crede mihi, nihil minus putaram, ego qui de T. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus. Sed hoc spero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obsequio & comitate adolescentis. *Ad Att.* 6. 6.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

& les complaisances de Dolabella les avoient déterminées en sa faveur. Il étoit de race Patricienne (*a*), & son esprit n'étoit pas moins distingué que sa naissance. Cependant on lui connoissoit un caractere violent, téméraire, ambitieux, un attachement excessif pour César, avec un goût pour le plaisir & pour la dépense qui avoit déja mis sa fortune dans un grand désordre; & quoique la prudence de Tullia parût propre à modérer ses inclinations, Ciceron n'apprit point ce mariage sans quelque chagrin. Dolabella (*b*) s'étoit séparé aussi d'une autre femme. A peine se trouva-t'il le gendre de Ciceron, qu'emporté par l'ardeur de son caractere il accusa sans réfléxion Appius Claudius de pratiques contre l'Etat, dans son Gouvernement de Cilicie, & de brigue dans la poursuite du Consulat. C'étoit jetter Ciceron dans l'embarras, & le faire

(*a*) Gener est suavis.... quantumvis vel ingenii vel humanitatis; satis. Reliqua, quæ nosti, ferenda. *Ad Att.* 7. 3. Dolabellam à te gaudeo primum laudari, deinde etiam amari. Nam ea quæ speras Tulliæ meæ prudentia posse temperari, scio cui tuæ Epistolæ respondeant. *Ep. fam.* 2. 15. 8. 13.

(*b*) Illud mihi occurrit, quod inter postulationem & nominis delationem uxor à Dolabella discessit. *Ibid.* 8. 6.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

ſoupçonner naturellement d'avoir inſpiré le deſſein de cette entrepriſe à ſon gendre. Il ſe hâta d'écrire à Appius pour ſe juſtifier, & s'il uſa peut-être de quelque diſſimulation en l'aſſurant qu'il avoit même ignoré juſqu'alors la témérité de Dolabella, il étoit ſincere en proteſtant que ce jeune impétueux s'y étoit porté ſans ſa participation. Comme la qualité de Succeſſeur d'Appius au Gouvernement de Cilicie le mettoit plus en état que perſonne de lui rendre ſervice ou de lui nuire dans ſon Procès, on n'épargna rien pour lui faire prendre le parti de l'Accuſé ; & Pompée, qui vouloit ſervir Appius (a) étoit déja réſolu d'envoyer ſon fils juſqu'en Cilicie pour le ſolliciter par les plus fortes inſtances. Mais Ciceron leur épargna cette fatigue, en prenant de lui-même la réſolution de ſe déclarer pour Appius & de lui pro-

(a) Pompeius dicitur valde pro Appio laborare, ut etiam putent alterutrum de filiis ad te miſſurum. *Ibid.* Poſt hoc negotium autem & temeritatem noſtri Dolabellæ, deprecatorem me pro illius periculo præbeo. *Ibid.* 2. 13. Tamen hac mihi affinitate nunciata, non majore equidem ſtudio, ſed acrius, apertius, ſignificantius dignitatem tuam defendiſſem.... nam ut vetus noſtra ſimultas antea ſtimulabat me ut caverem ne cui ſuſpicionem ficte reconciliatæ gratiæ darem, ſic affinitas novam curam affert cavendi. *Ibid.* 3. 12,

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

mettre tous les secours qu'il pourroit tirer de sa Province. Son inclination ne l'y portoit pas plus que le désir de se purger de toutes sortes de soupçons. Ainsi Appius, loin de se dérober à son Accusateur, pressa la conclusion du Procès. Dans cette vûe, abandonnant toutes les prétentions qu'il avoit au Triomphe, il entra dans la Ville, il s'offrit à ses Juges avant que Dolabella eût dressé toutes ses batteries; & cet empressement, qui sembloit répondre de son innocence, servit peut-être à le faire acquitter.

Quelque tems après son Procès il fut élû Censeur, avec Pison, beau-pere de César. Ils furent les deux derniers qui possédèrent cet emploi pendant la liberté de la République. La Loi Clodia n'avoit laissé qu'une ombre d'autorité aux Censeurs: mais Scipion, Consul de l'année (a) précédente, les ayant rétablis dans leur ancien pouvoir, Appius entreprit d'exercer son office avec d'autant plus de séverité, qu'il étoit connu pour un homme fort déréglé dans ses mœurs, & qu'il espéra d'établir par cette affectation de rigueur une meilleure opinion de son

(a) Dio, p. 147.

caractere

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

caractere. Cælius en rioit familierement avec Ciceron. » Sçavez-vous » (*a*), lui écrivit il, que le Censeur » Appius fait ici des merveilles sur » tout ce qui regarde les Statues & les » Peintures, la mesure des Terres & » le payement des dettes ? Il regarde » la Censure comme du Savon ou » du Nitre dont il croit pouvoir se » nettoyer. Il se trompe, car en prenant beaucoup de peine pour se laver au-dehors, il laisse voir jusqu'au » fond de ses veines & de ses intestins » qui ne sont pas moins sales. Ne » viendrez-vous pas bien-tôt pour rire » avec nous de toutes ces miseres ? » Drusus juge les causes d'adultere par » la Loi Scantinia ! Appius se mêle » de réformer les Peintures & les Sta- » tues ! Mais ces vains projets de réformation n'eurent point d'autre effet que d'indisposer le Public contre Pompée, dont on se persuada qu'Appius étoit ici l'instrument. Pison, son Col-

(*a*) Scis Appium Censorem hic ostenta facere ? de signis & tabulis, & de agri modo & de ære alieno acerrime agere ? Persuasum est ei censuram lomentum aut nitrum esse. Errare mihi videtur. Nam sordes eluere vult, venas omnes & viscera aperit. Curre per Deos, & quam primum hæc risum veni. Legis Scantiniæ judicium apud Drusum fieri. Appium de tabulis & signis agere. *Ep. fam.* 8. 14.

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

légue, qui prévit l'effet de ce zele outré, prit le parti de demeurer tranquille, tandis qu'Appius maltraitoit indifféremment les Sénateurs & les Chevaliers (a), chassoit du Sénat Salluste l'Historien, & menaçoit Curion du même outrage ; ce qui ne servoit qu'à faire de nouveaux Amis à César.

Le grand objet qui occupoit toute l'attention du Public, étoit la conduite de ce redoutable Gouverneur des Gaules, & l'attente de sa rupture avec Pompée, qu'on croyoit désormais inévitable. Déja les Partis commençoient ouvertement à se former, & chacun prenoit des engagemens suivant ses intérêts ou son inclination. Pompée avoit pour lui le plus grand nombre des Sénateurs & des Magistrats, avec les plus honnêtes gens de tous les Ordres. Du côté de César étoient tous les Factieux & tous les Criminels, c'est-à-dire (b), ceux qui avoient déja

(a) Dio, 40. 150.

(b) Hoc video, cum homine audacissimo paratissimoque negotium esse : omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione ignominiaque dignos illuc facere. Omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam Plebem, Tribunos valentes, omnes qui ære alieno premantur.... Causam solam illa causa non habet, cæteris rebus abundat. *Ad Att.* 7. 3. In

souffert quelque punition ou qui s'en étoient rendus dignes ; la plus grande partie de la jeunesse, la populace de la Ville, quelques Tribuns, & particuliérement tous les Citoyens, dans Rome & au-dehors, qui étoient chargés de dettes & qui se croyoient dans l'impuissance de les payer. C'est de Ciceron & de Cœlius qu'on tire cette énumeration : „ Je vois, écrivoit Cœlius, que Pompée sera soutenu du „ Sénat & de tous ceux qui sont à la „ tête des affaires, & que César aura „ ceux qui sont dans la crainte, ou „ à qui il ne reste plus d'autre ressource que de s'attacher à lui : mais „ je crois qu'il n'y aura point de comparaison à faire entre les deux „ Armées.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Metellus.

César avoit terminé glorieusement la guerre des Gaules, & réduit cette grande Province sous le joug de la République. Mais quoique sa commission approchât beaucoup de sa fin, il ne paroissoit pas disposé à la quitter, pour aller reprendre la qualité de simple Citoyen de Rome. Son prétexte étoit

hac discordia video Cn. Pompeium, Senatum, quique res judicant, secum habiturum ; ad Cæsarem omnes qui cum timore aut nulla spe vivant, accessuros. Exercitum conferendum non esse. *Ep. fam.* 8. 14.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulvicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

que Pompée ayant obtenu une prolongation de cinq ans dans son Gouvernement d'Espagne, il ne pouvoit abandonner le commandement de ses Troupes (*a*) sans exposer sa sûreté à divers dangers. Le Sénat n'avoit pas laissé, pour calmer ses allarmes, de consentir qu'il prît le Consulat, sans l'avoir sollicité dans les formes de l'usage. Mais cette faveur n'ayant point été capable de le satisfaire, le Consul Marcellus, un de ses plus ardens Ennemis, avoit proposé de lui ôter sans ménagement le commandement des Armes, & de lui nommer un Successeur. Il vouloit même qu'on retractât la dispense qu'on lui avoit accordée pour le Consulat, c'est-à-dire, qu'il fût obligé de venir faire à Rome les sollicitations ordinaires ; & pour comble de dureté, il demanda que le droit de Bourgeoisie fût refusé aux Colonies que César avoit formées au-delà du Pô. Cette demande regardoit particuliérement la Colonie de Côme. Toutes celles qui étoient en deça du Pô avoient obtenu de Pompée les droits

(*a*) Cæsari autem persuasum est se salvum esse non posse si ab exercitu recesserit. Fert illam tamen conditionem, ut ambo exercitus tradant. *Ibid.*

du Latium, c'est-à-dire, la Bourgeoisie de Rome pour leurs Magistrats annuels. Mais la haine que Marcellus portoit à César lui faisoit (*a*) souhaiter que sa Colonie de Côme fût exclue de ce Privilege. Il n'avoit point attendu la décision du Sénat, puisqu'il avoit déja fait fouetter publiquement un Magistrat de Côme qui n'avoit pas fait difficulté de prendre à Rome la qualité de Citoyen, indignité dont tous les Citoyens étoient à couvert; & pour joindre la raillerie à l'outrage, il lui avoit recommandé de montrer ses playes (*b*) à César, comme une attestation de Bourgeoisie. Ciceron traita cette action de violence & d'injustice. „ Marcellus, dit-il, s'est couvert de „ honte, & cet excès n'est pas moins „ offençant pour Pompée (*c*) que pour „ César.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Servius Sulpicius, son Collegue, étoit d'un caractere plus modéré. Il s'efforçoit de prévenir tout ce qui pouvoit donner naissance aux prétextes d'une guerre civile; & lorsqu'il man-

(*a*) Sueton. J. Cæs. 28. Strabo. l. 5. 326.

(*b*) Appian. 2. 443.

(*c*) Marcellus fœde de Comensi. Ita mihi videtur non minus stomachi nostro ac Cæsari movisse. *Ad Att.* 5. 11.

An. de R. 702. Chr. 56. Coss. S. Rv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

quoit de force ou de crédit pour arrêter les entreprises de Marcellus, il employoit le secours de quelques Tribuns à qui il connoissoit les mêmes intentions. Pompée n'avoit pas plus de penchant pour la violence. Il ne vouloit point que sa rupture avec César parût venir d'une si mauvaise source. Son inclination lui faisoit souhaiter, autant que la prudence, qu'on laissât finir le tems de sa commission, sûr alors que s'il employoit la force pour s'opposer au Décret du Sénat, toute la haine de sa révolte retomberoit sur lui-même. Cette maniere de penser prévalut tellement dans l'Assemblée du Sénat qu'après quantité de délibérations, elle ordonna par un Décret du dernier jour de Septembre, que les Consuls désignés, L. Paullus, & C. Metellus, attendroient jusqu'au premier de Mars à proposer la distribution des Provinces; mais quatre Tribuns s'éleverent contre ce Décret. Pompée qui continuoit d'affecter beaucoup de moderation, fut pressé de toutes parts d'expliquer plus nettement son avis. Il ne balança point à declarer qu'on ne pouvoit sans injustice ôter son Gouvernement à César avant le premier de Mars,

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

qui étoit le terme (*a*) prefcrit par la Loi. „ On lui répondit qu'il pouvoit „ arriver alors quelqu'oppofition à ce „ changement. Que Céfar, répliqua-t'il, fufcite alors quelqu'un qui s'op„ pofe au Décret du Sénat, ou qu'il „ refufe nettement de s'y foumettre, „ c'eft à peu près la même chofe. Mais, „ reprit un autre, s'il prétendoit tout „ à la fois être Conful & retenir fon „ Gouvernement ? Dites, fi vous vou„ lez, répondit Pompée, que mon fils „ prendra un bâton pour me battre. Si cette réponfe étoit fincere, il étoit encore fort éloigné de craindre les intentions de Céfar.

Cœlius emporta cet Eté l'Office d'Edile, fur un Compétiteur fort odieux à Ciceron, ce même Hirrus qui n'avoit rien épargné pour faire manquer fes prétentions à la dignité d'Augure. Les Ediles étant obligés, par l'ufage, de raffembler de toutes les parties de l'Empire des bêtes feroces pour l'amufement du Peuple, Cœlius pria Cice-

(*a*) Cum interrogaretur, fi qui tum intercederent : dixit hoc nihil intereffe, utrum C. Cæfar Senatus dicto audiens futurus non effet, an pararet, qui Senatum decernere non pateretur. Quid fi, inquit alius, & Conful effe & exercitum habere volet ? At ille, quam clementer : Quid, fi filius meus fuftem mihi impingere volet ? *Ep. fam.* 8. 8.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

ron par ses Lettres, de lui procurer des Pantheres de son Gouvernement de Cilicie, & d'employer à cette chasse les Sybarites, Peuple de sa Province, qui en faisoit son principal exercice. » Curion, lui disoit il, en a fait venir „ dix de Cilicie : il ne seroit pas hono- „ rable pour vous qu'on ne m'en vît „ pas davantage. Dans la même Lettre il lui recommandoit M. Fetidius, Chevalier Romain, qui avoit du bien dans la Cilicie, mais assujetti à quelques charges dont il souhaitoit de le faire affranchir. Cœlius demandoit encore au Proconsul la permission de lever quelques contributions sur les Villes de sa Province, pour fournir (a) aux frais des Jeux qu'il destinoit au Peuple. C'étoit une ancienne prérogative des Ediles, quoiqu'ils ne trouvassent pas toujours les Gouverneurs dans la disposition d'y consentir, & que par l'avis (b) même de Ciceron, Quintus son frere l'eût refusé pendant qu'il

(a) Fere literis omnibus tibi de Pantheris scripsi. Turpe tibi erit, Pariscum Curioni decem Pantheras misisse, te non multis partibus plures, &c. *Ep. fam.* 8. 9. M. Fetidium tibi commendo. Agros quos fructuarios habent Civitates, vult tuo beneficio, quod tibi facile & honestum factu est, immunes esse. *Ibid.*

(b) Ad Quint. frat. 1. 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

gouvernoit l'Asie. Aussi Cœlius reçut-il pour réponse du Proconsul de Cilicie, „ qu'il étoit fâché que ses actions „ fussent si obscures, qu'on ne sût „ point encore à Rome, (*a*) que depuis qu'il commandoit dans sa „ Province il n'avoit levé aucune contribution extraordinaire ; qu'il ne „ convenoit ni à lui d'extorquer de „ l'argent, ni à Cœlius d'en recevoir „ par cette voye ; & qu'un homme „ qui en avoit accusé d'autres d'avidité „ pour le bien d'autrui, devoit s'observer avec plus de précaution. A „ l'égard des Pantheres, il lui déclaroit qu'il ne convenoit pas plus à „ son caractere d'imposer à ses Peuples un fardeau qui leur seroit fort „ incommode. Ce refus ne l'empêcha point d'envoyer des Pantheres à Cœlius, mais il se les procura lui-même à ses propres frais ; & lui écrivant là-dessus, il lui dit fort plaisamment : „ que les bêtes qu'il lui envoyoit „ n'étoient pas fâchées de quitter sa „ Province, parce que depuis qu'il

(*a*) Rescripsi me moleste ferre si ego in tenebris laterem, nec audiretur Romæ nullum in mea Provincia nummum nisi in æs alienum erogari ; docuique nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere ; monuique eum, &c. *Ad Att.* 6. 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» en étoit Gouverneur, (a) elles se » plaignoient d'être les seules créatu- » res à qui l'on y dressât des embûches.

Curion, autre ami du Proconsul, obtint aussi le Tribunat dans le cœur de l'été. Il n'avoit recherché cet Office (b) que pour se procurer l'occasion de mortifier César, qu'il n'avoit jamais menagé ; mais Ciceron qui les connoissoit tous deux, & qui prévoyoit la facilité qu'ils auroient à se reconcilier, prit occasion des complimens qu'il lui devoit sur sa dignité pour lui donner divers avis. Après quelques traits généraux de morale, il l'exhorte à soutenir constamment ce qu'il a regardé jusqu'alors comme la justice & la vérité, sans se (c) laisser jamais entraîner par de pernicieux conseils. Cette réfléxion tomboit sans doute sur Marc-Antoine, le compagnon & le corrupteur de sa jeunesse. Les Lettres qu'il reçut bien-tôt de Rome confirmerent ses soupçons. Cœ-

(a) De Pantheris, per eos qui venari solent, agitur mandato meo diligenter : sed mira paucitas est ; & eas quæ sunt, valde aiunt queri quod nihil cuiquam insidiarum in mea Provincia nisi sibi fiat. *Ep. fam.* 2. 11.

(b) Sed ut spero & volo, & ut se fert ipse Curio, bonos & Senatum malet. Totus, ut nunc est, hoc scaturit. *Ibid.* 8. 4.

(c) Epist. fam. 2. 4.

lius lui écrivit que Curion avoit changé de Parti, & s'étoit déclaré pour César. Il répondit qu'il avoit prévû ce changement, (a) & qu'il n'en étoit pas surpris.

Les nouveaux Consuls étant amis de Ciceron, il les felicita par ses Lettres sur leur élection, il leur demanda le soutien de leur autorité pour le Décret de sa supplication, & ce qui le touchoit encore plus, il les conjura de ne pas souffrir qu'on (b) prolongeât son Office au-delà du terme annuel. On s'attendoit que ces deux souverains Magistrats n'étant pas moins ennemis de César qu'ils étoient attachés à Pompée, on prendroit bientôt quelque résolution décisive sur l'affaire des Gaules ; mais les intrigues de César firent avorter tous les efforts qu'on tenta pour lui donner un successeur. Claudius Metellus en ayant renouvellé la proposition au Sénat, on fut surpris d'y voir mettre une puissante opposition par Æmilius Paullus son Collegue, & par le Tribun Cu-

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

(a) Extrema pagella pupugit me tuo chirographo. Quid ais ? Cæsarem nunc defendit Curio ? Quis hoc putaret præter me ? nam, ita vivam, putavi. *Ibid.* 13.

(b) Ep. fam. 15. 7. 10. 11. 12. 13.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

rion, que les liberalités de César avoient (*a*) déja corrompu. On prétend qu'il avoit donné à Paullus environ six cens mille livres, & beaucoup davantage à Curion. Le premier avoit besoin (*b*) de ce secours pour se remettre des frais immenses qu'il avoit faits en Edifices publics; & l'autre pour acquitter ses (*c*) dettes qui montoient à plus d'un million, car toutes les craintes de Ciceron s'étoient tellement vérifiées sur son sort, qu'en peu d'années il avoit dissipé un des plus riches Patrimoines de la République, & qu'il ne lui restoit, (*d*) suivant l'expression de Pline, pour unique fond de revenu, que l'esperance d'une guerre civile. Tous les Ecrivains de Rome (*e*) s'accordent sur ces faits. » Curion, dit Lucain, gagné par les » dépouilles des Gaules & par l'or » de César, changea tout d'un coup » de Parti; & Servius prétend que

(*a*) Suet. J. Cæs. 19.

(*b*) Appian. L. 11. p. 443.

(*c*) Sexcenties sestercium æris alieni. *Valer. Maxim.* 9. 1.

(*d*) Qui nihil in censu habuerit, præter discordiam principum. *Plin. Hist. L.* 36. 15.

(*e*) Momentumque fuit mutatus Curio rerum Gallorum captus spoliis & Cæsaris auro. *Lucan.* 4. 819.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

„ c'eſt ſa trahiſon que Virgile a voulu
„ peindre dans ces vers :

Vendidit hic auro Patriam . . . . .

Ciceron vivement touché des nouvelles qu'il recevoit de Rome, attendoit la fin de ſon année avec une impatience qui augmentoit tous les jours. Mais avant que de quitter ſa Province il voulut (*a*) voir le compte général des ſommes qui avoient paſſé par ſes mains ou par celles de ſes Officiers, & l'ayant réduit à l'ordre le plus exact il en fit tirer trois copies, dont la premiere devoit être dépoſée à la Tréſorerie de Rome, & les deux autres dans les deux principales Villes de ſon gouvernement (*b*). Il finit ſon adminiſtration par un trait de generoſité ſans exemple avant lui, & qui

(*a*) Laodiceæ me prædes accepturum arbitror omnis pecuniæ publicæ. Illud quidem factum eſt quod lex jubebat, ut apud duas Civitates, Laodicenſem & Apamenſem, quæ nobis maximæ videbantur, rationes confectas & conſolidatas deponeremus. *Ep. fam* 2. 17. 5. 20.

(*b*) Cum enim rectum & gloriosum putarem ex annuo ſumptu qui mihi decretus eſſet, me C. Cœlio Quæſtori relinquere annuum, referre in ærarium ad HS. cIↃ. ingemuit noſtra cohors, omne illud putans diſtribui ſibi oportere; ut ego amicior invenirer Phrygum aut Cilicum ærariis quam noſtro. Sed me non moverunt. Nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri potuit quod prætermiſſum. *Ad Att*, 7. 1.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

n'eut pas ſans doute beaucoup d'imitateurs. Ayant épargné par ſon œconomie environ cent mille livres ſur le revenu que la Province lui faiſoit pour ſa dépenſe, il les remit liberalement au Tréſor, pour les faire ſervir au ſoulagement de ſes Peuples. Cette liberalité, dit-il, fit murmurer tous ſes gens, qui s'attendoient à lui voir diſtribuer entr'eux une ſomme ſi conſiderable. Mais leurs plaintes le toucherent peu. Cependant il ne manqua pas non plus de leur faire trouver beaucoup d'avantages à l'avoir ſervi, & les récompenſes qu'ils reçurent de lui furent honorables.

Il lui reſtoit un embarras. Les troubles de Rome n'ayant point encore permis au Sénat de penſer à la diſtribution des Provinces, il ne ſçavoit entre les mains de qui il devoit remettre ſon Gouvernement. C. Cœlius, ſon Queſteur, étoit un jeune homme d'une haute naiſſance, mais d'une capacité ſi médiocre, qu'après une adminiſtration auſſi glorieuſe que la ſienne, il craignoit de s'expoſer à quelque reproche, en marquant trop de confiance pour un homme de ce caractere. Cependant il n'avoit perſonne auprès de lui qui

pût prétendre à ce dépôt par son rang, car la crainte d'être soupçonné d'intérêt ou de partialité ne lui permettoit pas de faire tomber son choix sur son frere. Enfin la nécessité le détermina (*a*) pour Cœlius, & lui ayant remis toute son autorité, il se mit en chemin pour retourner en Italie.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

En quittant l'Asie, il écrivit à Atticus qu'il attendoit de lui sur sa route un détail exact de l'état de Rome & de la situation (*b*) des affaires publiques. „ Il nous est venu ici, lui disoit-il, de „ mauvaises nouvelles touchant Paullus & Curion. Ce n'est pas que je sois „ allarmé pour la République, tant „ qu'elle aura Pompée. Si les Dieux „ nous le conservent, nous devons

(*a*) Ego de Provincia decedens Quæstorem Cœlium præposui Provinciæ. Puerum, inquies: At Quæstorem, & nobilem adolescentem, at omnium fere exemplo. Neque erat superiore honore usus, quem præficerem. Pontinius multo ante discesserat. A Quinto fratre impetrari non poterat; quem tamen si reliquissem, dicerent iniqui non me plane post annum, ut Senatus voluisset, de Provincia decessisse, quoniam alterum me reliquissem. *Ep. fam.* 2. 15. *Ad Att.* 6. 5. 6.

(*b*) Huc odiosa afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam stante Pompeio vel etiam sedente; valeat modo. Sed me hercule Paulli & Curionis meorum familiarium vicem doleo. Formam igitur mihi totius Reipublicæ, si jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas quæ obviam mihi veniat; ex qua me fingere possum, &c. *Ad Att.* 6. 3.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

» être tranquilles. Mais je plains Curion & Paullus, qui sont tous deux de mes Amis. Si vous êtes à Rome, ou dès que vous y serez, ne manquez pas de m'envoyer une description exacte de l'état de la République, afin que je puisse me former là-dessus, & voir quel esprit il faut porter dans les affaires présentes; car il est à souhaiter, en arrivant, de n'être pas entiérement neuf & étranger. Sa confiance étoit extrême pour Pompée, parce qu'il voyoit bien que toutes les espérances de paix avec César, ou de succès contre ses entreprises, dépendoient de Pompée presqu'uniquement. Dans une autre Lettre il marque une vive inquiétude pour sa santé. „ Notre seule ressource, dit-il, est dans (a) la conservation de ce grand Homme, qui est attaqué tous les ans d'une maladie dangereuse. Pompée étoit sujet à la fiévre. Elle lui revenoit régulierement dans la même saison, & chaque accès faisoit trembler tout son Parti. Dans un de ces retours, où sa vie parut fort dangereusement

(a) In unius hominis quotannis periculose ægrotantis anima, positas omnes nostras spes habemus. *Ibid.* 8. 2.

menacée, on ordonna des prieres *(a)* publiques pour son rétablissement ; honneur qui n'avoit encore été accordé qu'à lui.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Ciceron, à son retour de Cilicie, prit son chemin par Rhodes *(b)*, en faveur, dit-il, des deux Enfans. Il vouloit procurer à son fils & à son neveu la vûë de cette Isle florissante, & leur faire prendre peut-être quelques leçons dans cette fameuse école d'eloquence où il avoit tiré lui-même tant d'utilité de celles de Molon. Il apprit dans cette Isle la mort d'Hortensius, qui l'affligea beaucoup *(c)* en lui rappellant le souvenir d'une infinité de combats glorieux qu'il avoit soutenus contre lui au Barreau. Hortensius y regnoit sans rival lorsque Ciceron y avoit paru la premiere fois ; & si le charme d'une réputation si bien établie avoit été l'éguillon le plus pressant du jeune Ciceron, les progrès brillans & rapides qu'il fit dans la même carriere n'avoient pas moins servi à réveiller

(a) Quo quidem tempore universa Italia vota pro salute ejus, primo omnium Civium suscepit. *Vell. Pat.* 2. 48 *Dio.* 155.

(b) Rhodum volo, puerorum causa. *Ad Att.* 6. 7.

(c) Cum è Cilicia decedens Rhodum venissem, & eo mihi de Q. Hortensii morte esset allatum, opinione omnium majorem animo cepi dolorem. *Brut. init.*

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

l'ardeur d'Hortensius, & à lui faire développer toutes les forces de son génie pour soûtenir ses avantages contre un rival si dangereux. Une grande partie de leur vie se passa dans cette noble émulation. Mais Hortensius, qui étoit d'un âge beaucoup plus avancé, ayant atteint successivement à tous les honneurs publics, & sentant enfin son ambition rassasiée (a) par le Consulat, avoit commencé à perdre le goût du travail pour se livrer à celui de la paresse & de la volupté qui lui étoit beaucoup plus naturel. Il avoit laissé prendre ainsi l'ascendant à Ciceron, qui n'étoit pas capable de perdre de vûë le point de la gloire, ni d'en être un moment détourné par les amorces du plaisir. Il publia diverses Harangues, qui subsisterent long-tems après sa mort, & cette perte mérite d'autant plus nos regrets, qu'en nous privant des Ouvrages d'un Orateur si célébre, elle nous ôte aussi la satisfaction de les comparer avec ceux de Ciceron & de juger de la différence des talens dans deux si grands hommes. S'il faut s'ar-

(a) Nam is post Consulatum summum illud suum studium remisit, quo à puero fuerat incensus; atque in omnium rerum abundantia voluit beatius ut ipse putabat vivere. *Brut.* p. 448.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILLUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

rêter au jugement que d'anciens Ecrivains en ont porté, Hortensius devoit une grande partie de sa gloire à son action, où il entroit même plus d'art que n'en demande (*a*) la qualité d'Orateur ; ce qui faisoit trouver plus de plaisir à lui entendre prononcer ses Pieces qu'à les lire ; au lieu que les Ouvrages de Ciceron n'ayant jamais eu besoin d'autre lustre que leur propre beauté, se sont toujours fait rechercher avec une estime & des soins qui ont peut être contribué à faire négliger les autres. Cependant tous les anciens, & Ciceron même, ont parlé d'Hortensius comme d'un Orateur auquel il ne manquoit aucune perfection de son Art (*b*), élegance de stile, fertilité d'invention, abondance, grace, exactitude ; douceur & harmonie dans la voix. L'ardeur de l'émulation n'alla jamais entre Ciceron & lui jusqu'à leur faire rompre les mesures communes de

(*a*) Motus & gestus etiam plus artis habebat quam erat Oratori satis. *Brut.* 425. Dicebat melius quam scripsit Hortensius. *Orat. p.* 261. Ejus scripta tantum intra famam sunt... qui diu princeps Oratorum existimatus est ; novissime, quoad vixit, secundus : ut apparcat placuisse aliquid eo dicente, quod legentes non invenimus. *Quint.* XI. 3.

(*b*) Erat in verborum splendore elegans, compositione aptus, facultate copiosus, nec prætermittebat fere quicquam quod erat in causa. Vox canora & suavis, *Brut.* 425.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

la politesse. Au contraire s'accordant dans leurs principes de politique & leur vie se passant dans les mêmes societés, on auroit pû donner le nom d'amitié à leur liaison, si Hortensius ne l'eût pas démenti par son infidélité dans la disgrace de Ciceron. Il parut trop clairement que la haine ou l'envie avoit eu part à ses conseils. Mais le ressentiment de Ciceron se borna aux plaintes qu'il en fit à Atticus leur Ami commun, qui ne manqua pas d'apporter tous ses soins à les empêcher de rompre ouvertement: & Ciceron, qui étoit d'un naturel flexible, consentit à renoüer avec lui de si bonne foi, qu'il pleura sincérement sa mort, non-seulement comme la perte d'un ami, mais comme un malheur (*a*) public dans un tems où l'Etat avoit besoin de ses plus fidéles serviteurs.

De l'Isle de Rhodes il se rendit à Ephese, d'où il mit à la voile le premier d'Octobre, & le quatorze il prit terre à Athenes après un fort en-

(*a*) Nam & amico amisso, cum consuetudine jucunda, tum multorum officiorum conjunctione me privatum videbam. Augebat etiam molestiam quod magna sapientium Civium bonorumque penuria, vir egregius conjunctissimusque mecum consiliorum omnium societate alienissimo Reip. tempore extinctus. *Brut. init.*

nuyeux passage (a). Il choisit encore, pour se loger, la maison du Philosophe Aristus. Apprenant qu'Appius son Prédécesseur avoit donné des ordres, à son retour d'Asie, pour faire bâtir à ses frais un Vestibule au Temple de Cerès Eleusine, il en prit occasion d'ajouter quelqu'ornement du même genre à l'Académie, comme un simple monument de son affection pour un lieu si respectable; car il détestoit ces fausses Inscriptions dont la flaterie des Grecs chargeoit les Statues de leurs nouveaux Maîtres, & la méthode qu'ils prenoient d'effacer les anciens titres our en substituer d'autres à l'honneur des grands Seigneurs de Rome. Il communiqua son dessein (b) à Atticus, en le priant de lui en marquer son opinion. Mais il y a peu d'apparence qu'il l'ait executé parce qu'étant poussé en Italie par tous ses désirs, il ne fit pas un long séjour à Athenes. Toutes les Lettres qui lui venoient de Rome lui confirmoient la certitude d'une guerre à laquelle il

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

(a) Prid. Id. Oct. Athenas venimus, cum sane adversis ventis usi essemus. *Epist. fam.* 14. 5.

(b) Audio Appium προπύλαιον Eleusine facere. Num inepti fuerimus, si nos quoque Academiæ fecerimus? Equidem valde ipsas Athenas amo. Volo esse aliquod monumentum. Odi falsas Inscriptiones alienarum statuarum. Sed ut tibi placebit. *Ad Att.* 6. 1.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. & C. CLAUDIUS METELLUS.

ne pouvoit se dispenser de prendre part. Il falloit s'éclaircir (*a*) des affaires publiques & prendre des mesures pour les siennes. Rien n'égaloit son impatience. Cependant il ne désespéroit point encore de la Paix, & peut-être se flatoit-il qu'elle pourroit être son ouvrage. Personne n'avoit plus de raison que lui de former cette espérance. Pompée & César le recherchoient également, & se persuadoient chacun de leur côté qu'ils se l'étoient attaché. Ils lui écrivoient (*b*) avec toute la confiance de l'estime & de l'amitié ; il étoit naturel avec des principes tels que les siens, soutenus de tant d'autorité & de lumieres, de faire tourner ces ouvertures au bien public.

Dans sa route d'Athenes en Italie,

(*a*) Cognovi ex multorum literis ad arma rem spectare. Ut mihi cum venero dissimulare non liceat quid sentiam. Sed cum subeunda fortuna est, eo citius dabimus operam ut veniamus, quo facilius de tota re deliberemus. *Ep. fam.* 14. 5. Sive enim ad concordiam res adduci potest, sive ad bonorum victoriam, utrius-ve rei me aut adjutorem esse velim, aut certe non expertem. *Ad Att.* 7. 3.

(*b*) Ipsum tamen Pompeium separatim ad concordiam hortabor. *Ibid.* Me autem uterque numerat suum. Nisi forte simulat alter. Nam Pompeius non dubitat, vere enim judicat, ea quæ de Republ. nunc sentiat mihi valde probari. Utriusque autem accepi litteras ejusmodi, ut neuter quemquam omnium pluris fecere quam me videretur. *Ibid.* 7. 1.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

Tiron, un de ſes Eſclaves, à qui il accorda bien-tôt la liberté, tomba malade & demeura derriere à Patras ſous la garde des Medecins. Cette circonſtance paroîtra légere à ceux qui ignorent combien la poſtérité a d'obligation à cet illuſtre Eſclave, pour nous avoir conſervé les Lettres de ſon Maître. Il avoit été élevé dans cette famille avec d'autres Eſclaves de ſon âge, entre leſquels il s'étoit toujours diſtingué par un grand nombre d'excellentes qualités. Au zele & à l'attachement, qui étoient les devoirs naturels de ſa condition, il joignoit non-ſeulement un admirable caractere, mais tant de goût & d'intelligence pour toutes les parties du ſçavoir, qu'il ſe rendit auſſi utile aux études qu'aux affaires domeſtiques de ſon Maître. » Je vois, écrivoit Ciceron à » Atticus (*a*), que la ſanté de Tiron vous » cauſe de l'inquiétude. Je vous avoue » que ſa maladie me chagrine auſſi ; » car s'il m'eſt cher, c'eſt encore moins » par l'utilité que je tire de lui dans

(*a*) De Tirone video tibi curæ eſſe. Quem quidem ego, & ſi mirabiles utilitates mihi præbet, cum valet in omni genere vel negotiorum vel ſtudiorum meorum, tamen propter humanitatem & modeſtiam malo ſalvum quam propter uſum meum. *Ad Att.* 7. 5.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

» mes affaires & dans mes études, » que par sa douceur, sa modestie, » & ses autres vertus. Mais ses Lettres à Tiron même font voir encore mieux quel étoit le caractere de Ciceron dans son domestique. Depuis qu'il l'eut laissé à Patras il ne laissa point échapper une occasion de lui écrire, soit par les Vaisseaux ou par les Messagers qui alloient de ce côté là, & souvent il lui écrivoit deux ou trois fois le jour. Il lui envoya même plusieurs fois un Exprès, pour s'informer de l'état de sa santé. La premiere Lettre fera juger de toutes les autres.

M. T. Ciceron à Tiron.

Je n'aurois (*a*) pas cru qu'il pût m'être si difficile de me passer de vous : mais en vérité je ne saurois supporter votre absence ; & quoique mon honneur demande que je me rende promptement à Rome, il me semble que j'ai offensé le Ciel en vous laissant derriere moi. Vous ayant vû si déterminé à vous arrêter jusqu'au rétablissement de votre santé, ma complaisance m'a fait approuver votre résolution, & je ne change point de sentiment si le vôtre

(*a*) Ep. fam. 16. 1.

est

est encore le même : mais lorsque vous ferez en état de prendre un peu de nourriture, si vous croyez que vos forces vous permettent de me réjoindre je m'en remets à vous-même. Je vous ai envoyé Marius pour vous accompagner à votre retour si vous pouvez partir aussi-tôt que je le désire ; mais si vous êtes forcé de vous arrêter plus long-tems, il a ordre de revenir aussi-tôt sans vous. Persuadez-vous qu'autant que votre santé ne s'y opposera point, je ne souhaite rien plus ardemment que de vous avoir avec moi, mais que si elle demande absolument que vous demeuriez encore quelque tems à Patras, je ne souhaite rien avec plus d'ardeur que ce qui est nécessaire à votre rétablissement. Si vous partez immédiatement, vous pourrez me joindre à L.... Si vous demeurez pour vous rétablir, prenez soin ensuite, à votre départ, de vous mettre en bonne compagnie & de choisir un bon tems & un bon vaisseau. Il faut, mon cher Tiron, si vous m'aimez, que ni l'arrivée de Marius ni les instances de cette Lettre ne vous fassent rien précipiter. En prenant le parti qui convient le mieux à votre santé, vous ferez ce

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

qui m'eſt le plus agréable. C'eſt votre diſcrétion qui doit vous en faire juger. J'ai beſoin de vous ; mais je vous aime. Mon amitié me fait ſouhaiter votre ſanté, le beſoin que j'ai de vous me fait déſirer de vous avoir ici : c'eſt le premier de ces deux déſirs qui doit l'emporter. Tâchez donc de vous rétablir ; de tant de ſervices que vous m'avez rendus, ce ſera le plus agréable... Le trois de Novembre.

L'honneur par lequel il dit à Tiron qu'il eſt rappellé à Rome étoit celui du Triomphe, que ſes Amis l'exhortoient à demander pour l'action du Mont Amanus & celle de Pindeniſſum. Il en écrivoit ſes ſentimens (*a*) à Atticus. » Examinez, je vous prie, ſi dans l'état où » ſont les affaires de la République, je » dois penſer au Triomphe comme » mes Amis me le conſeillent. J'y re» noncerois ſans peine ſi Bibulus n'y » prétendoit pas ; lui qui tant qu'il a » vû dans la Syrie un ſeul étranger, » s'eſt tenu enfermé dans Antioche, » comme (*b*) il le fut dans ſa maiſon

(*a*) Ad Att. 6. 8.

(*b*) De triumpho nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentiſſimas literas, quas ampliſſima ſupplicatio conſecuta eſt. A quo ſi ea geſta ſunt quæ ſcripſit, gauderem & honori faverem. Nunc illum, qui pe-

» pendant son Consulat. Ne me se-
» roit-il pas honteux après cela de ne
» faire aucune tentative ? .... Pour le
» triomphe, écrit-il encore, je n'ai
» commencé à le souhaiter que depuis
» qu'on a accordé à Bibulus, sur une
» Lettre pleine de faussetés, une si
» longue supplication. S'il avoit fait
» réellement les actions dont il se van-
» te, je m'en réjouirois & je serois
» le premier à favoriser ses préten-
» tions : mais que lui, qui s'est tenu
» renfermé dans Antioche tandis que
» les ennemis étoient au-delà de l'Eu-
» phrate, obtienne un honneur auquel
» je n'oserai prétendre, moi dont l'ar-
» mée a soutenu & rassuré la sienne ;
» ce seroit une honte pour nous : je dis
» pour vous aussi-bien que pour moi.
» Je suis donc résolu d'employer tous
» les moyens possibles, & j'ai l'espe-
» rance de réussir.

An. de R. 703.
Cicer. 57.
Coss.
L. ÆMILIUS PAULLUS.
C. CLAUDIUS METELLUS.

Après l'idée méprisable que Ciceron fait prendre de la conduite de Bibulus en Syrie, on est étonné de lui voir décerner une supplication, & de le

dem porta, quoad hostis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri, me in cujus exercitu spem illius exercitus habuit, idem non assequi, dedecus est nostrum, nostrum inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar, & ut spero assequar. *Ad Att.* 7. 2.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

voir aſpirer même au triomphe : mais il faut ſe ſouvenir que s'il n'avoit rien exécuté de ſon propre bras, Caſſius ſon Lieutenant avoit battu les Parthes dans ſon abſence, & que le ſuccès des Officiers inferieurs étoit toujours attribué aux auſpices du Général, qui en recueilloit la récompenſe & la gloire. D'ailleurs les Parthes étant les plus rédoutables ennemis de la République, ſur tout depuis l'infortune récente de Craſſus, les moindres avantages qu'on remportoit contr'eux étoient reçus à Rome avec acclamation, & n'en pouvoient procurer de médiocres au Vainqueur.

Lorſqu'un proconſul revenoit de ſa Province avec quelque prétention au Triomphe, ſes Faiſceaux étoient entrelacés de laurier. Ciceron prit terre à Brindes le 26 de Novembre, avec cette marque de ſes eſperances, & Terentia ſa femme arrivant dans le même moment au-devant de lui, ils s'embraſſerent (a) au milieu de la Place

(a) Brundufium venimus VII. Kal. Decemb... Terentia vero, quæ quidem eo tempore ad Portam Brundiſinam venit, quo ego in Portum, mihique obvia in foro fuit. *Ibid.* Nunc incido in diſcrimen ipſum. Dabunt operam ut eliciant ſententiam meam. Tu autem de noſtro ſtatu cogitabis, primum quo artificio tueamur benevolentiam Cæſaris. *Ibid.* 1.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

publique. De Brindes il prit à petites journées le chemin de Rome, s'arrêtant sur la route, pour conferer avec ses Amis, qui venoient de tous côtés à sa rencontre, sans distinction de parti. Il pénétra bien-tôt les dispositions générales. C'étoient celles qu'il rédoutoit le plus ; un penchant pour la guerre déja déclaré dans tous les cœurs. Comme il en jugeoit avec moins d'interêt, & par conséquent avec plus de modération, il s'attacha d'abord à la résolution d'employer tous ses soins & toute son autorité à ménager la paix. Il ne s'étoit encore déclaré pour aucun Parti ; non qu'il fût dans l'irrésolution, car il étoit détertermíné dans le cœur à suivre Pompée ; mais il prévoyoit de la difficulté à ménager sa conduite. Il vouloit éviter de prendre part aux Décrets qui se préparoient contre César ; & son dessein étoit de garder pendant quelque tems les apparences de la neutralité, pour faire l'office de médiateur avec plus de bienséance & de succès.

Dans cette disposition, il se procura le dix de Décembre une conference avec Pompée, dont il rendit aussi-tôt

An. de R. 703.
Cicer. 57.
Coss.
L. Æmilius Paullus.
C. Claudius Metellus.

compte à Atticus. „ Nous avons passé,
„ dit-il, (a) environ deux heures
„ ensemble. Il m'a paru charmé de
„ mon retour. Il m'a exhorté à de-
„ mander le Triomphe, & m'a promis
„ de me soutenir de son crédit. Il m'a
„ conseillé en même-tems de ne me
„ trouver au Sénat qu'après que je
„ l'aurai obtenu ; de peur qu'en opi-
„ nant je n'alienasse l'esprit de quel-
„ que Tribun : en un mot, il ne pou-
„ voit traiter l'article de mes interêts
„ d'une maniere plus obligeante.
„ Quant aux affaires de la Répu-
„ blique, il m'a témoigné qu'il ne
„ doutoit point que nous n'eussions la
„ guerre ; qu'on ne devoit plus espe-
„ rer d'accommodement ; que depuis
„ quelque tems il voyoit bien que
„ César ne vouloit plus le ménager,
„ & qu'il en avoit eu depuis peu
„ une nouvelle preuve ; qu'Hirtius,
„ l'ami particulier de César, étoit
„ venu de sa part à Rome sans venir
„ chez lui ; qu'il étoit arrivé le sixié-
„ me de Décembre au soir, & que
„ Balbus comptant de parler le len-
„ demain de grand matin à Scipion
„ de l'affaire qui l'avoit amené, il

(a) Ad Att. 7. 4.

» étoit parti la nuit même. Pompée » regarde cette conduite comme une » marque certaine que César veut » rompre avec lui. Enfin, la seule es» perance qui me reste, est qu'un » homme à qui ses ennemis mêmes » offrent un second Consulat, & que » la fortune a élevé si haut, ne sera » pas assez insensé pour risquer de » perdre tant d'avantages : mais si cela » ne peut l'arrêter, combien vois-je » de choses à craindre que je n'ose » vous écrire ? au reste, je compte » d'être aux portes de Rome le troi» siéme de Janvier.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

Ciceron étoit troublé par un scrupule, qui devenoit une peine importante dans sa situation. Il devoit une somme d'argent à César (a). Il ne pouvoit s'acquitter de cette dette sans se priver d'une partie de l'argent qu'il avoit reservé pour son Triomphe, & sa délicatesse néanmoins lui faisoit regarder comme une chose odieuse & indécente, de prendre parti contre un homme dont il étoit le débiteur. Il eut

(a) Illud tamen non desinam, dum adisse te putabo, de Cæsaris nomine rogare ut confectum relinquas. Ibid. 5. 6. Mihi autem molestissimum est quod solvendi sunt nummi Cæsari, & instrumentum Triumphi eo conferendum. Ibid. 7. 8.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

recours à l'amitié d'Atticus, qui le délivra sans doute de cet embarras, car il ne s'en trouve plus aucune trace dans leurs Lettres. On ne devine point dans quelles circonstances il avoit contracté cette obligation envers César; à moins que ce n'eût été après son exil, lorsque la ruine de ses affaires lui avoit fait chercher de l'argent pour rétablir ses Maisons.

Pompée lui trouvant tant d'inclination pour la paix, voulut se procurer avec lui une seconde conference avant qu'il fût arrivé à Rome, dans l'espoir de le guerir de ses craintes, & de lui faire perdre un vain desir d'accommodement qui n'étoit propre qu'à refroidir le zele de ses Amis & du Sénat. Il le joignit à Lavernium, & l'ayant accompagné jusqu'à Formies, ils y eurent ensemble une conversation qui dura la moitié du jour. » Vous me demandez, écrivoit Ciceron à Atticus, » s'il y a quelque esperance d'accom- » modement; autant que j'en puis » juger par tout ce que m'a dit Pom- » pée, qui est entré avec moi dans un » grand détail, on n'en a pas même » envie. Il prétend que si César ob- » tient le Consulat, même en remet-

» tant le Commandement de ses Troupes, la République sera bientôt bouleversée. Il est d'ailleurs persuadé que lorsque César saura qu'on se prépare à prévenir ses desseins, il ne pensera plus à demander le Consulat cette année, & qu'il aimera mieux garder son armée & son Gouvernement : qu'au reste s'il se portoit à quelque extrémité, on devoit peu s'en allarmer ; qu'avec les Troupes qu'il avoit à sa disposition & celles de la République on sauroit bien l'arrêter : Que voulez-vous que je vous dise ? quoique je pense souvent combien les évenemens de la guerre sont incertains, je me sentois néanmoins rassuré, en entendant raisonner un homme de cette valeur, & de cette expérience sur le danger de s'en tenir à une fausse paix.

An. de R. 703.
Cicer. 57.
Coss.
L. Æmilius Paullus.
C. Claudius Metellus.

Ciceron ne laissa point de conserver des esperances d'accommodement, & de s'en tenir au projet qu'il avoit formé d'y employer tous ses efforts. Il se confirma dans cette résolution à mesure qu'il observa les dispositions des deux Partis. Les gens de bien, comme on les appelloit, étoient mal unis

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Metellus.

entr'eux (*a*). La plûpart avoient quelques plaintes à faire de Pompée. D'ailleurs il entroit dans leurs ſentimens trop d'emportement & de violence. Ils ne parloient que de perdre & d'anéantir leurs adverſaires. Ciceron croyoit voir clairement & ne faiſoit pas difficulté d'annoncer à ſes Amis, que de quelque côté que la fortune ſe déclarât il falloit s'attendre à la tirannie. La ſeule difference qu'il prévoyoit dans les ſuites de la victoire, étoit qu'en ſuppoſant l'ennemi vainqueur on étoit menacé d'une Proſcription, & que le ſuccès du bon parti n'expoſoit Rome qu'à l'eſclavage. Ainſi quelque horreur qu'il eût pour la cauſe de Céſar, il penſoit toujours qu'il valoit mieux conſentir à toutes ſes demandes que de remettre la déciſion de cette querelle au ſort des armes. Des

(*a*) De Repub. quotidie magis timeo. Non enim boni, ut vocant, conſentiunt. Quos ego Equites Romanos, quos Senatores vidi, qui acerrime tum cœtera tum hoc iter Pompeii vituperarent. Pace opus eſt : ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus exiſtat. *Ibid.* 7. 5. Ut ſi victus eris proſcribare ; ſi viceris, tamen ſervias. *Ibid.* 7. 7. Ad pacem hortari non deſino quæ, vel injuſta, utilior eſt quam juſtiſſimum bellum. *Ibid.* 7. 14. Mallem tantas ei vires non dediſſet, quam nunc tam valenti reſiſteret. *Ibid.* 7. 3. Niſi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. *Ibid.* 7. 6.

conditions de paix injustes lui paroissoient préferables à la plus juste guerre ; & lorsque depuis dix ans on n'avoit paru travailler qu'à fortifier César, il trouvoit ridicule qu'on pensât à se battre contre un homme auquel on s'étoit mis volontairement dans l'impuissance de résister.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Il étoit rempli de ces réfléxions & de ces vûës lorsqu'il fit son entrée à Rome le 4. de Janvier. Il y trouva les deux nouveaux Consuls dévoués entiérement aux intérêts de Pompée. En approchant de la Ville, il eut le plaisir auquel il avoit été tant de fois sensible, de voir sortir une multitude de Citoyens qui venoient le recevoir avec toutes sortes d'honneurs. Il avoit passé la derniere nuit dans la Maison Albane de Pompée, parce que Tusculum, qui étoit écarté de la grande route, ne lui auroit pas été si commode pour une entrée publique. Mais la satisfaction qu'il ressentit de se voir mieux établi que jamais dans l'estime du Peuple Romain, fut mêlée d'un sentiment de tristesse auquel il ne s'étoit pas si-tôt attendu. Le jour même de son arrivée (*a*) il tomba, dit-il, dans les

(*a*) Ego ad urbem accessi prid. Non. Jan. Ob-

An. de R. 704. Cicer. 58.
Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

flâmes de la discorde civile, ou plûtôt dans celles de la guerre, car il la trouva presqu'ouvertement déclarée. Le Sénat venoit de porter un Décret par lequel il étoit ordonné à César de congédier son Armée dans un certain terme, sous peine d'être déclaré l'ennemi public : deux Tribuns, Marc-Antoine & Q. Cassius, ayant entrepris de s'y opposer, on étoit venu à cette résolution terrible, qui étoit comme la derniere ressource du Sénat dans l'extrêmité du danger & qui consistoit à ordonner que les Consuls & tous les autres Magistrats prissent soin que la République ne reçût aucun dommage. C'étoit les armer d'un pouvoir sans bornes contre ceux à qui l'on attribuoit la qualité d'Ennemis. Aussi les deux (a) Tribuns & Curion se hâterent-ils de se rendre au Camp de César, sous prétexte qu'ils ne croyoient plus leur vie en sûreté

viam mihi sic est proditum, ut nihil possit fieri ornatius. Sed incidi in ipsam flammam civilis discordiæ, vel potius belli. *Ep. fam.* 16. 11. Ego in Tusculanum nihil hoc tempore. Devium est, &c.

(a) Antonius quidem noster & Q. Cassius nulla vi expulsi ad Cæsarem cum Curione profecti erant, postea quam Senatus Consulibus, Prætoribus, Tribunis Plebis, & nobis qui Proconsules sumus, negotium dederat ut curaremus ne quid Respub. detrimenti caperet. *Ep. fam.* 16. 11.

dans la Ville, quoiqu'on ne pensât point encore à les offenser.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Marc-Antoine, qui commençoit à se distinguer dans les affaires, étoit d'une très-noble & très-ancienne extraction. Son grand pere, aussi célébre par son habileté que par son éloquence, avoit perdu la vie dans les proscriptions de Marius & de Cinna, & son pere s'étant deshonoré au contraire par la conduite qu'il avoit tenuë, dans une des plus importantes commissions de la République, étoit mort avec le caractere d'un homme livré à toutes sortes de vices. C'étoit le dernier de ces deux exemples que le fils avoit choisi pour modéle. Dès sa premiere jeunesse il s'étoit jetté dans tous les excès de la débauche, & ses folles dépenses avoient consumé son Patrimoine (*a*) avant qu'il eût pris la robe

(*a*) Tenes-ne memoriæ Prætextatum te decoxisse ? Nemo unquam puer emptus libidinis causa, tam fuit in domini potestate quam tu in Curionis. Quoties te pater ejus è domo ejecit sua ? Scisne me de rebus mihi notissimis dicere ? Recordare tempus illud cum Pater Curio mœrens jacebat in lecto ; filius se ad pedes meos prosternens, lachrymans te mihi commendabat, orabat ut te contra Patrem suum, si H. S sexagies peteret, defenderem ; tantum enim se pro te intercessisse : ipse autem amore ardens confirmabat quod desiderium tui discidii scire non posset. Quo ego tempore tanta mala florentissimæ fami-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caius.

virile. Les agrémens de sa figure, la vivacité de son esprit, & ses manieres insinuantes avoient inspiré pour lui au jeune Curion un attachement presque incroyable. Malgré les ordres d'un pere vertueux & févere, qui avoit refusé cent fois à Marc-Antoine l'entrée de sa maison, Curion s'étoit obstiné à le voir. Il lui avoit fourni de l'argent pour ses plaisirs, jusqu'à se charger lui même de dettes. Le vieux Curion, vivement affligé de la conduite de son fils, ayant eu recours aux conseils & à l'autorité de Ciceron pour le ramener au devoir, ce jeune imprudent s'étoit jetté à ses pieds & l'avoit conjuré les larmes aux yeux d'intercéder au contraire & pour Antoine & pour lui; mais Ciceron, toujours ami du devoir, avoit conseillé au pere, après l'avoir exhorté à payer les dettes de son fils, de mettre pour condition à cette faveur qu'il cesseroit absolument de voir Antoine. Un conseil si sage fut la source de cette haine qui rangea tout d'un coup Marc-Antoine dans le parti opposé à Ciceron, & qui ne fit que se

liæ sedavi vel potius sustuli: Patri persuasi ut æs alienum filii dissolveret, &c. *Phil.* 2. 18. M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus. *Sallust. Hist. fragm. l.* III.

fortifier dans la suite de sa vie par d'autres accidens. Le second mariage de sa mere lui ayant donné pour beau-pere ce même Lentulus qui fut puni de mort dans la conspiration de Catilina, ce fut un nouveau sujet de ressentiment, qui servit d'un autre côté à lui faire contracter les principes les plus pernicieux à la liberté publique (*a*). Il forma une liaison fort étroite avec Clodius pendant son Tribunat & se rendit le ministre de toutes ses violences ; ce qui n'empêcha point que dans la maison de Clodius même il ne suscitât des intrigues que l'histoire n'a point expliquées, mais qui n'alloient à rien moins qu'à deshonorer son Protecteur. Après avoir formé à Rome l'habitude de tous les vices, il alla prendre les premieres leçons de la guerre sous Gabinius, le plus débauché de tous les Généraux Romains. Il en obtint le commandement de la Cavalerie, & n'ayant jamais manqué de courage & d'audace, il se distingua (*b*) par ses

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Te domi P. Lentuli educatum. *Phil.* 2. 7. Intimus erat in Tribunatu Clodio. . . . ejus omnium incendiorum fax, cujus etiam domi quiddam jam tunc molitus est, &c. *Ib.* 19.

(*b*) Inde iter Alexandriam contra Senatus auctoritatem, contra Rempublicam & religiones : sed habebat ducem Gabinium, &c. *Ibid.*

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

actions au rétabliſſement du Roi Ptolemée. Ainſi le premier eſſai qu'il fit de la gloire militaire fut dans une Expédition qui bleſſoit également la Religion & les Loix de ſa Patrie. Au lieu de faire tourner cet avantage au rétabliſſement de ſes affaires & de ſa réputation, il évita de reparoître à Rome, où la multitude de ſes dettes lui faiſoit redouter la vûë de ſes créanciers. Il ſe rendit (a) auprès de Céſar, dans les Gaules, qui étoient déja le réfuge de tous ceux qui s'étoient ruinés par le déréglement de leur conduite & qui n'avoient plus de reſſouree que dans les emportemens du déſeſpoir. Après avoir paſſé quelque tems dans cette Province, il ſe vit en état par les libéralités de Céſar & par d'autres ſecours qu'il ne dut qu'à ſon adreſſe, de retourner à Rome pour ſolliciter la Queſture. Céſar ne fit pas difficulté de le recommander inſtamment à Ciceron, mais en prenant le parti de confeſſer les fautes de ſa jeuneſſe & de faire mieux eſpérer à l'avenir de ſes ſentimens & de ſa conduite. Ciceron

(a) Prius in ultimam Galliam ex Ægypto quam domum veniſti, è Gallia ad Quæſturam petendam. *Ibid. Plutarq. Vie d'Antoine.*

fut (*a*) assez généreux pour oublier d'anciens sujets de plainte. Antoine que le désordre de ses mœurs n'empêchoit point d'avoir les inclinations nobles & le cœur fort sensible, fut si touché des bienfaits qu'il en reçut, qu'il se déclara aussi-tôt contre Clodius; & l'ayant attaqué au Forum avec toute l'ardeur de son caractere, il l'auroit tué infailliblement si l'escalier de la Tribune ne l'eut dérobé à sa furie. Il faisoit gloire ouvertement d'être redevable de tout à la générosité de Ciceron, en se reconnoissant obligé, pour reparer ses anciennes offenses, de le délivrer de tous ses ennemis. Il fut élû Questeur; mais oubliant bientôt tous ses projets de sagesse & de vertu, il se hâta de rejoindre (*b*) Cé-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Acceperam, jam ante, Cæsaris literas, ut mihi satisfieri paterer à te. Postea custoditus sum à te, tu à me observatus in petitione Quæsturæ, quo quidem tempore P. Clodium in Foro conatus es occidere. Ita prædicaras, te non existimare, nisi illum interfecisses, unquam mihi pro tuis in me injuriis satis esse facturum. *Ibid.* 20. Cum se ille fugiens in scalarum tenebras abdidisset, &c. *Pro Milon.* 13.

(*b*) Deinde sine Senatus-Consulto, sine sorte, sine lege ad Cæsarem occurristi. Id enim unum in terris egestatis, æris alieni, nequitiæ, perditis vitæ rationibus, perfugium esse ducebas. Advolasti egens ad Tribunatum, ut in eo Magistratu, si posses, viri tui similis esses; ut Helena Trojanis, sic iste huic Reip. causa belli. *Phil.* 2. 21. 22.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

ſar, ſans avoir attendu le Décret du Sénat qui devoit lui déſigner ſa Province. La même légéreté lui fit négliger l'occaſion qu'il avoit de réparer ſa fortune en mettant à profit les ſommes qu'il pouvoit recueillir de ſon Emploi. Il ne ceſſa point d'être prodigue ; & lorſqu'il revint à Rome, pour y ſolliciter le Tribunat, il étoit auſſi pauvre qu'à ſon départ pour l'Egypte. Ses embarras de fortune n'ayant fait qu'augmenter par les folles dépenſes qu'il fit dans cet Office, il ſe vit forcé, à l'exemple de Curion, de ſe vendre ſans réſerve à Céſar ; & pour me ſervir du langage de Ciceron, il fut la cauſe de la guerre civile comme Helene l'avoit été de celle de Troye.

On ne ſçauroit douter du moins que ſa fuite n'en ait été (*a*) le prétexte, & Ciceron l'avoit prédit : » Quand Céſar » prendra les Armes, avoit-il écrit à Atticus, ce ſera, ou ſimplement parce » qu'on aura rejetté ſes demandes, ou » parce que les Tribuns de ſa Faction » qui auront voulu empêcher le Sénat

(*a*) Aut addita cauſa, ſi forte Tribunus Plebis, Senatum impediens, aut Populum incitans, notatus, aut Senatus-Conſulto circumſcriptus, aut ſublatus, aut expulſus ſit, dicenſve ſe expulſum ad ſe confugerit. *Ad Att.* 7. 9.

» d'agir, ou soulever le Peuple, auront été notés, interdits, déposés, ou chassés, ou du moins, que sous prétexte d'avoir apprehendé quelque violence, ils se seront réfugiés auprès de lui..... Dans la même Lettre il établit en peu de mots la justice du parti auquel il étoit résolu de s'attacher : » Vit-on jamais tant d'impudence ? Vous avez gardé pendant dix ans un Gouvernement dont vous avez obtenu la prolongation par des brigues & par des entreprises violentes. Nous sommes à la fin de ce terme que votre ambition seule a reglé. Mais quand vous n'auriez pris que des voyes permises, on ordonne qu'on vous nommera un Successeur, & vous refusez de vous soumettre à ce Décret. Vous voulez qu'on vous conserve vos droits : mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus sacrés, lorsque vous refusez d'obéir au Sénat & au Peuple Romain ? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous résoudre à la guerre. Eh bien, répond Pompée, que hazardons-nous ? de demeurer (*a*) victorieux ou de mourir libres.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Ibid. It. Ep. fam. 16. 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

En effet, il étoit clair pour ceux qui cherchoient le plus à s'aveugler, que la force de César consistoit plus dans le nombre & la valeur (*a*) de ses Troupes que dans la bonté de sa cause. Il en avoit rassemblé la plus grande partie sur les Frontieres de l'Italie, d'où elles étoient prêtes à marcher au premier signe. La fuite des Tribuns lui offrit l'occasion qu'il cherchoit pour commencer, & parut donner une couleur de justice à son entreprise. » Mais » son motif réel, suivant (*b*) le Jugement de Plutarque, étoit celui qui » avoit excité avant lui les Cyrus & » les Alexandres à troubler la paix du » genre humain ; c'est-à-dire, la soif » de l'Empire & l'ambition de devenir le plus grand homme du monde, » gloire à laquelle il ne pouvoit s'élever que par la ruine de Pompée. Il saisit le point où la fortune l'attendoit. Ayant passé brusquement (*c*) le Ru-

(*a*) Alterius ducis causa melior videbatur, alterius erat firmior. Hic omnia speciosa, illic valentia. Pompeium Senatus auctoritas, Cæsarem Militum armavit fiducia. *Vell. Pat.* 2. 49

(*b*) Plut. Vie d'Ant.

(*c*) An ille id faciat quod paulo ante decretum est, ut exercitum citra Rubiconem, qui finis est Galliæ, educeret? *Phil.* 6. 3. Itaque cum Cæsar amentia quadam raperetur, & Ariminum, Pisaurum, Anconam, Arretium occupasset, urbem reliquimus. *Epist. fam.* 16. 12.

bicon, qui séparoit sa Province de l'Italie, il ne marcha plus que les armes à la main, & dans sa route il se saisit sans résistance de plusieurs grandes Villes qui ne pensoient point à se défendre.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caus.

Jusqu'alors les troubles dont la Ville étoit agitée n'avoient point empêché (a) Ciceron & ses Amis de solliciter le Décret de son Triomphe. L'Assemblée du Sénat y avoit consenti, & le Consul Lentulus qui vouloit se faire un mérite particulier de cette faveur, avoit demandé seulement qu'elle fût differée de quelques jours, pour laisser le tems aux affaires publiques de prendre une meilleure forme, en donnant sa parole qu'il feroit le premier à rappeller les intérêts de Ciceron & le plus ardent à les soutenir. Mais la marche subite de César fit évanouir tout ce qui étoit moins pressant que la crainte de ses Armes. Une frayeur panique s'empara de tous les Sénateurs ; & plus tremblans que s'ils eussent déja vû l'Ennemi aux Portes de Rome, ils ne

(a) Nobis tamen inter has turbas Senatus frequens flagitavit triumphum : sed Lentulus Consul, quo majus suum beneficium facerem, simul atque expedisset quæ essent necessaria de Repub. dixit se relaturum. *Ep. fam.* 16. 11.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

penserent qu'à sortir de la Ville pour se retirer dans les parties méridionales de l'Italie. Les principaux furent chargés, dans l'étendue d'un certain district, de rassembler des Troupes & tout ce qui étoit nécessaire pour la défense commune. Ciceron eut Capoüe pour partage (*a*), avec l'inspection des côtes, depuis Formies. L'espérance qu'il conservoit encore de se rendre utile à la Paix, lui fit refuser une commission plus étendue, qui l'auroit trop éloigné de Rome ou qui auroit trop partagé ses soins. Ayant même observé que sa Province n'étoit pas capable de résistance, & que la Ville de Capouë ne pouvoit être défendue sans une forte garnison, il résigna son Emploi, en prenant le parti (*b*) d'attendre les évé-

(*a*) Ego negotio præsum non turbulento : vult enim me Pompeius esse quem tota & campana & maritima ora habeat ἐπίσκοπον ad quem delectus & summa negotii referatur. *Ad Att.* 7. 11. Ego adhuc oræ maritimæ præsum à Formiis. Nullum majus negotium suscipere volui, quo plus apud illum meæ literæ cohortationesque ad pacem valerent. *Ep. fam.* 16, 12.

(*b*) Nam certe neque tum peccavi cum imparatam jam Capuam, non solum ignaviæ delectus, sed etiam perfidiæ suspicionem fugiens, accipere nolui. *Ad Att.* 8. 12. Quod tibi ostenderam, cum à me Capuam rejiciebam; quod feci, non vitandi oneris causa; sed quod videbam teneri illam urbem sine exercitu non posse. *Epist. Cicer. ad Pomp. ad Att.* 8. 11.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

nemens. En effet Capouë ayant été depuis long-tems comme l'école des Gladiateurs, & le lieu où les Grands de Rome en faisoient élever des Troupes pour les Jeux qu'ils donnoient au Public, César y en avoit un grand nombre qu'il destinoit depuis long-tems aux Fêtes de son Triomphe. Ils étoient bien armés, & le moindre penchant à la sédition pouvoit les rendre redoutables dans un trouble si pressant. Pompée, qui en sentit le danger, prit le parti de les faire sortir du lieu de (*a*) leurs exercices communs, & de les distribuer deux à deux dans les principales maisons de la Ville. Il faut supposer que dans une profession qu'ils n'exerçoient pas tous volontairement, on les gardoit avec beaucoup de précautions.

Tandis que les Partisans de Pompée s'allarmoient de lui avoir vû quitter la Ville à l'approche de César, ils reçurent quelque consolation (*b*) par

(*a*) Gladiatores Cæsaris, qui Capuæ sunt, sane commode Pompeius distribuit binos singulis patribus familiarum. Scutorum in ludo 100. eruptionem facturi fuisse dicebantur. Sane multum in eo Reipublicæ consultum est. *Ad Att.* 7. 17.

(*b*) Maximam autem plagam accepit quod is qui summam auctoritatem in illius exercitu habebat, T. Labienus socius sceleris esse noluit : reliquit illum

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

l'arrivée de Labienus, un des principaux Chefs de l'Armée Ennemie, qui s'étoit déterminé tout d'un coup à quitter un parti dans lequel il ne croyoit plus que son honneur pût s'accorder avec son devoir. Labienus s'étoit fait une réputation extraordinaire dans la guerre des Gaules. Il n'y avoit pas acquis moins de richesses, & l'on se promit à Rome qu'un si grand exemple seroit bien-tôt suivi d'une partie des Amis de César. Pompée ne se flata pas moins de tirer beaucoup d'utilité de son secours, soit pour connoître les vûes de son Ennemi, soit pour débaucher son Armée. Mais la suite des événemens s'accorda mal avec l'idée que Labienus lui fit prendre de la situation de César. Il prétendit que ses Troupes étoient foibles, mal disposées : que les deux Gaules n'avoient pas plus d'affection pour lui, & que leur

& nobiscum est, multique idem facturi dicuntur. *Ep. fam.* 16. 12. Aliquantum animi videtur attulisse nobis Labienus. *Ad Att.* 7. 13. Labienum secum habet Pompeius, non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum ; cujus adventu Cnæus noster multi animi plus habet. *Ibid.* 7. 16. Nam in Labieno parum est dignitatis. *Ibid.* 8. 2.

. . . . . Fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.
Lucan. 5. 345.

penchant

penchant les portoit au contraire à la révolte. Soit que Labienus fit le rôle ordinaire des Déserteurs, qui est de s'attacher moins à la vérité dans leurs récits, qu'à ce qu'ils croyent capable de leur procurer un meilleur accueil, soit que les affaires de César eussent changé réellement dans son absence, le jugement qu'il en avoit porté fut bien-tôt démenti par l'expérience ; & comme il n'avoit point engagé dans sa désertion les Troupes qu'il commandoit, elle n'eut point d'autre effet que de ruiner sa fortune, sans avoir procuré le moindre avantage à Pompée.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Mais ce qui fit concevoir aux honnêtes gens des espérances beaucoup mieux fondées, fut un plan de conciliation que César envoya dans le même tems à Rome ; car tandis qu'il poussoit la guerre avec la derniere vigueur, il affectoit de parler sans cesse de paix & d'accommodement. Il s'efforçoit particuliérement de persuader à Ciceron qu'il n'avoit pas d'autre vûe que de se mettre à couvert de (*a*) l'insulte

(*a*) Balbus major ad me scribit nihil malle Cæsarem, quam Principe Pompeio sine metu vivere. Tu puto hæc credis. *Ad Att.* 8. 9.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crusa.

de ses Ennemis, & qu'il étoit disposé à céder à Pompée le premier rang de l'Etat. Ses conditions portoient que Pompée se rendroit dans son Gouvernement d'Espagne, que ses nouvelles levées seroient congédiées (*a*), & les Villes délivrées de leurs garnisons : de son côté il s'engageoit à résigner ses deux Provinces, l'une à Domitius, l'autre à Considius, & à venir solliciter le Consulat en personne, sans demander d'être dispensé des Loix. Ces articles furent acceptés avidement, dans un grand Conseil qui se tint à Capoüe, & le jeune L. César qui les avoit apportés, fut renvoyé avec une Lettre de Pompée, qui n'y ajoûtoit qu'un article préliminaire : il demandoit que César retirât ses Troupes des Villes dont il s'étoit saisi, afin que le Sénat pût retourner sans crainte à Rome, & regler tout le reste avec plus d'honneur & de liberté. Ciceron qui

(*a*) Feruntur omnino conditiones ab illo, ut Pompeius eat in Hispaniam: delectus qui sunt habiti, & præsidia nostra dimittantur : se ulteriorem Galliam Domitio, citeriorem Considio Noniano traditurum. Ad Consulatus petitionem se venturum, neque se jam velle, absente se, rationem sui haberi. *Ep. fam.* 16. 12. *Ad Att.* 7. 14. Accepimus conditiones, sed ita ut removeat præsidia ex iis locis quæ occupavit, ut sine metu de iis ipsis conditionibus Romæ Senatus haberi possit. *Ibid.*

assistoit à ce Conseil, en écrivit les circonstances à Atticus : » J'arrivai » hier, vingt-cinquiéme de Janvier, » à Capoüe, (*a*) où j'ai vû les Con- » suls & un grand nombre de Séna- » teurs. Ils souhaitent tous que César » retire ses Troupes des Places de l'I- » talie, & qu'il s'en tienne aux condi- » tions qu'il a proposées lui-même. » Favonius seul prétend qu'on ne doit » point les recevoir de lui, mais on ne » l'a pas même écouté. Caton préfere » la servitude à une guerre civile. Il a » déclaré néanmoins qu'il vouloit se » trouver au Sénat lorsqu'on y traitera » de ce qu'on doit accorder à César, » s'il se détermine à retirer ses Trou- » pes. Ainsi il n'ira point en Sicile où » sa présence seroit fort nécessaire, » au lieu que dans le Sénat elle pour- » ra nuire. Là-dessus, Posthumus » qu'on a nommé pour aller prendre » au plutôt en Sicile la place de Tuf- » fanus, a déclaré qu'il n'iroit point » sans Caton. Il est persuadé qu'un » homme de son importance, est à » présent fort nécessaire au Sénat. On » s'est trouvé obligé d'envoyer Fan- » nius commander en Sicile.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Ad Att. 7. 15.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

» Nous raisonnons ici fort diversement. La plupart prétendent que » César ne s'en tiendra point aux conditions qu'il a proposées, & qu'il » ne cherche qu'à nous amuser, pour » empêcher que nous ne nous mettions en état de lui résister. Pour » moi, je suis persuadé qu'il retirera » ses Troupes. Pourvû qu'on le fasse » Consul il aura ce qu'il prétendoit, » sans qu'il lui en coute des crimes. Il » faut absolument que nous en passions » par-là, étant si honteusement pris » au dépourvû. Nous n'avons point » de Troupes, nous manquons d'argent. En abandonnant Rome, nous » avons livré à notre ennemi, non-» seulement celui des Particuliers, » mais tout le trésor public.

Pendant que ce traité se négocioit, Ciceron se flata que l'animosité des deux Partis commençoit à se rallentir, & que la querelle n'étoit pas éloignée de sa fin. Si le Sénat devoit ouvrir les yeux sur sa foiblesse, lorsqu'il se trouvoit surpris sans préparation & presque sans défense, César avoit pû faire des réflexions sur sa témerité. Cependant il trouvoit le sujet d'une juste défiance dans le choix que le

Sénat (*a*) avoit fait d'un Miniſtre d'auſſi peu de poids que le jeune Lucius Céſar, pour une ſi importante commiſſion. Cette députation ſembloit (*b*) porter un air de mépris, ou peut-être avoit-il voulu ſe ménager le pouvoir de la déſavouer. D'ailleurs il étoit ſurprenant qu'après avoir fait volontairement des propoſitions, il ne ſuſpendît pas du moins la marche de ſon armée (*c*) pour attendre la réponſe du Sénat. Un intervalle de quelques jours fit connoître qu'il n'y avoit eu que de la juſtice dans tous ces ſoupçons, & que ſes propoſitions de paix n'étoient qu'une comedie méditée. Il ne fit aucune attention à la réponſe de Pompée, & les raiſons qu'il donna de ce mépris furent ſi frivoles, que

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus, L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Spero in præſentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc noſtrarum copiarum pœnitet. *Ibid.* Tamen vereor ut his ipſis (Cæſar) contentus ſit. Nam cum iſta mandata dediſſet L. Cæſari, debuit eſſe paullo quietior, dum reſponſa referentur. *Ibid.* 7. 17. Cæſarem quidem, L. Cæſare cum mandatis de pace miſſo, tamen aiunt acerrima loca occupare. *Ibid.* 18. L. Cæſarem vidi, ut id ipſum mihi ille videatur irridendi cauſa feciſſe, qui tantis de rebus huic mandata dederit, niſi forte non dedit, & hic ſermone aliquo arrepto pro mandatis abuſus eſt. *Ibid.* 13.

(*b*) Accepi literas tuas, Philotimi, Furini, Curionis ad Furnium quibus irridet L. Cæſaris legationem. *Ibid.* 19.

(*c*) Cæſ. Comment. de Bell. Civ. l. 1.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

c'étoit faire connoître encore mieux ſes intentions que d'apporter ſi peu de ſoin à les déguiſer. Il avoit eu néanmoins deux raiſons pour envoyer ſes articles au Sénat : l'une étoit l'eſpérance que Pompée, par la ſeule averſion qu'on lui connoiſſoit pour ſon Traité, ne manqueroit pas de les rejetter, & que ce refus feroit tomber ſur lui toute la haine de la guerre civile : l'autre, que s'il les recevoit, le tems qu'il employeroit à ſes délibérations, lui en feroit perdre beaucoup pour ſes préparatifs & lui feroit retarder ſon départ d'Italie ; tandis que la diligence incroyable avec laquelle (*a*) il faiſoit marcher ſon armée, pouvoit le faire arriver aſſez tôt pour prévenir l'embarquement de ſon ennemi, & lui aſſurer peut-être le pouvoir de finir d'un ſeul coup une guerre dont il n'appréhendoit que les longueurs. » Je vois, écrivoit Cice» ron, (*b*) quoique tard aſſurément, » parce que j'ai pris trop de confiance

(*a*) O celeritatem incredibilem ! *Ad Att.* 7. 22.

(*b*) Intelligo, ſerius equidem quam vellem, propter epiſtolas ſermoneſque Balbi, ſed video plane nihil aliud agi, nihil actum ab initio, quam ut hunc occideret. *Ad Att.* 9. 5.

» aux rapports de Balbus, qu'il n'en veut, & que dans l'origine il n'en a jamais voulu qu'à la vie de Pompée.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Si l'on considere ce fameux passage du Rubicon sans aucun rapport avec le succès, on le trouvera si imprudent & si téméraire, qu'on ne sera pas surpris que Pompée ne s'y fût point attendu, & que dans l'opinion qu'il avoit de la prudence de César, il ne l'eut pas cru capable d'une entreprise si peu sensée. S'il n'avoit été question que de la conquête de l'Italie, il y auroit eu moins de folie dans ses esperances. Son armée étoit sans doute la meilleure qu'il y eût au monde. Accoutumée à vaincre, & dévouée à la gloire de son Général, il n'y avoit point de Puissance qu'elle dût redouter. Mais cette armée composoit toute sa force. Il n'avoit pas d'autre ressource. La perte d'une seule bataille entraînoit sa ruine. Et combien n'en devoit-il pas envisager avant que de parvenir à son but ? Tout l'Empire alloit s'armer contre lui : chaque Province lui offroit de nouveaux ennemis à combattre. Ajoutons que ses ennemis étoient maîtres de la mer, de

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

sorte qu'il ne pouvoit transporter ses forces hors de l'Italie sans s'exposer au hazard de rencontrer une flotte redoutable, ni tenir long-tems la Campagne sans manquer bien-tôt de vivres & de munitions. Pompée avoit fait tant de fond sur cette seule circonstance qu'il l'avoit cruë décisive en sa faveur (*a*). Aussi ne peut-on trop s'étonner qu'avec tant d'avantages un si grand Général ait manqué de fortune; & c'est bien moins la conduite que le bonheur de César, qui le fit arriver à l'Empire à travers tant d'obstacles.

Ciceron ne parle jamais de son entreprise sans la traiter de folie; (*b*) & dans le tems même qu'il le voyoit marcher avec tant d'ardeur, il conservoit l'esperance d'apprendre tout d'un coup qu'il auroit changé sa marche, & que cette impétuosité se feroit refroidie. Pompée & le Sénat n'avoient pas d'autre fondement de confiance lorsqu'avec si peu de préparations, ils paroissoient fermes à l'attendre & disposés à lui résister. César pouvoit s'i-

(*a*) Existimat Pompeius, qui mare teneat, eum necesse rerum potiri... itaque navalis apparatus ei semper antiquissima cura fuit. *Ibid.* 10. 8.

(*b*) Cum Cæsar amentia quadam raperetur. *Ep. fam.* 16. 12.

maginer de ſon côté que ces apparences de fermeté venoient de la fauſſe opinion qu'ils avoient de leurs forces, & ſe flater qu'elle iroit juſqu'à lui faire prendre le parti de les meſurer avec les ſiennes; & dans la ſuppoſition d'une bataille, le ſuccès ne pouvoit lui paroître incertain. Ainſi en prenant le change ſur les vûës l'un de l'autre, les deux Partis s'étoient peut-être engagés plus loin qu'ils ne ſe l'étoient propoſé. Céſar avoit pû ſe perſuader d'autant plus naturellement que le deſſein de ſes ennemis étoit de le combattre en Italie, que dans leur parti même on ne s'occupoit que de cette chimere, & que Pompée s'efforçoit de lui donner de la vrai-ſemblance. Ce n'eſt pas qu'il n'eût ſenti dès le premier moment la néceſſité de s'éloigner, mais il gardoit ce ſecret pour lui-même, & dans le même-tems il écrivoit à Ciceron qu'il comptoit de ſe voir inceſſamment à la tête d'une armée (a) avec laquelle il iroit au-devant de Céſar juſques dans le Picenum. Il affectoit de publier ſon plan, qui étoit de ſe

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caus.

(a) Pompeius ad me ſcribit, paucis diebus ſe firmum exercitum habiturum, ſpemque affert ſi in Picenum agrum ipſe venerit, nos Romam redituros eſſe. *Ibid.* 7. 16.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caus.

saisir des principaux passages, de partager ses forces pour donner de tous côtés de l'occupation & de l'inquiétude à l'ennemi, de lui couper les vivres & les fourages, enfin d'empêcher qu'il n'approchât de Rome, jusqu'à (*a*) l'arrivée d'Afranius, de Petreius & de Varron, qui devoient amener d'Espagne une armée de Veterands capable de finir bien-tôt la guerre. Le Sénat étoit si rempli de ces idées, que ne pouvant croire Pompée disposé à quitter l'Italie avec un si beau projet, il chargea Domitius de se jetter dans Corfinium, Place forte au pied du Mont Apennin; dans l'esperance qu'avec trois Legions, dont il avoit la conduite, il seroit capable d'y arrêter quelque tems César. A la vérité cette démarche déplut à Pompée, qui écrivit aussi-tôt à Domitius

(*a*) Suscepto autem bello aut tenenda sit urbs, aut ea relicta, ille commeatu & reliquis copiis intercludendus. *Ad Att.* 7. 9. Sin autem ille suis conditionibus stare noluerit, bellum paratum est: tantummodo ut eum intercludamus, ne ad urbem possit accedere: quod sperabamus fieri posse: delectus enim magnos habebamus. . . . ex Hispaniaque sex legiones & magna auxilia, Afranio & Petreio ducibus habet à tergo. Videtur, si insaniet, posse opprimi, non modo ut urbe salva. *Ep. fam.* 16. 12. Summa autem spes Afranium cum magnis copiis adventare. *Ad Att.* 8. 3.

de le venir joindre, (*a*) en lui représentant qu'il alloit s'engager dans un lieu d'où il seroit aisé à César de lui couper toute retraite. Mais Domitius persuadé que l'Italie devoit être le siege de la guerre, & que Pompée ne l'abandonneroit pas avec un corps de Troupes qui étoit composé de ses meilleurs amis, ne put consentir à quitter un Poste aussi avantageux que Corsinium. Il compta d'y être secouru; & lorsqu'il s'y vit assiegé, (*b*) il écrivit encore à Pompée que rien ne lui paroissoit plus facile que d'enfermer César entre deux armées.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
M. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

Ciceron commençoit à ouvrir les yeux sur mille circonstances qui étoient échappées jusqu'alors à sa pénétration. Il n'avoit pû s'imaginer qu'on se trouvât jamais dans la nécessité de quitter l'Italie: mais la conduite de Pompée n'étant que trop propre à lui faire pé-

(*a*) Nos disjecta manu pares adversariis esse non possumus.... Quamobrem nolito commoveri, si audieris me regredi, si forte Cæsar ad me veniet, etiam atque etiam te hortor ut cum omni copia quamprimum ad me venias. *Vid. Ep. Pomp. ad Domit. ad Att.* 8. 12.

(*b*) Domitius ad Pompeium mittit, qui petant atque orent ut sibi subveniat. Cæsarem duobus exercitibus & locorum angustiis intercludi posse, frumentoque prohiberi, &c. *Cæs. Com. de Bell. civil. lib.* 1.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

nétrer ses intentions, il ne fut plus le maître de déguiser ses inquiétudes. Il écrivit à Atticus pour lui demander ses conseils sur sa propre conduite, & sa Lettre est d'un cœur extrêmement agité. „ Il est question, lui disoit-il, de
„ décider si je dois suivre Pompée,
„ dans la supposition qu'il abandonne
„ l'Italie, car toutes les apparences
„ me portent à le croire. D'un côté,
„ lorsque je trouve dans ce grand
„ homme & mon libérateur & mon
„ ami, lorsque je considére sur tout
„ que sa Cause est celle de la Républi-
„ que, il me semble que je ne puis
„ prendre d'autre parti que le sien, ni
„ suivre d'autre fortune. De plus, si je
„ demeure en Italie, & que je me sépa-
„ re de tant de Citoyens distingués par
„ leur rang & par leur vertu, il faut
„ que je reconnoisse un Maître. Il est
„ vrai qu'il me traite avec beaucoup
„ d'amitié, & que j'ai eu soin, comme
„ vous le sçavez, de le ménager de
„ longue main, dans la crainte de l'o-
„ rage qui est prêt à tomber sur nous.
„ Il faut néanmoins examiner d'abord
„ si je puis me fier entiérement à lui;
„ & lorsque j'en serois tout-à-fait sûr,

» si un homme de cœur & un bon Ci- An. de R. 704.
» toyen peut demeurer soumis à un Cicer. 58.
» pouvoir arbitraire, dans une Ville, Coss.
» où il a rempli les premieres dignités, C. Claudius Mar-
» où il a fait des actions éclatantes, & cellus.
» où il est actuellement revêtu d'un L. Cornel. Lentulus
» emploi auguste & sacré. D'ailleurs Crus.
» je risquerois beaucoup, & ce ne
» seroit pas sans quelque honte, si
» Pompée venoit à rétablir les affaires.
» Voilà les raisons qu'on peut alléguer
» d'une part; mais voici celles qu'on
» peut leur opposer. Pompée jusqu'à
» présent n'a montré ni prudence ni ré-
» solution: j'ajoûte qu'il n'a eu au-
» cun égard à tous mes avis. Je pour-
» rois rappeller le passé & faire voir
» que c'est lui qui a donné à César des
» forces & des armes contre la Répu-
» blique; qu'il lui a inspiré l'audace
» d'employer les voyes de fait, pour
» faire passer des Loix sans avoir égard
» aux Auspices; qu'il a fait joindre au
» Gouvernement de César celui de la
» Gaule Transalpine; qu'il a recher-
» ché son alliance; qu'il fit les fon-
» ctions d'Augure, lorsque Clodius
» fut adopté par un Plebeien; que s'il
» a contribué à mon rappel, il ne s'é-
» toit point opposé à mon exil; qu'il

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» a fait continuer à César son Gouvernement, enfin qu'il l'a servi dans » toutes sortes d'occasions. Et pendant » son troisiéme Consulat, lorsqu'il » eut commencé à soutenir les intérêts » de la République, il voulut absolument que les dix Tribuns proposassent le Décret qui permettoit à » César de demander le Consulat sans » venir à Rome, ce qu'il confirma encore par une de ses Loix. Ne s'est-il » pas opposé depuis à M. Marcellus » lorsqu'il voulut faire nommer un » Gouverneur pour les Caules ?

» Mais sans m'arrêter à tout cela, » vit-on jamais rien de plus indigne & » de plus mal concerté que cette retraite, ou pour mieux dire cette fuite » honteuse ? Quelles conditions ne » devoit-on pas accepter plutôt que » d'abandonner la Patrie ? Elles étoient » fort mauvaises, je l'avoue, mais » est il rien de pire que l'état où nous » sommes ? Pompée, dira-t'on, pourra » se relever. Quand & comment se » relevera-t'il ? Quelles mesures a-t'on » prises ? n'avons-nous pas perdu le » Picenum ? Le chemin de Rome » n'est il pas ouvert à notre Ennemi ? » Ne lui avons-nous pas livré tout le

» bien des particuliers & tout l'argent » du Trésor public ? Enfin nous n'a- » vons point de parti formé, nous » manquons de Troupes, nous n'oc- » cupons aucun poste où ceux qui sont » bien intentionés puissent se rassem- » bler. On s'est retiré dans la Pouille, » qui est la Province de toute l'Italie » la plus foible & la plus reculée ; c'est » marquer qu'on a perdu toute espé- » rance, & qu'on n'a pensé qu'à se mé- » nager une retraite en laissant la Mer » derriere soi.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Dans une autre Lettre..... » Il ne » manque plus à Pompée, pour se per- » dre entiérement de réputation, que » de ne pas aller au secours de Domi- » tius : aussi tout le monde croit qu'il » ira, mais je suis persuadé qu'il n'en » fera rien. Quoi ? il abandonnera un » homme de cette considération & tant » d'autres personnes de marque, lui, qui » a trente cohortes? Il les abandonnera » ou je serai fort trompé. La peur l'a » entiérement saisi, il ne pense plus qu'à » fuir. Je vois bien que vous croyez » que je le dois suivre. Pour moi je sçais » bien avec qui je ne dois pas être, mais » j'ignore avec qui je dois aller. Lors- » que je vous ai dit que j'aimois mieux

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.
L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» être vaincu avec Pompée que de vaincre avec César, vous m'avez répondu » que ce sentiment étoit noble & qu'il » me faisoit beaucoup d'honneur. Je » n'en ai point changé ; mais je parlois » de Pompée tel qu'il étoit alors ou tel » que je me le figurois, & non pas » d'un homme qui fuit sans sçavoir ni » pourquoi ni comment, qui a livré tous » nos biens à notre Ennemi, qui a » quitté Rome, & qui est prêt de quitter l'Italie. Mais enfin quand j'y aurois été résolu, c'est une chose faite » & nous sommes déja vaincus, &c.

Il s'étoit répandu dans l'Italie un préjugé contre le caractere de César qui en faisoit appréhender les plus terribles effets. On le représentoit vindicatif & cruel. Ciceron même étoit si prévenu de cette opinion (*a*) qu'il parle de lui dans ses Lettres comme d'un second Phalaris. C'étoit la conclusion qu'il tiroit aussi naturellement de sa vie passée que de son entreprise

(*a*) Istum cujus Φαλαρισμὸν times, omnia teterrime facturum puto. *Ad Att.* 7. 12. Incertum est Phalarimne an Pisistratum sit imitaturus. *Ibid.* 20. Nam cædem video, si vicerit, & regnum non modo Romano homini, sed ne Persæ quidem tolerabile. *Ibid.* 10. 8. Qui hic potest se gerere non perdite ? vita, mores, ante facta, ratio suscepti negotii, socii. *Ibid.* 9. 2. *it.* 9. 19.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS

présente, & plus encore du caractere de ses Amis & de ses Partisans, qui n'étoient presque tous que des gens décriés par leurs crimes ou par leurs vices. On assuroit aussi qu'il avoit déclaré ouvertement (*a*), qu'il venoit vanger la mort de Cn. Carbon, de M. Brutus, & de tous les autres Chefs de la Faction de Marius, que Pompée, tandis qu'il réconnoissoit Sylla pour son Chef, avoit fait perir diversement. Toutes ces craintes étoient sans fondement; car César s'étoit fait des maximes tout-à-fait opposées à la Tyrannie. Les exemples historiques & ses lumieres naturelles lui avoient fait comprendre (*b*) que la clémence dans un vainqueur est le plus sûr moyen d'assurer les fruits de la victoire. Corsinium lui avoit déja fourni l'occasion de faire éclater ses principes. Ayant forcé Domitius de se rendre à discretion, il l'avoit renvoyé libre, lui & tous les

(*a*) Atque eum loqui quidam narrabant Cn. Carbonis & M. Bruti se pœnas persequi, &c. *Ad Att.* 9. 14.

(*b*) Tentemus hoc modo, si possumus, omnium voluntates recuperare & diuturna victoria uti : quoniam reliqui crudelitate odium effugere non potuerunt, neque victoriam diutius tenere, præter unum Syllam, quem imitaturus non sum. Hæc nova sit ratio vincendi, ut misericordia & liberalitate nos muniamus. *Ep. Cæs. ad Att.* 9. 7.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Sénateurs qui étoient tombés entre ses mains, au nombre desquels étoit Lentulus Spinther, Ami intime (a) de Ciceron. Cette générosité produisit un changement admirable en sa faveur. Le Public revenant de ses allarmes commença bien-tôt à se persuader qu'il ne cherchoit effectivement, suivant ses premieres protestations, que de la sûreté pour sa personne & pour sa dignité. Pompée au contraire se rendit plus méprisable de jour en jour, en fuyant à l'approche d'un Ennemi qu'il avoit mis, disoit-on, dans la nécessité de prendre les armes par son orgueil & son obstination : » Dites-moi, écri-» voit Ciceron ; n'est-ce pas une chose » déplorable que César avec la plus » mauvaise cause du monde s'attire » des applaudissemens, pendant qu'a-» vec la meilleure (b) Pompée se rend » odieux ; que le premier pardonne à ses

(a) Cæs. Comment. L. 1. Plut. Vie de César.

(b) Sed, obsecro, quid hoc miserius quam alterum plausus in fœdissima causa quærere, alterum offensiones in optima ? alterum existimari conservatorem inimicorum, alterum desertorem amicorum ? Et me hercule, quamvis amemus Cnæum nostrum, ut & facimus & debemus, tamen hoc, quod talibus viris non subvenit, laudare non possum. Nam sive timuit, quid ignavius ? sive, ut quidam putant, meliorem suam causam illorum cæde fore putavit, quid injustius ? *Ad Att.* 8. 9.

» ennemis, pendant que l'autre abandonne ses Amis ? J'ai pour Pompée toute l'amitié que je lui dois ; mais comment l'excuser d'avoir abandonné tant d'illustres Citoiens? Si c'est par crainte, quelle lâcheté ! & s'il a crû, comme bien des gens se l'imaginent, que leur mort rendroit sa cause meilleure, vit-on jamais une plus cruelle politique ? Ciceron touché du service qu'il venoit de recevoir dans la personne de Lentulus, se crut obligé d'en remercier César & de lui faire un compliment sur sa générosité. Il en reçut cette réponse.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

César Empereur, à Ciceron Empereur (a)

Vous jugez fort bien de moi. Aussi me connoissez-vous depuis long-tems. Rien n'est plus éloigné de mon caractere que ce qui ressent la cruauté. C'est mon penchant naturel que j'ai suivi, & je m'en trouve bien récompensé puisque vous approuvez ma conduite. Je ne me repens donc pas de ce que j'ai fait, quoique j'apprenne que ceux à qui j'ai donné la vie & la liberté sont

(a) Ibid. 9. 16.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

allés rejoindre aussi-tôt mes Ennemis. Comme je n'ai point envie de me démentir, je suis charmé aussi qu'ils ne se démentent point. Je me flate qu'à ma priere vous voudrez bien vous rendre à Rome, afin que je puisse y recevoir vos avis & faire usage de ce qui dépend de vous. Personne ne m'est plus cher que Dolabella votre gendre. Je compte de lui avoir cette obligation. Il ne peut pas manquer de me servir auprès de vous, lui qui est si obligeant, si bon ami, & en particulier si plein d'affection pour moi. Adieu.

La prise de Corsinium ayant obligé Pompée de se retirer à Brindes (*a*) & de déclarer enfin que sa résolution étoit de soûtenir la guerre hors de l'Italie, il fit beaucoup d'instances à Ciceron pour l'engager à le suivre. Il lui écrivit consécutivement deux Lettres à Formies, par lesquelles il lui proposoit de partir sur le champ. Mais toutes les réfléxions dont on vient de lire une partie, avoient déja fort alteré les sentimens de Ciceron. Des Lettres aussi courtes que celles de (*b*) Pompée

(*a*) Qui amisso Corsinio denique me certiorem consilii sui fecit. *Ibid.* 9. 2.

(*b*) Epistolarum Pompeii duarum, quas ad me misit, negligentiam, meam-

dans une occasion si importante, acheverent de l'irriter. La seconde, avec la réponse dont elle fut immédiatement suivie, fera connoître le fond de leurs intérêts présens & de leurs dispositions.

An de R. 704. Cic. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Cn. Pompée le Grand, Proconsul, à M. T. Ciceron, Empereur.

Si vous vous portez bien, je m'en réjoüis. J'ai lû avec plaisir votre Lettre, qui m'a fait voir que vous êtes toujours rempli du même zele pour le salut de la Patrie. Les Consuls sont venus joindre les Troupes que j'avois dans la Poüille. Je vous conjure par l'attachement inviolable que vous avez toujours eu pour la République, de nous venir trouver, pour déliberer de concert sur les remedes qui conviennent aux maux présens. Je suis d'avis que vous veniez en diligence à Brindes par le grand chemin d'Appius.

M. Ciceron, Empereur, à Cn. Pompée le Grand, Proconsul.

Lorsque je vous écrivis la Lettre que

que in scribendo diligentiam, volui tibi notam esse: earum exempla ad te misi. *Ibid.* 8. 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

vous avez reçue à Canusium, je ne m'imaginois pas que nous fussions réduits à passer la Mer. Je comptois que sans sortir de l'Italie, nous pourrions ou ménager une paix solide, ce qui me paroissoit le meilleur parti, ou même soûtenir la guerre avec avantage. Cependant, avant que vous eussiez reçu ma Lettre, je vis par les ordres que vous aviez donnés à D. Lœlius pour les Consuls, quelle étoit votre résolution; & sans attendre votre réponse, je partis aussi-tôt avec mon frere & nos enfans pour vous aller joindre dans la Poüille. Lorsque je fus arrivé à Theanum Sidicinum, C. Messius votre Ami & plusieurs autres personnes m'assurerent que César s'avançoit du côté de Capoüe & que le même jour il coucheroit à Esernie. Cette nouvelle m'allarma beaucoup. Je voyois que si elle se trouvoit certaine, non-seulement je n'aurois pas le pouvoir de vous joindre, mais que j'allois perdre même toute espérance de communication avec vous. Je me rendis à Calés, pour y attendre des nouvelles d'Esernie.

Pendant que j'y étois on m'apporta une copie de votre Lettre au Consul Lentulus, à qui vous marquiez que

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus, Crus.

vous en aviez reçû une de L. Domitius, datée du dix-sept de Février, dont la copie étoit au bas de la vôtre ; que le bien public vous obligeoit absolument de rassembler toutes vos Troupes, & que vous le chargiez seulement de laisser à Capoüe une garnison telle qu'il la jugeroit nécessaire. Là-dessus je me persuadai comme tout le monde, que vous marchiez à Corsinium avec toutes vos forces. César étant campé à la vûe de cette place, ç'eut été trop m'exposer que d'aller de ce côté-là. Tandis que nous attendions impatiemment le succès de cette affaire, nous apprîmes ce qui s'étoit passé à Corsinium & que vous marchiez vers Brindes. Nous résolûmes aussi-tôt, mon frere & moi, de vous suivre ; mais différentes personnes qui venoient du Samnium & de la Poüille, nous avertirent que nous pouvions être coupés ; que César marchoit du même côté que nous, & qu'il faisoit une si grande diligence que nous ne pouvions jamais arriver avant lui. Cette nouvelle nous fit changer de dessein. Il nous parut, & ce fut aussi l'avis de tous nos Amis, que pour l'avantage de la République & pour le nôtre, il ne falloit pas nous li-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

vrer entre les mains de l'Ennemi ; persuadés, sur-tout, comme nous l'étions, qu'il étoit trop tard pour vous joindre quand le chemin auroit été plus libre. Cependant je reçus votre Lettre de Canusium dans laquelle vous me pressiez de me rendre à Brindes ; mais comme je ne la reçus que le 27, nous ne doutâmes point que vous n'y fussiez déja arrivé. Nous sçavions que ce chemin nous étoit entiérement fermé, & nous nous trouvâmes aussi à plaindre que ceux qui ont été pris dans Corsinium ; car c'est l'être véritablement que de se voir environné de Troupes Ennemies, sans pouvoir s'échapper par aucune voye.

J'aurois évité ce malheur si je ne m'étois pas éloigné de vous, comme je le souhaitois, & comme j'eus soin de vous en représenter l'importance lorsque je me chargeai, avec si peu d'inclination, de commander à Capouë ; non que je cherchasse à me dispenser des embarras de cette commission, mais parce que je voyois la difficulté de garder une si grande Ville sans avoir un corps d'Armée de ce côté-là. Je ne voulois pas m'exposer à ce qui vient d'arriver à Corsinium. Mais si je n'ai pas

pas été assez heureux pour me trouver avec vous, j'aurois du moins souhaité de sçavoir quels étoient vos desseins. Il m'étoit impossible de les deviner, & j'étois bien éloigné de croire que sous un Chef tel que vous, l'on ne pût sauver la République qu'en abandonnant l'Italie. Ce n'est pas que je condamne le parti que vous prenez ; mais je plains la République, & quoique je ne pénétre point les raisons de votre conduite, je me persuade qu'elles ont été justes.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Vous pouvez vous souvenir que mon avis a toujours été d'acheter la paix à quelque prix que ce fût, & de ne point abandonner Rome. Je ne parle point de l'Italie. Vous ne m'aviez pas marqué que votre dessein fût d'en sortir. Mais je n'ai point la présomption de croire que mon avis dût l'emporter. Je me suis fait un devoir de suivre le votre, non par rapport à la République, dont le salut me paroît desesperé, ou qui n'en a plus à esperer que par un remede aussi funeste que celui d'une guerre civile ; c'étoit vous uniquement qui me déterminiez, je ne voulois pas me séparer de vous, & je ne suis pas moins disposé à vous aller

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

joindre aussi-tôt que j'en trouverai l'occasion. Je sais bien que ceux qui ne veulent point d'accommodement sont peu satisfaits de moi. Je me déclarai d'abord pour la paix, quoique leurs craintes ne fussent pas plus fortes que les miennes ; mais je la trouvois moins redoutable qu'une guerre civile. Ensuite la guerre étant commencée, lorsque César vous eut fait proposer un accommodement & que je vous vis répondre à ses offres par des conditions si avantageuses, non-seulement je crus devoir penser à moi, mais les obligations que je vous ai me firent espérer que vous entreriez dans mes vûës. Je me souvenois que pour avoir bien servi la République, je m'étois vû exposé aux traitemens les plus indignes & les plus cruels. Je considerai que si je ne ménageois pas un homme à qui l'on offroit au milieu des armes un second Consulat & le Triomphe, j'aurois à soutenir les mêmes épreuves ; car il semble que ma destinée soit d'être en bute aux mauvais Citoyens, & que bien des gens s'en fassent un spectacle agréable. Ce ne sont pas là de vains soupçons & de fausses allarmes. Je ne vous dis rien

dont on ne m'ait hautement menacé ; & quoique je me sentisse assez de courage pour soutenir ce que je ne pourrois éviter, j'ai crû qu'il étoit de la prudence de m'en garantir, pourvû que mon honneur n'y fût point interessé.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Voilà les raisons que j'ai eües de me ménager pendant qu'on a parlé de paix. Depuis, il n'a pas dépendu de moi de suivre mes inclinations. A ceux qui me condamnent, voici ce que j'ai à répondre : Je n'ai jamais été plus uni qu'eux avec César, & jamais ils n'ont été plus attachés que moi à la République. La seule difference qu'il y ait entre nous, c'est qu'avec la qualité de bons Citoyens, dont nous pouvons également nous flater, nous avons marché vers le même but par des voies differentes ; eux par celle des armes, & moi par celle d'un accommodement, dont vous ne paroissiez pas vous même éloigné. Mais puisque leur sentiment a prévalu, vous pouvez compter que je ne manquerai point à ce que je dois à la République comme Citoyen, ni à ce que je vous dois dois comme ami.

La conduite équivoque de Pompée,

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

qu'il lui reproche adroitement dans cette Lettre, fut la seule raison qui l'empêcha de le joindre. Il vouloit prendre plus de tems pour déliberer sur une démarche si délicate. C'est l'aveu qu'il fait à Atticus, après lui avoir raconté toutes les circonstances de sa (*a*) conduite : » Je n'ai rien fait, » lui dit-il, je n'ai rien omis sans rai- » son : mais au fond j'étois bien aise » de pouvoir considerer un peu plus » long-tems de quel côté étoit la ju- » stice & ce qui convenoit aussi à mes » interêts. Il ne regardoit point encore la paix comme impossible ; & dans cette supposition, l'amitié devant renaître entre Pompée & César, il ne vouloit pas que César eût sujet de se plaindre de lui lorsqu'il seroit reconcilié avec Pompée.

Tandis que les affaires étoient dans cette situation, César fit partir le jeune Balbus pour marcher sur les traces de Lentulus, & lui persuader de retourner à Rome. Ciceron, chez qui Balbus passa le soir, rendit (*b*) compte aussitôt de cette nouvelle à Atticus : » Il

(*a*) Nihil prætermissum est quod non habeat sapientem excusationem.... & plane quid rectum, & quid faciendum mihi esset, diutius cogitare malui. *Ib.* 8. 12.

(*b*) Ad Att. 8. 9.

An. de R. 7: 4. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» couroit, dit-il, avec une diligence » extrême, & par un chemin détourné. Il porte à Lentulus une Lettre » de César, & sa commission principale est de l'engager à revenir à » Rome. J'ai peine à croire qu'on en » puisse rien obtenir sans une entre-» vûë. Balbus m'a dit encore que César ne desire rien avec tant d'ardeur » que de joindre Pompée ; je me le » persuade sans peine : & de se ré-» concilier avec lui ; c'est ce que je ne » croirai pas aisément : & je tremble » qu'il n'ait épargné jusqu'à présent » le sang de tant d'autres Citoyens, » que parce qu'il en veut uniquement » à celui de Pompée. Ciceron paroît persuadé que dans une entrevûë Lentulus pouvoit être engagé à changer de dessein. Il avoit mauvaise opinion de la fermeté de ces Consuls ; & dans une autre occasion, il dit de (*a*) l'un & de l'autre, » qu'une feuille ou une » plume n'avoit pas plus de facilité » qu'eux à se laisser tourner par le » vent. Il reçut bien-tôt une autre Lettre du vieux Balbus, dont il se hâta

(*a*) Nec me Consules movent, qui ipsi pluma aut folio facilius moventur.... ut vicem meam doleres, cum me derideri videres. *Ibid*. 8. 15.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

d'envoyer une copie à Atticus, pour exciter sa pitié, lui dit-il, en lui faisant voir comment on se joüoit de lui.

Balbus à Ciceron Empereur.

Je vous conjure, mon cher Ciceron, de travailler à rapprocher César & Pompée, que la perfidie de certaines gens a éloignés l'un de l'autre. L'entreprise est digne de vous. Je vous réponds, que non-seulement vous ne trouverez point d'opposition du côté de César, mais qu'il vous sera même fort obligé si vous vous chargez de ce soin. Je voudrois que Pompée fût dans les mêmes dispositions ; mais je l'espere beaucoup moins que je ne le souhaite. Quand il se fixera dans quelque lieu, & qu'il sera revenu de sa terreur, on pourra se promettre quelque chose du pouvoir que vous avez sur son esprit. César vous sait bon gré d'avoir pensé que Lentulus ne devoit pas quitter l'Italie, & je vous en ai moi-même toute l'obligation possible, car je ne suis pas moins dévoué à ce Consul qu'à César même. S'il avoit écouté mes conseils, comme il faisoit autrefois, & qu'il n'eut pas affecté de m'éviter,

je n'aurois pas tant de chagrin. Je vous proteste que j'en ressens un mortel, de voir qu'un homme dont les interêts me sont plus chers que les miens, soutienne si mal sa dignité, & n'ait que le nom de Consul. S'il vouloit nous écouter, & s'en rapporter à nous sur les intentions de César, il demeureroit à Rome pendant le reste de son Consulat, & je ne desespererois point encore que par vos avis autant que par l'entremise du Sénat, il ne réussît peut-être à reconcilier Pompée avec César. Si j'étois assez heureux pour voir ce grand évenement, je mourrois sans regret.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Je ne doute point que vous n'approuviez tout ce que César a fait à Corsinium. C'est beaucoup qu'une affaire de cette nature se soit passée sans effusion de sang. Il m'est doux d'apprendre que la visite de mon neveu vous ait fait plaisir. Vous pouvez compter que ce qu'il vous a dit de la part de César, & ce que César vous a écrit lui-même est très-sincere, & de quelque maniere que les choses tournent, il vous en donnera des preuves effectives.

Entre mille soins, César étoit fort

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

occupé de celui d'engager Ciceron dans une espece de neutralité ; car il n'osoit se promettre de le faire entrer dans ses interêts (*a*). Il lui écrivit plusieurs fois, il sollicita ses meilleurs amis de lui écrire ; & ceux qui tenterent cette entreprise, se flatant d'avoir fait quelque impression sur lui, parce qu'il demeuroit éloigné de Pompée, renouvellerent leurs efforts pour lui persuader de retourner à Rome, & de se trouver à l'Assemblée du Sénat que César s'étoit déja proposé de convoquer après avoir donné la chasse à Pompée. Il l'en pressa lui-même par cette Lettre, dans l'embarras de sa marche :

César Empereur, à Ciceron Empereur.

Comme je marche en diligence pour joindre mon armée, à laquelle j'ai fait prendre les devants, je n'ai pû voir Furnius qu'à la hâte, & je n'ai pas eu le tems de l'entretenir. Mais tout pressé que je suis, j'ai pris quelques momens pour vous écrire, &

(*a*) Quod quæris quid Cæsar ad me scripsit ; quod sæpe ; gratissimum sibi esse quod quierim ; oratque ut in eo perseverem. Balbus minor hæc eadem mandata. *Ibid*. 8. 11.

j'envoye exprès Furnius pour vous faire mes remercimens. Ce n'est pas la premiere fois que je vous en ai fait, & la maniere dont vous en usez avec moi me fait esperer que ce ne sera pas la derniere. Le plus grand plaisir que vous puissiez me faire à présent, c'est de vous rendre à Rome où j'espere être bien-tôt. Vos conseils, votre crédit, votre rang & votre autorité m'y seront d'un grand secours. Ne vous offensez pas de trouver ma Lettre si courte. Furnius y suppléra.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Ciceron Empereur, à César Empereur.

En lisant la Lettre que vous m'avez envoyé par Furnius, pour m'engager à revenir à Rome, je n'ai pas été surpris d'y trouver que vous vouliez vous servir de mes conseils & de la consideration que je puis avoir obtenue : mais je n'ai pas bien compris ce que vous ajoutez, que vous avez aussi besoin de mon crédit & de tout ce qui dépend de moi. Cependant comme je connois votre admirable prudence, je me suis porté naturellement à croire que vous vouliez rétablir la tranquillité publique, & il m'a paru que cela

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

convenoit assez à mon caractere & à la situation où je me trouve. S'il est donc vrai que vous pensiez à vous réconcilier avec Pompée & à le rendre à la République, vous ne trouverez assûrément personne qui soit plus propre que moi à ménager cette entreprise ; car je l'ai toujours porté à la paix, & dans toutes les occasions j'ai tenu le même langage au Sénat. Depuis qu'on a pris les armes j'ai gardé une exacte neutralité, dans la persuasion qu'on vous faisoit une injustice, & que c'étoit par animosité & par jalousie qu'on vouloit vous ôter un Privilege, que le Peuple Romain vous avoit accordé. Mais comme je ne me suis pas contenté de favoriser vos intentions, & que j'ai mis encore plusieurs personnes dans vos interêts, il est juste aussi que j'aye quelques égards pour un homme du rang de Pompée ; car depuis quelques années je m'étois attaché à vous & à lui d'une maniere spéciale, & j'étois lié, comme je crois l'être encore, avec l'un & l'autre d'une amitié fort étroite.

Je vous prie donc, ou plutôt je vous conjure de prendre quelques momens sur vos grandes occupations, pour

chercher comment vous pourrez me laisser les moyens & la liberté de remplir ce qu'un honnête homme doit à un ami dont il a reçu des services qu'il ne peut oublier sans crime. Quand il ne s'agiroit que de ma propre satisfaction, je me flate que vous voudriez bien avoir pour moi cette complaisance. Mais il me paroit que pour le bien même de la République, & pour faire connoître que vous souhaitez véritablement la paix, vous devez me laisser dans une situation où je puisse ménager un accommodement; ce qui convient à peu de personnes autant qu'à moi.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Je vous ai déja remercié d'avoir bien voulu conserver la vie à Lentulus mon Liberateur. Mais depuis qu'il m'a marqué lui même avec combien d'honnêteté & de douceur vous l'avez traité, j'y ai été aussi sensible que si j'avois reçu de vous le même bienfait. Si vous approuvez ce sentiment de reconnoissance, permettez-moi, je vous prie de n'en avoir pas moins pour Pompée.

César n'ayant pas manqué de rendre cette Lettre publique, (*a*) on trouva

(*a*) Epistolam meam esse, non moleste fero. quod pervulgatam scribis Quin etiam ipse multis de-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus L. Cornel. Lentulus Crus.

quelque sujet de censure dans le compliment que Ciceron lui faisoit *sur son admirable prudence*, & dans ceux par lesquels il sembloit reconnoître que les adversaires de César lui avoient fait injustice dans la guerre présente : mais il répondit que loin d'être fâché de la publication de sa Lettre, il en avoit donné lui-même plusieurs copies; qu'il prenoit plaisir à faire connoître la passion qu'il avoit pour la paix ; qu'en pressant César de sauver sa Patrie, il avoit cru devoir employer les expressions les plus propres à faire naître la confiance, & qu'il ne craignoit point qu'on lui fit un reproche d'avoir usé de quelque flaterie dans une occasion où il n'auroit pas fait difficulté de se jetter à ses pieds. Il reçut dans le même-tems & sur le même sujet une Lettre des deux principaux confidens de César, Balbus & Oppius, qui lui écrivoient en commun.

di describendam. Ea enim & acciderunt jam & impendent, ut testatum esse velim de pace quid senserim. Cum autem eum hortarer, eum præsertim hominem, non videbar ullo modo facilius moturus quam si id quod eum hortarer convenire ejus sapientiæ dicerem. Eam si admirabilem dixi, cum eum ad salutem Patriæ hortarer, non sum veritus ne viderer assentiri, cui tali in re lubenter me ad pedes abjecissem, &c. *Ibid.* 8. 9.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Balbus & Oppius à M. Ciceron.

La plupart des hommes jugent moins des conseils qu'on leur donne par l'intention que par l'évenement, même lorsqu'ils leur viennent des personnes du plus haut rang ; à plus forte raison lorsqu'ils viennent des gens obscurs tels que nous. Cependant comme nous vous connoissons beaucoup d'équité, nous vous dirons naturellement notre avis sur l'affaire dont vous nous avez écrit. Nous pouvons nous tromper, mais nous n'aurons pas du moins de reproche à nous faire du côté de la sincérité & de la droiture. Si César ne nous avoit pas assurés qu'aussi-tôt qu'il seroit à Rome il chercheroit des voies d'accommodement avec Pompée, comme nous sommes persuadés qu'il ne peut s'en dispenser, nous ne vous exhorterions pas à vous y rendre : mais nous concevons qu'étant amis de l'un & de l'autre vous êtes plus propre que personne à cette médiation. Au contraire, si nous pouvions nous imaginer que César ne pense point à la paix, nous ne vous conseillerions jamais de prendre les armes contre un homme qui vous a rendu de si importans services,

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

& nous vous prierons seulement, comme nous l'avons toujours fait, de ne pas vous déclarer contre César. Mais ne pouvant répondre absolument de ce qu'il fera, nous nous réduisons à vous dire que les engagemens que vous n'avez pas moins avec lui, qu'avec Pompée; & votre caractere même qui est d'être fidéle à l'amitié, ne vous permettent point honnêtement de prendre parti ni contre l'un ni contre l'autre. César est trop raisonnable pour vous demander davantage. Si vous le souhaitez néanmoins, nous lui écrirons, pour savoir plus clairement quelles sont ses intentions par rapport à la paix; & sur sa réponse, nous vous marquerons notre sentiment. Vous pouvez compter que dans nos conseils nous aurons moins d'égard aux interêts de César qu'à votre dignité. Il est trop équitable ami pour s'en offenser.

Cette Lettre fut suivie immédiatement d'une autre, qui étoit seulement de Balbus.

Balbus à M. Ciceron.

Depuis que nous vous avons écrit en commun, Oppius & moi, j'ai reçu une Lettre de César dont je vous envoye la copie. Vous verrez combien

il souhaite de faire la paix & de s'accommoder avec Pompée, & en général combien il a d'éloignement pour tout ce qui pourroit ressentir la cruauté. J'ai une joye infinie de le voir dans ces sentimens. Au reste j'entre fort dans tout ce que vous me dites sur vos engagemens avec Pompée. Je conçois que ni le devoir ni l'honneur ne peuvent vous permettre de prendre les Armes contre un homme à qui vous prétendez avoir de si grandes obligations. César est trop raisonnable & trop honnête pour l'exiger de vous, & je suis sûr qu'il sera très-satisfait si vous lui promettez de ne pas vous joindre à ses Ennemis. Comment n'auroit-il pas cet égard pour un homme de votre rang & de votre mérite, puisque de lui-même il m'a dit qu'il n'exigeroit pas de moi que je servisse contre Pompée ni contre Lentulus, à qui j'ai les dernieres obligations; qu'il se contentoit que je prisse soin à Rome des affaires dont il me chargeroit, & qu'il me laisseroit la liberté de rendre à Lentulus & à Pompée les mêmes services. Je fais ici les affaires de Lentulus, & je conserve à l'un & à l'autre la reconnoissance & la fidélité que je leur dois.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Mais après tout il me semble qu'on ne doit pas désespérer de la Paix, puisque les dispositions de César sont telles qu'on les peut souhaiter. Ainsi je crois que vous ferez bien de lui écrire & de lui demander une garde comme vous en demandâtes une à Pompée dans l'affaire de Milon. Je connois mal César s'il n'a plus d'égard à ce que l'honneur demande de vous, qu'à ses propres intérêts. Je ne sçais si je m'avance trop ; mais je puis du moins vous assurer que je n'écoute ici que l'amitié & l'attachement que j'ai pour vous, & je vous jure par le salut de César, qu'il y a très-peu de personnes au monde qui me soient aussi cheres que vous. Quand vous serez déterminé, je me flate que vous me communiquerez votre résolution. Mes désirs sont que vous puissiez vous ménager également avec Pompée & César, & j'espére que vous y réussirez.

L'offre d'une garde, ou la proposition de la demander, n'étoit qu'un artifice. Si c'étoit en apparence une marque d'honneur & de respect pour Ciceron, il voyoit clairement lui-même qu'on ne pensoit qu'à le rendre prisonnier de César, & qu'à lui ôter la

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornelius Lentulus Crus.

liberté de quitter l'Italie. Loin de consentir à se rendre à Rome, il en seroit sorti s'il s'y étoit trouvé, parce qu'il ne pouvoit assister au Sénat, lorsque Pompée & les Consuls n'y paroîtroient point, sans se déclarer ouvertement contr'eux. Mais ce qui lui causoit encore plus d'inquiétude étoit l'attente continuelle de la visite de César, qui en venant de Brindes ne pouvoit manquer de passer par Formies. Il auroit souhaité de pouvoir éviter cette entrevûe. La bienséance lui faisant une Loi de l'attendre, il résolut du moins de le recevoir avec toute la fermeté qui convenoit à son rang & à son caractere.

Il rend compte de cette visite à Atticus : » J'ai observé, lui dit il, les deux » choses que vous m'aviez recommandées. J'ai parlé à César d'une maniere » plus propre à m'en faire estimer qu'à » m'attirer des remercimens, & je lui » ai refusé constamment d'aller à Rome. Mais j'avois eu grand tort de » croire qu'il recevroit bien mes excuses ; il ne pouvoit les recevoir plus » mal. M'absenter, m'a-t-il dit, c'est » le condamner hautement, & donner » lieu à plusieurs autres personnes de » suivre mon exemple. Je lui ai répon-

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

» du qu'ils n'avoient pas les mêmes raisons que moi. Après bien des objections & des repliques, il m'a proposé d'aller à Rome pour travailler à un accommodement. Mais, lui ai-je dit, pourrai-je parler avec liberté ? Croyez-vous donc, m'a-t'il répondu, que je prétende vous dicter ce que vous aurez à dire ? Eh bien, ai-je repris, je tâcherai de persuader au Sénat qu'il ne faut pas porter la guerre en Espagne, ni faire passer des Troupes dans la Gréce, & j'ajouterai d'autres réfléxions sur le triste état où est réduit Pompée. Je ne veux point, m'a-t-il dit, qu'on tienne ce langage. Je m'en étois défié, lui ai-je répondu, & c'est la raison qui m'empêche d'aller à Rome ; car je ne pourrois pas me dispenser de parler naturellement, & d'ajoûter d'autres explications qui ne vous plairoient pas davantage. Enfin, pour se tirer de cet embarras, il s'est réduit à me prier d'y penser encore. Je me suis engagé à lui donner cette satisfaction, & nous nous sommes séparés. Je suis persuadé qu'il est parti mécontent. Mais en récompense je suis fort satisfait de

» moi ; ce qui ne m'étoit pas arrivé depuis long-tems.

» Au reste, quel cortége ! l'étrange assemblage ! On y voit entr'autres Héros, l'Affranchi de Celer. Que ne doit-on pas craindre de tant de mauvais Citoyens réunis ? N'est-il pas indigne qu'on voye dans ce nombre le fils de Servius & celui de Titinius? Mais il y en avoit bien d'autres au Camp de Brindes ? On en comptoit six légions. Figurez-vous d'ailleurs que rien n'égale la vigilance & l'activité de César. Je n'ai plus d'espérance. Il est tems que vous me déterminiez. Nous n'attendions que le succès de mon entrevûë avec César ; mais voici ses dernieres paroles, que j'ai pensé oublier, & qui m'ont fait plus de peine que tout le reste : Si vous ne voulez pas, m'a-t'il dit, que je me serve de vos conseils, je serai obligé d'en prendre d'autres, & d'en venir peut-être à de fâcheuses extrêmités.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Après cette conférence, Ciceron se rendit à Arpinum, où il fit prendre la robe virile à son fils, qui n'avoit encore que seize ans. Il vouloit qu'il parût avec lui au camp de Pompée ; & ne

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

pouvant faire cette cérémonie à Rome, il se laissa engager par les habitans d'Arpinum à la célébrer dans le lieu de sa naissance.

Pendant que César marchoit vers Rome, le jeune Quintus, neveu de Ciceron, lui écrivit sécretement pour lui offrir ses services & quelques informations d'importance qui concernoient son oncle. Une si étrange promesse l'ayant fait appeller avec empressement, il assura César que son oncle étoit mal disposé pour lui, & qu'il pensoit à quitter l'Italie pour suivre Pompée. Outre quelques chagrins domestiques, ce jeune téméraire avoit pour motif l'espérance d'obtenir un présent considérable de César. Rien ne peut exprimer la douleur que Ciceron & son frere ressentirent de cette perfidie : mais César en prit occasion de renouveller ses instances pour obtenir de Ciceron qu'il ne se déclarât point contre lui ; & cherchant à le guérir de toutes les craintes qui pouvoient lui rester pour le passé, il lui protesta par ses Lettres » qu'il n'avoit aucun ressenti- » ment du refus qu'il lui avoit fait de » se rendre à Rome, quoique Tullus » & Servius se plaignissent de n'avoir

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» pas été traités avec la même indul-
» gence : Plaisans Romains, dit Cice-
» ron, qui font scrupule de se trouver
» au Sénat, après avoir permis à leurs
» enfans d'assieger Pompée dans Brin-
» des.

Cependant la conduite de Ciceron & le soin qu'il prenoit de ne pas s'éloigner des maisons de Campagne qu'il avoit dans le voisinage de la Mer, persuaderent à tout le monde qu'il n'attendoit qu'un vent favorable pour s'embarquer avec Pompée. César lui écrivit encore, dans l'espérance de l'arrêter ; & rien n'étoit si pressant que ses instances :

César, Empereur, à Ciceron, Empereur.

Quoique je vous connoisse trop de prudence pour prendre un mauvais parti, j'ai crû que notre amitié ne me permettoit pas de négliger le bruit qui s'est répandu. Je vous conjure de ne pas suivre Pompée, aujourd'hui que ses affaires sont en si mauvais ordre, puisque vous n'avez pû vous y résoudre lorsqu'elles paroissoient encore bien établies. Les événemens ayant tourné si heureusement pour moi, vous agi-

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

riez également contre les devoirs de l'amitié & contre vos propres intérêts, si vous ne cédiez pas à la fortune. Il paroîtroit d'ailleurs que ce ne seroit pas la bonne cause qui vous auroit déterminé. Elle n'étoit pas moins bonne lorsque vous avez refusé d'entrer dans le parti qui m'est opposé, & l'on ne manqueroit pas de croire que j'ai fait, depuis, quelqu'action que vous voulez désavouer publiquement. Rien ne seroit plus injurieux pour moi, & je vous conjure par notre amitié de ne me pas faire cet affront. Après tout, quel meilleur parti pour un bon Citoyen, que de garder une exacte neutralité ? Bien des gens l'auroient pris s'ils l'avoient crû sûr. Vous qui connoissez mon caractere & mes sentimens, vous pouvez le prendre avec aussi peu de danger pour votre sûreté que pour votre honneur.

Marc-Antoine, à qui César avoit confié la garde de l'Italie dans son absence, lui écrivit aussi, le même jour & dans les mêmes vûes.

Antoine Tribun du Peuple & Propréteur, à Ciceron, Empereur.

Si je ne m'intéressois pas à ce qui

vous regarde, & beaucoup plus que vous ne vous l'imaginez, j'aurois négligé le bruit qu'on fait courir sur votre conduite, d'autant plus que je le crois sans fondement. Mais les sentimens particuliers que j'ai pour vous m'obligent de vous dire que ce bruit me chagrine, quelque faux que je le suppose. Je ne sçaurois me persuader que vous ayez résolu de suivre Pompée. Vous avez trop d'affection pour votre gendre & votre fille, qui est en effet une femme pleine de mérite; & vous êtes trop aimé dans le parti de César. Permettez que je vous le dise, vos intérêts nous sont plus chers qu'à vous-même. Mais quoique ces bruits soient venus sans doute de quelques esprits mal intentionnés, j'ai crû que l'amitié ne me permettoit pas de les négliger, & que je devois même plus d'attention à vos intérêts, depuis nos anciens différens, qui étoient venus plûtôt de quelque jalousie de ma part, que d'aucun mauvais procédé de la vôtre. Vous pouvez compter qu'après César, il n'y a personne qui me soit plus cher que vous, & je puis aussi vous répondre que César nous met au nombre de ses meilleurs

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Amis. Ainsi je vous conjure, mon cher Ciceron, de ne prendre aucun engagement. Vous ne devez pas vous livrer à un homme qui pour vous mettre dans sa dépendance a commencé par vous nuire, & vous n'avez rien à craindre du côté de César. Quand il n'auroit pas pour vous une sincere amitié, ce qui n'est gueres possible, il ne laisseroit pas de vous conserver tous les honneurs dont vous jouissez. Je vous dépêche exprès Calpurnius, mon intime Ami, pour vous faire connoître combien j'ai à cœur que vous ne preniez pas un mauvais parti.

Cœlius lui écrivit aussi sur le même sujet, & jugeant par sa réponse qu'il pensoit réellement à suivre Pompée, il le pressa par une seconde Lettre, & dans des termes si touchans, qu'il se flata du moins de lui causer les incertitudes de la crainte.

Cœlius à M. Ciceron.

Vous ne méditez que des choses terribles; c'est l'aveu que vous me faites dans votre Lettre, sans m'expliquer nettement quels sont vos desseins. C'en

C'en eſt aſſez pour que je ne différe pas un moment à vous écrire. Par votre fortune, mon cher Ciceron, par la tendreſſe que vous portez à vos enfans, je vous conjure de ne prendre aucun parti qui ſoit contraire à votre ſûreté. J'atteſte les dieux, les hommes, & mon amitié, que les avis que je vous ai donnés ne venoient point de mes ſeules imaginations, & que je ne me ſuis déterminé à vous les donner qu'après avoir appris de la bouche même de Céſar la conduite qu'il étoit réſolu de tenir après ſa victoire. Si vous vous figurez qu'il conſervera toûjours les mêmes diſpoſitions, & qu'il ſera toujours prêt à traiter ſes Ennemis avec la même indulgence, vous courez riſque de vous tromper. Il ſe laſſera de faire des offres inutiles, & je vous avertis qu'ayant été choqué de l'oppoſition qu'il a trouvée de la part du Sénat, ſon humeur eſt déja changée ; il prend un ton ſévere, & je ne ſçai s'il ſera diſpoſé long-tems à pardonner. Si vous avez donc quelqu'amour pour vous même, pour votre Maiſon, pour un fils unique & pour tous les reſtes de vos eſperances: ſi mes prieres, ſi celles d'un Gendre qui doit vous être cher, ſont capables de

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

faire sur vous quelqu'impression, ne ruinez pas notre fortune, ne nous mettez pas dans la néceſſité de haïr & d'abandonner un parti dans lequel notre ſûreté conſiſte, ou de former des vœux impies contre le votre. Enfin; conſiderez qu'en demeurant incertain ſi long-tems, vous avez déja donné de juſtes ſujets de plaintes à Pompée; & que de vous déclarer aujourd'hui contre un Vainqueur, que vous n'avez pas crû devoir offenſer quand ſa cauſe étoit douteuſe, ſur-tout pour accompagner un homme qui fuit & que vous n'avez pas voulu ſuivre lorſqu'il étoit en état de réſiſter, ce ſeroit aſſurément une extrême folie. Prenez garde qu'en voulant paroître trop bon Citoyen, vous ne décidiez un peu trop légérement en quoi conſiſte aujourd'hui cette qualité. Mais ſi je ne puis vous fléchir entiérement, attendez du moins de quelle maniere les affaires tourneront en Eſpagne. Je ſuis perſuadé que cette Province eſt à nous auſſi-tôt que Céſar paroîtra ici. Quel eſpoir leur reſte-t'il après avoir perdu l'Eſpagne? Et quelles peuvent être vos vûës en embraſſant une cauſe déſeſpérée? En verité je m'efforce en vain pour le comprendre. A l'é-

gard de ce que vous me faites entendre par votre silence, César a reçu des informations, & dès que je me suis présenté devant lui il m'a dit qu'on lui avoit parlé de vous. Je lui ai protesté que j'ignorois absolument ce qu'on lui avoit rapporté, & je l'ai prié de vous écrire dans les termes les plus propres à vous arrêter. Il m'engage à le suivre en Espagne ; sans quoi je n'aurois rien de plus pressant que de vous rejoindre dans quelque lieu que vous soyez, pour entrer là-dessus en dispute avec vous, & vous forcer malgré vous-même de ne pas quitter l'Italie. Considérez plus d'une fois, mon cher Ciceron, que vous allez perdre & vous & tout ce qui vous appartient. Ne vous précipitez pas volontairement dans un abîme, d'où vous ne trouverez peut-être aucun moyen de vous retirer. Si vous craignez les reproches de ceux à qui vous croyez devoir de la considération, ou si vous aviez peine à supporter l'insolence de certaines gens, retirez-vous dans quelqu'endroit éloigné du bruit des Armes, jusqu'à la fin de cette querelle, dont la décision ne peut être fort éloignée. Je crois que vous n'avez point de parti plus sage à

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Caus.

choisir, & j'ose vous garantir que César ne s'en offensera point.

Les conseils de Cœlius étoient fondés sur une maxime qu'il avoit établie dans une de ses Lettres à Ciceron ; que dans toutes (*a*) les dissensions civiles le devoir d'un homme de bien étoit de s'attacher au parti le plus honnête, aussi long-tems qu'on ne sortoit point des bornes de la modération ; mais que si l'on en venoit une fois aux Armes, la prudence ne connoissoit plus d'autre ressource que de s'attacher au plus fort. Ce principe ne s'accordoit gueres avec ceux de Ciceron ; dont la régle, dans tous les cas & malgré tous les dangers, étoit de s'attacher constamment à l'honnêteté & à la justice.

Curion lui rendit une visite & passa chez lui deux jours, en allant en Sicile, dont César lui avoit confié le Gouvernement. Leur conversation étant tombée sur le malheur des tems, & sur la nécessité inévitable de la guerre, Curion s'expliqua avec beaucoup d'ouverture : il exhorta Ciceron (*b*) à choi-

(*a*) Illud te non arbitror fugere, quid homines in dissensione domestica debeant : quamdiu civiliter sine armis certetur, honestiorem sequi partem ; ubi ad bellum & castra ventum sit, firmiorem ; & id melius statuere quod tutius sit. *Ep. fam.* 8. 14.

(*b*) Ad Att. X. 4.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

sur quelque lieu neutre, où il pouvoit s'assurer que César le laisseroit vivre en paix ; il lui offrit ses services & toutes sortes de sûretés s'il prenoit son chemin par la Sicile. Il lui dit que César seroit bien-tôt maître de l'Espagne, qu'il marcheroit ensuite avec toutes ses forces contre Pompée, & qu'étant résolu de s'en défaire, la guerre finiroit infailliblement par ce grand coup : qu'il ne falloit pas s'attendre à voir subsister plus long-tems la République : que César s'étoit fort emporté contre Metellus & qu'il avoit pensé le faire tuer ; que cette mort auroit sans doute été suivie de celle de beaucoup d'autres : que bien des gens vouloient le porter à la cruauté, & qu'il n'avoit pas pris le parti de la douceur par inclination, mais par politique & pour se conserver l'affection du Peuple ; que si cette méthode ne lui réussissoit pas, il ne garderoit plus de ménagement : qu'il avoit été piqué de ce que la Populace même s'étoit élevée contre lui lorsqu'il avoit forcé les portes du Trésor ; & qu'il en avoit été si déconcerté, que la hardiesse lui avoit manqué pour haranguer le Peuple avant son départ, comme tout le monde sçavoit qu'il se l'étoit proposé.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caius.

Ciceron (*a*) ne pardonnoit point à ses Amis d'avoir laissé le Trésor en proye à César ; mais dans les dissensions civiles il arrive presque toujours au parti des honnêtes gens de se ruiner par des excès de modération. Le Trésor public étoit gardé dans le Temple de Saturne, & les Consuls se contentoient d'en avoir la clef, dans la confiance qu'il étoit assez défendu (*b*) par la sainteté du lieu. Pompée ouvrit les yeux trop tard sur cette erreur. Il fit dire aux Consuls de retourner à Rome & de se saisir de l'argent public : mais César étoit déja si proche qu'ils n'oserent tenter cette entreprise, & le Consul Lentulus répondit froidement à Pompée, que pour lui donner le pouvoir d'executer ses ordres, il falloit qu'il arrêtât l'armée Ennemie dans le Picenum (*c*). César qui ne se laissoit pas troubler par de vains scrupules ne fut pas plutôt arrivé à Rome, qu'il fit briser les portes du Temple & qu'il s'empara de toutes les richesses qui y étoient renfermées. Il s'en fallut peu

(*a*) Ibid. 7. 12. 15.

(*b*) Dio p. 161.

(*c*) C. Cassius attulit mandata ad Consules, ut Romam venirent, pecuniam de sanctiore ærario auferrent .... Consul rescripsit ut prius ipse in Picenum. *Ad Att.* 7. 21.

que le Tribun Metellus ne perdît la vie en voulant s'y oppoſer. Le butin fut immenſe, tant en argent monnoyé qu'en lingots, qui avoient été accumulés depuis la guerre Punique, & qui étoient la dépouille d'une infinité de Nations; car Pline aſſure que la République (a) étoit plus riche alors qu'elle ne l'avoit jamais été.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

L'impatience de partir commençoit à preſſer d'autant plus Ciceron, que ſes lauriers, ſes Licteurs, & tout cet appareil d'un (b) Empereur qui s'étoit cru deſtiné au Triomphe, l'expoſoit non ſeulement aux regards malins de ſes envieux, mais même à des railleries qui lui étoient inſupportables. Il étoit enfin réſolu de paſſer la Mer avec Pompée : mais n'ignorant point que toutes ſes démarches étoient obſervées, ſur tout par Marc-Antoine qui étoit alors dans ſon voiſinage, & qui

(a) Nec fuit aliis temporibus Reſpublica locupletior. *Plin. Hiſt.* 33. 3.

(b) Accedit etiam moleſta hæc Pompa lictorum meorum, nomenque imperii quo appellor. Sed incurrit hæc noſtra laurus non ſolum in oculos, ſed jam etiam in voculas malevolorum. *Ep. fam.* 2. 16. Cum ego ſæpiſſime ſcripſiſſem nihil me contra Cæſaris rationes cogitare, meminiſſe me Generi mei, meminiſſe amicitiæ, potuiſſe ſi aliter ſentirem eſſe cum Pompeio; me autem quia cum lictoribus invitus curſarem, abeſſe velle. *Ad Att.* X. 10.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

avoit les yeux ouverts sur toute sa conduite, il s'efforçoit encore de dissimuler ses intentions. Il écrivit à Antoine qu'il n'avoit aucun dessein qui pût offenser César ; qu'il ne pouvoit oublier leur amitié ni ce qu'il devoit à Dolabella son gendre ; que s'il eut pensé différemment, rien ne lui auroit été plus facile que de joindre Pompée, & que la principale raison qu'il avoit de vivre dans la retraite, étoit l'embarras de ses Licteurs, avec lesquels il n'aimoit plus à paroître en public. Marc-Antoine lui fit une réponse fort séche, qu'il appelle un ordre laconique, & dont il envoya la copie à Atticus, pour lui faire voir, dit-il, quel air de tyrannie l'on prenoit déja :

„ Le moyen de croire que vous ne „ déguisez point ? Ceux qui veulent „ demeurer neutres se tiennent chez „ eux, & dans les circonstances pré- „ sentes, on ne peut sortir de l'Italie „ sans se déclarer pour l'une des deux „ causes. Mais ce n'est pas à moi qu'il „ appartient de juger si vous avez de „ bonnes ou de mauvaises raisons. „ César m'a donné un ordre général „ de ne laisser sortir qui que ce soit. „ Ainsi, que j'approuve ou non votre

„ dessein, cela est fort indifférent, „ car je ne suis pas le maître. Je vous „ conseille de vous adresser directe- „ ment à César, & je suis persuadé „ qu'il ne vous refusera point, puisque „ vous promettez de ne rien faire qui „ blesse notre amitié. Depuis cette Lettre Antoine se dispensa des visites qu'il avoit coutume de rendre à Ciceron, & lui fit dire pour excuse, qu'il avoit lieu de le croire irrité contre lui: mais il lui fit entendre en même tems par Trebatius (*a*) qu'il avoit ordre de l'observer.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

On n'a pas craint de s'étendre trop sur toutes ces Lettres, parce qu'il n'y a point de preuve plus sensible de la haute estime & du crédit où Ciceron étoit alors à Rome. Que peut-on se figurer de plus extraordinaire & de plus surprenant, que de voir les Chefs de deux puissans Partis, dans une querelle où il étoit question de l'Empire de l'Univers, & dont la force devoit décider seule, s'efforçer à l'envi de gagner un homme qui avoit peu de

(*a*) Nominatim de me sibi imperatum dicit Antonius; nec me tamen ipse adhuc viderat, sed hoc Trebatio narravit. *Ibid.* X. 12. Antonius ad me misit, se pudore deterritum ad me non venisse, quod me sibi succensere putaret. *Ibid.* 10. 15.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

talens pour la guerre, & dont toute l'utilité ne pouvoit consister que dans l'éclat de son mérite & dans la grandeur de sa réputation ; comme s'ils eussent été persuadés que de quelque côté que la fortune se déclarât, la meilleure Cause aux yeux de l'Univers seroit celle que Ciceron auroit embrassée. Ces Lettres peuvent servir aussi à détruire la fausse opinion qu'on s'est formée communément de son irrésolution & de sa foiblesse dans les difficultés pressantes, puisqu'il paroît effectivement que personne ne marqua jamais plus de fermeté, soit contre les instances de ses Amis, soit contre les sollicitations d'un homme redoutable, & qu'il préfera la meilleure Cause quoiqu'il la connût clairement la plus foible.

Pendant le voyage que César fit en Espagne, Antoine, qui n'avoit personne (*a*) à ménager en Italie, lâcha la bride à ses inclinations naturelles, &

(*a*) Hic tamen Cytheridem secum lectica aperta portat, altera uxorem. Septem praeterea conjunctae Lecticae sunt, amicarum, an amicorum ? Vide quam turpi leto pereamus. Et dubita, si potes, quin ille, seu victus seu victor redierit, caedem facturus sit. Ego vero, vel lintriculo, si navis non erit, eripiam me ex istorum parricidio. Sed plura scribam cum illum convenero. *Ibid.* X. 10.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L Cornel. Lentulus Crus.

s'abandonna sans honte à toutes sortes de vices. Ciceron décrit le cortége qui l'accompagnoit d'un canton à l'autre : » Antoine mene avec lui dans une litiere découverte la Comédienne Cytheride : sa femme est dans une autre. Il en a sept encore, qui sont remplies de courtisanes, & peut-être de quelque chose de pis. Voilà par quelles indignes mains il nous faut périr. Et doutez après cela que, soit victorieux, soit vaincu, César à son retour ne remplisse Rome de carnage. Pour moi, si j'avois le malheur de ne pas trouver un Vaisseau, je prendrois plutôt une Barque pour échapper à leurs mains parricides. Mais je vous en apprendrai davantage lorsque j'aurai vû Marc-Antoine. Entre une infinité d'extravagances, Antoine paroissoit quelquefois en public (*a*), avec sa Maîtresse Cytheride, sur un char traîné par des

(*a*) Tu Antonii leones pertimescas cave ; nihil est illo homine jucundius. *Ib.* X. 13. Jugo subdidit eos, primusque Romæ ad currum junxit Antonius : & quidem civili bello cum dimicatum esset in Pharsalicis campis, non sine ostento quodam temporum generosos spiritus jugum subire illo prodigio significante. Nam quod ita vectus est cum mixta Cytheride, supra monstra etiam illarum calamitatum fuit, *Plin. Hist.* 8. 16.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caus.

Lions. Pline fait regarder cette folie comme une insulte qu'il faisoit volontairement au Peuple Romain, en lui marquant par l'emblême de ses Lions, que les plus fiers Citoyens seroient forcés de se soumettre à l'esclavage. Plutarque parle aussi de cette extravagance, mais il la place après la bataille de Pharsale, quoiqu'il soit certain par le témoignage de Ciceron, qu'elle avoit commencé plutôt.

Les amusemens de Ciceron, dans sa Terre de Formies, étoient conformes à la situation des affaires publiques & à sa propre condition, c'est-à-dire, tristes, solitaires, & consistant sans cesse dans des réfléxions morales ou politiques sur les événemens. Il examinoit „ si l'homme de bien peut demeurer
„ dans sa Patrie lorsqu'elle est tombée
„ sous la puissance d'un Tyran ; si tou-
„ tes sortes de moyens peuvent être
„ employés pour la délivrer de la ty-
„ rannie, au risque de la ruiner entiére-
„ ment ; si l'on ne doit pas se défier
„ que celui qu'on oppose au Tyran ne
„ s'éleve lui-même trop haut ; si l'on
„ ne doit pas attendre quelque circon-
„ stance favorable pour servir sa Pa-
„ trie, & tenter plutôt des voyes d'ac-

» commodement que la voye des Armes ; s'il eſt permis à un bon Citoyen dans ces tems de trouble de ſe retirer à l'écart ; ſi pour recouvrer ſa liberté on doit s'expoſer aux plus grands périls ; ſi pour délivrer ſon Païs d'un Tyran on y doit allumer la guerre & venir même aſſiéger ſa Patrie ; ſi ceux qui ſont d'un ſentiment contraire, doivent néanmoins s'engager avec ceux du bon Parti ; ſi dans les diſſenſions publiques on doit ſuivre la fortune de ſes Amis & de ſes bienfaicteurs, lorſqu'ils ont commis des fautes eſſentielles & déciſives ; ſi un homme, qui pour avoir rendu à ſa Patrie de grands ſervices, s'eſt vû expoſé à la haine, à l'envie & aux traitemens les plus indignes, doit s'expoſer une ſeconde fois à des maux qu'il peut éviter ; ou ſi après avoir tant fait pour ſa Patrie, il ne peut pas faire quelque choſe pour lui même & pour ſa famille, & laiſſer le ſoin des affaires à ceux qui tiennent (*a*) le gouvernail. Voilà, dit-il, ce qui m'occupe

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) In his ego me conſultationibus exercens, diſſerens in utramque partem, tum Græce, tum Latine, abduco parumper animum à moleſtiis. *Ad Att.* 9. 4.

An. de R. 704. Ciccr. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» Je m'exerce en Grec & en Latin sur » ces questions, & cet exercice m'aide » à dissiper mon chagrin.

Depuis qu'il eut quitté la Ville, à l'exemple de Pompée & du Sénat, il ne passa point un seul jour sans écrire à Atticus, le seul de ses Amis pour lequel il n'avoit rien de réservé. Il paroît par ces Lettres que le sentiment (*a*) d'Atticus, avoit toujours été, comme le sien, qu'il falloit se joindre à Pompée s'il demeuroit ferme en Italie ; & que s'il s'éloignoit, il falloit (*b*) demeurer derriere lui pour attendre les événemens. C'étoit la conduite que Ciceron avoit tenue jusqu'alors ; & s'il paroissoit plus incertain pour l'avenir, le résultat de toutes ses délibérations, n'étoit pas moins en faveur de Pompée. Son attachement particulier pour lui, la préférence qu'il donnoit à sa Cause, les reproches qu'il commençoit à recevoir d'une infinité de gens qu'il estimoit, le

(*a*) Hujus autem Epistolæ non solum ea causa est, ut ne quis à me dies intermittetur quin dem ad te literas. *Ibid*. 8. 12. Alteram tibi eodem die hanc Epistolam dictavi, & pridie dederam mea manu longiorem. *Ibid*. X. 3.

(*b*) Ego quidem tibi non sim autor si Pompeius Italiam relinquit, te quoque profugere, summo enim periculo facies, nec Reip. proderis; cui quidem poteris prodesse, si manseris. *Ibid*. 9. 10.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

ſouvenir des obligations (*a*) qu'il avoit à la plûpart de ſes Partiſans, lui firent prendre enfin la réſolution de mépriſer tous les périls pour marcher ſur ſes traces ; & quoiqu'il ne l'eût jamais connu bon politique, quoiqu'il s'apperçût déja qu'il n'étoit pas meilleur Général, il ne pût ſupporter la penſée de l'abandonner, ni ſe pardonner même d'avoir été ſi long-tems à le ſuivre. „ Que voulez-vous, écrivit il à „ Atticus ? Comme en amour les femmes (*b*) mal propres, ſottes & de „ mauvaiſe grace, nous inſpirent du „ dégoût, ainſi la foibleſſe de Pompée „ & toutes ſes négligences avoient „ changé mon cœur à ſon égard, & je „ me croyois diſpenſé de le ſuivre. Aujourd'hui l'amitié reprend le deſſus „ & je ne puis plus vivre ſéparé de „ lui.

Rien n'eut tant de force pour lui

(*a*) Ingrati animi crimen horreo *Ibid.* 9. 2. 5. 7. Nec me hercule hoc facio Reip. cauſa, quam funditus deletam puto, ſed ne quis me putet ingratum in eum qui me levavit iis incommodis, quibus ipſe affecerat. *Ibid.* 9. 19. Fortunæ ſunt committenda omnia. Sine ſpe conamur ulla. Si melius quid acciderit, mirabimur. *Ibid.* X. 2.

(*b*) Sicut ἐν τοῖς ἐρωτικοῖς alienant immundæ, inſulſæ, indecoræ ; ſic me illius fugæ, negligentiæque deformitas avertit ab amore ; nunc emergit amor, nunc deſiderium ferre non poſſum. *Ibid.* 9. 10.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
M. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Caus

faire différer son départ, que les larmes de sa famille & les représentations de Tullia sa fille (*a*), qui le pressoit d'attendre du moins le succès de la guerre d'Espagne, & qui insistoit d'autant plus sur ce conseil, que c'étoit encore celui d'Atticus. Il aimoit passionément sa fille, & cette affection étoit juste, car il y avoit peu de Dames à Rome qui réunissent tant de perfections dans l'esprit & dans le caractere. Ciceron parlant d'elle à Atticus; „ Que „ j'admire, dit il, sa vertu ! Avec „ quelle force d'esprit elle soutient & „ ses malheurs publics & ses petits cha„ grins de famille : mais sur tout avec „ quel courage elle me voit partir ! „ Quoiqu'elle ait pour moi une amitié „ si vive & si tendre, elle ne consi„ dere que la loi de mon devoir & de „ mon honneur. A l'égard de la guerre d'Espagne, il répondoit que si César étoit battu, il auroit mauvaise grace

(*a*) Sed cum ad me mea Tullia scribat, orans ut quid in Hispania geratur expectem, & semper adscribat idem videri tibi. *Ibid.* X. 8. Lacrimæ meorum me interdum molliunt, precantium ut de Hispaniis expectemus. *Ibid.* X. 9.

(*b*) Cujus quidem mirifica virtus. Quomodo illa fert publicam cladem ? Quomodo domesticas tricas ? Quantus autem animus in discessu nostro ? Nos recte facere & bene audire vult. *Ibid.* X. 8.

alors d'aller joindre Pompée. „ Quel „ gré m'en sçaura-t-il, puisque Curion „ dans ce cas (*a*) en pourroit bien faire „ autant ? Si la guerre traîne en lon„ gueur, qu'attendre & jusqu'à quand ? „ Reste donc, si César se rend Maître de „ l'Espagne, que je demeure en Italie. „ Mais je raisonne tout autrement : je „ crois devoir bien plutôt le quitter lorf„ qu'il sera victorieux, ou que ses affai„ res seront en bon état, que si elles de„ venoient mauvaises & qu'il fût battu. „ Mes yeux se feroient-ils jamais aux „ suites que j'appréhende de sa victoire?

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Avant son départ, Servius Sulpicius lui écrivit de Rome qu'il desiroit passionément d'avoir une conference avec lui, pour convenir ensemble de mille arrangemens qu'ils avoient à prendre en commun. Ciceron y consentit, dans l'esperance de lui trouver les mêmes sentimens que les siens & de partir avec lui pour se rendre au Camp de Pompée (*b*). Il lui déclara même dans

(*a*) Si pelletur, quam gratus & quam honestus tum erit noster ad Pompeium adventus, cum ipsum Curionem ad ipsum transiturum putem ? Si trahitur bellum, quid expectatur aut quamdiu ? Relinquitur ut si vincimur in Hispania, quiescamus. Id ego contra puto : istum enim victorem relinquendum magis puto quam victum. *Ibid.*

(*b*) Sin autem tibi homini prudentissimo vide-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

sa réponse. „ qu'il étoit résolu de quitter l'Italie, & que si ce n'étoit pas „ le même motif qui l'amenoit, il „ pouvoit s'épargner la fatigue du „ voyage, à moins qu'il n'eût des affaires bien importantes à lui communiquer. Ils se virent : mais Ciceron le trouva si foible & si timide, si troublé par ses scrupules sur chaque proposition qu'il lui fit, qu'au lieu de le presser d'entrer dans ses vûës, il se crut obligé par la prudence de lui en cacher le fond. „ De tous les hommes que j'ai vûs, dit-il, c'est le „ seul à qui j'aie trouvé plus (*a*) de „ lâcheté qu'à Marcellus, qui se plaint „ d'être Consul, & qui presse Antoine „ d'empêcher mon départ afin qu'il „ puisse demeurer avec plus de bienséance.

tur utile esse nos colloqui, quamquam longius etiam cogitabam ab urbe discedere, cujus jam etiam nomen invitus audio ; tamen propius accedam. *Ep. fam.* 4. 1. Restat ut discedendum putem ; in quo reliqua videtur esse deliberatio, quod consilium in discessu, quæ loca sequamur.... Si habes jam statutum quid tibi agendum putes, in quo non sit conjunctum consilium tuum cum meo, supersedeas hoc labore itineris. *Ibid.* 4. 2.

(*a*) Servii consilio nihil expeditur. Omnes captiones in omni sententia occurrunt. Unum C. Marcello cognovi timidiorem, quem Consulem fuisse pœnitet.. . qui etiam Antonium confirmasse dicitur, ut me impediret, quo ipse, credo honestius. *Ad Att.* X. 15.

Caton, que Pompée avoit envoyé pour garder la Sicile, prit le parti d'abandonner son Poste à l'arrivée de Curion, qui venoit se saisir de cette Isle au nom de César, avec des forces superieures. Cette conduite fut d'autant plus blâmée, que la flotte de Pompée n'étant pas éloignée, Curion confessa lui-même qu'il n'auroit pas entrepris de le forcer, s'il eut témoigné plus de résolution, & qu'à la moindre envie qu'il eut marqué de se défendre, tous les honnêtes gens n'auroient pas manqué (*a*) de se rassembler au tour de lui. „ Je voudrois, disoit Ciceron, „ que Cotta pût se soutenir en Sardaigne, comme on l'espere encore. „ Que la retraite de Caton paroîtroit „ honteuse !

An de R. 704. Cic. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Dans ces circonstances, & lorsque ses préparatifs étoient tellement avancès qu'il n'attendoit plus qu'un vent favorable, il se retira dans sa Maison

(*a*) Curio mecum vixit.... Siciliæ diffidens, si Pompeius navigare cœpisset. *Ibid.* X. 7. Curio Pompeii classem timebat; quæ si esset, se de Sicilia abiturum. *Ibid.* X. 4. Cato qui Siciliam tenere nullo negotio potuit & si tenuisset omnes boni ad eum se contulissent, Syracusis profectus est ad 8. Kal. Maii. Utinam, quod aiunt, Cotta Sardiniam teneat. Est enim rumor. O! si id fuerit, turpem Catonem! *Ibid.* X. 16.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

de (*a*) Pompeium au-delà de Naples, parce qu'étant moins commode pour son embarquement, elle pouvoit servir encore à diminuer le soupçon de sa retraite. Il y reçut un Messager des Chefs de trois Cohortes, qui étoient en garnison dans la Ville voisine, pour lui faire agréer que le jour suivant ils allassent remettre à sa disposition & leurs Troupes & la (*b*) Ville. Mais au lieu d'accepter cette offre, il se déroba le lendemain avant le jour pour éviter de les voir; non-seulement parce qu'un si petit corps de Troupes, ni même un corps plus considerable, ne pouvoient être d'aucune utilité de ce côté-là, mais encore plus parce qu'il se défioit de quelque piége.

(*c*) Enfin, s'étant confirmé dans

(*a*) Ego ut minuerem suspicionem profectionis, profectus sum in Pompeianum ad IV. Id. ut ibi essem dum quæ ad navigandum opus essent pararentur. *Ibid.*

(*b*) Cum ad villam venissem, ventum est ad me, Centuriones trium Cohortium quæ Pompeiis sunt, me velle postridie. Hæc mecum Ninnius noster, velle eos mihi se & oppidum tradere. At ego tibi postridie à villa ante lucem, ut me omnino illi non viderent. Quid enim erat in tribus cohortibus? Quid si plures? quo apparatu? & simul fieri poterat ut tentaremur. Omnem igitur suspicionem sustuli. *Ibid.*

(*c*) Dominatio quæsita ab utroque est. *Ibid.* 8. 11. Regnandi contentio est; in qua pulsus est modestior

son dessein par de nouvelles réflexions il mit à la voile l'onziéme jour de Juin, » se précipitant, dit-il, les (*a*) yeux » ouverts, & volontairement dans sa » ruine ; ou du moins, suivant contre » toutes les regles de son interêt le » gros des honnêtes gens, comme » dans un troupeau dispersé chaque » bête se joint à celles de son espece. Loin de gêner Quintus son frere dans ses inclinations, il lui représenta que les obligations qu'il avoit à César, & le lien particulier qui les unissoit, lui faisoient peut-être un devoir de ne pas quitter l'Italie. Mais (*b*) Quintus rejetta cette proposition, & lui déclara qu'il ne reconnoissoit pour le bon Parti que celui auquel son frere étoit attaché.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

Rex & probior & integrior ; & is qui nisi vincit, nomen Populi Romani deleatur necesse est ; sin autem vincit, Syllano more exemploque vincet. *Ibid.* X. 7.

(*a*) Ego prudens ac sciens ad pestem ante oculos positam sum profectus. *Ep. fam.* 6. 6. Prudens & sciens tanquam ad interitum ruerem voluntarium. *Pro Marcel.* 5. Quid ergo acturus est ? idem quod pecudes, quæ dispulsæ, sui generis sequuntur greges. Ut bos armenta, sic ego bonos viros, aut eos quicumque dicentur boni, sequar, etiam si ruent. *Ad Att.* 7. 7.

(*b*) Fratrem socium hujus fortunæ esse non erat æquum : cui magis etiam Cæsar irasceretur. Sed impetrare non possum ut maneat. *Ibid.* 9. 1. Frater, quicquid placeret mihi, id rectum se putare aiebat. *Ibid.* 9. 6.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Si la guerre civile faisoit horreur à Ciceron sous toutes ses faces, il la détestoit encore plus depuis que Pompée dans toutes sortes d'occasions affectoit d'imiter Sylla, & qu'on lui avoit entendu (*a*) souvent répéter d'un air supérieur : Sylla l'a fait ; pourquoi ne le ferois-je point ? comme s'il eut déja pris la victoire de Sylla pour modéle. Il se voyoit effectivement dans les mêmes circonstances où Sylla s'étoit trouvé, soutenant la cause du Sénat par les Armes, & traité d'Ennemi public par ceux qui possedoient l'Italie. Comme il se promettoit la même fortune, il méditoit aussi la même vengeance ; & la ruine, la proscription, étoient déja les châtimens dont il menaçoit ses Ennemis. Ciceron ne pouvoit penser sans frayeur aux cruautés qu'il croyoit inévitables après la victoire, dans la supposition même qu'elle se déclarât pour ses Amis.

Nous n'avons aucunes lumieres sur les circonstances de son voyage, ni sur la route qu'il suivit jusqu'à Dyrrachium.

(*a*) Quam crebro illud : *Sylla potuit, ego non potero?* Ita syllaturit animus ejus & præscripturit diu. *Ad Att.* 9. X. Cnæus noster Syllani regni similitudinem concupivit. *Ibid.* 7. Ut non nominatim, sed generatim proscriptio esset, informat, *Ibid.* 11. 6.

Toutes ses correspondances furent coupées après son départ. Depuis le mois de Juin qu'il mit à la voile, la suite de ses Lettres se trouve interrompuë pendant neuf mois, & pendant tout le reste de la guerre nous n'en avons que quatre à Atticus. Il arriva heureusement au Camp de Pompée, avec son fils, son frere & son neveu; abandonnant ainsi sa fortune & celle de toute sa famille au succès de la même cause. Et pour faire quelque réparation de sa lenteur, ou pour s'attirer plus de considération dans son Parti, il fournit (*a*) à Pompée une somme considérable, qu'il avoit recueillie de ses propres revenus.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Mais s'il avoit embrassé le parti de la guerre avec répugnance, il n'y trouva rien qui ne fût propre à augmenter son dégoût; » les projets qu'on avoit con- „ çus, ceux qu'on avoit déja mis en „ exécution, lui déplurent (*b*) égale-

(*a*) Etsi egeo rebus omnibus, quod is quoque in angustiis est, quicum sumus, cui magnam dedimus pecuniam mutuam, opinantes nobis, constitutis rebus, eam rem etiam honori fore. *Ibid.* XI. 3. Si quas habuimus facultates, eas Pompeio tum, cum id videbamur sapienter facere, detulimus. *Ibid.* 13.

(*b*) Quippe mihi nec quæ accidunt nec quæ aguntur ullo modo probantur. *Ibid.* XI. 4. Nihil boni præter causam. *Ep. fam.* 7. 3. Itaque ego, quem

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Caus.

„ ment. Il ne fut satisfait que de la „ cause. Dès les premiers jours il s'apperçut que les plus fidéles Amis de Pompée se perdoient, eux & lui, par leurs conseils. La confiance qu'ils avoient au mérite & à la réputation de leur Chef, & celle qu'ils prenoient aux secours qui leur étoient venus des Princes de l'Orient, les rendoit déja sûrs de la victoire. Ils ne parloient que de combattre, ils oublioient à quel Ennemi ils avoient à répondre, & la différence de leurs Troupes à celles de César. Ciceron entreprit de modérer cette présomption, en leur représentant les hazards de la guerre, les forces & l'habileté de leur Ennemi, & l'apparence même qu'il y avoit d'en être battus si l'on prenoit légérement le parti d'en venir aux mains : mais ses remontrances furent méprisées, jusqu'à le faire accuser de lâcheté & de foiblesse. Il commença bien tôt à craindre de s'être engagé (*a*) imprudem-

tum fortes illi viri, Domitii & Lentuli, timidum esse dicebant, &c. *Ibid.* 6. 21. Quo quidem in bello, nihil adversi accidit, non prædicente me. *Ibid.* 6.

(*a*) Cujus me mei facti pœnituit, non tam propter periculum meum, quam propter vitia multa, quæ ibi offendi, quo veneram. *Ibid.* 7. 3. *Plut. Vie de Cicer.*

ment

ment dans un Parti si téméraire. Caton même le condamna d'avoir quitté l'Italie, où sa présence pouvoit faciliter un accommodement; & le reproche d'un homme de ce caractere fut pour lui une nouvelle source de chagrin.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Dans une situation si désagréable il évita d'accepter des Emplois, & voyant qu'on faisoit peu d'attention à ses conseils, il prit le parti de faire sentir par des railleries les fautes qu'il ne pouvoit empêcher par son autorité. Antoine en prit droit dans un discours public, de censurer la légereté de sa conduite au milieu des calamités d'une guerre civile, & de lui faire également un crime de sa gayeté & de ses craintes. Ciceron répondit qu'il étoit forcé de rire après avoir reconnu combien il étoit inutile de s'expliquer plus sérieusement, & que le mélange de tristesse & de gayeté qu'on lui (a) repro-

(a) Ipse fugi adhuc omne munus, eo magis quod nihil poterat agi, ut mihi & meis rebus aptum esset. *Ad Att.* XI. 4. Quod autem idem mœstitiam meam reprehendit, idem jocum, magno argumento est, me in utroque fuisse moderatum. *Phil.* 2. 16. On nous a conservé plusieurs de ces railleries ou de ces bons mots de Ciceron. Pompée l'ayant fait souvenir qu'il étoit venu bien tard: Je suis venu trop tôt, répondit-il, puique je n'ai rien trouvé de prêt. Une autrefois Pompée lui demandant avec un air d'i-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

choit, étoit du moins un témoignage de sa modération.

Pompée avoit aussi dans son Camp le jeune M. Brutus, qui s'y (a) distinguoit par l'ardeur de son zele. Ciceron l'admiroit d'autant plus qu'il lui connoissoit une haine mortelle contre Pompée, qu'il regardoit comme le meurtrier de son Pere. Mais ce jeune Citoyen avoit moins d'égard au Chef qu'à la cause, & ne considérant dans Pompée que le Général de la République & le défenseur de la liberté commune, il sacrifioit tous ses ressentimens au service de la Patrie.

Pendant tout le cours de cette guerre, Ciceron parle toujours de la conduite de Pompée comme d'une suite

tonie, où étoit Dolabella son gendre? Il est, lui dit-il, avec votre Beau-pere. A quelqu'un qui étant arrivé nouvellement d'Italie, disoit que le bruit couroit à Rome que Pompée étoit bloqué par César: Vous êtes venu sans doute, dit Ciceron, pour voir la chose de vos propres yeux. Après la défaite même de son Parti, Nonnius les exhortant à prendre courage, parce qu'il restoit encore sept Aigles dans le Camp de Pompée: Cela seroit excellent, lui dit Ciceron, si nous devions combattre à coup de broche. Ces plaisanteries irriterent si vivement Pompée, qu'il lui dit un jour; Je voudrois que vous fussiez dans le Parti opposé, afin que vous pussiez commencer à nous craindre. *Macrob. Saturn.* 2. 3. *Plut. Vie de Cicer.*

(a) Brutus amicus in causa versatur acriter. *Ad Att.* XI. 4. Plut. Vies de Brut. & de Pomp.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

continuelle d'imprudences. Le premier pas (*a*) qu'il avoit fait en quittant l'Italie, avoit été condamné de tout le monde, & particuliéremeet d'Atticus. Cependant à la distance où nous sommes de ces grands événemens, il semble que non-seulement cette démarche avoit été prudente, mais qu'elle étoit nécessaire. On étoit choqué qu'il eût trahi par sa fuite la foiblesse de son Parti, & qu'après avoir affecté si longtems de la sécurité & de la confiance, il ne se fût pas trouvé capable de tenir ferme un moment à l'approche de César. „ Avez-vous jamais vû, écrivoit „ Cœlius à Ciceron, un homme (*b*) „ plus misérable que votre Pompée ? „ Etoit-ce la peine de faire tant de „ bruit, pour se conduire si mal ? „ Voyez notre César, & dites-moi si „ jamais l'on a montré plus de vigueur „ dans l'action & plus de modestie „ dans le succès.

(*a*) Quorum dux quam ἀστρατήγητος, tu quoque animadvertis, cui ne Picena quidem nota sunt : quam autem sine consilio, res testis. *Ad Att.* 7. 13. Si iste Italiam relinquet, faciet omnino male. *Ibid.* 9. 10.

(*b*) Ecquando tu hominem ineptiorem quam tuum Pompeium vidisti ? qui tantas turbas, qui tam nugax esset, commorit ? Ecquem autem Cæsare nostro in rebus agendis, eodem in victoria temperatiorem aut legisti, aut audisti ? *Ep. fam.* 8. 15.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus.
L. Cornel. Lentulus Crus.

Pompée ayant quitté l'Italie un an presqu'entier avant que César eut jugé à propos de le poursuivre, eut le tems d'assembler de tous les Partis maritimes de l'Empire, une Flotte immense, dont il n'avoit aucun usage à faire contre un Ennemi qui n'avoit aucune force sur Mer. Il avoit souffert néanmoins que la Sicile fût tombée entre les mains de César, avec l'importante Ville de Marseilles. Mais la plus grande de ses fautes avoit été d'abandonner l'Espagne, ou de ne pas se montrer du moins à la tête de ses meilleures Troupes, dans un Païs qui lui étoit dévoué, & qui étoit commode pour toutes les opérations (*a*) de son Armée navale. Lorsque César eut appris sa résolution, il la traita de monstrueuse; & dans le fond, se reposer sur ses Lieutenans du succès de la guerre d'Espagne, contre le génie & l'ascendant supérieur de César, c'étoit ruiner volontairement la meilleure de ses Armées & toutes ses espérances.

(*a*) Omnis hæc classis Alexandria, Colchris, Tyro, Sidono, Cypro, Pamphilo, Lycia, Rhodo, &c. ad intercludendos Italiæ commeatus comparatur. *Ad Att.* 9. 9. Nunciat Ægyptum cogitare, Hispaniam abjecisse; monstra narrant. *Ad Att.* 9. 11.

Quelques Historiens se sont étonnés que César au lieu de suivre Pompée, après l'avoir chassé d'Italie, lui eût laissé le tems d'assembler, pendant l'espace d'une année, des Armées & des Flottes, & de se fortifier de tous les secours de l'Orient. Mais il ne prit pas ce parti sans raison. La connoissance qu'il avoit de ses propres Troupes le rendoit bien sûr que toutes celles que son Ennemi pouvoit tirer de ce côté-là, ne seroient jamais qu'un Parti fort inégal pour les siennes. En le poursuivant dans la Gréce, il l'auroit forcé infailliblement de se retirer en Espagne; & de toutes les Provinces de l'Empire c'étoit celle où il souhaitoit le moins de le rencontrer, parce qu'il n'y en avoit point où Pompée eût plus de ressources, ni où les Troupes Romaines, qui n'y étoient composées que de Vétérans, fussent en meilleur ordre. Il n'auroit pas compté sur le succès de la guerre, s'il n'eut commencé par détruire une Armée si redoutable, & l'éloignement de Pompée lui facilitoit cette entreprise. „ Il alloit (*a*) combattre, dit-il en partant pour l'Espa-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. M. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Ire se ad exercitum sine duce, & inde reversurum ad ducem sine exercitu. *Suet. Jul. Cæs.* 34.

» gne, une Armée sans Général, pour » revenir ensuite contre un Général » sans Armée. L'événement justifia sa conduite, car dans l'espace de quarante jours (*a*), il se rendit maître de cette belle Province.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

Après la réduction de l'Espagne il fut créé Dictateur par M. Lepidus, qui étoit alors Préteur de Rome, & faisant usage aussi-tôt de l'autorité de cet Emploi, il se nomma Consul avec P. Servilius Isauricus. Mais à peine fut-il revêtu de ces titres, qu'il alla s'embarquer à Brindes, pour chercher enfin Pompée. Les marques de la dignité suprême qu'il portoit autour de sa personne, ne donnerent pas peu de poids à sa Cause, en mettant toutes les Villes & tous les Etats de l'Empire dans la nécessité de le respecter, ou du moins en leur servant de prétexte pour ouvrir leurs portes (*b*) au Consul de Rome. Dans cet intervalle, Ciceron désespérant du succès de la guerre, avoit fait tous ses efforts pour disposer son Parti à la Paix. Mais Pompée défendit qu'on en parlât davantage au Conseil, après

(*a*) Cæs. Comment. L. 2.

(*b*) Illi se daturos negare, neque portas Consuli præclusuros. *Cæs. Comm. L.* 3. 590.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Servil. Vat. Isauricus.

„ avoir déclaré qu'il ne (*a*) vouloit „ ni de la vie ni de la liberté s'il falloit en avoir l'obligation à César ; „ ce que tout le monde penseroit nécessairement si l'on recevoit des conditions de lui dans les circonstances. Il commençoit à reconnoître que sa conduite avoit mal répondu jusqu'alors à la grandeur de son nom ; & pensant à rétablir sa gloire, il avoit pris la résolution de périr ou de vaincre.

Cependant César le tenoit bloqué dans Dyrrachium, & le bruit s'étoit déja répandu qu'il seroit bien-tôt forcé d'embarquer ses Troupes & de transporter le siége de la guerre dans quelque lieu plus éloigné. Dolabella, qui étoit au Camp de César, exhorta encore Ciceron par ses Lettres à prendre l'occasion du départ de Pompée, pour se retirer à Athenes ou dans quelqu'autre Ville éloignée de la guerre. Il lui représentoit qu'il étoit tems de penser

(*a*) Desperans victoriam, primum suadere cœpi pacem, cujus fueram semper auctor : deinde cum ab ea sententia Pompeius valde abhorreret. *Ep. fam.* 7. 3. Vibullius.... de Cæsaris mandatis agere instituit, cum ingressum in sermonem Pompeius interpellavit & loqui plura prohibuit. Quid mihi, inquit, aut vita aut Civitate opus est, quam beneficio Cæsaris habere videbor ? *Cæs. Comment.* 3. 596.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

à sa sûreté ; qu'il avoit rempli ce qu'il devoit à l'amitié & au parti qu'il avoit embrassé, qu'il falloit s'attacher à la République (*a*) où elle étoit réellement, & ne pas suivre une ombre, un nom qui ne signifioit plus rien ; enfin que César approuveroit sa conduite. Mais la guerre changea tout d'un coup de face. Au lieu de forcer Pompée à quitter Dyrrachium, César se vit contraint par un revers imprévû de se retirer le premier, & de céder à Pompée l'avantage de le poursuivre dans une espece de fuite jusqu'en Macédoine.

Pendant que la guerre commençoit à s'échauffer, Cœlius, qui étoit Préteur de Rome, prenant trop de confiance à son pouvoir & au succès de son Parti, publia diverses Loix également odieuses & violentes, sur-tout celle (*b*) qui abolissoit sans exception toutes les dettes. La Ville s'étant soulevée contre cette entreprise, il fut déposé de sa Magistrature par l'autorité réunie du

(*a*) Illud autem à te peto, ut si jam ille evitaverit hoc periculum & se abdiderit in classem, tu tuis rebus consulas. Satis factum est jam à te vel officio, vel familiaritati : satisfactum etiam partibus, & ei Reip. quam tu probabas. Reliquum est, ubi nunc est Resp. ibi simus potius quam, dum veterem illam sequamur, simus in nulla. *Epist. fam.* 9. 9.

(*b*) Comment. Cæs. 3. 600.

Consul Servilius & du Sénat. Mais le ressentiment de cet outrage lui fit rappeller Milon de son exil de Marseilles, quoique César eût refusé de le rétablir; & de concert avec lui il entreprit d'exciter une sédition en faveur de Pompée. Il communiqua son dessein à Ciceron, par une Lettre (*a*) qui fut la derniere de sa vie : „ Vous dormez, „ lui disoit il, & nous sommes ici fort „ éveillés. Que faites-vous donc ? At- „ tendez-vous une Bataille, dont le „ succès sera infailliblement contre „ vous ? Je connois peu vos Troupes; „ mais les nôtres sont accoutumées à „ se bien battre & à soutenir constam- „ ment le froid & la faim. Ce nouveau trouble, qui avoit déja répandu l'allarme dans toute l'Italie, fut bientôt terminé par la mort de Milon & de Cœlius. Ils furent tués par quelques Soldats qu'ils s'efforçoient de débaucher. Aprés s'être attachés tous deux de fort bonne heure aux intérêts de Ciceron, leur naissance & leur mérite per-

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

(*a*) Vos dormitis, nec hæc adhuc mihi videmini intelligere, quam nos pateamus, & quam simus imbecilli. Quid istic facitis? prælium expectatis, quod firmissimum est? Vestras copias non novi. Nostri valde depugnare & facile algere & esurire consueverunt, *Ep. fam.* 8. 17.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

sonnel les auroient élevés bien haut s'ils s'étoient conduits fidellement par ses conseils : mais leurs passions l'ayant emporté sur leur prudence, ils se précipiterent dans des voyes factieuses & turbulentes qui les conduisirent à leur perte.

Toutes les espérances de Paix s'étant évanouies jusques dans l'esprit de Ciceron, il revint aux conseils qu'il avoit donnés à Pompée, de faire traîner la guerre en longueur & de ne pas s'exposer aux hazards d'une Bataille. La force de ses raisons les fit goûter pendant quelque tems ; mais le rayon de fortune que Pompée avoit eu à Dyrrachium lui avoit inspiré tant de confiance dans ses Troupes & tant de mépris pour César, (*a*) que cette folle présomption devint la cause de sa ruine. S'il eut suivi constamment l'avis de Ciceron, celle de son Ennemi étoit presqu'infaillible. Sa Flotte lui auroit ôté toute espérance de secours du côté de la Mer, & la difficulté de subsister

(*a*) Cum ab ea sententia Pompeius valde abhorreret, suadere institui ut bellum duceret : hoc interdum probabat, & in ea sententia videbatur fore & fuisset fortasse, nisi quadam ex pugna cœpisset militibus suis confidere. Ex eo tempore vir ille summus nullus Imperator fuit : victus turpissimè, amissis etiam castris, solus fugit. *Ep. fam.* 7. 3.

An. de R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Julius Cæsar II.
P. Serv. Vat. Isauricus.

n'auroit pas été moins pressante du côté de la Terre, lorsqu'il auroit été continuellement fatigué par une Armée beaucoup plus nombreuse que la sienne, & que sa marche auroit été d'autant plus pénible qu'après le malheur qu'il venoit d'essuyer à Dyrrachium, il auroit trouvé peu de disposition dans ses Peuples à le secourir sur son passage. Aussi fut-ce l'excès de son embarras qui fit trouver sa situation trop méprisable. Tous les Partisans de Pompée se figuroient la victoire si certaine, que l'impatience de combattre devint une passion aveugle qui gagna jusqu'à leur Chef, & qui les conduisit enfin à la fatale journée de Pharsales. Ciceron nous apprend que Pompée se laissa entraîner par un autre motif. Sa superstition étoit extrême pour les présages & pour les avis des Devins. Ayant fait consulter de tous (*a*) côtés les Auspices, il reçut des prédictions si favorables, qu'il crut désormais sa fortune au-dessus de tous les revers.

Après tout, il faut reconnoître en sa faveur qu'il avoit à soutenir un rolle

(*a*) Hoc civili bello, Dii immortales ! quæ nobis in Græciam responsa Haruspicum missa sunt ! quæ dicta Pompeio ! Etenim ille admodum extis & ostentis movebatur. *De Divin.* 2. 24.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

extrêmement difficile, & qu'il n'avoit pas, comme dans toutes ses autres guerres, la liberté de se conduire par ses propres inclinations. Il étoit environné dans son Camp de la plus grande partie des Magistrats & des Sénateurs de Rome, gens qui ne lui étoient point inférieurs en dignité, qui avoient commandé comme lui des Armées, qui avoient obtenu l'honneur du Triomphe, & qui demandoient non-seulement d'avoir part à tous les conseils, mais que dans un péril commun il ne se fît rien sans leur participation. Et n'ayant point avec lui d'autre engagement que celui de leur inclination, ils exigeoient d'autant plus de complaisance qu'au moindre dégoût ils étoient libres de l'abandonner. Ces mêmes Citoyens s'ennuyoient de leur situation, & souhaitoient impatiemment de se retrouver à Rome, pour y joüir de leurs richesses & de leurs honneurs. Le nombre de leurs Troupes & l'opinion qu'ils avoient de Pompée les faisant trop compter sur la victoire, ils brûloient de voir une bataille décisive, & soupçonnant leur Chef de chercher des prolongations pour conserver plus long-tems son

autorité, (a) ils l'accusoient de prendre plaisir, comme Agamemnon, à voir sous ses ordres un si grand nombre de Généraux & de Rois. Enfin l'impatience d'être exposé plus long-tems à leurs plaintes & à leurs reproches le détermina, contre ses propres lumieres, à faire l'essai de sa fortune dans une action décisive.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Servat. Isauricus.

César connoissoit également le caractere & la situation de Pompée. Il étoit persuadé qu'il ne soutiendroit pas l'idée humiliante que ses lenteurs pussent être attribuées à la crainte ; & le desir qu'il avoit de l'engager au combat se nourrissant de cette pensée, il s'exposoit souvent avec une témérité qui blessoit sa prudence. Sans cette explication, le siege qu'il avoit mis devant Dyrrachium, pendant que son Ennemi étoit maître de la mer, d'où il pouvoit recevoir toutes sortes de secours, & l'entreprise de bloquer une Place si étenduë, avec une armée moins nombreuse que celle qui étoit dans la Ville, mériteroient le nom d'extravagance. Aussi ne s'apperçut-il

(a) Milites otium, socii moram, Principes ambitum ducis increpabant. *Flor. L. 4. 2. Dio. p. 185. Plut. Vie de Pomp.*

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

pas plutôt qu'il s'efforçoit inutilement d'attirer (*a*) son Ennemi hors des murs, qu'il abandonna un projet qui l'auroit ruiné infailliblement s'il s'étoit obstiné à le poursuivre.

Il faut observer encore qu'aussi long-tems que Pompée mit entre César & lui des murs ou des retranchemens, ni la valeur de ces vieilles Légions qui s'étoient endurcies dans la guerre des Gaules, ni la vigueur de leur Chef, ne purent obtenir le moindre avantage. Au siege de Brindes, César avança peu sur la Ville jusqu'au moment que Pompée embarqua ses Troupes. A Dyrrachium, la seule action dans laquelle il pût engager l'Ennemi, ne tourna point en sa faveur. Ainsi Pompée s'étoit conduit du moins en grand Capitaine lorsqu'il s'étoit garanti d'une puissance à laquelle il n'auroit pû résister en pleine campagne ; car c'est en quoi consiste particulierement l'habileté d'un Général. Avec le secours de ses retranchemens,

(*a*) Cæsar pro natura ferox & conficiendæ rei cupidus, ostentare aciem, provocare, lacessere nunc obsidione castrorum quæ sedecim millium vallo obduxerat ; sed quid his obesset obsidio qui patente mari omnibus copiis abundarent, nunc expugnatione Dyrrachii irrita, &c. *Flor. l. 4. c. 2.*

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

il avoit rendu ses nouvelles levées capables de résister aux Vétérans de César ; mais lorsqu'il prit le parti de combattre à découvert, l'avantage fut contre lui, „ parce qu'il avoit abandonné, dit Ciceron, ses propres „ armes, qui étoient la prudence & „ l'autorité, & qu'il avoit confié son „ destin aux épées & aux forces du „ corps, (*a*) genre de combat dans „ lequel ses adversaires étoient fort „ superieurs à lui.

Ciceron ne se trouva point à la journée de Pharsale. Il étoit demeuré à Dyrrachium, aussi mal du corps que de l'esprit. Le chagrin de voir prendre un si mauvais cours aux affaires de son Parti, & d'être si rarement écouté dans les Conseils, lui causoient une foiblesse (*b*) habituelle qui lui avoit fait rejetter constamment toutes sortes

(*a*) Non iis rebus pugnabamus quibus valere poteramus, consilio, auctoritate, causa, quæ erant in nobis superiora, sed lacertis & viribus, quibus pares non fuimus. *Ep. fam.* 4. 7. Dolebamque pilis & gladiis, non consiliis neque auctoritatibus nostris, de jure publico disceptari. *Ep. fam.* 6. 1.

(*b*) Ipse fugi adhuc omne munus, eo magis quod nihil ita poterat agi ut mihi & meis rebus aptum esset... Me conficit sollicitudo, ex qua etiam summa infirmitas corporis; qua levata, ero cum eo qui negotium gerit, estque in magna spe. *Ad Att.* XI. 4.

An. de R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Julius Cæsar II.
P. Serv. Vat. Isauricus.

d'Emplois publics. Mais il avoit promis à Pompée de le suivre aussi-tôt que sa santé lui en laisseroit le pouvoir ; & pour gage de sa sincerité il lui avoit abandonné son fils, qui dans un âge fort tendre se distingua beaucoup à la tête d'un corps de Cavallerie dont Pompée lui avoit (*a*) confié la conduite. Caton étoit demeuré aussi au Camp de Dyrrachium avec quinze cohortes qu'il commandoit, lorsque Labienus y apporta la nouvelle de la défaite de Pompée. Dans le premier trouble d'un évenement si funeste Caton offrit le commandement à Ciceron, comme une déference qu'il devoit à la superiorité de son rang. Ciceron le refusa, & si l'on s'en rapporte au récit de Plutarque, le jeune Pompée fut si indigné de son refus, qu'ayant tiré son épée il l'auroit tué sur le champ si Caton n'eut arrêté son bras. On ne trouve aucune trace de ce fait dans les Ecrits de (*b*) Ciceron, à moins qu'on n'y veuille rappor-

(*a*) Quo tamen in bello cum te Pompeius alæ alteri præfecisset, magnam laudem & à summo viro & ab exercitu consequebare, equitando, jaculando, omni militari labore tolerando ; atque ea quidem tua laus pariter cum Rep. cecidit. *De Offic.* 2. 13.

(*b*) Multa de pace dixi, & in ipso bello ; eademque ipsa cum capitis mei periculo sensi. *Pro Marcel.* 5.

ter un endroit de l'Oraifon pour Marcellus, où il dit que dans le feu même de la guerre il s'étoit toujours déclaré pour la paix, fans être refroidi par les dangers qu'il avoit courus pour fa vie.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

La déroute de Pharfales jetta leur Parti dans une fi étrange confternation, qu'ils ne penferent tous qu'à monter fur les premiers vaiffeaux qui fe préfenterent, pour fe difperfer fuivant leurs efperances ou leurs (*a*) inclinations, dans les differentes Provinces de l'Empire. Le plus grand nombre, qui étoit compofé de ceux qui vouloient renouveller la guerre, prit directement la route d'Afrique, où étoit le rendez vous général de tous les reftes de l'Armée, tandis que les autres fe retirerent dans l'Achaie pour y recevoir la loi des évenemens. Ciceron réfolut qu'une infortune à laquelle il ne prévoyoit aucun remede feroit pour lui la fin de la guerre. Il exhorta fes amis à fuivre fon exemple, en leur repréfentant que ceux qui n'avoient pû vaincre Céfar (*b*) avec tou-

(*a*) Paucis fane poft diebus ex Pharfalica fuga venifle.

(*b*) Hunc ego belli nihi finem feci; nec putavi, cum integri pares non fuiffemus, fractos fuperiores fore. *Ep. fam.* 7. 3.

An. de R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Julius Cæsar II.
P. Serv. Vat. Isauricus.

tes leurs forces, ne devoient pas se promettre plus de fortune après les avoir perduës. Ainsi perdant l'espérance, & rebuté d'une miserable campagne, dont il n'avoit pas recueilli d'autre fruit que des chagrins continuels & la ruine de sa santé, il se livra sans hésiter à la discretion du Vainqueur.



LIVRE HUITIE'ME.

Ciceron s'étant embarqué pour retourner en Italie, vint descendre à Brindes vers la fin du mois d'Octobre. Mais en touchant au rivage, il fit des réfléxions qui ne servirent pas à lui rendre l'esprit plus tranquille. Il avoit quitté la guerre avant qu'elle fût terminée ; il n'avoit (a) pas attendu l'invitation de César. Ne s'étoit-il pas trop hâté ? & s'il pouvoit se fier de sa sûreté à la clemence du vainqueur, l'intérêt du moins de sa dignite avoit-il été assez ménagé ? D'ailleurs, dans un tems de trouble & de licence, il douta s'il pouvoit espérer des Partisans de César en Italie, le même accueil qu'il avoit reçu de leur Chef, & surtout s'il n'avoit pas quelqu'insulte à

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

(a) Ego vero incaute ut scribis ; & celerius quam oportuit, feci. *Ad Att.* XI. 9. Quare voluntatis me meæ numquam pœnitebit, consilii pœnitet. In oppido aliquo mallem resedisse, quoad arcesserer. Minus sermonis subiissem ; minus accepissem doloris : ipsum hoc non me angeret. Brundusii jacere in omnes partes est molestum. Propius accedere, ut suades, quomodo sine lictoribus quos Populus dedit, possum, qui mihi incolumi adimi non possunt. *Ad Att.* XI. 6.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

craindre des Soldats, en paroissant avec ses faisceaux & ses lauriers. Se retrancher néanmoins ces marques de son rang, c'étoit diminuer l'honneur qu'il avoit reçu du Peuple Romain, & reconnoître un pouvoir supérieur aux Loix. Mais ses inquiétudes augmenterent encore après la lecture d'une Lettre qu'il reçut d'Antoine, qui gouvernoit tout dans l'absence de César, & qui ne paroissant pas mieux disposé pour Ciceron que les derniers jours qui avoient précédé son départ, lui laissa douter si son dessein n'étoit pas de lui fermer l'entrée de l'Italie. Il lui envoya la copie d'une Lettre de César, qui ayant appris que Caton & Metellus étoient à Rome où ils paroissoient ouvertement (*a*), lui écrivoit de ne recevoir personne en Italie sans un ordre exprès de sa main. Là-dessus Antoine le prioit d'excuser la nécessité où il étoit d'obéir à César. Mais Ciceron lui dépêcha aussi-tôt L. Lamia, pour l'assurer

(*a*) Sed quid ego de lictoribus, qui pœne ex Italia decedere sim jussus? Nam ad me misit Antonius exemplum Cæsaris ad se literarum, in quibus erat se audisse Catonem & L. Metellum in Italiam venisse, Romæ ut essent palam, &c. Tum ille edixit ita ut me exciperet & Lælium nominatim. Quod sane nollem. Poterat enim sine nomine, re ipsa excipi. O multas graves offensiones? *Ibid.* 7.

que César lui avoit fait écrire par Dolabella, qu'il étoit le maître de se rendre en Italie, & qu'il n'étoit venu que sur la garantie de cette Lettre. Antoine n'en publia pas moins un Edit qui excluoit de l'Italie tous les Partisans de Pompée ; mais il excepta Ciceron de cet ordre, en affectant de le nommer dans l'Edit, ce qui fut pour lui une nouvelle mortification, parce qu'il demandoit seulement qu'on fermât les yeux sur son arrivée & qu'on lui permît de mener une vie tranquille, sans le distinguer du reste de son Parti.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

Mais il eut du côté de sa famille d'autres sujets de chagrin, qui acheverent de ruiner son repos. Quintus son frere, & son neveu, après s'être sauvés du champ de Pharsales, avoient pris le parti de suivre César en Asie, pour obtenir leur grace par leurs propres sollicitations. Quintus, qui avoit été son Lieutenant dans les Gaules & qui n'avoit jamais reçu de lui que des témoignages d'amitié, devoit craindre son ressentiment. Aussi se crut-il obligé, pour faire plus aisément sa paix, de rejetter tout le blâme de sa conduite sur son Frere. Il y joignit la raillerie dans ses discours & dans ses Lettres à

An. de R. 705. Ciccr. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

César ; & si le recit de son procédé n'est point une exagération, il eut quelque chose d'inhumain. Ciceron en fut averti de toutes parts. On lui écrivoit même que le jeune Quintus (a), à qui son Pere avoit fait prendre les devants, étoit parti avec un discours qu'il avoit composé contre son oncle & qu'il devoit prononcer à César. Jamais Ciceron n'avoit essuyé de chagrin plus amer. Quoiqu'il se défiât des inclinations de César, & qu'il se crût mal défendu dans son esprit contre les mauvais offices de ses Ennemis déclarés, la plus vive de ses craintes fut pour son Frere & pour son Neveu, à qui leurs propres emportemens pouvoient nuire beaucoup plus qu'à lui-même ; car tout irrité qu'il étoit de leur conduite, il en tenoit une fort opposée. Ayant appris que dans quelques conversations César

(a) Quintus misit filium, non solum sui deprecatorem, sed etiam accusatorem mei ; neque vero desistet, ubicumque est, omnia in me maledicta conferre. Nihil mihi unquam tam incredibile accidit, nihil in his malis tam acerbum. *Ibid.* 8. Epistolas mihi legerunt plenas omnium in me probrorum.... Ipsi enim illi putavi perniciosum fore, si ejus hoc tantum scelus percrebuisset. *Ibid.* 9. Quintum filium volumen sibi ostendisse Orationis quam apud Cæsarem contra me esset habiturus ; multa postea Patris ; consimili scelere Patrem esse locutum. *Ibid.* 20.

avoit accusé Quintus d'avoir entraîné toute sa famille (*a*) dans le parti de Pompée, il lui écrivit aussi-tôt dans ces termes :

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

« Je ne m'intéresse pas moins pour » mon Frere que pour moi-même ; » mais dans la conjoncture présente je » n'ose pas vous le recommander. » Tout ce qui m'est permis, c'est de » vous prier, comme je fais, d'être » bien persuadé qu'il n'a pas tenu à lui » que je ne vous donnasse des mar- » ques effectives de mon attachement » & de mon amitié, & qu'il s'est tou- » jours efforcé de m'entretenir dans » ces dispositions : enfin qu'il ne m'a » point porté à quitter l'Italie, & qu'il » n'a fait réellement que me suivre. » J'espere que votre bonté naturelle » & la liaison qui a duré long-tems » entre vous, parleront assez pour lui » dans cette occasion. Mais que je ne » lui fasse du moins aucun tort dans » votre esprit : c'est ce que je vous de- » mande instamment.

Ciceron se trouvoit, à son retour, dans un autre embarras dont il ne se-

(*a*) Cum mihi literæ à Balbo minore missæ essent, Cæsarem existimare Quintum fratrem lituum meæ profectionis fuisse ; sic enim scripsit. *Ad Att.* XI. 12.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

roit pas forti facilement fans le fecours d'Atticus. Il manquoit d'argent, & le trouble des affaires publiques lui permettoit auffi peu d'emprunter que de vendre. Les fommes qu'il avoit fournies à Pompée, & la mauvaife œconomie de fa femme, qui abandonnoit le foin de leurs revenus à des domeftiques qui la trompoient, le mirent dans une fituation fi étroite qu'il ne fe trouvoit pas de quoi fournir aux dépenfes les plus indifpenfables de fa Maifon. Il eut recours à la genérofité (*a*) de fon Ami, qui regarda cette nouvelle occafion de le fervir comme un bienfait.

Mais fes peines devoient augmenter de jour en jour. Dolabella, fon Gendre, lui en ouvrit une nouvelle fource par la témérité naturelle de fon caractere. Il s'étoit propofé, à la faveur de je ne fçais quelle adoption dans une famille Plebeienne, d'obtenir cette année le Tribunat; & fes intrigues, foutenues du crédit qu'il avoit auprès de Céfar, lui firent furmonter une infinité d'obftacles. L'ufage qu'il fit de

(*a*) Velim confideret ut fit unde nobis fuppeditentur fumtus neceffarii. Si quas habuimus facultates, eas Pompeio, tum, cum id videbamur fapienter facere, detulimus. *Ibid.* 13. 2. 22. &c.

de son pouvoir fut pour exciter de nouveaux troubles par le renouvellement d'une Loi qui éteignoit toutes les dettes. Cette entreprise avoit été tentée plusieurs fois par divers Magistrats ambitieux ou désespérés, mais elle avoit toûjours révolté les honnêtes gens, & particuliérement Ciceron, qui la traitoit de pernicieuse (*a*) au repos & à la prospérité de l'Etat. Il n'est pas surprenant qu'avec ce principe il en fit des plaintes si ameres à Atticus, & qu'il regardât la conduite de son Gendre comme un surcroît d'infortune. Dolabella n'avoit pas tant suivi son penchant que la nécessité de sa situation. Il avoit mis ses affaires dans un tel désordre, que n'ayant pû fournir dans ses courses aux besoins de sa Femme, elle avoit été forcée de recourir pour sa subsistance à la maison de son Pere. Ciceron de son côté n'avoit pas achevé de payer la dot de sa Fille. L'usage étoit de faire ces payemens en trois termes qui étoient fixés par la Loi. Il avoit satisfait aux deux premiers, mais ses propres besoins lui faisoient

An. de R. 706. Cicer. 60.
Coss.
C. Julius Cæsar, Dictateur II.
M. Antonius, Géneral de la Cavalerie.

(*a*) Nec enim ulla res vehementius Rempublicam continet quam fides: quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum, &c. *De Offic.* 2. 24.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

reculer le troisiéme. Il y avoit d'ailleurs si peu de ressemblance entre le caractere de Dolabella & le sien (*a*), que ce démêlé d'intérêt achevant de les diviser, ils finirent bien-tôt par une rupture ouverte, quoique les témoignages qu'on trouve (*b*) là-dessus soient si obscurs qu'il n'est pas aisé de pénétrer de quel côté vint le divorce.

Dans ces circonstances Tullia rendit une visite à son Pere, qui étoit encore à Brindes. Mais la tendresse extraordinaire qu'il avoit pour elle, lui fit trouver de nouveaux sujets de douleur, dans une entrevûë (*c*) qui renouvella le sentiment de leurs disgraces communes. » Loin de tirer quelque plaisir, » écrivoit-il à Atticus, de la vertu, de

(*a*) Quod me audis fractiorem esse animo, quid putas? cum videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones. *Ad Att.* XI. 12. Et si omnium conspectum horreo, præsertim hoc genere. *Ibid.* 14. 15. &c.

(*b*) De dote quod scribis, per omnes te deos obtestor, ut totam rem suscipias, & illam miseram, mea culpa, tueare meis opibus, si quæ sunt; tuis, & quibus tibi non molestum erit, facultatibus. *Ibid.* XI. 2. De pensione altera, oro te, omni cura considera quid faciendum sit. *Ibid.* XI. 4.

(*c*) Tullia mea ad me venit prid. Id. Jun. Ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate, non modo eam voluptatem non cepi quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tali miseria versari. *Ibid.* XI. 17. *Ep. fam.* 14. 11.

» la douceur & de l'affection d'une si excellente fille, mon cœur fut rempli d'amertume en la voyant dans une situation qu'elle étoit en droit de me reprocher, puisque tous ses malheurs étoient mon ouvrage. Je ne pensai donc point à la retenir dans un lieu où je n'étois capable que de m'affliger avec elle, & je la pressai au contraire de retourner promptement près de sa Mere.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

Il reçut à Brindes la premiere nouvelle de la mort de Pompée. Elle le surprit peu, du moins si l'on en juge par une courte réfléxion (*a*) qui nous reste dans une de ses Lettres, sur ce funeste événement : » Je n'ai jamais douté, dit-il, que la fin de sa vie ne fût tragique ? L'état désespéré de sa fortune avoit fait tant d'impression sur toutes les Puissances étrangeres, que dans quelque lieu qu'il pût se retirer, j'avois conçû qu'il devoit s'attendre au même sort. Je le regrette néanmoins, car j'ai

(*a*) De Pompeii exitu mihi dubium nunquam fuit : tanta enim desperatio rerum ejus omnium Regum & Populorum animos occuparat, ut quocumque venisset, hoc putarem futurum. Non possum ejus casum non dolere : hominem enim integrum & castum & gravem cognovi. *Ad Att.* XI. 6.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

» toujours reconnu de la droiture, de » l'honneur & de la solidité dans son » caractere. Ce portrait n'étant ni enflé par les exagerations de l'éloquence, ni alteré par les déguisemens de la haine, il doit passer pour ressemblant, sur tout de la main de l'homme du monde qui connoissoit le mieux celui qu'il vouloit peindre. Pompée avoit acquis le surnom de Grand, par cette espéce de mérite à laquelle un Gouvernement tel que celui de Rome devoit nécessairement attacher l'idée de grandeur, par une réputation dans les Armes & par des victoires qui surpassoient tout ce que la République avoit vû de plus éclatant dans ses plus fameux Guerriers. Il avoit obtenu trois fois l'honneur du Triomphe, pour avoir conquis ou vaincu trois parties du monde, l'Asie, l'Europe & l'Afrique, qui étoient alors les seules connuës; & son habileté ou sa fortune avoit augmenté du double l'étenduë & les richesses de l'Empire Romain. L'Asie Mineure, qui faisoit les bornes de l'Empire avant la guerre contre Mithridate, en étoit devenuë le centre après sa derniere victoire; & tandis que César, plongé dans les plaisirs, accablé

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

de dettes, suspect à tous les honnêtes gens, osoit à peine lever les yeux, Pompée florissoit au comble de l'autorité & de la gloire, & se voyoit placé du consentement de tous les Partis à la tête de la République. C'étoit le poste où son ambition avoit toûjours aspiré. Il vouloit être le premier Citoyen de Rome; le Chef, & non le Tyran de sa Patrie. Si sa vertu, ou le caractere de modération qui lui étoit naturel, ne l'eut pas retenu dans ces bornes, il auroit pû s'emparer plus d'une fois de l'autorité souveraine: & l'habitude où l'on étoit de le respecter, auroit peut-être accoutumé les Romains à cette usurpation. Mais, pour juger du fond de ses desirs par les apparences, il attendoit de l'inclination libre du Peuple, ce qu'il ne vouloit pas devoir à la force, & son but sans doute en fomentant les désordres de la Ville, étoit de mettre les Citoyens dans la nécessité de le créer Dictateur. C'est l'observation de tous les Historiens, que César ne mettoit pas de différence entre le pouvoir usurpé & celui qu'on auroit pû lui accorder volontairement; la crainte ou l'amour le flatoient sans distinction: au lieu que Pompée n'esti-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictator II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

moit que les faveurs qui lui étoient offertes, & n'auroit pas trouvé de plaisir à gouverner ceux qui ne l'auroient pas reconnu volontiers pour leur Maître. Le loisir qui lui restoit après les occupations de la guerre, étoit employé à l'étude des Belles-Lettres, mais particuliérement à celle de l'Eloquence, dans laquelle il se seroit fait une réputation distinguée, s'il eut donné plus d'exercice à ses talens naturels. Il plaida plusieurs Causes avec applaudissement, & quelques-unes de concert avec Cicéron. Son langage avoit de l'abondance & de la noblesse. Ses réfléxions étoient justes, sa voix douce, son action pleine de dignité. Mais la nature l'avoit rendu plus propre à la profession des Armes qu'à celle du Barreau. S'il observoit dans l'une & l'autre la même modestie, la même gravité & la même tempérance, sa discipline étoit encore plus exacte dans la licence d'un Camp, & l'exemple en faisoit par conséquent beaucoup plus d'impression. Sa figure étoit gracieuse, avec un mélange de Majesté qui forçoit au respect. Cependant il s'y trouvoit quelque chose de fier & de réservé, qui convenoit moins à la qualité de Citoyen qu'à celle de

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

Général. Son mérite étoit plutôt imposant que véritablement élevé, plutôt specieux que pénétrant; & ses vûës de politique étoient fort étroites, car son principe favori de Gouvernement étoit la dissimulation; encore manquoit-il quelquefois d'art pour déguiser ses véritables sentimens. Comme il entendoit mieux la guerre que les négociations, il perdoit à Rome tous les avantages qu'il avoit gagnés dans son Camp; & souvent, après s'être fait adorer au-dehors, il ne retournoit à la Ville que pour y recevoir des humiliations & des outrages. Ce fut le chagrin qu'il en ressentit, qui lui fit usurper avec Crassus & César un empire qui lui devint aussi funeste qu'à la République. Il les avoit pris moins pour ses associés que pour les ministres de son pouvoir; & dans l'origine il ne devoit pas craindre qu'ils devinssent ses rivaux, puisqu'ils étoient fort éloignés l'un & l'autre de ce crédit & de ce caractere qui leur auroient été nécessaires pour s'élever au-dessus des Loix; c'est-à-dire, qu'ils manquoient tous deux d'expérience & de réputation dans les Armes: sans compter qu'ils n'avoient point sur les Troupes

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. Julius Cæsar, Dictateur-II.
M. Antonius, Général de la Cavalerie.

cette eſpéce d'empire qu'il avoit acquis par l'habitude de commander. Mais en careſſant Céſar & en lui abandonnant ſans précaution la conduite & la diſpoſition des Armes, il le rendit à la fin plus fort que lui, & ſon malheur fut de n'avoir commencé à le craindre que lorſqu'il étoit trop tard pour l'arrêter.

Ciceron s'étoit également efforcé d'empêcher leur réunion & de prévenir leur rupture. Il n'avoit pas employé moins d'efforts pour faire ſentir le danger d'une Bataille. Si l'un de ces conſeils eut été ſuivi, Pompée auroit conſervé ſa vie & ſon honneur, & Rome ſa liberté. Mais l'eſprit de ſuperſtition qui le gouvernoit, ſa crédulité pour de vains augures, l'exemple de Marius & de Sylla qui s'étoient ſervis utilement du maſque de la Religion, avec cette différence, qu'ils n'en avoient pas les principes, hâterent ſes réſolutions, & l'entraînerent dans ſa ruine. S'il ouvroit enfin les yeux ſur ſon erreur, il étoit trop tard & l'aveu qu'il fit, dans ſa fuite, „ de s'être trop fié à „ ſes eſpérances & d'avoir eu la vûë „ moins juſte que Ciceron, ne pou„ voit pas réparer les malheurs de

» Pharsales. Sa cataſtrophe l'attendoit en Egypte. Il avoit comblé de bienfaits le Pere du Monarque qui occupoit alors ce Trône, il l'avoit ſoutenu à Rome par ſa protection, il avoit contribué à le rétablir dans ſes Etats, & Ptolemée fils & ſucceſſeur de ce Prince avoit envoyé une puiſſante Flote à ſon ſecours. Mais à quelle fidélité pouvoit il s'attendre dans une Cour gouvernée par des Eunuques & des Grecs mercenaires, qui s'occupoient bien moins de l'honneur de leur Maître que de la conſervation de leur pouvoir & de leur fortune ? Le Chef (*a*) de l'Empire Ro-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Hujus viri faſtigium tantis auctibus fortuna extulit, ut primum ex Africa, iterum ex Europa, tertio ex Aſia triumpharet : & quot partes terrarum orbis ſunt, totidem faceret monumenta victoriæ. *Vell. Pat.* 2. 40. Ut ipſe in concione dixit.... Aſiam ultimam Provinciarum accepiſſe, mediam Patriæ reddidiſſe. *Plin. Hiſt.* 7. 26. *Flor* 3. 5. Potentiæ quæ honoris cauſa ad eum deferretur, non ut ab eo occuparetur, cupidiſſimus. *Vell. Pat.* 2 29. *Dio. p.* 178. Meus autem æqualis Cn. Pompeius, vir ad omnia ſumma natus, majorem dicendi gloriam habuiſſet, niſi eum majoris gloriæ cupiditas ad bellicas laudes abſtraxiſſet. Erat Oratione ſatis amplus : rem prudenter videbat ; actio vero ejus habebat & in voce magnum ſplendorem & in motu ſummam dignitatem. *Brut* 354. *Vid. It. pro Balb.* 12 Forma excellens, non ea qua flos commendatur ætatis, ſed ex dignitate conſtanti. *Vell. Pat.* 2. 29. Illud os probum, ipſumque honorem eximiæ frontis. *Plin. Hiſt* 7. 12. Solet enim aliud ſentire & loqui, neque tantum valere ingenio ut non appareat quid cupiat. *Ep. fam.* 8. 1. Ille aluit, auxit, armavit.... Ille Galliæ ulte-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

main, celui qui donnoit la Loi, deux jours auparavant, aux Rois, aux Consuls, & à toute la Noblesse de Rome, fut condamné à la mort dans un conseil d'Esclaves, reçut le coup mortel de la main d'un lâche Déserteur, & demeura

rioris adjunctor . . . . Ille Provinciæ propagator; ille absentis in omnibus adjutor. *Ad Att.* 8. 3. Aluerat Cæsarem; eundem repente timere cœperat. *Ibid.* 8. Ego nihil prætermisi, quantum facere nirique potui, quin Pompeium à Cæsaris conjunctione avocarem.... Idem ego, cum jam omnes opes suas & Populi Romani Pompeius ad Cæsarem detulisset, seroque ea sentire cœpisset quæ ego ante multo provideram .... pacis, concordiæ, compositionis auctor esse non destiti: meaque illa vox est nota multis; Utinam, Pompei, cum Cæsare societatem aut numquam coisses aut nunquam diremisses! Hæc mea, Antoni, & de Pompeio & de Repub. consilia fuerunt; quæ si valuissent, Resp. staret. *Phil.* 2. 10. Multi testes, me & initio ne conjungeret se cum Cæsare monuisse Pompeium, & postea ne sejungeret, &c. *Ep. fam.* 6. 6. Quid vero singularis ille vir ac pœne divinus de me senserit, sciunt qui eum Pharsalica fuga Paphum prosecuti sunt; nunquam ab eo mentio de me nisi honorifica, cum me vidisse plus fateretur, se speravisse meliora. *Ibid.* 15. Qui si mortem tum obisset, in amplissimis fortunis occidisset. Is, propagatione vitæ, quot, quantas, quam incredibiles hausit calamitates! *Tuscul. disp.* 1. 35. In Pelusiaco littore, imperio vilissimi Regis, consiliis spadonum, & ne quid malis desit, Septimii desertoris sui gladio trucidatur. *Flor.* 4. 2. 52. Ægyptum petere proposuit, memor beneficiorum quæ in Patrem ejus Ptolemæi qui tum regnabat, contulerat.... Princeps Romani nominis, imperio arbitrioque Ægyptii mancipii jugulatus est ..... in tantum in illo viro à se discordante fortuna, ut cui modo ad victoriam terra defuerat, deesset ad sepulturam. *Vell. Paterc.* 2. 54. *Dio. p.* 186. *Appian.* 2. 481.

étendu sur le sable d'Egypte, nud, la tête séparée du corps, attendant le charitable office d'un Affranchi, qui ramassa quelques mauvaises planches d'une Barque de Pêcheur pour le brûler sur le rivage. Ses cendres furent portées à Rome, & déposées par Cornelia sa femme dans un caveau de sa Maison d'Albe. Cependant les Egyptiens lui éleverent un monument dans le lieu même où son cadavre avoit été brûlé, & l'ornerent de plusieurs figures de bronze, qui ayant été défigurées par le tems & se trouvant presque ensevelies sous le sable, furent rétablies avec beaucoup de soin par l'Empereur Adrien.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Aussi-tôt qu'on eut appris la mort de Pompée, César fut élu Dictateur pour la seconde fois dans son absence, & Marc Antoine Général de la Cavalerie. Ciceron continua de demeurer à Brindes, mais dans une situation si désagréable, (*a*) qu'elle lui paroissoit, dit-il, pire que tous les supplices. Le mauvais air de cette Ville, augmentoit non-seulement ses infir-

(*a*) Quodvis enim supplicium levius est hac permansione. *Ad Att.* XI. 18. Jam enim corpore vix sustineo gravitatem hujus cœli, quæ mihi laborem affert in dolore. *Ibid.* 22.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

mités corporelles, mais l'inquiétude même de son esprit. La prudence ne lui permettoit pas de s'approcher de Rome sans la permission de ses nouveaux Maîtres, & loin d'y être excité par Antoine, qui gouvernoit absolument l'Italie, il voyoit que cet orgueilleux favori prenoit plaisir à le mortifier. Toute son esperance étoit dans le retour de César ; ce qui l'obligeoit encore plus de ne pas s'éloigner, pour se faire un mérite de le recevoir à son débarquement. Il n'étoit pas même assez sûr de ses dispositions pour y prendre une parfaite confiance. Quoique ses amis lui eussent fait esperer tout de la clemence du Vainqueur, il n'en avoit reçu directement aucune marque d'attention. César avoit tant d'occupations en Egypte, que depuis le mois de Décembre jusqu'au mois de Juin, il n'avoit pas eu le tems d'écrire une fois en Italie. De sorte que Ciceron s'étoit jetté comme volontairement dans un embarras si fâcheux, qu'il avoit honte d'en parler dans ses (*a*) Lettres, & qu'il deman-

(*a*) Ille enim ita videtur Alexandriam tenere, ut eum scribere etiam pudeat de illis rebus. *Ibid.* XI, 15. Nec post Idus Decemb. ab illo datas ullas litteras. *Ibid.* 17.

doit en grace à ses amis de ne pas l'humilier par leurs reproches.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Géneral de la Cavalerie.

Dans cet intervalle les restes du Parti de Pompée avoient repris des forces en Afrique. P. Varus qui s'étoit saisi de cette Province au nom de la République, se voyoit soûtenu de toute la puissance du Roi Juba. Les efforts de Curion qui avoit porté ses armes en Afrique après avoir chassé Caton de la Sicile, n'avoient abouti qu'à la ruine de son armée, dans une action où il s'étoit fait tailler en piéces par les Troupes de Juba. Il y avoit péri luimême ; & l'amitié que Ciceron lui portoit, depuis qu'à la priere de son Pere il s'étoit chargé de la conduite de sa jeunesse, le rendit fort sensible à cette perte. Rome avoit peu de jeunes Citoyens dont elle eut (*a*) conçu de si grandes esperances. Curion, depuis qu'il s'étoit attaché à César, avoit réparé les désordres (*b*) de sa premiere

(*a*) Haud alium tanta Civem tulit indole Roma. *Lucan.* 4. 814.
Una familia Curionum, in qua tres continua serie Oratores extiterunt. *Plin. Hist.* 7. 41. Naturam habuit admirabilem, ad dicendum. *Brut.* 466.

(*b*) Nemo unquam puer, emptus libidinis causa, tam fuit in Domini potestate, quam tu in Curionis. *Phil.* 2. 18. Vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque & fortunæ & pudicitiæ prodigus, cujus animo, voluptatibus vel libidinibus, neque opes ullæ neque cupiditates sufficere

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

jeunesse par une conduite où la prudence n'avoit pas eu moins de part que la valeur. On a dit de lui comme de Catilina, qu'il avoit merité de périr pour une meilleure cause. Après avoir perdu la bataille & ses meilleures Troupes, ses amis le presserent d'assurer sa vie par la fuite : mais il leur répondit qu'ayant si mal répondu aux espérances de César, il ne se sentoit plus la force de paroître (*a*) devant ses yeux ; & continuant de se battre avec une valeur obstinée, il fut tué d'une multitude de coups entre ses derniers soldats.

Cet évenement étoit arrivé avant la journée de Pharsales, tandis que César étoit encore en Espagne. Ainsi l'Afrique étant tombée toute entiere entre les mains des Partisans de Pompée, Scipion, Caton & Labienus y recueil-

possent. *Vell. Pat.* 248. Nisi meis puer olim fidelissimis atque amantissimis consiliis paruisses. *Ep. fam.* 2. 1. Bello autem civili, non alius majorem quam C. Curio subjecit facem. *Vell. Pat.* 2. 48.

(*a*) At Curio nunquam, amisso exercitu quem à Cæsare fidei suæ commissum acceperat, se in ejus conspectum reversurum confirmat : atque ita prælians interficitur. *Cæs. Comm. de Bell. civ.* 2.

Ante jaces quam dira duces Pharsalia confert,
Spectandumque tibi bellum civile negatum est.
Lucan. ibid.

lirent les restes dispersés de ce Parti, ausquels Afranius & Petreius vinrent se joindre avec le débris de l'Armée d'Espagne. Toutes ces forces réunies se trouverent si superieures à celles de César, que les (*a*) Chefs parloient déja de passer en Italie avant qu'il fût revenu d'Egypte. Le bruit s'en étoit répandu, & dans cette supposition, Ciceron devoit s'attendre d'être traité en déserteur ; car tandis que César comptoit parmi ses amis tous ceux qui ne s'étoient pas déclarés contre sa cause, & pardonnoit généreusement à ses ennemis qui lui marquoient de la soumission, (*b*) les autres avoient fait publier qu'ils reconnoissoient pour Ennemis tous ceux qui ne se rendroient pas dans leur Camp. Il ne restoit à souhaiter pour Ciceron, que la paix, ou le succès des armes de (*c*) Cé-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Généťral de la Cavalerie.

(*a*) Si autem ex Africa jam affuturi videntur. *Ad Att.* XI. 15.

(*b*) Te enim dicere audiebamus, nos omnes adversarios putare, nisi qui nobiscum essent; te omnes qui contra te non essent, tuos. *Pro Ligar.* XI. *Ad Att.* XI. 6.

(*c*) Est autem unum quod mihi sit optandum, si quid agi de pace possit: quod multa equidem habeo in spe: sed quia tu leviter interdum significas, cogis me sperare quod optandum vix est. *Ad Att.* XI. 19. 12. Mihi cum omnia sunt intolerabilia ad dolorem, tum maxime quod in eam causam venisse me video, ut ea sola utilia mihi esse videantur quæ semper nolui. *Ad Att.* XI. 13.

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. Julius Cæsar, Dictateur II.
M. Antonius, Général de la Cavalerie.

sar ; & le premier de ces deux desirs étant désormais sans vrai-semblance, il déploroit sa triste situation, qui le réduisoit à ne plus trouver ses avantages que dans un Parti qu'il avoit toujours détesté.

Il apprit d'un autre côté que sa réputation étoit déchirée à Rome, & que les honnêtes gens ne lui pardonnoient pas de s'être soumis si promptement à la discrétion du vainqueur. Les uns le condamnoient de n'avoir pas suivi Pompée ; d'autres lui faisoient encore un plus grand crime, de n'être pas passé en Afrique : enfin d'autres vouloient qu'il se fût retiré dans l'Achaïe, à l'exemple d'un grand nombre de vertueux Citoyens, qui y attendoient une décision plus déclarée de la fortune. Comme rien ne le touchoit si sensiblement que l'estime des gens de bien, il conjura son cher Atticus de prendre sa défense, en lui suggerant ce qui pouvoit servir à le justifier. » On me
» reproche, lui écrivoit-il, de n'avoir
» pas suivi Pompée ; mais croyez vous
» que l'imprudence & le funeste succès
» de sa derniere résolution ne puissent
» me tenir lieu d'excuse ? On auroit
» voulu du moins que je fusse passé en

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

» Afrique : mais j'ai pensé que la République feroit trop mal défendue par une Nation trompeufe & barbare. Que ne fuis-je donc allé dans l'Achaïe ? J'avoue que ceux qui ont pris ce parti s'en trouvent mieux que moi. Ils ont l'avantage de fe trouver dans la compagnie de plufieurs honnêtes gens, & lorfqu'ils reviendront en Italie, ils auront la liberté de rejoindre auffi-tôt leur famille. Ne manquez pas, mon cher Atticus, de fortifier ces raifons par les vôtres, (*a*) & de les répandre le plus qu'il vous fera poffible.

Tandis qu'il s'affligeoit mortellement de toutes ces difficultés, quelques-uns de fes Amis de Rome, concerterent enfemble de lui envoyer une Lettre au nom de Céfar, datée d'Alexandrie le 9 de Février, par laquelle il l'exhortoit à diffiper toutes fes craintes,

(*a*) Dicebar debuiffe cum Pompeio proficifci. Exitus illius minuit ejus officii prætermiffi reprehenfionem. Sed ex omnibus nihil magis defideratur quam quod in Africam non ierim. Judicio hoc fum ufus, non effe Barbaris auxiliis fallaciffimæ gentis Rempub. defendendam. Extremum eft eorum qui in Achaia funt. Si tamen ipfi fe hoc melius habent quam nos, quod & multi funt uno in loco, & cum in Italiam venerint, domum ftatim venerint. Hæc tu perge, ut facis, mitigare & probare quamplurimis. *Ad Att.* XI. 7.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, General de la Cavalerie.

& à n'attendre de lui que des caresses & de l'amitié. Mais les termes en étoient si vagues, qu'elle lui fit soupçonner tout d'un coup ce qu'il découvrit clairement dans la suite, c'est-à-dire, qu'elle venoit d'Oppius & de Balbus, qui avoient voulu relever son courage & lui procurer (*a*) quelque consolation. Cependant on confirmoit de tous côtés que César se faisoit admirer par sa clémence & sa modération. Il faisoit grace à tous ceux qui la demandoient, & n'oubliant pas Ciceron dans l'éloignement, il lui fit remettre par Balbus les Lettres injurieuses de son Frere, comme un témoignage de son affection, & de l'horreur qu'il avoit eüe pour la perfidie de Quintus. Il est étrange qu'au lieu d'expliquer avantageusement cette conduite, Ciceron se défiât de la facilité de César à pardonner, & qu'il prît cet excès de clémence pour la politique d'un vainqueur qui remettoit sa vengeance à des tems plus favorables. A l'égard des Lettres de son Frere, il se persuada

(*a*) Ut me ista Epistola nihil consoletur; nam & exigue scripta est & magnas suspiciones habet non esse ab illo. *Ad Att.* XI. 16. Ex quo intelligis illud de litteris ad V. Id. Feb. datis, quod inane esset, etiamsi verum esset, non verum esse. *Ibid.* 7.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

auſſi que Céſar ne les avoit point envoyées à Balbus, parce qu'il les condamnoit ; mais (*a*) pour augmenter ſa miſere en le rendant mépriſable aux yeux du Public.

Ces idées noires, qui venoient de ſon inquiétude & de ſa triſteſſe, furent enfin diſſipées par une Lettre de Céſar, qui lui confirmoit dans les termes les plus tendres & les plus obligeans, la poſſeſſion de ſon rang & de ſa dignité (*b*), & qui lui accordoit même la liberté de reprendre ſes Faiſceaux & ſes Licteurs. Céſar avoit effectivement trop de grandeur d'ame pour s'être arrêté aux diſcours de Quintus & de ſon fils. Loin d'approuver leur procedé, il paroît au contraire qu'il ne leur accorda leur propre grace qu'à la conſidération de Ciceron. Auſſi Quintus changea-t'il bientôt de langage, &

(*a*) Omnino dicitur nemini negare : quod ipſum eſt ſuſpectum, notionem ejus differri. *Ibid.* 20. Diligenter mihi faſciculum reddidit Balbi Tabellarius, quod ne Cæſar quidem ad iſtos videtur miſiſſe, quaſi quo illius improbitate offenderetur ; ſed credo uti notiora noſtra mala eſſent. *Ibid.* 22.

(*b*) Redditæ mihi tandem ſunt à Cæſare literæ ſatis liberales. *Ep. fam.* 14. 23. Qui ad me ex Ægypto literas miſit, ut eſſem idem qui fuiſſem : qui cum ipſe Imperator in toto Imperio Populi Romani unus eſſet, eſſe me alterum paſſus eſt : à quo conceſſos faſces laureatos tenui, quoad tenendos putavi. *Pro Ligar.* 3.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

voyant de quel côté l'inclination de César se déclaroit, il écrivit (a) à son frere, pour le féliciter du rétablissement de sa fortune.

Ciceron pensoit à faire partir son fils, pour aller au-devant du Vainqueur; mais dans l'incertitude du chemin qu'il avoit choisi, il changea de résolution (b), & l'attendant avec une impatience qui . . it commune à toute l'Italie, il apprit enfin qu'il étoit arrivé à Tarente. Cette nouvelle fut comme le signal de sa liberté. Il quitta Brindes aussi tôt, pour se présenter à César dans sa route. On s'imagineroit aisément, quand il n'en feroit pas l'aveu dans ses Lettres, qu'il dût ressentir quelque trouble à l'approche d'un Vainqueur contre lequel il avoit pris les Armes; & quoiqu'il pût se flater d'en être reçu favorablement, il ne sçavoit, dit-il, » s'il valoit la peine (c) de demander

(a) Sed mihi valde Quintus gratulatur. *Ad Att.* XI. 23.

(b) Ego cum Sallustio Ciceronem ad Cæsarem mittere cogitabam. *Ibid.* 17. De illius Alexandria discessu nihil adhuc rumoris, contraque opinio: itaque nec mitto, ut constitueram, Ciceronem. *Ibid.* 18.

(c) Sed non adducor quemquam bonorum ullam salutem mihi tanti fuisse putare, ut eam peterem ab illo. *Ad Att.* XI. 16. Sed ab hoc ipso quæ dantur, ut à Domino, rursus in ejusdem sunt potestate. *Ibid.* 20.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

» une vie, sur laquelle on ne pouvoit » plus compter un moment, lorsqu'on » l'avoit une fois reçûë d'un Maître. Mais dans leur entrevûë, il ne se vit forcé à rien qui fût au-dessous de sa dignité. A peine César l'eut-il apperçu, qu'il courut vers lui pour (*a*) l'embrasser ; & continuant de marcher avec lui, il lui parla long-tems avec beaucoup de familiarité.

Ciceron délivré de toutes ses craintes, ne pensa plus qu'à se rendre à Rome ; mais voulant prendre quelques jours de repos dans sa maison de Tusculum, il écrivit à sa femme de se préparer à l'y recevoir, avec une compagnie nombreuse de ses meilleurs Amis, qui lui avoient promis (*b*) d'y passer quelque tems avec lui. Il prit ensuite le chemin de Rome, dans la résolution de s'y employer à l'étude, & d'attendre dans cette tranquille occupation que la République reprît une forme supportable. » Heureusement, écrivoit-il » à Varron, j'ai fait la paix (*c*) avec

(*a*) Plut. Vie de Cicer.

(*b*) Ep. fam. 14. 20.

(*c*) Scito enim me postea quam in urbem venerim, rediisse cum veteribus amicis, id est, cum libris nostris in gratiam... Ignoscunt mihi, revocant in consuetudinem pristinam, teque, quod in ea permanseris, sapientiorem quam me dicunt fuisse, &c. *Ep. fam.* 9. 1.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

» mes Livres, qui n'ont pas été fort » satisfaits de me voir long-tems ou- » blier tous leurs préceptes.

César, en arrivant à Rome, nomma Consuls, pour les trois derniers mois qui restoient de l'année, P. Vatinius & Q. Fusius Calenus. Un usage si arbitraire de sa nouvelle autorité, fit juger tout d'un coup par quelles maximes il se proposoit de gouverner, & jetta beaucoup de tristesse dans la Ville. En effet, il suivit la même méthode pendant tout le cours de son regne, créant les premiers Magistrats sans aucun égard à l'ancienne forme des Elections, & par le seul mouvement de sa volonté. Vers la fin de l'année il s'embarqua pour l'Afrique, résolu de hâter par la vigueur de ses expéditions la fin d'une guerre que le délai rendoit de jour en jour plus incertaine & plus dangereuse. On ne parloit que de la contenance ferme & des préparatifs redoutables de Scipion. Dans les Sacrifices que César fit offrir aux Dieux pour le succès de son voyage, une victime ayant rompu ses liens & s'étant échappée de l'Autel, il n'y eut personne qui ne prît cet événement pour un augure funeste, & les Haruspices lui conseillerent de

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar, Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

ne pas commencer (*a*) son voyage avant le solstice d'hiver ; mais paroissant supérieur à ces vains avis, il affecta au contraire de précipiter son départ ; & Ciceron remarque qu'il tira beaucoup d'avantage de cette diligence, pour surprendre ses Ennemis avant qu'ils eussent rassemblé toutes leurs forces. Avant que de quitter Rome, il s'étoit nommé Consul pour l'année suivante avec M. Lepidus ; & n'exerçant pas moins souverainement son pouvoir dans la distribution des Gouvernemens, il avoit donné (*b*) les Gaules à M. Brutus, & la Gréce à Servius Sulpicius, quoique le premier eût porté les Armes contre lui au combat de

(*a*) Quid ? ipse Cæsar, cum à summo Haruspice moneretur, ne in Africam ante brumam transmitteret, nonne transmisit ? Quod ni fecisset, uno in loco omnes adversariorum copiæ convenissent. *De Divin* 2, 24 Cum immolanti aufugisset hostia, profectionem adversus Scipionem & Jubam non distulit. *Suet. J. Cæs.* 59. Hirtius, dans sa Relation de cette guerre, dit que César s'embarqua à Lilybée pour l'Afrique le six des Kalendes de Janvier, c'est-à-dire le 27 de Décembre, au lieu que Ciceron dans ce passage le fait partir avant le solstice d'hiver. Mais cette contradiction vient uniquement de la confusion qui avoit commencé à naître dans le Kalendrier Romain. On trouve toutes ces difficultés fort bien expliquées dans la Dissertation d'un savant Homme de Cambridge. *Vid Bibliot. Litter.* N°. *VIII. Lond.* 1724.

(*b*) Brutum Galliæ præfecit, Sulpicium Græciæ. *Ep. fam.* 6. 6.

An de R. 706. Cic. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Pharsales, & que l'autre sans s'être engagé dans la guerre, eut toujours passé pour un des plus zélés Partisans de Pompée.

La guerre d'Afrique tenoit tout l'univers en suspens ; & si la fortune de César sembloit décider d'avance en sa faveur, le nom de Scipion qui avoit toujours paru invincible dans cette Contrée, partageoit l'attente publique. Ciceron n'espérant rien d'heureux de l'un ni de l'autre Parti, demeura ferme dans la résolution de mener une vie solitaire au milieu de ses Livres. Jusqu'alors l'étude n'avoit été que son amusement (*a*), mais elle devenoit l'unique consolation de sa vie. Il se lia plus étroitement que jamais avec M. Terentius Varron, qui avoit depuis long-tems les mêmes inclinations, & leur amitié s'immortalisa par l'honneur qu'ils se firent mutuellement de se dédier leurs Ouvrages. Varron étoit un Sénateur de la plus haute naissance & du premier mérite. Il passoit pour le plus savant homme de la République; & quoiqu'âgé de quatre-vingts ans, son ardeur pour l'étude se soûtint (*b*) jusqu'à

(*a*) A quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutem. *Ep. fam.* 9. 2.

(*b*) Nisi M. Varronem scirem octogesimo octavo vitæ anno prodidisse, &c. *Plin. Hist.* 29. 4.

qu'à sa quatre-vingt-huitiéme année, qui fut la derniere de sa vie. Il avoit été Lieutenant de Pompée dans l'Armée d'Espagne ; mais après la défaite d'Afranius & de Petreius, il avoit renoncé au métier des Armes, pour se consacrer entiérement à l'étude. Ainsi la situation de Ciceron ressemblant beaucoup à la sienne, non-seulement ils jouissoient ensemble de la seule douceur qui leur restoit, dans le goût qu'ils avoient pour les sciences, mais ils déploroient avec la même amertume la ruine de la République ; & par leurs Livres ils s'efforçoient de soûtenir (*a*) l'ancienne Morale, dont il ne restoit plus que l'ombre dans les usages de Rome & dans la forme du Gouvernement.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Ce fut dans cette retraite que Ciceron composa son traité des *Partitions*, ou l'Art de mettre dans une Harangue cette justesse & cet ordre qui en rapportent toutes les parties au même but, &

(*a*) Non deesse, si quis adhibere volet, non modo ut Architectos, verum etiam ut Fabros ad ædificandam Remp. & potius libenter accurrere ; si nemo utetur opera, tamen & scribere & legere πολιτείας ; & si minus in Curia atque in Foro, at in literis & libris, ut doctissimi veteres fecerunt, navare Remp. & de moribus & legibus quærere. Mihi hæc videntur. *Ep. fam.* 9. 2.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CESAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

qui ont plus de force que toutes les autres regles, pour émouvoir le cœur & pour convaincre la raison. Il avoit entrepris cet Ouvrage pour l'instruction de son fils, qui étoit alors âgé d'environ dix-huit ans; mais il paroît que ce n'étoit que l'essai d'un plus grand dessein, ou qu'il ne lui avoit pas donné toute la perfection qu'il se proposoit, car il ne le nomme point dans ses Lettres au rang des Pieces qu'il destinoit au Public.

Un autre fruit de son loisir, fut son *Dialogue sur les fameux Orateurs*, qu'il publia sous le titre de *Brutus*, & dans lequel il donna le caractere de tous les Orateurs qui s'étoient acquis quelque réputation à Rome ou dans la Gréce. Comme il y touche les principales circonstances de leur vie, un lecteur capable d'attention & de discernement y trouve un abregé de l'Histoire Romaine. La Scéne du Dialogue est dans le jardin de Ciceron à Rome (*a*), sous la Statue de Platon, que l'Auteur imitoit volontiers dans cette forme de stile; & pour interlocuteurs, il avoit choisi Brutus & Atticus. Cet Ouvrage devoit

(*a*) Cum idem placuisset illis, tum in pratulo propter Platonis statuam consedimus. *Brut.* 28.

servir de supplément aux trois Livres de l'*Orateur*, qu'il avoit déja publiés. Mais quoiqu'il eût été fini avant la mort de Caton, comme on peut le conclure de divers passages, il paroît par la Préface qu'il ne fut donné au Public que l'année suivante, après la mort de Tullia.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

On a fait remarquer qu'au commencement de la guerre, Ciceron se trouvoit redevable à César de quelques sommes d'argent. Mais après s'être acquitté de cette dette, il devint à son tour le créancier de César. Autant qu'on peut en juger par ses Lettres, il tiroit ses prétentions de divers droits qu'il s'attribuoit sur une Terre de quelque Partisan de Pompée, dont les biens avoient été confisqués; mais de quelque nature qu'elles fussent, il étoit embarrassé pour retirer son argent. Il ne voyoit que trois moyens, écrivoit-il à Atticus, en lui demandant ses conseils; l'un d'acheter cette Terre, à la vente que César en faisoit faire publiquement; l'autre d'obtenir une délégation sur l'Acheteur; le troisiéme de composer avec les Agens de change, pour se faire avancer la somme sous l'un ou l'autre de ces deux titres. La premiere de ces

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

trois voyes lui paroissoit basse, & la seconde sujette à de grands risques : il avoit plus de penchant (*a*) pour la derniere ; mais il demandoit là-dessus le sentiment d'Atticus.

L'attention que son loisir lui faisoit donner à ses affaires domestiques, le conduisit enfin à se separer de Terentia sa femme, par la voye du divorce. Tout le monde n'approuva pas cette conduite à l'égard d'une épouse qui avoit vêcu plus de trente ans avec lui, & qui lui avoit donné deux enfans qu'il aimoit avec la plus vive tendresse. Mais elle étoit d'un caractere brusque & impérieux. Elle aimoit la dépense ; & loin de réparer ses profusions par son œconomie, elle négligeoit absolument ses affaires domestiques. Intriguante d'ailleurs, curieuse, toûjours empressée de se mêler des affaires d'autrui, il paroît que dans les tems où Ciceron avoit eu le plus d'autorité, c'étoit elle uniquement qui disposoit du pouvoir & qui distribuoit les graces de son Mari. Il avoit supporté patiemment tous les

(*a*) Nomen illud, quod à Cæsare, tres babet conditiones, aut emptionem ab hasta : perdere malo ; aut delegationem à mancipe, annua die ; quis erit, cui credam ? Aut Vectteri conditionem semisse ; σκέψαι igitur. *Ad Att.* 12. 3.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M Æmilius Lepidus.

caprices de son humeur, dans la force de sa santé & dans l'état florissant de sa fortune ; mais l'âge, qui commençoit à l'appésantir, les malheurs qu'il avoit essuyés, & le besoin qu'il avoit de mener dans sa maison une vie commode & tranquille, le firent penser à se délivrer d'un fardeau trop pesant pour ses forces. Cependant le divorce ne pouvoit pas remédier à tous les maux où la mauvaise conduite de Terentia l'avoit plongé, car elle lui avoit apporté de gros biens qu'il fallut lui restituer en la quittant. Cette difficulté le força de s'engager dans un nouveau Mariage, pour réparer le fâcheux état de sa fortune. Ses Amis lui proposerent plusieurs Partis, entre lesquels il nomme (*a*) lui-même une fille du Grand Pompée, pour laquelle il n'étoit pas sans inclination ; mais les conjonctures ne lui permettoient gueres d'entrer dans une famille qui ne paroissoit pas prête à se relever de sa ruine. Il se détermina enfin pour une jeune & belle Citoyenne, nommée Publilia, dont il avoit été le Tuteur.

(*a*) De Pompeii magni filia tibi rescripsi, nihil me hoc tempore cogitare. Alteram vero illam quam tu scribis, puto nosti. Nihil vidi fœdius. *Ibid.* 12. 11.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Elle étoit riche & bien alliée, deux qualités qui convenoient assez à l'état de ses affaires pour arrêter les railleries que la disproportion de l'âge auroit pû lui attirer. Il s'en félicite lui-même dans une réponse à la Lettre d'un Ami qui lui en avoit marqué sa joye : „ Je „ suis sûr, lui dit-il, que vos compli- „ mens sont sinceres, & je dois m'ap- „ plaudir moi-même de mon choix. „ Dans un tems si misérable je n'aurois „ jamais pensé à changer ma situa- „ tion, si je n'avois trouvé à mon re- „ tour mes affaires aussi dérangées que „ celles de la République. Le mauvais „ caractere de ceux que leur seule re- „ connoissance pour la tendresse in- „ finie que j'avois pour eux auroit dû „ remplir d'ardeur pour mes intérêts „ & pour mon repos, m'ayant fait „ tout appréhender de leurs intrigues „ & de leur perfidie dans ma propre „ maison, je me suis vû forcé de „ chercher par de nouvelles alliances „ à me défendre (a) contre la trahi- „ son des anciennes.

(a) Ep. fam. 4. 14. Dans les cas de divorce, c'étoit l'usage lorsqu'il y avoit des enfans, que chacune des deux Parties leur assurât par forme de testament quelque bien proportionné au fond de sa fortune. C'est ce qu'entend Ciceron lorsqu'il presse si-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

César retourna victorieux d'Afrique vers la fin du mois de Juillet, & prit sa route par la Sardaigne, où il s'arrêta pendant quelques jours; sur quoi Ciceron écrivoit agréablement à Varron, „ que le Vainqueur (*a*) n'avoit point „ encore vû cette Ferme, & que si c'é- „ toit la plus mauvaise partie de son „ bien, il y avoit apparence néan- „ moins qu'il ne la méprisoit pas. L'incertitude du succès de la guerre avoit fait garder jusqu'alors quelques ménagemens au Sénat; mais il commença bien-tôt à pousser la flaterie jusqu'à l'indécence, & les honneurs qui furent décernés à César surpasserent tout ce qu'on avoit jamais fait en faveur des plus glorieux Conquérans. Ciceron

souvent Atticus de faire souvenir Terentia d'achever son testament, & de le déposer dans des mains fideles. *Ad Att.* XI. 21. 22. 24. XII. 18. On rapporte que Terentia vécut cent trois ans. *Val. Max.* 8. 13. *Plin. Hist.* 7. 48. Elle prit, suivant saint Jerôme, pour second mari, Salluste l'ennemi de Ciceron, & Messala pour le troisiéme. Dion Cassius lui en donne un quatriéme, Vibius Rufus, qui fut Consul sous le regne de Tibere, & qui se vantoit de posseder deux choses qui avoient appartenu aux deux plus grands Hommes du siécle qui l'avoit précedé, la femme de Ciceron, & la chaise sur laquelle César avoit été tué. *Dio. p.* 612. *Hieron. Op. Tom.* 4. *part.* 2. *p.* 100.

(*a*) Illud enim adhuc prædium suum non inspexit, nec ullum habet deterius, sed tamen non contemnit. *Ep. fam.* 9. 7.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Elle étoit riche & bien alliée, deux qualités qui convenoient assez à l'état de ses affaires pour arrêter les railleries que la disproportion de l'âge auroit pû lui attirer. Il s'en félicite lui-même dans une réponse à la Lettre d'un Ami qui lui en avoit marqué sa joye : „ Je „ suis sûr, lui dit-il, que vos complimens sont sinceres, & je dois m'applaudir moi-même de mon choix. „ Dans un tems si misérable je n'aurois „ jamais pensé à changer ma situation, si je n'avois trouvé à mon retour mes affaires aussi dérangées que „ celles de la République. Le mauvais „ caractere de ceux que leur seule reconnoissance pour la tendresse infinie que j'avois pour eux auroit dû „ remplir d'ardeur pour mes intérêts „ & pour mon repos, m'ayant fait „ tout appréhender de leurs intrigues „ & de leur perfidie dans ma propre „ maison, je me suis vû forcé de „ chercher par de nouvelles alliances „ à me défendre (a) contre la trahison des anciennes.

(a) Ep. fam. 4. 14.

Dans les cas de divorce, c'étoit l'usage lorsqu'il y avoit des enfans, que chacune des deux Parties leur assurât par forme de testament quelque bien proportionné au fond de sa fortune. C'est ce qu'entend Ciceron lorsqu'il presse si-

César retourna victorieux d'Afrique vers la fin du mois de Juillet, & prit sa route par la Sardaigne, où il s'arrêta pendant quelques jours; sur quoi Ciceron écrivoit agréablement à Varron, „ que le Vainqueur (*a*) n'avoit point „ encore vû cette Ferme, & que si c'é- „ toit la plus mauvaise partie de son „ bien, il y avoit apparence néan- „ moins qu'il ne la méprisoit pas. L'incertitude du succès de la guerre avoit fait garder jusqu'alors quelques ménagémens au Sénat; mais il commença bien-tôt à pousser la flaterie jusqu'à l'indécence, & les honneurs qui furent décernés à César surpasserent tout ce qu'on avoit jamais fait en faveur des plus glorieux Conquérans. Ciceron

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

souvent Atticus de faire souvenir Terentia d'achever son testament, & de le déposer dans des mains fidelles. *Ad Att.* XI. 21. 22. 24. XII. 18. On rapporte que Terentia vécut cent trois ans. *Val. Max.* 8. 13. *Plin. Hist.* 7. 48. Elle prit suivant saint Jerôme, pour second mari, Salluste l'ennemi de Ciceron, & Messala pour le troisiéme. Dion Cassius lui en donne un quatriéme, Vibius Rufus, qui fut Consul sous le regne de Tibere, & qui se vantoit de posseder deux choses qui avoient appartenu aux deux plus grands Hommes du siécle qui l'avoit précedé, la femme de Ciceron, & la chaise sur laquelle César avoit été tué. *Dio. p.* 612. *Hieron. Op. Tom.* 4. *part.* 2. *p.* 100.

(*a*) Illud enim adhuc prædium suum non inspexit, nec ullum habet deterius, sed tamen non contemnit. *Ep. fam.* 9. 7.

An. de R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Julius Cæsar III.
M. Æmilius Lepidus.

prenoit (a) souvent plaisir à tourner ces spectacles en raillerie, & se sentant peu disposé à grossir le nombre de ces lâches adulateurs, il cherchoit à se procurer une maison à Naples, qui pût lui servir de prétexte pour se retirer plus souvent & plus loin de Rome. Mais ses amis qui savoient avec quelle impatience il portoit le joug, & qui le voyoient si peu réservé dans ses discours, commencerent à craindre que cette liberté de langage ne lui fit perdre les bonnes graces de César & de ses Favoris. Ils le presserent de se

(a) On nous a conservé quelques-uns de ses bons mots sur la nouvelle administration. César avoit fait recevoir dans l'Ordre Equestre un célebre Comédien nommé Laberius : mais lorsqu'il voulut passer du Theatre au Banc des Chevaliers, il n'y en eut pas un seul qui consentît à l'y recevoir. Comme il se retiroit fort humilié, Ciceron, près de qui il passoit, lui dit : *Je vous ferois place volontiers sur notre Banc ; mais nous sommes déja trop pressés.* Il faisoit allusion à l'état du Sénat, que César avoit rempli de ses plus viles créatures, & même d'Etrangers & de Barbares. Une autre fois, quelqu'un de ses amis le priant de lui faire obtenir pour son fils une place de Sénateur dans une des Villes associées : Si vous la vouliez à Rome, lui dit-il, *il l'aura quand vous le souhaiterez ; mais cela n'est pas aisé à Pompeium.* Un de ses amis de Laodicée étant venu lui rendre ses devoirs à Rome, il lui demanda ce qui l'avoit amené en Italie : Je suis venu en ambassade, lui dit l'Etranger, pour solliciter la liberté de mon Païs. *Fort bien*, répondit Ciceron ; *si vous réussissez, nous vous ferons aussi notre Ambassadeur. Macrob. Saturn.* 2, 3. *Sueton. Jul. Cæs.* 76.

soumettre à la nécessité du tems, de se moderer dans ses discours, & de faire une résidence plus constante à Rome, sur tout lorsqu'il y voyoit César, qui pouvoit expliquer sa retraite & son éloignement comme une marque d'aversion pour lui. Mais la réponse qu'il fit sur ce sujet à Papirius Pœtus, fera connoître l'état réel de sa conduite & de ses sentimens.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

„ Vous paroissez persuadé qu'on ne „ me permettra pas, comme je l'espé- „ rois, de renoncer aux affaires de la „ Ville. Vous me parlez de Catulus, „ & de son tems. Mais quelle ressem- „ blance y trouvez-vous avec le tems „ où nous sommes ? Moi-même alors „ j'aurois été fâché d'abandonner la „ garde de l'Etat. J'étois assis au Gou- „ vernail & j'en avois la conduite. „ Aujourd'hui l'on ne me croit pas „ digne de travailler à la Pompe. „ Croyez-vous que le Sénat en portât „ moins de Décrets, si j'étois à Naples. „ Je suis à Rome, je parois au Forum; „ mais tous les Décrets se fabriquent „ à la Maison de notre Ami, qui ne „ fait pas difficulté, quand cette envie „ le prend, d'y mettre mon nom „ comme si j'y avois été présent. J'ap-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

„ prends de Syrie & d'Armenie qu'il „ s'y est publié des Décrets portés à ma „ sollicitation, dont je vous jure que „ je n'ai point entendu parler à Rome. „ Ne vous figurez pas que je badine. „ J'ai reçu des Lettres de plusieurs „ Rois fort éloignés de l'Italie, qui me „ remercient de leur avoir accordé le „ titre de Roi, tandis que j'ignore „ non-seulement qu'ils ayent obtenu „ ce titre, mais qu'ils soient eux-„ mêmes au monde. Quel parti dois je „ donc prendre ? Le voici : aussi long-„ tems que notre Intendant (a) des „ mœurs fera son séjour à Rome, je „ suivrai votre avis. Mais aussi-tôt que „ je l'aurai vû partir, je me rends aux „ délices de la Campagne...... Dans une autre Lettre : „ Puisque vous en-„ trez si vivement dans mes intérêts, „ mon cher Pœtus, soyez sûr que toute „ l'adresse dont on peut faire usage, „ (car il faut que l'adresse se joigne „ quelquefois à la prudence) je l'ai „ employée pour m'insinuer dans leur „ affection ; & je ne crois pas l'avoir „ fait sans succès, car je suis si caressé

(a) Entre les nouveaux honneurs que le Sénat avoit accordés à César, il l'avoit nommé *Præfectus Morum*. *Ep. fam.* 9. 15.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» de tous ceux qui ont quelque dégré
» de faveur auprès de César, que je
» commence à me persuader qu'ils
» m'aiment de bonne foi. Et quoiqu'il
» ne soit pas aisé de distinguer la fausse
» & la sincere amitié, excepté du
» moins dans les périls pressans, qui
» en sont l'épreuve, comme le feu
» est celle de l'or, j'ai néanmoins
» une forte raison de me persuader
» qu'ils m'aiment sincérement; c'est
» que leur condition & la mienne sont
» telles que rien ne les oblige à la dis-
» simulation. A l'égard de celui qui
» est en possession du pouvoir, je ne
» connois point d'autre motif qui
» doive me le faire craindre, que
» cette régle générale de prudence:
» Quand une fois la justice & la droi-
» ture sont violées, tout devient in-
» certain. En effet, quel fond peut-on
» faire sur ce qui dépend de la volon-
» té, ou pour mieux dire, de la passion
» d'autrui? Cependant j'ai toûjours
» évité de l'offenser & je me suis con-
» duit avec la plus parfaite modéra-
» tion. Si j'ai cru pouvoir autrefois
» parler librement dans une Ville qui
» me devoit sa liberté, j'ai senti, de-
» puis qu'elle l'a perdue, que j'étois

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» obligé de ménager César & ses principaux Amis. Mais demander aussi » que j'étouffe une raillerie dans ma » bouche lorsqu'elle se présente sur » ma langue, c'est vouloir que je renonce à toute réputation d'esprit ; » ce que je ne refuserois pas même, » si cela m'étoit possible. D'ailleurs » César a le jugement admirable ; c'est » une justice qu'il faut lui rendre. De » même que votre frere Servius, que » j'ai regardé comme un excellent » Critique, auroit dit tout d'un coup, » *Ce Vers est de Plaute, celui-ci n'en est* » *pas*, parce qu'ayant l'oreille excellente, il savoit distinguer le stile » & la maniere de chaque Poëte ; » ainsi César, qui a déja recueilli quelques volumes d'Apophtegmes, s'est » tellement familiarisé avec les miens, » que si on lui donne comme de moi » quelque chose qui n'en est point, il » le rejette aussi-tôt. Ce discernement » lui est d'autant plus facile, que » ses meilleurs amis vivant très-familierement avec moi, ils ne manquent point de lui rapporter tout » ce qui m'échappe d'ingenieux ou » de plaisant dans la varieté de nos » discours. Je sais qu'ils ont de lui

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» cette commission, comme celle de
» lui apprendre toutes les nouvelles
» de la Ville ; de sorte que s'il lui
» vient quelque chose par d'autres
» voies, il y fait peu d'attention. L'e-
» xemple d'Œnomaus, quoique fort
» heureusement cité d'Accius, est
» donc inutile par rapport à ma con-
» duite. Qu'est-ce que l'envie dont
» vous parlez ? Ou que voyez-vous à
» present dans ma situation qui puisse
» exciter l'envie ? Mais supposé qu'elle
» pût naître par mille raisons, le sen-
» timent des Philosophes, de ces
» Hommes qui ont eu seuls à mon gré
» les véritables notions de la vertu,
» n'a-t-il pas toujours été, que l'uni-
» que devoir du Sage est de ne meriter
» aucun reproche ? C'est un honneur
» que j'ose m'attribuer à deux titres :
» premierement, parce que j'ai tou-
» jours pris les mesures qui m'ont paru
» les plus justes : & lorsque je me suis
» apperçû que mes forces ne suffi-
» soient pas pour les suivre, je n'ai
» pas cru devoir lutter contre ceux
» qui l'emportoient visiblement sur
» moi. Il est donc certain que je ne
» merite aucun blâme sur tout ce qui
» appartient aux devoirs d'un bon

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» Citoyen. Mon sentiment est aussi » que dans ses discours, comme dans » ses actions, le Sage ne doit laisser » rien échapper qui blesse mal à pro- » pos ceux qui sont en possession de » l'autorité. A l'égard du reste, je ne » puis répondre ni de ce qu'on me fait » dire, ni de la maniere dont on le » prend, ni de la sincerité de ceux qui » vivent familierement avec moi, & » qui me composent à présent une » espece de Cour. Le fondement de » ma tranquillité & de ma constance » est donc ma modération présente, » autant que le souvenir de ma con- » duite passée; & j'applique moins » votre comparaison d'Accius à l'en- » vie, qu'à la fortune, qui est tou- » jours foible & legere, & qu'un esprit » capable de quelque élevation & de » quelque fermeté doit repousser avec » autant de force que les vagues de » la mer le sont par un roc. L'Histoire » Grecque nous fournit l'exemple » d'une infinité de Sages qui ont vê- » cu sous la tirannie, dans Athenes » & dans Syracuse. L'esclavage de » leur Patrie ne les empêchoit point » de conserver un esprit libre. Pour- » quoi ne pourrois-je pas réussir à

» prendre un juste temperamment, » qui me soutiendra dans ma Patrie » sans causer d'offense à personne, & » sans exposer ma Dignité aux atteintes d'autrui (*a*) ?

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Pœtus ayant appris que les Terres de son voisinage devoient être distribuées entre les Soldats de César, s'allarma pour les siennes, & pria Ciceron de lui marquer quelles devoient être les bornes de cette distribution. Il lui fit cette réponse : » N'est-il pas plaisant » que vous me demandiez (*b*) ce que » deviendront vos Terres, lorsque » Balbus ne fait que vous quitter ? » Comme si je pouvois sçavoir quel» que chose que Balbus ignore, ou » que s'il m'arrive quelquefois de sça» voir en effet quelque chose, ce ne » fût pas de lui que je l'apprens. C'est » de vous, si vous m'aimez, que je » devrois plutôt apprendre à quel sort » je suis destiné ; car vous l'avez pû » sçavoir de lui, soit dans ses inter» valles de raison ; soit dans son » ivresse. Comptez, mon cher Pœtus, » que j'ai renoncé à toutes ces infor» mations ; premiérement, parce que » la vie qu'on nous laisse depuis près

(*a*) Ep. famil. 9. 16. (*b*) Ep. fam. 9. 17.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» de quatre ans eſt une pure faveur ;
» du moins ſi l'on peut donner le nom
» de vie au malheur que nous avons
» de ſurvivre à la République ; en
» ſecond lieu, parce que je crois pré-
» voir ce qui doit arriver, c'eſt-à-dire,
» que la volonté du plus fort ne pou-
» vant manquer d'être toûjours la re-
» gle des événemens, ni les armes
» d'en faire la déciſion, notre rôle
» doit être de nous contenter de ce
» qu'on voudra bien nous accorder
» comme une grâce. Celui qui ne peut
» ſe ſoumettre à cette néceſſité, a dû
» choiſir la mort. On s'occupe actuel-
» lement à meſurer les champs de
» Veies & de Capouë. Tuſculum n'en
» eſt pas éloigné ; mais je ſuis ſans
» allarme. Je jouirai de cette Terre
» auſſi long-tems que je le pourrai,
» & je ſouhaite de le pouvoir toujours.
» Quand les événemens ne répon-
» droient point à mes déſirs ; puiſ-
» qu'avec tout mon courage & toute
» ma philoſophie, j'ai cru que le meil-
» leur parti étoit de vivre, il faut
» bien que j'aime celui de qui je tiens
» cette vie que j'ai preferée à la mort.
» S'il penſe à rétablir la République,
» comme on peut ſe l'imaginer ſans

» contradiction, & comme nous devons tous le désirer, peut-être s'est-il fait insensiblement des obstacles qu'il n'a plus le pouvoir de surmonter. Mais je vais trop loin avec un homme qui voit peut-être plus clair que moi. Cependant je puis vous assurer que non-seulement je n'ai aucune part à leurs conseils, mais que le Chef même ignore ce que l'avenir nous prépare. Si nous sommes ses esclaves, il est l'esclave du tems; & si nous ne pouvons pénétrer ses intentions, il ne prévoit peut-être pas mieux à quoi il sera forcé par les circonstances.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Les Chefs du Parti victorieux, qui marquerent alors tant d'amitié à Ciceron, étoient Balbus, Oppius, Marius, Pansa, Hirtius & Dolabella. Quoiqu'ils fussent dans la plus intime confidence de César, ils cultivoient avec toutes sortes de soins un homme qui avoit été son Ennemi. Ils étoient réguliérement à son lever, ils l'engageoient presque tous les jours à souper avec eux, & les deux derniers s'exerçoient constamment sous ses yeux à la déclamation, pour s'instruire par ses conseils & ses exemples. Il rend compte

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

de ce détail à Pœtus, avec la familiarité (a) qu'il aimoit dans le commerce de ses Amis : „ Hirtius & Dolabella „ sont mes disciples dans l'art de par„ ler, & mes maîtres à table ; car on „ vous aura dit sans doute qu'ils décla„ ment avec moi & que je soupe avec „ eux. Dans une autre Lettre il lui dit qu'à l'exemple de Denis, qui s'étoit fait Maître d'Ecole à Corinthe, après avoir été chassé de Syracuse, il venoit d'ouvrir une Ecole, pour se consoler d'avoir perdu l'Empire du Barreau. Il y invite agréablement Pœtus, en lui offrant près de lui une chaise avec un coussin, & la qualité de son Huissier. Mais prenant un ton plus sérieux avec Varron (b) ; „ Je vous ai marqué, lui „ dit-il, que je suis lié avec eux & que „ j'assiste à tous leurs conseils. Pour-

(a) Hirtium ego & Dolabellam dicendi discipulos habeo, cœnandi magistros : puto enim te audisse illos apud me declamitare, me apud eos cœnitare. *Ibid.* 16. Ut Dionysius Tyrannus cum Syracusis pulsus esset, Corinthi dicitur ludum aperuisse, sic ego amisso regno forensi ludum quasi habere cœperim.... Sella tibi erit in ludo, tanquam Hypodidascalo, proxima. Eam pulvinus sequetur. *Ibid.* 18.

(b) Ostentavi tibi me istis esse familiarem & consiliis eorum interesse. Quod ego cur nolim, nihil video. Non enim est idem ferre, si quid non ferendum est, & probare, si quid probandum non est. *Ibid.* 6. Non desino apud istos qui nunc dominantur, cœnitare. Quid faciam ? tempori serviendum est. *Ibid.* 7.

» quoi m'en défendrois-je ? Souffrir An. de R. 707.
» ce qui ne devroit pas être supporté, Cicer. 61.
» & approuver ce qui ne mérite pas Coss.
» notre approbation, ce n'est pas assu- C. JULIUS
» rément la même chose ? Je ne refuse CÆSAR III
» pas, dit-il, dans une autre Lettre, M. ÆMILIUS
» de souper avec ceux qui nous gou- LEPIDUS.
» vernent. Que voulez-vous ? Il faut
» céder au tems.

Le seul usage qu'il fit de toutes ces faveurs, fut pour se garantir de quelques embarras particuliers, dans un tems de calamité publique, & pour rendre service à quantité d'honnêtes gens qui avoient été chassés de leur Patrie & de leur famille, sans autre crime que leur attachement à la même cause qu'il avoit embrassée. César souhaitoit réellement de le faire entrer dans ses mesures, & de l'engager insensiblement dans ses intérêts. Mais l'administration n'étant établie que sur les ruines de la République, Ciceron refusa constamment d'y prendre part. Il évitoit même de se mêler de leurs affaires, & de marquer de la curiosité pour s'en instruire. S'il entra dans leurs conseils, comme il le marquoit à Varron, ce fut seulement lorsqu'un Ami exilé le prioit de solliciter César en sa

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cesar III. M. Emilius Lepidus.

faveur. Il ne menageoit alors ni ses instances ni ses peines. Il faisoit sa cour assidument à César. S'il se plaignoit quelquefois dans ses Lettres de la difficulté des Audiences, & de l'indigne personnage qu'il étoit obligé de faire dans une antichambre, il confessoit aussi que dans la multitude d'occupations (a) dont César étoit comme accablé, il lui étoit impossible de disposer de lui-même. Ainsi dans une Lettre à Ampius, dont il avoit obtenu le pardon, » J'ai sollicité votre Cause, dit-» il, avec plus d'empressement qu'il » ne convient peut-être à ma situa-» tion, car l'amitié qui m'attache à » vous, & la passion que j'ai de vous » revoir, m'ont fait oublier la foi-» blesse de mon crédit. Tout ce qui » regarde votre retour & votre sûreté » est promis, confirmé, ratifié. J'ai » tout vû, tout entendu. Il ne s'est rien » fait qu'en ma présence : pour votre » bonheur & le mien tous les Amis de » César me sont attachés par d'ancien-» nes liaisons, & je suis après lui le » Citoyen de Rome à qui ils marquent

(a) Quod si tardius fit quam volumus, magnis occupationibus ejus à quo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt. *Ep. fam.* 6. 13.

» le plus de considération. Pansa, » Hirtius, Balbus, Oppius, Marius, » Posthumius saisissent à l'envi toutes » les occasions de m'obliger. Si j'avois » cherché à m'attirer d'eux ces témoi- » gnages de zele, je devrois me louer » du succès de mes peines : mais je n'ai » jamais rien fait par le motif servile » des circonstances. C'est une amitié » fort ancienne qui me lie avec eux. Je » les ai sollicités sans relâche en votre » faveur. Cependant c'est Pansa que je » dois vous faire (*a*) connoître pour le » plus ardent de ceux qui ont travaillé » à vous servir, &c.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Tandis que les Amis de César le traitoient avec cette distinction, on doit s'imaginer qu'il n'étoit pas moins considéré des Partisans de la République. Ils l'avoient toujours regardé comme le Protecteur de leur liberté. Ils sçavoient qu'elle se seroit soutenue par ses conseils, s'ils eussent été suivis ; & s'il leur restoit quelqu'espoir qu'elle pût se rétablir, ils ne le fondoient que sur son zele & sur son autorité. Ainsi (*b*) sa

(*a*) Ibid. 6. 12.

(*b*) Cum salutationi nos dedimus amicorum, quæ fit hoc etiam frequentius quam solebat, quod quasi avem albam videntur bene sentientem Civem videre, abdo me in Bibliothecam. *Ibid.* 7. 28.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Maison étoit aussi fréquentée que jamais. » On cherche, disoit-il, à voir » un bon Citoyen comme une espéce » de prodige. Voici la peinture qu'il fait (a) de sa vie : » Le matin je reçois » la visite d'un grand nombre d'honnêtes gens, mais tristes & mélancoliques, & celle de ces joyeux Vainqueurs, qui ne se relâchent pas effectivement dans leur amitié & dans » leurs soins. Je me retire ensuite dans » ma Bibliotheque, pour m'occuper » de la composition ou de la lecture. » Il y entre quelques gens de Lettres, » que l'opinion qu'ils ont de mon sçavoir amene, pour m'entendre. Je » donne le reste du tems au soin de » ma santé ; car j'ai pleuré ma Patrie » avec plus d'amertume & plus long-tems qu'une mere ne pleure son fils » unique.

Il est certain qu'il n'y avoit personne à Rome qui par la force des prin-

(a) Hæc igitur est nunc vita nostra. Mane salutamus domi & bonos viros multos, sed tristes, & hos lætos victores, qui me quidem perofficiose & peramanter observant. Ubi salutatio defluxit, literis me involvo, aut scribo aut lego. Veniunt etiam qui me audiunt, quasi doctum hominem, quia paulo sum, quam ipsi, doctior. Inde corpori omne tempus datur. Patriam eluxi jam gravius & diutius quam ulla mater unicum filium. *Ep. fam.* 9. 20.

cipes & par celle même de l'interêt, fût plus engagé que lui à marquer du zele pour la liberté, ni qui eût tant à perdre dans la ruine de la République. Tandis que l'Etat étoit gouverné par la Methode civile, & qu'il avoit pour fondement les Loix & les anciens usages, Ciceron étoit sans contredit le premier Citoyen de Rome; son influence étoit la plus forte au Senat, son autorité la mieux établie sur le Peuple; & comme toutes ses esperances dépendoient de la tranquillité de sa Patrie, il étoit naturel qu'il y rapportât tout son travail & tous ses soins. On ne doit donc pas trouver étrange que dans la situation actuelle des affaires, lorsqu'il voyoit la Ville opprimée par la terreur des armes, & le pouvoir tirannique exercé sans ménagement, il parût si sensible à la misere publique & si touché de la perte de sa dignité. A qui la servitude devoit-elle être plus insupportable qu'à celui qui étoit dans l'habitude de gouverner?

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

César, qui connoissoit ses principes, ne pouvoit pas douter de l'horreur qu'il avoit pour son usurpation; mais l'amitié qu'il lui portoit, & le respect dont il étoit difficile de se défendre

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

pour un si grand caractere, lui avoient fait prendre le parti non-seulement de le traiter avec assez de consideration pour adoucir ses chagrins, mais de contribuer de tout son pouvoir à lui rendre la vie douce & agréable. Cependant tout ce qu'il fit dans cette vûë n'eut pas d'autre effet que de porter Ciceron à parler avantageusement de sa clemence, & de lui faire conserver quelque espoir de rétablissement pour la liberté. Sous tout autre aspect, il ne traite jamais son gouvernement que de Tyrannie, & sa personne que d'ennemi & d'oppresseur de la République.

Il donna dans le même tems une preuve éclatante qu'il ne s'asservissoit point aux conjonctures, par la hardiesse qu'il eut de composer l'Eloge de Caton, & de le publier quelques mois après sa mort. Il semble qu'il avoit été chargé de la tutele du jeune Caton, comme (*a*) il l'étoit de celle du jeune Lucullus, neveu de ce grand Homme; & cette marque d'estime & de confiance l'autorisoit peut-être à rendre plus librement justice à sa mémoire. Cependant ses amis l'exhorterent à considerer

(*a*) Ad Att. 13. 6. *De Finib.* 3. 2.

long-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

long-tems de quelle maniere il devoit traiter un ſujet ſi délicat. Ils lui conſeilloient de ſe borner à des louanges générales, & d'éviter un détail qui ne pouvoit manquer dans pluſieurs circonſtances d'être fort offenſant pour Céſar. Dans une Lettre à Atticus il appelle lui-même (*a*) cette difficulté un Problême digne d'Archimede. „ Mais je ne vois preſque rien, dit-il, „ que vos amis puiſſent lire avec plaiſir, ou même avec patience. D'ailleurs, quand je ſupprimerois les „ ſentimens de Caton & ſes diſcours „ au Sénat, avec toute ſa conduite politique, & que je ne m'attacherois „ qu'à louer ſa conſtance & ſa gravité, „ n'eſt-ce pas beaucoup plus qu'il ne „ faut pour leur plaire ? Enfin puis-je „ faire véritablement l'éloge de Caton, ſans expliquer avec quelle ſageſſe il a prévû tout ce qui nous eſt

(*a*) Sed de Catone problema Ἀρχιμήδειον eſt. Non aſſequar ut ſcribam quod tui convivæ non modo libenter, ſed etiam æquo animo legere poſſint. Quin etiam ſi à ſententiis ejus dictis, ſi ab omni voluntate conſiliiſque quæ de Repub. habuit, recedam, ψιλῶςque velim gravitatem conſtantiamque ejus laudare, hoc ipſum tamen iis odioſum ἀκουσμα ſit. Sed vere laudari ille vir non poteſt, niſi hæc ornata ſint, quod ille ea quæ nunc ſunt, & futura viderit, & ne fierent contenderit, & facta ne videret, vitam reliquerit. *Ad Att.* 12. 4.

An. de R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Julius Cæsar III.
M. Æmilius Lepidus.

„ arrivé, avec quel courage il a pris „ les armes pour l'empêcher, avec „ quelle fermeté il a choisi la mort „ pour n'en être pas témoin ? Tels furent les principaux points d'un Ouvrage, auquel il résolut d'employer toute la force de son esprit ; & suivant l'idée qu'on en peut prendre dans quelques anciens (*a*) Ecrivains, „ il y éleva jusqu'au Ciel la vertu & le caractere de „ Caton.

Ce Livre fut reçu du Public avec des applaudissemens incroïables. César même, loin d'en marquer aucun ressentiment, affecta d'en paroître satisfait ; mais il déclara que son dessein étoit d'y répondre ; & par son ordre sans doute Hirtius composa aussi-tôt un petit Ecrit en forme de Lettre, qui contenoit diverses objections contre le caractere de Caton, mais dans lequel Ciceron étoit traité avec beaucoup de politesse & de respect (*b*), & qu'il appelle néanmoins un essai de ce qu'on devoit attendre de la plume de César.

(*a*) M. Ciceronis libro, quo Catonem cœlo æquavit &c. *Tacit. Ann.* 4. 34.

(*b*) Qualis futura sit Cæsaris vituperatio contra laudationem meam ex eo libro quem Hirtius ad me misit; in quo colligit vitia Catonis, sed cum maximis laudibus meis. Itaque misi librum ad Strufcam, ut tuis librariis daret. Volo eum divulgari, &c. *Ad Att.* 12. 40. 41.

Brutus & Fabius Gallus composerent aussi quelque chose sur le même sujet (*a*), mais leurs Ouvrages n'eurent rien de comparable à celui de Ciceron. Brutus tomba dans quelques erreurs sur les affaires où Caton avoit été mêlé, particulierement sur celle de Catilina, dont il lui attribuoit toute la gloire (*b*) au préjudice même de Ciceron.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

La réponse de César ne fut publiée qu'à son retour d'Espagne, c'est-à-dire l'année suivante, après la défaite du fils de Pompée. C'étoit une invective où l'on n'avoit point épargné le travail. On y répondoit à chaque article de l'Eloge, & Caton y étoit accusé dans les (*c*) formes de la Justice, avec tout l'art & toute la force de la Rhetorique. Cependant César y ménageoit beaucoup Ciceron, jusqu'à le comparer, pour l'habileté (*d*) & la vertu, aux Pericles & aux Theramenes : & dans une Lettre à Balbus, il dit qu'à force de lire l'Ouvrage de Ciceron,

(*a*) Catonem tuum mihi mitte ; cupio enim legere. *Ep. fam.* 7. 24.

(*b*) Catonem primum sententiam putat de animadversione dixisse quam omnes ante dixerant præter Cæsarem, &c. *Ad Att.* 12. 21.

(*c*) Ciceronis libro ; quid aliud Dictator Cæsar quam rescripta oratione, velut apud judices respondit ? *Tacit. Ann.* 4. 34. *Quintil.* 3. 7.

(*d*) Plut. Vie de Cicer.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

son ſtile en étoit devenu plus abondant, & qu'en liſant celui de Brutus, il croyoit être devenu plus (*a*) éloquent. Ce combat litteraire occupa long-tems la Ville. Les Pieces des deux Rivaux furent admirées de tout le monde ; mais elles eurent chacune leurs Partiſans, ſuivant la difference des interêts & des inclinations. On peut les regarder comme la principale cauſe de cette véneration extraordinaire qui s'eſt tranſmiſe à la poſterité pour la memoire de Caton. Mais ſi l'on veut conſiderer ſon caractere, indépendamment du préjugé des Partis, il paroîtra grand, noble, ami de la vertu, de la juſtice & de la liberté, ſans autre défaut peut-être qu'un excès d'attachement pour ſes principes ſtoïques, qui lui faiſoit meſurer tous les devoirs par cette rigoureuſe regle, & qui le trompa néanmoins en lui faiſant trop eſperer d'une ſi mauvaiſe ſource pour le bonheur de ſa vie publique & privée. Dans ſa conduite familiere & domeſtique, il étoit ſévere, ſombre, inexorable, ſe défen-

(*a*) Legi Epiſtolam: copioſorem factum; Bruti multa de meo Catone, quo, ſæpiſſime legendo, ſe dicit Catone lecto, ſe ſibi viſum eloquentem. *Ad Att.* 13. 46.

dant sans cesse des tendres affections de la nature comme des plus dangereuses ennemies de la Justice, craignant toujours que la faveur, la clemence, ou la compassion n'alterassent les motifs par lesquels il vouloit faire le bien. Sa conduite étoit encore plus dure dans les affaires publiques. Il ne connoissoit qu'une regle politique : c'étoit la Justice, sans aucun égard aux tems, aux circonstances, ni même à la force, qui pouvoit l'arrêter & le contraindre. Au lieu de ménager le pouvoir des Grands, pour adoucir le mal, ou pour en tirer quelque bien, il l'irritoit par de continuelles oppositions qui l'excitoient tôt ou tard à la violence; de sorte qu'avec les meilleures intentions du monde il fit souvent beaucoup de tort à la République. Telle étoit sa conduite en général, car dans quelques occasions qu'on a pû remarquer, il paroît que sa fermeté ne fut pas toujours invincible, & que l'ambition, l'orgueil, la chaleur de Parti trouverent quelquefois de l'accès dans son ame. En ménageant ces passions avec art on endormit plus d'une fois sa Philosophie, jusqu'à le faire entrer dans des mesures fort op-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

posées à ses maximes. La derniere action de sa vie fut celle qui répondit le mieux à son caractere : lorsqu'il eut perdu l'espérance d'être plus long-tems ce (*a*) qu'il avoit été, ou lorsque la balance du mal l'eut emporté absolument sur celle du bien, ce que la Doctrine Stoïque lui faisoit regarder comme une juste raison pour mourir, il termina sa vie avec un courage & une résolution qui feroient croire volontiers qu'il n'attendoit pour se jetter dans les bras de la mort qu'une occasion (*b*) convenable à ses principes. Enfin tous les incidens de sa vie sont plus propres à lui attirer de l'admiration qu'à faire trouver son caractere aimable ; & s'il mérite des éloges, il n'a presque rien qui puisse être proposé pour modéle.

Après avoir travaillé pour la gloire

(*a*) In quo enim plura sunt quæ secundum naturam sunt, hujus officium est in vita manere : in quo autem aut sunt plura contraria, aut fore videntur, hujus officium est è vita excedere. *De Finib.* 3. 18. Vetus est enim, ubi non sis qui fueris, non esse cur velis vivere. *Ep. fam.* 7. 3.

(*b*) Cato sic abiit è vita ut causam moriendi nactum se esse gauderet... cum vero causam justam Deus ipse dederit ; ut tunc Socrati, nunc Catoni, &c. *Tusc. quæst.* 1. 30. Catoni moriendum potius quam Tyranni vultus aspiciendus fuit. *De Off.* 1. 31. Non immaturus decessit : vixit enim quantum debuit vivere. *Senec. Consul. ad Marc.* 20.

de ce fameux Romain, Ciceron entreprit à la priere de Brutus un Ouvrage qu'il nomma l'*Orateur*, dans lequel il voulut donner, ſuivant ſes propres notions, l'idée la plus parfaite de l'Eloquence ou de l'Art de parler. Il l'appelle le cinquiéme Livre qu'il avoit écrit (*a*) ſur cette matiere, en comptant les trois parties de ſon *Traité de l'Orateur* pour les trois premiers, & ſon *Brutus* pour le quatriéme. Les applaudiſſemens qu'il reçut s'accorderent avec l'opinion qu'il avoit lui-même de ſon travail. Dans une Lettre à Lepta, qui l'avoit félicité du ſuccès de cet ouvrage, il déclare qu'il y a renfermé tout ce qu'il avoit acquis de lumieres dans ſon art, & qu'il y attache volontiers toute ſa réputation.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Ce fut dans le même tems qu'il prononça cette fameuſe action de graces à Céſar, pour le pardon de Marcus Marcellus, que le Sénat avoit obtenu par ſon interceſſion. Ciceron étoit Ami de toute la famille de Marcellus, mais il étoit lié beaucoup plus étroitement

(*a*) Ita tres erunt de Oratore; quartus, Brutus; quintus, Orator. *De Divin.* 2. 1. Oratorem meum tantopere à te probari vehementer gaudeo; mihi quidem ſic perſuadeo me quicquid habuerim judicii in dicendo, in illum librum contuliſſe. *Ep. fam.* 6. 18.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

avec ce Marcus, qui s'étoit retiré, depuis la journée de Pharsales, à Mitylene dans l'Isle de Lesbos, où il menoit une vie si tranquille & si heureuse que Ciceron eut besoin (*a*) d'employer toute son adresse & toute son autorité pour le faire consentir à profiter de la grace de César. On trouve tout le progrès de cette affaire dans une Lettre de Ciceron à Servius Sulpicius, qui étoit alors Proconsul de Gréce (*b*) : » Votre » condition, lui dit-il, est plus heu» reuse que la nôtre. Vous avez la » liberté d'ouvrir votre cœur, & de » communiquer vos peines ; c'est une » satisfaction qui nous est refusée, » non par le Vainqueur, qui est d'u» ne bonté & d'une modération ad» mirable, mais par la victoire même » qui est toûjours insolente dans les » guerres civiles. Cependant nous » avons sur vous d'autres avantages, » tels par exemple que celui d'avoir ap» pris un peu plutôt que vous, le par» don de Marcellus, votre Collégue, » ou, pour parler plus juste, d'avoir » été témoin de toute la conduite de » cette affaire. Depuis le commence» ment de nos miseres, ou, si vous

(*a*) Ep. fam. 4. 7. 8. 9. (*b*) Ibid. 4. 4.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» l'aimez mieux, depuis que les Armes ont fait la décision du Droit Public, je ne connois que cette occasion où l'on ait vû quelques traces de l'ancienne dignité. César après s'être plaint de l'humeur sombre de Marcellus, car c'est la cause qu'il donne à sa retraite, & s'être loüé dans les termes les plus obligeans, de la prudence & de l'équité de votre conduite, a declaré, contre nos espérances, que malgré toutes les offenses qu'il avoit reçues de lui, il ne pouvoit rien refuser à l'intercession du Sénat. Voici comment la chose s'étoit passée. Sur quelques mots concertés, dans lesquels Pison avoit mêlé le nom de Marcellus, son Frere Caius s'étoit jetté aux pieds de César. Alors tous les Sénateurs s'étoient levés, & s'approchant du Maître, ils lui avoient adressé leurs supplications. En un mot, tout ce qui s'est fait ce jour-là m'a paru si décent, que j'ai cru revoir l'image de notre ancienne République. Lorsque ceux à qui l'on avoit demandé leur opinion avant moi eurent fait leurs remercimens à César, excepté Volcatius, qui declara qu'à la place

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

„ même de Marcellus, il n'auroit pas „ consenti à cette humiliation, mon „ tour de parler étant venu, j'aban- „ donnai tout d'un coup la résolution „ que j'avois formée dans moi-même, „ moins par paresse que par le regret „ d'avoir perdu ma dignité, d'obser- „ ver un silence éternel; la grandeur „ d'ame du Vainqueur & le zele loua- „ ble du Sénat firent ce changement „ dans mon cœur. Je remerciai César „ par un long discours, & je crains „ bien que cette occasion ne me fasse „ perdre l'honnête repos qui a fait toute „ ma consolation dans ce malheureux „ tems. Mais puisque j'ai évité jusqu'à „ present de l'offenser, & que si je „ m'étois obstiné à me taire, mon si- „ lence lui auroit fait juger que je crois „ la République absolument ruinée, je „ parlerai à l'avenir, aussi rarement „ néanmoins que je le pourrai, pour „ ménager tout à la fois sa faveur & „ le tems dont j'ai besoin pour mes „ études.

Quoique l'intercession du Sénat en faveur de Marcellus eut été presqu'unanime, César avoit pris la peine de demander son opinion en particulier à chaque Sénateur; ce qui ne s'observoit

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

que dans les discussions où les sentimens paroissoient divisés. Il vouloit s'attirer quelque flaterie sur cette action; ou peut-être s'étoit-il proposé de mettre Ciceron à l'épreuve, & de l'engager malgré lui dans la nécessité de s'expliquer publiquement. Son attente fut agréablement remplie. L'air de générosité & de grandeur avec lequel il venoit de pardonner à Marcellus, avoit touché si vivement le cœur de Ciceron, que dans la chaleur d'une reconnoissance qu'il partageoit avec son Ami, il lui adressa un discours, qui pour l'élégance du stile, la vivacité du sentiment & la politesse des complimens, est supérieur à tout ce qui nous reste de l'antiquité dans le même genre. Les louanges de César y sont poussées si loin, qu'elles ont fait douter de la sincérité de l'Orateur. Mais on doit se souvenir que ne parlant pas moins pour l'Assemblée que pour lui-même, son sujet demandoit tous les ornemens de l'éloquence, & que ses flateries sont fondées sur la supposition que César pensoit (*a*) au rétablissement de la Ré-

(*a*) Sperare tamen videor Cæsari, Collegæ nostro, fore curæ & esse ut habeamus aliquam Rempublicam. *Ep. fam.* 13. 68.

An. de R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Julius Cæsar III.
M. Æmilius Lepidus.

publique ; eſpérance que Ciceron avoit alors & qu'il communiqua même dans ſes Lettres aux principaux Amis de Céſar. Auſſi lui recommande t'il ce deſſein dans ſon Oraiſon, avec toute la force d'un ancien Romain, & l'on ne doit pas s'étonner qu'une exhortation ſi libre eut beſoin d'être temperée par quelques traits de flaterie. Mais la lecture de l'Oraiſon (*a*) pour Marcellus, fera mieux connoître la vérité de cette réfléxion.

Si Céſar n'en parut pas plus diſpoſé à rétablir la République, il entreprit dans le cours de cet Eté un ouvrage, dont l'utilité regardoit tout le genre humain. Il réforma le calendrier, en réglant exactement l'année ſur le cours du Soleil, parce qu'il s'y étoit gliſſé des erreurs qui jettoient la plus étrange confuſion dans les calculs des tems.

L'année Romaine, ſuivant la premiere inſtitution de Numa, étoit lunaire. Elle avoit été priſe des Grecs, qui la compoſoient de trois cens cinquante-quatre jours. Numa y en ajouta un, pour rendre le nombre impair, parce que ce nombre paſſoit pour le

(*a*) Pro M. Marcello, 8. 9. 10.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

plus fortuné ; & voulant fuppléer à ce qui manquoit à fon année pour être égale à celle du Soleil, il y inféra tous les deux ans, à la maniere des Grecs, un mois extraordinaire (a) de vingt-deux jours, & tous les quatre ans un autre de vingt-trois jours, entre le 23. & le 24. de Février. Le foin de cette intercalation fut abandonné au College des Prêtres qui, foit par négligence ou par fuperftition, ou par un ufage trop arbitraire de leur pouvoir, allongerent l'année ou l'accourcirent fans aucune regle d'uniformité. Souvent même ils ne confultoient pour cela que leur commodité (b) ou celle de leurs Amis. C'étoit ainfi que Ciceron, las d'une multitude de Plaidoyers qui avoient épuifé fes forces, avoit demandé qu'il n'y eût point cette année-là (c) d'inter-

(a) Plutarque appelle ce Mois intercalaire, *Mercedonien*, quoiqu'on ne trouve ce nom dans aucun Ecrivain de Rome, excepté dans Feftus, qui parle de quelques jours nommés *Mercedoniæ*, parce qu'on payoit alors leurs gages aux Domeftiques.

(b) Quod inftitutum perité à Numa, pofteriorum Pontificum negligentia diffolutum eft. *De Leg.* 2. 12. *Vid. Cenforin. de die nat. c.* 20. *Macrob. Saturn.* 1. 14.

(c) Nos hic in multitudine & celebritate judiciorum ita diftinemur, ut quotidie vota faciamus ne intercaletur. *Ep. fam.* 7. 2. Per fortunas primum illud præfulci atque præmunis quæfo, ut fimus annui ; ne intercaletur quidem. *Ad Att.* 5. 13. *It.* 9.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

calation, pour abréger ses fatigues ; & tandis qu'il étoit Proconsul de Cilicie, il avoit pressé Atticus d'obtenir pour lui la même grace, afin que son retour à Rome ne fût pas retardé trop long-tems. Au contraire, Curion n'ayant pû persuader aux Pontifes de prolonger l'année de son Tribunat par une intercalation (*a*), se fit un prétexte de ce refus pour abandonner le Sénat & pour se joindre au parti de César.

Le désordre que cette licence avoit jetté dans le Calendrier, étoit allé si loin, que les mois avoient changé de saison, ceux de l'hyver ayant été reculés à l'automne & ceux de l'automne à l'été. César n'y trouva point d'autre remede que d'abolir les intercalations, & d'établir l'année solaire, suivant l'exacte mesure de la révolution du Soleil dans le Zodiaque. Comme les Astronomes de ce siécle la supposoient de trois cens soixante-cinq jours & six heures, César divisa les jours en douze mois ; & pour suppléer aux six heures, qui n'entroient pas dans cette division, il ordonna que tous les quatre ans (*b*) on feroit l'inter-

(*a*) Levissime enim, quia de intercalando non obtinuerat, transfugit ad Populum & pro Cæsare loqui cœpit. *Ep. fam.* 8. 6. *Dio. p.* 148.

(*b*) Ce jour fut appellé *Bissextus*, parce que c'étoit

calation d'un jour entre le vingt-trois & le vingt-quatre de Février.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Mais pour donner toute la régularité possible au commencement & au cours de cette nouvelle année, il fut obligé d'insérer dans l'année courante deux mois extraordinaires entre ceux de Novembre & de Décembre (*a*) ; l'un de trente-trois jours, l'autre de trente-quatre, outre le mois intercalaire en usage, qui tomboit dans cette année-là. Ce supplément se trouva nécessaire pour remplir le nombre des jours que les omissions passées avoient fait perdre, & pour rétablir les mois dans leur saison. César chargea de tous ces soins, Soligenes, célébre (*b*) Astronome d'Alexandrie, qu'il avoit amené à Rome dans cette vûë : & sur les mêmes principes, Flavius eut ordre de composer un nouveau (*c*) Calen-

une réduplication du 6. des Calendes de Mars, & de-là nous est venu le mot de Bissextile.

(*a*) Quo autem magis in posterum ex Kalendis Januariis nobis temporum ratio congrueret, inter Novembrem & Decembrem mensem adjecit duos alios, fuitque is annus xv. mensium cum intercalario, qui ex consuetudine in eum annum inciderat. *Suet. J. Cas.* 40.

(*b*) Plin. Hist. nat. 18. 25.

(*c*) Adnitente sibi M. Flavio Scriba, qui scripto dies singulos ita ad Dictatorem detulit, ut & ordo eorum inveniri facillime posset, & invento certus status perseveraret.... ea-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

drier, dans lequel il fit entrer toutes les Fêtes Romaines, en suivant toujours l'ancienne maniere de compter par les Kalendes, les Nones & les Ides. L'année où nous sommes fut donc la plus longue que Rome eût jamais connuë, ayant été composée de quinze mois, ou de quatre cens quarante-cinq jours. On l'appelle la derniere année de la confusion, parce qu'elle fut suivie immédiatement de l'année Julienne ou Solaire, qui commença au mois de Janvier, & qui a toujours été en usage jusqu'aujourd'hui dans les Païs Chrétiens (*a*), sans autre variation que celle de l'ancien & du nouveau stile.

Après l'affaire de Marcellus, Ciceron se vit engagé à faire un second essai de son éloquence & de son crédit en faveur de Ligarius, qui étoit actuellement en exil pour avoir porté les Armes contre César dans la guerre d'Afrique, où il avoit été chargé d'un

que re factum est ut annus confusionis ultimus in quadringentos quadraginta tres dies tenderetur. *Macrob. Saturn.* 1. 14. *Dio*, 227. Macrobe devoit dire 445. au lieu de 443. puisque suivant toutes les relations de ce fait, on ajouta 90. jours aux 355. de l'ancienne année.

(*a*) Le nouveau stile, dont l'explication se trouve en mille endroits, a commencé l'an 1582.

commandement considérable. Ses deux freres avoient toujours suivi le parti de César, & se trouvant soutenus par les bons offices de Pansa & de Ciceron, ils avoient déja presqu'obtenu sa grace. Ciceron rend compte à Ligarius même du succès de leurs soins :

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Ciceron à Ligarius.

Ne doutez pas (*a*) que je n'aye employé toute l'attention & tous les efforts de mon zele, pour obtenir votre rétablissement. Outre la vive affection que j'ai toujours eûe pour vous, je puis compter encore entre mes motifs celle de vos freres, qui ne m'auroient pas laissé négliger les moindres occasions de vous rendre service. Mais je souhaiterois que vous apprissiez d'eux plutôt que de moi-même, ce que je fais actuellement & ce que j'ai déja fait pour vous. Je ne me suis chargé de vous écrire que ce que je crois déja certain dans le progrès de vos affaires. S'il y a quelqu'un de circonspect dans les grands événemens, & qui soit toujours porté à craindre plutôt qu'à se flater, je vous assure que c'est moi, &

(*a*) Ep. fam. 6. 14.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

je me reconnois volontiers coupable de ce défaut, si c'en est un. Cependant, le vingt-sept de Novembre, m'étant rendu de grand matin chez César à la sollicitation de vos freres, & mon empressement m'ayant fait surmonter la difficulté d'obtenir une Audience & l'indignité de l'attendre, je puis vous dire qu'après que vos freres & tout le reste de votre famille se furent jettés à ses pieds, & que de mon côté j'eus exposé tout ce que l'amitié m'inspiroit pour votre défense, je me retirai avec de fortes raisons de croire que votre grace étoit certaine. Ma persuasion ne vient pas seulement du discours de César, qui fut plein de générosité & de douceur, mais encore plus de sa contenance, de ses regards & de plusieurs autres signes que j'observai mieux que je ne puis les décrire. Il est donc question de vous conduire à présent avec une égalité d'ame, qui fasse honneur à votre courage, & de soutenir le retour de votre fortune avec cet air tranquille, que votre prudence vous a fait conserver dans vos disgraces. Je continuerai de m'employer pour vos affaires aussi ardemment que s'il y restoit les plus grandes difficultés, & je

ne m'adresserai pas seulement à César, mais à tous ses Amis, qui m'ont toûjours paru fort sincérement les miens.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Pendant que cette affaire sembloit tourner si heureusement, Q. Tubero, ancien Ennemi de Ligarius, sçachant que César étoit particuliérement irrité contre ceux qui avoient renouvellé la guerre en Afrique, l'accusa, dans les formes ordinaires, d'emportement & d'obstination à la poursuite de cette guerre. César encouragea sécretement cette accusation, & voulut que la Cause fût plaidée au Forum, où il fut présent lui-même, rempli des nouvelles préventions qu'on lui avoit inspirées contre le coupable, & résolu de prendre droit des moindres prétextes pour le condamner. Mais l'éloquence de Ciceron fut victorieuse: elle triompha du Vainqueur, & lui arracha le pardon malgré lui. La beauté de ce Plaidoyer est trop connuë pour demander ici des éloges. Loin d'y accuser Ciceron de flaterie, on admire sans doute la force & la liberté qui respirent dans toute la Piéce. Cette heureuse hardiesse (*a*) à prononcer des vérités fort dures, sans offenser

(*a*) Pro Ligar. 3. 4. 6.

An. de R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Julius Cesar III.
M. Æmilius Lepidus.

celui qu'elles regardoient particuliérement, donne une aussi haute idée de l'art de l'Orateur, que de la clémence & de la générosité du Juge.

La Harangue de Ciceron fut publiée aussi tôt, & reçue du Public avec une extrême avidité. Atticus qui la lut avec des transports de joye & d'admiration n'épargna rien pour en faire prendre la même idée à tout le monde, & pour la distribuer dans tous les lieux de sa connoissance ; de sorte (*a*) que Ciceron le remerciant de ce zele, lui écrivit agréablement : „ Vous avez fort „ bien vendu mon discours pour Li- „ garius. Comptez que je vous ferai „ désormais le distributeur de tous mes „ Ouvrages. Et dans une autre Lettre : „ Je m'apperçois que votre suffrage & „ votre autorité ont donné un cours „ extraordinaire à ma petite Oraison, „ car Balbus & Oppius m'ont écrit „ qu'ils en sont charmés, & qu'ils en „ ont envoyé un exemplaire à César. Ce succès causa tant de honte à Tube-

(*a*) Ligarianam præclare vendidisti. Posthac quidquid scripsero, tibi præconium deferam. *Ad Att.* 13. 12. Ligarianam, ut video, præclare auctoritas tua commendavit. Scripsit enim ad me Balbus & Oppius, mirifice se probare, ob eamque causam ad Cæsarem eam se Oratiunculam misisse. *Ibid.* 19.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ro, que dans le chagrin d'avoir été l'auteur de l'accusation, il employa l'entremise de sa femme, qui étoit parente de Ciceron, pour l'engager à mettre dans sa Piéce quelques adoucissemens en sa faveur. Mais Ciceron s'en défendit & donna pour excuse que l'Ouvrage étoit déja trop répandu; sans compter, écrivit-il (*a*) à Atticus, qu'il ne vouloit point se charger de l'apologie de Tubero.

Le zele de Ligarius s'étoit distingué pour la liberté de sa Patrie, & c'étoit précisement ce qui inspiroit autant d'ardeur à Ciceron pour sa défense, que d'éloignement à César pour son rétablissement. Après son retour il se lia si étroitement avec Brutus, qu'il devint un de ses principaux (*b*) confidens dans la conspiration contre César. „ Ayant été saisi de quelque infirmité „ vers le tems de l'exécution, Brutus, „ dans une visite qu'il lui rendit, se „ plaignit d'un si fâcheux contre-„ tems. Mais il se releva aussi-tôt sur „ son coude, & prenant son ami par

(*a*) Ad Ligarianam de uxore Tuberonis & privigna, neque possum jam addere; est enim res pervulgata, neque Tuberonem volo deffendere. Mirifice est enim φιλαίτιος. *Ibid.* 20.

(*b*) Plut. Vie de Brut.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» la main ; Parlez, Brutus, lui dit-il : » si vous avez à me proposer quelque » action digne de vous, je me porte » bien. Il répondit à l'opinion que Brutus avoit eue de lui, car on trouve son nom entre ceux des Conjurés.

A la fin de cette année César partit avec la derniere précipitation pour l'Espagne. Les fils de Pompée, soutenus par le glorieux nom de leur Pere, s'étoient rendus maîtres de cette Province. Ils avoient rassemblé sous Labienus & Varus les restes de l'armée d'Afrique, & l'on pressoit César de ne pas laisser plus de tems, pour augmenter leurs forces, à des Ennemis qui étoient déja capables de tenter encore une fois la fortune dans une nouvelle bataille. Les dangers qu'il essuya dans cette expédition, & la résistance qu'il trouva dans un Parti désespéré, marquent assez quel auroit été son embarras si Pompée, à la tête d'une armée de Véterans, eut d'abord choisi l'Espagne pour Théatre de la guerre.

Si l'estime & les caresses du Parti victorieux avoient eu la force d'adoucir dans le cœur & dans l'esprit de Ciceron la douleur qu'il ressentoit de l'esclavage de sa Patrie, il n'avoit

pas trouvé dans son nouveau mariage les mêmes consolations contre ses chagrins domestiques. Il y a beaucoup d'apparence que les sujets de plainte venoient de ses enfans, qui ne voyoient pas volontiers une Belle-mere dans leur maison, pendant la vie de Terentia leur mere. Son fils demandoit avec de vives instances, un revenu séparé pour son entretien, & la permission d'aller servir en Espagne sous César. Quintus son cousin étoit déja parti dans la même vûë. Mais Ciceron n'approuva point ce projet, & s'efforça par toutes sortes de moyens de lui en faire perdre la pensée. Il lui represénta que c'étoit (*a*) assez d'avoir quitté leur premier parti, sans s'exposer au reproche d'avoir combattu contre les enfans de Pompée, & qu'il ne lui seroit pas fort agréable de voir son cousin plus consideré que lui dans l'armée de César. S'étant engagé d'ailleurs à lui assigner sur ses biens le revenu qu'il demandoit, il le fit renoncer par toutes ces raisons

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, General de la Cavalerie.

(*a*) De Hispania duo attuli : primum idem quod tibi : me vereri vituperationem ; non satis esse si hæc arma reliquissemus ? etiam contraria ? Deinde fore ut angeret cum à fratre familiaritate & omni gratia vinceretur. Velim magis liberalitate uti mea quam sua libertate. *Ad Att.* 12. 7.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

au voyage d'Espagne ; mais il ne put lui ôter l'envie de quitter sa Maison, & d'en prendre une dans la Ville. Cependant le chagrin qu'il ressentoit d'une séparation éclatante lui ayant fait chercher d'autres voies pour la prévenir, il lui vint à l'esprit de l'envoyer à Athenes sous prétexte d'y employer quelques années à l'étude ; & pour lui faire gouter cette nouvelle ouverture, il lui offrit (*a*) une pension qui le mettroit en état de vivre avec autant de splendeur que Bibulus, Acidinus, Messala, & toute la Noblesse Romaine qui étoit aux mêmes Ecoles. Cette offre fut acceptée. Le jeune Ciceron partit immédiatement pour Athenes, avec deux des Affranchis de son Pere, L. Tullius Montanus, & Tullius Marcianus, (*b*) qui devoient être comme ses Gouverneurs ou ses Conseillers. La direction de ses études fut confiée aux Philosophes Grecs, particulierement à Cratippus Chef des Peripateticiens.

(*a*) Præstabo nec Bibulum, nec Acidinum, nec Messalam quos Athenis futuros audio, majores sumptus facturos, quam quod ex eis mercedibus accipietur. *Ibid.* 32.

(*b*) L. Tullium Montanum nosti, qui cum Cicerone profectus est. *Ibid.* 52. 53. Quanquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, &c. *De Off.* 1, 1.

A

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, General de la Cavalerie.

A peine Ciceron étoit-il délivré de cet embarras qu'il retomba dans une affliction beaucoup plus cruelle par la perte de Tullia, sa chere fille. Elle s'étoit séparée de Dolabella, dont l'humeur & les manieres lui avoient fait trouver beaucoup d'amertume dans ce mariage. Ciceron, qui partageoit toutes ses peines, avoit déliberé longtems avec ses amis si Tullia ne devoit pas envoyer la déclaration (a) du divorce ; mais il paroît que par de justes considerations pour le crédit de Dolabella, il avoit toujours suspendu cette résolution. Les mêmes raisons avoient retenu Dolabella, qui souhaitoit ardemment d'être séparé de sa femme. La reconnoissance qu'il devoit à Ciceron & l'utilité (b) qu'il pouvoit encore tirer de son amitié l'obligeoient à garder des mesures avec sa fille. Si cet évenement n'est pas clairement expliqué dans l'Histoire, l'apparence est

(a) Te oro ut de hac misera cogites.... melius quidem in pessimis nihil fuit dissidio.... Nunc quidem ipse videtur denunciare.. placet mihi igitur, & idem tibi, nuntium remitti, &c. *Ad Att.* XI. 23. *Ibid.* 3. Quod scripsi de nuncio remittendo, quæ sit istius vis hoc tempore, & quæ concitatio multitudinis, ignoro. Si metuendus iratus est, quid tamen ab illo nascetur. *Ep. fam.* 14. 13.

(b) Cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi. *Ep. fam.* 3. X.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, General de la Cavalerie.

du moins que de part & d'autre on en vint à la séparation sans violence. L'amitié de Ciceron & de Dolabella n'en fut point alterée, & l'on voit dans la suite qu'ils continuerent de se marquer la même consideration par leurs services.

(a) Tullia mourut en mettant un fils au monde, dans la maison même de son mari ; ce qui semble confirmer que leur divorce s'étoit fait d'un consentement mutuel. Mais quand cette circonstance paroîtroit douteuse sur le témoignage (b) de Plutarque, il est sûr du moins par celui de Ciceron même qu'elle mourut à Rome, » où il » attendoit qu'elle fût délivrée de sa » grossesse, & que Dolabella, qui » étoit alors en Espagne, lui eût fait » rendre sa dot. Sa couche, après avoir paru d'abord fort heureuse, tourna tout d'un coup si malheureusement, qu'elle perdit la vie lorsqu'on s'y attendoit le moins. On n'a point d'autres lumieres sur cet accident, & la plûpart des Historiens ont même confondu

(a) Plut. Vie de Cicer.
(b) Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus ; sed cum ea quemadmodum spero, satis firma sit, teneor tamen, dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem. *Ep. fam.* 6. 18.

la naissance de ce fils avec celle d'un autre qu'elle avoit eu trois ans auparavant. Mais soit que ce fut le premier ou le second, il est certain qu'elle eut de Dolabella un fils qui lui survécut, & dont Ciceron (*a*) parle quelquefois dans ses Lettres sous le nom de Lentulus. Il prie Atticus de le voir souvent, d'en prendre soin, & de lui donner le nombre de domestiques (*b*) qu'il croira nécessaire à son éducation.

An de R. 708. Cic. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

Tullia n'avoit pas plus de trente-deux à sa mort ; & par quelques traits qui nous sont restés de son caractere, il paroît qu'elle étoit d'un mérite extraordinaire. Elle avoit pour

(*a*) Les noms de son Pere étoient Publius Cornelius Lentulus Dolabella, dont les deux derniers lui étoient peut-être venus par adoption, & faisoient une branche differente de la Famille des Cornelius.

(*b*) Velim aliquando, cum erit tuum commodum, Lentulum puerum visas, eique de mancipiis, quæ tibi videbitur, attribuas. *Ad Att.* 12. 28. Quod Lentulum invisis, valde gratum. *Ibid.* 30. *It.* 18.

Baile est surpris de trouver Asconius si mal informé de l'Histoire de Tullia, qu'après la mort de Pison il lui fait épouser P. Lentulus, de qui elle eut, dit-il, un enfant dont la naissance lui couta la vie. Il y a, suivant Baile, trois ou quatre mensonges dans ces trois lignes. Mais Plutarque confirme la même chose, & l'erreur se trouve non du côté d'Asconius, mais de celui de Baile même, qui n'a pas fait réflexion que P. Lentulus étoit un des noms de Dolabella. *Diction. de Baile art. Tullia*, *Note k*.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

son Pere un fond incroyable de tendresse & de respect. Aux graces qui font le partage de son sexe, elle joignoit la connoissance des Lettres humaines ; & dans l'opinion du Public, elle passoit pour la plus sçavante & la plus polie de toutes les Dames Romaines. Sur cette simple image, il ne paroîtra point étrange qu'une perte de cette nature, dans l'âge où les Peres commencent à sentir le besoin d'une consolation si douce & dans la fleur de celui de Tullia, ait causé à Ciceron toute la douleur que les plus grandes infortunes peuvent causer aux caracteres les plus foibles & les plus tendres.

Plutarque nous assure que les Philosophes se rassemblerent de toutes parts pour contribuer à sa consolation. Mais la vérité manque à ce récit, du moins si Plutarque entendoit ceux qui ne faisoient pas leur séjour à Rome, ou qui ne vivoient pas dans la maison même de Ciceron, car son premier soin fut de se retirer dans celle d'Atticus, & de se dérober à toutes sortes de compagnies. Il se renferma dans une Bibliotheque, où son occupation fut de feuilleter tous les Livres qui pouvoient lui of-

frir quelques secours (*a*) contre la tristesse. Et ne trouvant point encore cette retraite assez impénetrable, il se rendit dans une de ses Terres, qu'il nomme *Astura*, proche de celle d'Antium, & l'endroit du monde le plus propre à nourrir sa mélancolie. Il y passoit une riviere du même nom, au milieu de laquelle étoit une petite Isle couverte de bois, remplie de grottes, & partagée par un grand nombre d'allées obscures. » Là, dit-il, je vis sans » commerce avec les hommes. Dès la » pointe du jour je m'enfonce dans » l'épaisseur des bois, & je n'en sors » que le soir. Après vous, rien nè » m'est si cher que ma solitude. Je n'ai » pas d'autre entretien qu'avec mes » Livres. S'il est interrompu ce n'est » que par mes larmes, dont j'arrête le » cours autant qu'il m'est (*b*) possi- » ble ; mais je n'en ai pas toûjours la » force.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

(*a*) Me mihi non defuisse tu testis es, nihil enim de mœrore minuendo ab illo scriptum est, quod ego non domi tuæ legerim. *Ad Att.* 12. 14.

(*b*) In hac solitudine careo omnium colloquio, cumque mane in silvam me abstruxi densam & asperam, non exeo inde ante vesperum. Secundum te nihil mihi amicius solitudine. In ea mihi omnis sermo est cum literis. Eum tamen interpellat fletus. Cui repugno quoad possum, sed adhuc pares non sumus. *Ibid.* 15.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

Atticus le pressa de quitter ce triste lieu, & de chercher à se guerir par la dissipation des affaires, ou par celle des compagnies. Il lui représenta même que cet excès d'abattement pouvoit nuire à son caractere & le faire railler de sa foiblesse. Ciceron lui fit cette réponse.

» Vous appréhendez (*a*) que l'excès » de mon affliction ne diminue l'estime » & la considération que je me suis » acquise. Mais de quoi se plaint-on ? » Que veut-on ? Que je sois moins » affligé ? C'est demander l'impossible. » Que je ne sois pas si abbattu ? Jamais » personne ne le fut moins. Dans les » premiers tems de ma douleur, lors- » que j'allai chez vous chercher quel- » que soulagement, ceux qui m'ont » voulu voir, ne m'ont-ils pas vû, & » n'ont-ils pas été contens de la ma- » niere dont je les ai reçûs ? J'allai en- » suite à Asture. Ces gens qui me re- » prochent ma tristesse ne pourroient » peut-être pas avec toute leur belle » humeur, lire autant que j'ai écrit : » bien ou mal, ce n'est pas de quoi il » s'agit. J'ai du moins traité des ma- » tieres qui demandent l'esprit tout

(*a*) Ad Att. 12. 40.

» entier. J'ai été un mois près de Rome. Pendant ce tems-là n'ai-je pas vû & entretenu tout le monde à mon ordinaire ? A présent, quoique je lise & que je compose tout le jour, ceux qui sont avec moi sont plus embarrassés de leur loisir, que je ne suis fatigué de mon travail. Si quelqu'un demande pourquoi je ne suis point à Rome, c'est que nous sommes dans un tems de vacations. Mais pourquoi ne suis-je pas dans quelqu'une de mes maisons de campagne, qui sont plus de cette saison ? C'est qu'il y faudroit voir trop de monde. N'avons-nous pas vû un Sénateur, qui avoit une si belle maison à Bayes, passer ici tous les ans le tems où nous sommes ? Quand je serai à Rome, on ne remarquera ni sur mon visage, ni dans mes discours, rien qu'on puisse me reprocher. Pour cette gaïeté, qui dans ces tems malheureux adoucissoit l'amertume de nos maux, je l'ai perdue pour toûjours ; mais l'on trouvera dans ma conduite & dans mes discours la même fermeté d'esprit.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Tous ses autres Amis n'eurent pas moins d'empressement à le consoler.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

César même (*a*), au milieu de ses occupations militaires, lui écrivit une Lettre de consolation, datée d'Hispalis, le dernier jour d'Avril. Brutus lui écrivit aussi (*b*), & dans des termes si touchans, qu'il l'attendrit beaucoup. Il reçut deux Lettres de Lucceius, un des meilleurs Ecrivains de son siecle, la premiere pour le consoler, l'autre pour lui reprocher son obstination (*c*) dans une tristesse qui ruinoit sa santé. Mais la Lettre suivante, qui est de Servius Sulpicius, a toûjours passé pour un modele dans ce genre.

Serv. Sulpicius, à M. T. Ciceron.

J'ai ressenti (*d*) toute la douleur dont je ne pouvois me défendre, en apprenant la mort de votre chere Tullia, & j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'étoit commun avec vous. Si je n'avois pas été éloigné, je me serois fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je connois néanmoins qu'il

(*a*) A Cæsare litteras accepi consolatorias, datas prid. kal. Maii, Hispali. *Ad Att.* 13. 20.

(*b*) Bruti literæ scriptæ prudenter & amice, multas tamen mihi lacrymas attulerunt. *Ibid.* 12. 13.

(*c*) Ep. fam. 5. 13.

(*d*) Ibid. 4. 5.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

y a peu de ressource dans ces consolations de nos Amis ou de nos Parens, qui partagent eux-mêmes notre tristesse, qui ne peuvent entrer dans nos peines, sans répandre des larmes, & qui ont besoin de ce même soulagement, qu'ils s'efforcent d'apporter à la douleur d'autrui. J'ai pris la résolution de vous écrire en peu de mots tout ce qui s'est présenté à mon esprit, non que je n'aye bien pensé que les mêmes réfléxions pourroient se présenter au vôtre, mais parce que je me suis figuré que la violence de votre douleur est capable de troubler votre attention. Pourquoi donc vous livrer à la tristesse avec si peu de modération ? Considerez comment la fortune nous a déja traités. Elle nous a privés de tout ce qui nous est aussi cher que nos enfans ; de notre Patrie, de notre crédit, de notre dignité & de nos honneurs. Après tant de pertes, quel mal pouvons-nous recevoir d'une disgrace de plus ; ou comment peut-il nous rester quelque sensibilité, pour ce qui ne peut jamais égaler les malheurs que nous avons déja ressentis ? Est-ce le sort de votre fille que vous pleurez ? Eh ! comment ne faites-vous pas réfléxion qu'on ne peut donner le

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

nom de malheureux à ceux qui dans le tems où nous sommes, ont payé le dernier Tribut de la nature, sans avoir eu beaucoup à souffrir dans la vie ? Connoissez-vous quelque chose dans les conjonctures présentes, qui ait pû faire aimer la vie à votre fille ? Quels désirs, quelles espérances, quels projets de bonheur avoit-elle à former ? Etoit-ce de passer sa vie dans l'état du mariage, avec quelque jeune homme d'un rang distingué ? car votre situation vous donnoit comme le choix de tout ce qu'il y a de plus brillant dans la jeunesse Romaine. Etoit-ce d'avoir des enfans, pour ressentir le plaisir de les voir élevés dans la suite à la fortune de leurs plus proches parens, & de les voir joüir des honneurs de la République, goûter les douceurs de la liberté, recueillir enfin tous les avantages de leur naissance, dans la societé de leurs amis, & dans le pouvoir de rendre service à leurs Cliens ? Nommez-moi un seul de tous ces biens qu'elle n'eut pas perdu avant que de pouvoir le communiquer à ses enfans ? Mais c'est un malheur, direz-vous, de perdre une fille qu'on aime. J'en conviens ; mais n'en est-ce pas un plus

grand de souffrir tous les maux qui nous accablent aujourd'hui ? Je ne puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup soulagé, & qui aura peut-être la même force pour diminuer votre affliction. A mon retour d'Asie, je faisois voile d'Ægine vers Megare ; j'ai fixé les yeux sur les Païs qui étoient autour de moi. Ægine étoit derriere, Megare devant, Pyrée sur la droite, & Corinthe à ma gauche ; toutes Villes autrefois célebres & florissantes, qui sont aujourd'hui renversées & presqu'ensevelies sous leurs ruines. A cette vûë, je n'ai pû m'empêcher de tourner mes pensées sur moi-même. Hélas! disois-je, comment nous agitons nous, pauvres mortels ! comment nous livrons-nous si amerement à la douleur pour la mort de nos amis dont la vie doit être si courte, tandis que les cadavres de tant de Villes fameuses sont étendus devant nos yeux sans vie & sans forme ? Ne te rendras-tu pas à la raison, Sulpicius ? Ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme ? Croyez-moi, cette méditation ne m'a pas peu fortifié. Faites-en l'essai sur vous-même, & réprésentez-vous le même spectacle. Mais pour revenir à ce qui

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, General de la Cavalerie.

nous touche de plus près, si vous considerez combien nous avons perdu de grands Hommes dans ces derniers tems, quelle destruction nous avons vûe dans l'Empire, quel ravage dans toutes les Provinces, serez-vous si frappé de la perte d'une femme, dont le sort étoit de mourir dans quelques années si elle n'étoit pas morte à présent, puisqu'elle étoit née à cette condition ? Rappellez de-là votre esprit à la consideration de vous-même. Songez si vous ne devez rien à votre caractere & à votre dignité. Votre fille n'a-t-elle pas vêcu aussi long tems que la vie pouvoit mériter quelque estime ? aussi long-tems que la République a vêcu ? N'a-t-elle pas vû son Pere Préteur, Consul, Augure ? N'a-t-elle pas gouté les douceurs du mariage avec les plus nobles de nos jeunes Romains ? Enfin de quel bien n'a-t-elle pas fait l'essai ? Elle a quitté la vie lorsque la République est tombée. Quel reproche a-t-elle donc à faire à la fortune ? & vous même, de quoi pouvez-vous vous plaindre ? En un mot, souvenez-vous que vous êtes Ciceron ; que c'est de vous que le reste des hommes attend des conseils ; & n'imitez pas ces mauvais Médecins qui

ne peuvent se délivrer de leurs propres maux pendant qu'ils entreprennent de guérir ceux d'autrui. Prenez pour vous-même les leçons que vous donneriez dans le même cas. Il n'y a point de si vive douleur que le tems n'en amene la fin. Songez qu'il ne vous seroit pas glorieux d'attendre du tems un remede que vous pouvez trouver dans votre sagesse. D'ailleurs, s'il reste quelque sentiment après la mort, la tendresse que votre fille avoit pour vous doit vous faire juger qu'elle s'afflige de vous voir dans cet excès d'abbattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis, en faveur de votre Patrie, qui peut avoir besoin de vos conseils & de vos services, & que vous ne devez pas priver de ce secours. Ajoutez que dans un tems où la fortune nous impose la nécessité absolue de nous soumettre à notre situation, vous donneriez lieu de croire que vous pleurez moins la perte de votre fille que le m.lheur des circonstances & la victoire d'autrui. J'ai honte de vous en écrire davantage. Ce seroit me défier de votre prudence. Je n'ajoute qu'une réflexion. Nous vous avons vû soutenir

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

la prosperité avec noblesse, & votre modération vous a fait honneur. Faites-nous connoître que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces ; de peur que cette qualité ne paroisse manquer à toutes vos vertus. Quand j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires & de l'état de notre Province. Adieu.

La réponse de Ciceron à Sulpicius fut la même qu'il avoit faite (*a*) à ses autres amis : „ Que son malheur ne „ ressembloit point à tous les exem„ ples qu'on lui proposoit pour mo„ deles ; que ceux qui avoient sup„ porté avec tant de constance la perte „ de leurs enfans, vivoient dans un „ tems où leur rang & leur dignité „ étoit une compensation pour leur in„ fortune : Pour moi, répondoit-il, „ après avoir perdu tous ces avanta„ ges dont vous faites l'énumeration, „ & que j'avois acquis avec tant de „ peine, je pers la seule ressource „ qui me restoit pour ma consolation. „ Dans la ruine de la République, je

(*a*) Ep. fam. 4. 6. It. Ad Att. 12. 28.

» ne pensois plus à servir ni l'Etat ni » mes amis. Mon inclination ne me » portoit plus au Bareau. Je ne pou- » vois plus supporter la vûë du Sénat. » Ma fortune & tous les fruits de mon » travail me paroissoient perdus. Ce- » pendant avec un peu de réflexion » sur le sort d'autrui, je trouvois que » ma disgrace m'étoit commune avec » une infinité d'honnêtes gens, & » cette pensée me la faisoit soutenir » avec plus de patience. J'avois Tul- » lia. C'étoit un soutien toujours pré- » sent, auquel je pouvois avoir re- » cours. Le charme de son entretien » me faisoit oublier toutes mes peines. » Mais l'affreuse blessure que j'ai re- » çuë en perdant cette chere fille, a » rouvert dans mon cœur toutes celles » que j'y croyois fermées. Alors, la » douceur que je trouvois dans le sein » de ma famille me consoloit des pei- » nes que je ressentois du côté de la » République. Aujourd'hui, je ne » puis esperer hors de chez moi le re- » mede dont j'ai besoin pour mes dou- » leurs domestiques. Ainsi je suis chassé » de ma maison & du Forum ; & de » l'un ni de l'autre côté, je n'apper- » çois rien qui puisse servir à ma con- » solation.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

Tous les conseils de ses Amis faisant si peu d'impression sur son cœur, il ne trouvoit point d'autre soulagement que dans la lecture & la composition. Il en faisoit son occupation (*a*) continuelle; & ce que personne n'avoit fait avant lui, il composa pour son propre usage un Traité de consolation, dont il confessa lui-même qu'il reçut un puissant secours: Je l'ai composé, dit-il, » dans un tems où suivant l'opinion » des Philosophes, je n'avois pas autant de sagesse que j'étois obligé » d'en avoir. Mais je faisois violence » à la nature, pour forcer la douleur » de faire place au remede. C'étoit » blesser néanmoins le sentiment de » Chrysippe, qui ne vouloit pas que le » remede fut appliqué dans les premiers momens de la douleur. Il prit pour modéle, dans cet Ouvrage, Cran-

(*a*) Feci quod ante me nemo, ut ipse me per literas consolarer. . . . affirmo tibi nullam consolationem esse talem. *Ad Att.* 12. 14. 28. Quid ego de consolatione dicam? quæ mihi quidem ipsi sane aliquantum medetur, cæteris item multum illam profuturam puto. *De Divin.* 2. 1. In consolationis libro, quem in medio, (non enim sapientes eramus) mœrore & dolore conscripsimus: quodque vetat Chrysippus, ad recentes quasi tumores animi remedium afferre, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini Medicinæ doloris magnitudo concederet. *Tuscul. disp.* 4. 29.

tor l'Académicien, qui avoit fait un célébre Traité (*a*) sur le même sujet ; mais il y fit entrer les idées d'un grand nombre d'autres Ecrivains, en y joignant les exemples des plus fameux Romains de l'un & de l'autre sexe, qui avoient soutenu la même disgrace avec une constance extraordinaire. Ce Livre étoit fort connu des premiers Peres de l'Eglise Chrétienne, particuliérement de Lactance, à qui nous en devons quelques fragmens qu'il a fait passer jusqu'à nous ; car les Critiques ont reconnu depuis long-tems que le Traité qu'on nous a donné pour l'Ouvrage de Ciceron est une Piéce supposée.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

Le dessein de cet Ouvrage n'étoit pas seulement de soulager son cœur, mais encore de consacrer à la Postérité la mémoire & les vertus de sa fille. Sa tendre douleur ne s'arrêtant pas même à ces bornes, elle lui inspira le projet d'une consécration plus réelle, en bâtissant un Temple à Tullia, pour l'ériger en divinité. C'étoit l'opinion des

(*a*) Crantorem sequor. *Plin. Præf. Hist. nat.* Neque tamen progredior longius quam mihi doctissimi homines concedunt, quorum scripta omnia, quæcumque sunt, in eam sententiam non legi solum, sed in mea etiam scripta transtuli. *Ad Att.* 12. 21. 22.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III.
M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

anciens Philosophes, & Ciceron dans les circonstances de sa perte sembloit l'embrasser (*a*) plus volontiers, que toutes les ames humaines tiroient leur origine du Ciel, & que celles qui s'étoient conservées pures retournoient à la source de leur Etre, pour y subsister éternellement dans la participation de la nature divine; tandis que les ames impures & corrompues demeuroient appesanties dans l'épaisseur & l'obscurité des régions inférieures. Ciceron ne fit donc pas difficulté de déclarer » qu'à l'exemple des Anciens, qui » avoient consacré & déifié quantité

(*a*) Non enim omnibus illi sapientes arbitrati sunt eumdem cursum in cœlum patere. Nam vitiis & sceleribus contaminatos deprimi in tenebras, atque in cœno jacere docuerunt; castos autem animos, puros, integros, incorruptos, bonis etiam studiis atque artibus expolitos, leni quodam & facili lapsu ad Deos, id est, ad naturam sui similem pervolare. *Fragm. Consol. ex Lactant.* Cum vero & mares & fœminas complures ex hominibus in Deorum numero esse videamus, & eorum in urbibus atque agris augustissima Templa veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis & inventis omnem vitam legibus & institutis excultam constitutamque habemus. Quod si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profecto fuit, si Cadmi aut Amphitrionis progenies aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus est. Quod quidem faciam; teque omnium optimam doctissimamque fœminam, approbantibus diis ipsis, in eorum cœtu locatam, ad opinionem omnium mortalium consecrabo. *Ibid. Vid. Tusc. disp. l.* 1. *c.* 11. 12. 30. 31.

» de personnes excellentes de l'un & » de l'autre sexe, telles que la race de » Cadmus, d'Amphytrion & de Tin- » dare, il vouloit élever au même » honneur Tullia, qui lui paroissoit » plus digne de cette distinction que » toutes les créatures qui l'avoient ob- » tenue. Oui, ajoutoit-il dans le trans- » port de sa tendresse, je veux te con- » sacrer, toi qui fus la meilleure & la » plus éclairée de toutes les femmes. » Les Dieux l'approuveront. Je veux » te placer dans leur Assemblée, » pour y être adorée de tous les mor- » tels.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

On trouve dans ses Lettres à Atticus les témoignages les plus sérieux de cette résolution & de l'impatience qu'il avoit de l'exécuter. „ Je veux lui bâ- „ tir (*a*) un Temple, écrivoit-il à son „ Ami ; rien n'est capable de me „ faire perdre cette pensée. S'il n'est „ pas achevé avant l'hyver, je ne me „ croirai pas exempt de crime. J'y suis „ engagé plus religieusement qu'on „ ne l'a jamais été par aucun vœu. Il

(*a*) Fanum fieri volo, neque mihi erui potest. *Ad Att.* 12. 36. Redeo ad Fanum. Nisi hac æstate absolutum erit, scelere me liberatum non putabo. *Ib.* 41. Ego me majore religione, quam quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto. *Ibid.* 45.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

paroît même qu'il se proposoit d'élever un édifice fort magnifique. Le plan en étoit formé (*a*) avec son Architecte. Il étoit en marché pour des colomnes de marbre de Chios, & pour se procurer un Sculpteur du même lieu. Cette Isle avoit la réputation de produire le plus beau marbre & les meilleurs Ouvriers de la Gréce. Une des raisons qui le déterminerent plutôt à bâtir un Temple qu'un Tombeau, fut que pour le premier de ces ouvrages, rien ne limitoit sa dépense, au lieu que les Loix bornoient tellement celle des Sépulchres, que ceux qui excédoient la regle étoient obligés de payer au Public la même somme qu'ils avoient employée. Cependant il nous assure que ce ne fut pas le plus puissant de ses motifs, & qu'il n'en eut gueres (*b*) d'autre que

(*a*) De Fano illo dico... neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii. *Ibid.* 18. Tu tamen cum Apella Chio confice de columnis. *Ibid.* 19. *Plin. Hist. nat.* 36. 5. 6.

(*b*) Numquam mihi venit in mentem quo plus insumptum in Monumentum esset, quam nescio quid quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse, quod non magnopere moveret nisi, nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine nisi Fani appellari. *Ad Att.* 12. 35. Sepulchri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo quam ut maximè assequar Apotheosim. *Ibid.* 39. On ne peut s'imaginer qu'un homme aussi éclairé que Ciceron crût sérieusement qu'une cérémonie de son invention pût trans-

de faire l'apothéose de sa fille. La seule difficulté étoit à trouver un lieu tel qu'il le désiroit. Il avoit eu d'abord la pensée d'acheter un jardin qui étoit au-delà du Tibre, mais proche de la Ville, & si bien exposé à la vûë des passans, que sa seule situation y pouvoit attirer un grand nombre d'adorateurs. Il presse Atticus » de faire ce marché pour lui, » à quelque prix que ce fût, & sans » égard pour l'état présent de sa for- » tune, l'assurant qu'il vendroit ou » qu'il engageroit volontiers son bien, » & qu'il se réduiroit au simple néces- » saire, pour se procurer une satisfa- » ction si douce. Les Bois, dit-il, » & les lieux écartés conviennent aux » divinités dont le nom & le culte » sont déja bien établis. Mais pour la » déification des mortels, il faut choi- » sir des lieux ouverts & fréquentés,

An. de R. 707.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

former sa fille en Divinité, & sa seule idée étoit sans doute de lui attirer des honneurs de la part du Peuple, & de perpétuer sa memoire. On trouve plus d'une fois dans ses Ouvrages qu'il lui paroissoit absurde de rendre les honneurs divins à des mortels, &, suivant lui-même, cette question avoit été décidée : » Les » Terres des Dieux immortels ayant été exceptées » du Tribut par les Censeurs, on regla que ceux » qui avoient été hommes » ne pouvoient prétendre à » cette qualité, & sur ce » principe les Terres dédiées à Amphiaraus & à » Trophonius furent soumises au Tribut. *De nat. Deor.* 3. 19.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

» qui puissent frapper les yeux & faire » naître la curiosité du Peuple. Cependant il trouva tant d'obstacles à l'acquisition de ce terrain, que pour lui épargner de l'inquiétude & de la dépense, Atticus lui conseilla de bâtir le Temple dans une de ses propres terres. Il penchoit assez à suivre cet avis, dans la crainte de voir arriver la fin de l'Eté, sans avoir commencé son entreprise; mais il tomba dans une autre irrésolution, sur la terre qu'il devoit choisir. Il se découragea même en faisant réfléxion (*a*) qu'une Terre change de Maîtres, & que les siennes n'étant point à couvert de ce sort, il pouvoit craindre qu'un étranger ne lui fit perdre le fruit de son zele, en laissant tomber son Temple en ruine, ou en le convertissant à d'autres usages.

Malgré tant d'ardeur & d'inquiétudes, il ne paroît point que le Temple

(*a*) Sed ineunda nobis ratio est, quemadmodum in omni mutatione dominorum, qui innumerabiles fieri possunt in infinita posteritate, illud quasi consecratum remanere possit. Equidem jam nihil egeo vectigalibus, & parvo contentus esse possum. Cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare, & quidem ob hanc causam maxime, nihil enim video quod tam celebre esse posset. *Ad Att.* 12. 19. De Hortis etiam atque etiam rogo. *Ibid.* 22. Ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. *Ib.* 36. Celebritatem requiro. *Ibid.* 37.

ait été bâti, ou du moins l'on n'en trouve aucune trace dans les anciens Ecrivains, qui n'auroient pas manqué de célébrer un édifice de cette nature s'il avoit (*a*) réellement existé. Apparemment que sa douleur ayant diminué par dégrés, il considéra son projet d'un œil plus philosophique, & qu'il sentit la vanité de ces monumens dont la durée ne peut gueres s'étendre au-delà de quelques siécles. Il est certain qu'il n'entreprit rien dans le cours de cet Eté ; & la mort de César étant arrivée avant l'Eté suivant, cet incident devint un nouvel obstacle, par la multitude d'affaires dans lesquelles il se trouva nécessairement engagé. Le désir lui en resta toûjours, & l'on voit par ses Lettres qu'il continua de mettre en réserve dans cette vûë toutes les épargnes qu'il pouvoit faire sur la dé-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

(*a*) Cœlius Rhodiginus nous apprend que du tems de Sixte IV. on trouva sur la voie Appia, vis-à-vis la tombe de Ciceron un corps de femme, dont les cheveux étoient tressés d'or, & qu'on reconnut à l'inscription pour la fille de Ciceron. Il avoit été si bien embaumé, qu'il s'étoit conservé tout entier ; mais trois jours après il se réduisit en poussiere. Il y a beaucoup d'apparence que ce recit n'est que la conjecture de quelque Savant, car on ne rapporte pas l'Inscription. D'ailleurs il ne paroît par aucun Ecrivain que Ciceron eut un Tombeau sur la voie d'Appius. *Cæl. Rhod. lect. antiq. l. 3. c. 24.*

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

pense (*a*) de sa Maison : mais le reste de sa vie fut troublé par tant d'autres agitations, que le tems lui manqua pour satisfaire le penchant de son cœur.

La solitude lui étoit devenue si chere qu'il se trouvoit importuné par toutes sortes de compagnies. Philippus, son Ami, & beau-pere d'Octave, étant venu passer quelque tems dans son voisinage, il craignit aussi-tôt (*b*) d'être troublé souvent par ses visites ; & lorsqu'il fut délivré de cette crainte par son départ, il écrivit à Atticus pour se féliciter lui-même du bonheur qu'il avoit eu de ne le voir qu'une fois. Publilia, son épouse, lui demanda avec beaucoup d'instances la permission d'aller passer (*c*) quelque tems près de lui, & de se faire accompa-

(*a*) Quod ex ipsis fructuosis rebus receptum est, id ego ad illud fanum sepositum putabam. *Ad Att.* 15. 15.

(*b*) Mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine, quam vereor ne Philippus tollat : heri enim vesperi venerat. *Ibid.* 12. 16. Quod eram veritus, non obturbavit Philippus : nam ut heri me salutavit, statim Romam profectus est. *Ibid.* 18.

(*c*) Publilia ad me scripsit, matrem suam cum Publilio ad me venturam, & se una, si ego paterer ; orat multis & supplicibus verbis ut liceat, & ut sibi rescribam. . . . . Rescripsi, me etiam gravius esse affectum, quam tum cum illi dixissem me solum esse velle : quare nolle me hoc tempore eam ad me venire : te hoc nunc rogo, ut explores. *Ibid.* 32.

gner

gner de sa mere & de son frere ; sa réponse fut qu'il étoit moins disposé que jamais à recevoir des visites & des compagnies ; & ne se bornant point à lui déclarer ses volontés par ce refus, il conjura le fidéle Atticus de l'avertir de sa marche, si elle s'obstinoit à partir, afin qu'il prît des mesures pour l'éviter. Ce trait, qui est tiré de ses Lettres, semble confirmer qu'il vivoit mal avec Publilia, comme le rapporte Plutarque, & que la cause de ce refroidissement étoit » quelque dureté qu'elle » avoit euë pour sa belle-fille, & quel» ques marques de joye qu'elle avoit » données à sa mort. Ciceron lui en fit un crime si odieux, qu'il n'eut plus la force de supporter sa présence ; & quoique la situation de sa fortune ne lui permît gueres de restituer sa dot, il prit enfin (*a*) le parti du divorce. Son exemple fut suivi par Brutus, qui répudia dans le même tems Claudia, sa femme, pour épouser Porcia, veuve de Bibulus, & fille de Caton. Mais cette action fut condamnée dans Brutus, parce qu'il n'avoit point de reproche

(*a*) Il parle souvent de ce divorce dans ses Lettres, mais d'une maniere obscure. On y trouve aussi qu'Atticus fut employé dans la suite à regler avec Publilius la restitution de la dot. *Ad Att.* 13. 34. 47. 16. 2.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III.
M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

à faire à Claudia, ni du côté du caractere, ni de celui de la naissance. Elle étoit sœur d'Appius Claudius & proche parente de Pompée ; de sorte que Servilia mere de Brutus, & sœur de Caton, se crut obligée de prendre parti pour elle contre sa propre niéce. Ciceron, consulté par Brutus, lui répondit que s'il étoit (*a*) absolument résolu au divorce, il devoit l'exécuter promptement, pour arrêter les discours du public ; d'autant plus qu'on ne pouvoit le soupçonner de flaterie, ni d'intérêt en prenant la fille de Caton. Brutus fit sa regle de ce conseil.

L'Eté commença par un évenement qui causa beaucoup d'agitation dans toute la Ville. Marcellus, à qui César avoit accordé sa grace, étoit enfin parti de Mitylene pour revenir à Rome. S'étant arrêté dans sa route, à Pirée, pour y passer un seul jour avec Servius Sulpicius, son Collégue & son ancien Ami, il fut assassiné par Magius, l'homme du monde qui lui paroissoit

(*a*) A te expecto si quid de Bruto, quanquam Nicias confectum putabat, sed divortium probari. *Ad Att.* 13. 9. Brutus si quid... curabis ut sciam. Cui quidem quamprimum agendum puto, præsertim si statuit ; sermunculum enim omnem aut restinxerit, aut sedarit. *Ibid.* 10.

le plus attaché ; & du même poignard, Magius se perça aussi-tôt le cœur. Servius Sulpicius rendit compte à Ciceron de ce tragique accident :

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Servius Sulpicius à Ciceron.

Le récit (*a*) que j'ai à vous faire n'aura rien d'agréable ; mais puisque notre vie est soumise à la nature & aux événemens du hazard, je vous marquerai le fait, de quelque maniere que vous croyiez devoir l'expliquer. Le 22 de Mai, j'arrivai, par la voye de la Mer, d'Epidaure à Pirée, pour y joindre Marcellus mon Collégue ; & la joye que je ressentis de le voir, m'y fit passer un jour avec lui. Lui ayant fait le lendemain mes adieux, dans le dessein d'aller finir ma commission en Beotie, il me dit que le sien étoit de s'embarquer immédiatement pour l'Italie. Le jour suivant, sur les quatre heures du matin, comme je me préparois à sortir d'Athenes, P. Posthumius vint m'apprendre que Marcellus avoit été assassiné après le souper par P. Magius Cilo, son Ami, & qu'il avoit reçu deux coups, l'un dans l'estomac, l'autre à

(*a*) Ep. fam. 4. 12.

An de R. 708. Cic. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

la tête, fort près de l'oreille, mais que sa vie n'étoit pas encore désespérée ; que Magius s'étoit tué aussi-tôt lui-même ; & qu'il venoit de la part de Marcellus pour m'informer de son malheur & me demander des Medecins. Je me hâtai d'en assembler quelques-uns, & je partis avec eux dès la pointe du jour. Mais en approchant de Pirée, je rencontrai un domestique d'Acidinus, qui venoit au-devant de moi, avec un billet de son Maître, pour m'apprendre que Marcellus étoit mort à la fin de la nuit. Ainsi, un homme de mérite a perdu la vie par la main d'un infâme ; & celui que sa dignité & sa vertu avoient fait respecter de ses ennemis mêmes, périt par la trahison d'un Ami. Je ne laissai pas de me rendre à sa tente, où je trouvai deux de ses Affranchis, avec un petit nombre d'Esclaves. Le reste de ses gens avoit pris la fuite dans le premier mouvement de leur consternation. Je fis prendre le corps par mes propres domestiques, & l'ayant porté à la Ville dans la même litiere où j'étois venu, je fis célébrer ses funerailles avec autant de pompe, que la situation d'Athenes me le permettoit. Il me fut impossible d'ob-

tenir des Atheniens une place dans leur Ville pour sa sépulture. Leur Religion ne leur permettoit pas de m'accorder cette faveur, & j'appris qu'effectivement ils ne s'étoient jamais relâchés là-dessus. Mais ils me laisserent volontiers la liberté de prendre une de leurs Ecoles publiques. J'ai choisi celle de l'Académie, qui est regardée comme le plus noble endroit de l'Univers. J'y ai fait brûler le corps, & j'ai laissé des ordres pour y faire élever un monument en marbre ; ainsi, je crois m'être acquitté, après sa mort comme pendant sa vie, de tous les devoirs que l'amitié & la ressemblance de nos Emplois m'imposoient. Adieu.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

M. Marcellus étoit le Chef d'une famille qui avoit fait depuis plusieurs siécles une figure distinguée dans la République ; & la nature lui avoit donné toutes les qualités qui répondoient à sa naissance. Il s'étoit formé un caractere particulier d'éloquence, qui lui avoit fait beaucoup de réputation au Barreau ; & de tous les Orateurs de son tems, il étoit celui qui approchoit le plus de la perfection où Ciceron (*a*) s'étoit élevé. » Son stile avoit

(*a*) Mihi, inquit, Marcellus satis est notus. Quid

An. de R. 708.
Cicer. 61.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» de l'élégance, de la force & de l'a» bondance. Sa voix étoit douce, son » action noble & gracieuse. Il étoit l'admirateur constant de Ciceron, qu'il avoit toûjours pris pour modele. Ses principes avoient été les mêmes dans les tems de paix; & pendant la guerre il avoit suivi le même Parti. Aussi sa perte fut-elle fort sensible à Ciceron, qui regretta également & les douceurs de son amitié, & l'utilité qu'il tiroit de ses lumieres pour ses affaires & pour ses études. Marcellus fut le plus ferme

igitur de illo judicas? Quod habiturus es similem tui, ita est & mihi vehementer placet. Nam & didicit, & omissis cæteris studiis id egit unum sesеque quotidianis commentationibus acerrime exercuit. Itaque & lectis utitur verbis & frequentibus; & splendore vocis, dignitate motus, fit speciosum & illustre quod dicitur: omniaque sic suppetunt, ut ei nullam deesse virtutem Oratoris putem. *Brut.* 367. Dolebam, Patres conscripti, illo æmulo atque imitatore studiorum meorum, quasi quodam socio à me & comite distracto .... quis enim est illo, aut nobilitate, aut probitate, aut optimarum artium studio, aut innocentia, aut ullo genere laudis præstantior? *Pro Marcel.* 1. Nostri enim sensus, ut in pace semper, sic tum etiam in bello congruebant. *Ibid.* 6. Qui hoc tempore ipso .... in hoc communi nostro & quasi fatali malo, consoletur se cum conscientia optimæ mentis, tum etiam usurpatione ac renovatione doctrinæ. Vidi enim Mitylenis nuper virum, atque ut dixi, vidi plane virum. Itaque cum eum antea tui similem in dicendo viderim, tum vero nunc doctissimo viro tibique, ut intellexi, amicissimo Cratippo, instructum omni copia, multo videbam similiorem. *Brut. ibid. Senec. Consol. ad Helvid. p.* 79.

de tous les Magistrats Romains à s'opposer aux entreprises de César. L'élevation naturelle de son esprit & l'ancienne splendeur de sa famille lui faisoient souffrir impatiemment l'idée d'un Maître ; & lorsqu'après la journée de Pharsales il eut cherché une retraite à Mitylene, sa résolution étoit d'y passer le reste de sa vie dans la tranquillité de l'étude, sans demander son pardon au Vainqueur, & sans l'accepter. Il y reçut la visite de Brutus, qui le trouva, suivant le témoignage de Ciceron, » aussi heureux, dans un tems » misérable, par l'innocence & la mo» dération de ses désirs, qu'on puisse » espérer de l'être dans la condition » humaine ; environné de Sçavans & » de Philosophes Grecs, ardent à » multiplier ses lumieres, & si con» tent de sa situation, que Brutus en » retournant vers l'Italie, crut aller » en exil plutôt qu'il n'y laissoit Mar» cellus.

An. de R. 708. Cicer 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

Son meurtrier sortoit d'une famille qui avoit possedé quelques Emplois publics (*a*), & lui-même avoit été Questeur. S'étant attaché à la fortune de Marcellus, il revenoit à Rome avec

(*a*) Vid. Pigh. Annal. A. U. 691.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III
M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

lui, après l'avoir suivi à la guerre & dans son exil. Sulpicius n'explique pas la cause de son crime, & sa mort fut si prompte qu'il sembloit avoir eu dessein d'en étouffer la connoissance dans son propre sang. Cependant Ciceron jugea que ses dettes lui ayant fait appréhender quelqu'embarras en arrivant à Rome (a), il avoit pressé Marcellus de les payer ou de lui servir de caution, & que n'ayant pû l'y faire consentir, il l'avoit tué dans un transport de rage. D'autres ont crû que c'étoit la jalousie & l'impatience de se voir supplanté dans l'estime & la faveur de Marcellus, par quelques autres Romains qui s'étoient attachés (b) à lui plus nouvellement.

Le bruit de cette horrible avanture ne causa pas moins de frayeur que d'étonnement aux Citoyens de Rome; & dans un tems où tous les esprits étoient tournés naturellement à la défiance, il ne s'en trouva qu'un trop grand nombre qui jetterent leurs soup-

(a) Quanquam nihil habes quod dubitem, nisi ipsi Magio quæ fuerit causa amentiæ: pro quo quidem etiam sponsor Sunii factus est. Nimirum id fuit. Solvendo enim non erat. Credo eum à Marcello petiisse aliquid, & illum, ut erat, constantius respondisse. *Ad Att.* 13. 10.

(b) Indignatus aliquem amicorum ab eo sibi præferri. *Val. Max.* 9. 11.

çons sur César. Cette pensée fit tout d'un coup tant de progrès, que chacun jugeant de ses dangers par le sort d'un homme si estimé, commença plus sérieusement que jamais à trembler pour soi-même. Ciceron ne se défendit pas mieux de la frayeur commune. Il regarda cet évenement comme le prélude de quelque mal encore plus rédoutable ; & ses amis augmenterent sa crainte, en lui faisant observer, que de tous les Sénateurs (*a*) Consulaires il étoit le plus exposé à l'envie. Atticus même l'exhorta vivement à prendre soin de sa personne, & le pressa de s'assurer, par toutes sortes d'épreuves, de la fidelité des gens qui le servoient. Mais les amis de César dissiperent bien-tôt ces noires allarmes ; & lorsque les circonstances du crime furent mieux connuës, on se persuada encore plus facilement qu'il ne devoit être attribué qu'à la fureur de Magius.

An. de R. 708. Cicer. 63. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

Il se répandit dans le même tems un autre bruit, dont les suites auroient

(*a*) Minime miror te & graviter ferre de Marcello, & plura vereri periculi genera. Quis enim hoc timeret, quod neque acciderat antea, nec videbatur natura ferre ut accidere posset? Omnia igitur metuenda, &c. *Ad Att.* 13. 10.

An. de R. 708. Cicer. 61.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

été dangereuses, si l'on n'eut pris soin de l'arrêter dans sa naissance. Un imposteur, se faisant passer pour le petit-fils de Caius Marius, en prit hautement le nom, & cherchoit à se faire des Partisans en Italie. Il eut la hardiesse d'écrire à Ciceron une Lettre vive & touchante, qu'il lui fit porter par quelques jeunes gens (a) qu'il s'étoit associés, dans laquelle il s'efforçoit de lui prouver son origine & d'obtenir sa protection contre les Ennemis du nom de Marius. » Il le conjuroit » par l'alliance de leurs familles, » par le Poëme que Ciceron avoit » autrefois composé à l'honneur de » son Compatriote, par l'éloquence » de Lucius Crassus son Grand pere » maternel, dont Ciceron avoit célebré aussi le mérite, de s'interesser à » sa fortune & de prendre la défense » de sa cause. Ciceron lui répondit qu'étant parent de César, dont tout le

(a) Heri quidam Urbani, ut videbantur, ad me mandata & literas attulerunt à C. Mario, C. F. C. N. multis verbis agere mecum per cognationem, quæ mihi secum esset, per eum Marium quem scripsissem, per eloquentiam L. Crassi avi sui; ut se defenderem,.... rescripsi nihil ei Patrono opus esse, quoniam Cæsaris, propinqui ejus, omnis potestas esset, viri optimi & hominis liberalissimi : me tamen ei fauturum. *Ad Att.* 12. 49.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, General de la Cavalerie.

monde connoissoit les inclinations généreuses, & qui avoit une puissance absoluë dans l'Etat, il ne devoit pas chercher un autre Patron ; mais qu'il ne refusoit pas néanmoins de lui rendre service. L'imposture dura peu. César découvrit à son retour que ce prétendu Marius (a) n'étoit qu'un Maréchal, dont le véritable nom étoit Herophilus. Il se contenta de le bannir de l'Italie.

Dans le cours de cette année, Ariarathes fils & présomptif heritier d'Ariobarzanes Roi de Cappadoce, vint à Rome ; & Ciceron, qui avoit toujours entretenu quelques liaisons avec sa famille, sur-tout depuis qu'il avoit conferé le titre de Roi à son Pere pendant son Consulat, se crut obligé d'envoyer un de ses gens au-devant de lui, pour lui offrir un logement dans sa maison. Mais ce Prince (b) étoit déja

(a) Herophilus, Equarius medicus, C. Marium septies Consulem, avum sibi vindicando, ita se extulit ut coloniæ veteranorum complures & municipia splendida, collegiaque fere omnia Patronum adoptarent.... Cæterum decreto Cæsaris extra Italiam relegatus, &c. *Val. Max.* 9 15.

(b) Ariarathes, Ariobarzani filius, Romam venit. Vult, opinor, regnum aliquod emere à Cæsare ; nam quo modo nunc est, pedem ubi ponat in suo, non habet omnino unum. Sestius noster Parochus publicus occupavit : quod quidem facile patior. Verumtamen, quod mihi

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

engagé par Seſtius, dont l'office étoit de recevoir aux dépens du Public les Princes étrangers & les Ambaſſadeurs. Ciceron s'en affligea d'autant moins que ſes affaires domeſtiques ne lui permettoient pas de faire une dépenſe extraordinaire. Il écrivit à Atticus : „ Ariarathes eſt venu ſans doute pour acheter de Céſar quelque Royaume, car il n'a pas un pied de terre dont il puiſſe ſe dire le maître.

Le goût de Ciceron n'étant pas diminué pour la ſolitude, l'emploi qu'il y faiſoit de ſon tems étoit à lire & à compoſer. C'étoit ſon unique occupation (*a*), la nuit & le jour. „ On ne ſe perſuaderoit jamais, dit-il, combien j'écris ; car je ne connois pas le ſommeil, & ſi je n'avois cette reſſource dans mes chagrins, j'ignore en vérité ce que je deviendrois. L'objet de ſon travail étoit ces mêmes études de Philoſophie qu'il avoit aimées dans ſa jeuneſſe, & pour leſquelles il recommençoit à ſentir la même

ſummo beneficio meo, magna cum fratribus illius neceſſitudo eſt, invito eum per literas ut ad me diverſetur. *Ad Att.* 13. 2.

(*a*) Credibile non eſt quantum ſcribam die, quin etiam noctibus ; nihil enim ſomni. *Ibid.* 26. Niſi mihi hoc veniſſet in mentem, ſcribere ea neſcio quæ, quo verterem me non haberem. *Ibid.* 10.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

passion. Il avoit entrepris de transmettre dans sa langue naturelle tout ce que les Grecs avoient écrit sur les différentes parties de la Philosophie. » Dans la néceffité, dit-il, où je suis » de renoncer aux affaires publiques, » je n'ai pas d'autre moyen de me » rendre utile, qu'en instruisant les » esprits & en travaillant à la réforma- » tion des mœurs. Les malheurs de » l'Etat m'en ont fait même une loi » néceffaire ; car pendant la confusion » des armes, il m'étoit impoffible de » rendre service à ma Patrie suivant » mon ancienne méthode ; & ne pou- » vant être oisif, je n'ai rien connu » de plus avantageux dont je puiffe » faire mon occupation. Je me flatte » donc que non-seulement on me par- » donnera, mais qu'on aura peut-être » quelques graces à me rendre, de » ce qu'après avoir vû tomber le Gou- » vernement au pouvoir d'un seul Ci- » toyen, je ne me suis ni dérobé ab- » solument au Public, ni livré sans » réserve à ceux qui s'étoient saisis de » l'autorité, & j'ai sû garder un juste » temperamment entre la soumiffion » aveugle pour la fortune d'autrui & » l'abbattement exceffif dans la mien-

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III.
M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

» ne. J'ai appris de Platon & de la Philosophie que ces révolutions d'Etat sont naturelles, & que les Gouvernemens passent quelquefois d'un petit nombre à plusieurs, & de plusieurs à un seul. Tel a été le sort de notre République. Quand je me suis vû chassé de mon rang & dépoüillé de ma dignité, j'ai fait mon partage de ces études, pour y trouver tout à la fois & le remede de mes peines, & le moyen de me rendre aussi utile à ma Patrie que je pouvois l'être encore. Mes Livres ont pris la place de mes délibérations au Sénat & de mes Discours au Peuple, & j'ai substitué les méditations de la Philosophie (*a*) aux raisonnemens politiques, & aux soins de l'Etat.

Le premier fruit de son travail, fut un Dialogue qu'il nomma *Hortensius*, pour faire honneur (*b*) à la mémoire de cet illustre Ami Il y entreprenoit la défense de la Philosophie contre toutes

(*a*) De Divinat. 2. 2. De Fin. 1. 3.

(*b*) Cohortati sumus, ut maxime potuimus, ad Philosophiæ studium eo libro qui est inscriptus, Hortensius. *De Divin.* 2. 1. Nos autem universæ Philosophiæ vituperatoribus respondimus in Hortensio. *Tusc. disp.* 2. 2.

les objections qu'elle avoit essuyées jusqu'alors. Cet Ouvrage est perdu depuis long-tems, mais c'est à sa lecture que St. Augustin fut redevable du premier penchant qu'il conçut pour l'étude (*a*) de la Philosophie Chrétienne. Quelque tems après, Ciceron publia un Traité en quatre Livres, pour expliquer & pour défendre les principes des Académiciens. C'étoit la secte dont il faisoit profession, non-seulement (*b*) parce qu'il la trouvoit la plus sensée, mais parce qu'il avoit plus de goût pour l'élégance & la modestie qui faisoit comme son partage, que pour la méthode dure & arrogante des autres Philosophes. Il avoit déja donné deux ouvrages sur le même sujet, l'un sous le titre de *Catulus*, & l'autre sous celui de *Lucullus*; mais faisant réfléxion que le fond de la ma-

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III.
M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

(*a*) Il est certain que tous les Peres de l'Eglise Latine ont fait beaucoup d'usage des Ecrits de Ciceron, particuliérement saint Jerôme, qui n'eut pas autant de reconnoissance que saint Augustin; car en ayant conçû quelque scrupule, il dégoûta tous ses disciples de cette lecture en leur déclarant que depuis plus de quinze ans il n'avoit touché ni Ciceron ni Virgile, ni aucun autre Auteur Payen. Ruffin le tailla beaucoup de cette déclaration. *Vid. Hieron. Oper. T. 4 part. 2. pag.* 414. *It. part. 1. p.* 288. *Ed. Bened.*

(*b*) Quod genus philosophandi minimè arrogans, maximeque & constans & elegans arbitraremur, quatuor Academicis libris ostendimus. *De Div.* 2, 1.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

tiere ne convenoit point au caractere de ces deux grands hommes, qui ne s'étoient pas distingués par cette sorte d'étude, il les mit sous les noms de *Caton* & de *Brutus*. Varron s'étant servi d'Atticus pour lui marquer le désir qu'il avoit de voir aussi son nom à la tête de quelqu'un de ses Ouvrages, il réforma son Plan, & l'ayant distribué en quatre Livres qu'il adressa à Varron, il prit pour lui-même le rôle de Philon, qui étoit le défenseur des principes de l'Académie, & Varron eut celui d'Antiochus, qui s'efforçoit de les renverser. Atticus étoit introduit, pour modérateur de la dispute. L'ouvrage fut travaillé avec tant de soin, qu'il devint un présent digne de Varron. Ciceron le reconnut lui même : „ Si l'amour pro„ pre (*a*), dit-il, ne me fait pas illu„ sion, les Grecs n'ont rien de mieux „ dans ce genre. Il ne reste de ces quatre Livres qu'une partie du premier ;

(*a*) Er o illam Ακαδημικὴν, in qua homines, nobiles illi quidem, sed nullo modo Philologi, nimis acute loquuntur, ad Varronem transferamus .... Catulo & Lucullo alibi reponemus. *Ad Att.* 13. 12. Quod ad me de Varrone scripseras, totam Academiam ab hominibus nobilissimis abstuli ; transtuli ad nostrum sodalem, & ex duobus libris contuli in quatuor. ... Libri quidem ita exierunt, (nisi me forte communis φιλαυτία decipit) ut in tali genere, ne apud Græcos quidem quicquam simile, *Ibid.* 13. 16. 19.

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

tandis que le second Livre de la premiere édition, qu'il avoit pris tant de peine à supprimer, s'est conservé tout entier, sous son ancien titre de *Lucullus*.

Il publia dans le cours de la même année un de ses meilleurs ouvrages, & sur une des plus importantes parties de la Philosophie. Ce fut le Traité *de Finibus*, ou du souverain bien & du souverain mal (*a*), composé suivant la méthode d'Aristote. Il y expliqua avec autant d'élegance que de clarté l'opinion de toutes les anciennes sectes sur cette grande question. „ C'est (*b*) à ce „ point, dit il, que toutes les vûes & „ tous les mouvemens de la vie doi„ vent se rapporter pour la rendre „ tranquille & heureuse. C'est à quoi „ la nature nous porte comme à sa der„ niere fin. Le Traité est divisé en cinq Livres. Dans les deux premiers il expose & réfute la doctrine d'Epicure, qui est défendue par Torquatus, dans

(*a*) Quæ autem his temporibus scripsi Αριστοτέλειον morem habent. Ita confeci quinque libros περὶ τελῶν. *Ibid.* 19.

(*b*) Tum id, quod his libris quæritur, quid sit finis, quid extremum, quid ultimum, quo sint omnia bene vivendi recteque faciendi consilia referenda: quid sequatur natura ut summum ex rebus expetendis; quid fugiat ut extremum malorum. *De Finib.* I. 4.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

une conférence, dont la scene est à sa Maison de Cumes, en présence de Triarius qui étoit venu lui rendre visite avec Torquatus. Dans les deux Livres suivans, il attaque les principes des Stoïciens, dont Caton se fait le défenseur, dans une rencontre qu'on suppose arrivée à la Bibliotheque de Lucullus. Le cinquiéme Livre contient les opinions de l'ancienne Académie, ou des Peripateticiens, expliquées par Pison, dans un troisiéme dialogue, qui se fait à Athenes, en présence de Ciceron, de Quintus son frere, de Lucius son cousin, & d'Atticus. Les Critiques ont observé quelques défauts d'exactitude dans ce dernier dialogue. Pison, par exemple (*a*), rappelle un endroit des précedens, quoiqu'il n'y ait eu aucune part & qu'on n'explique point de quelle maniere il en a eu la connoissance. Mais des fautes si légeres doivent être attribuées à la multitude d'affaires dont Ciceron étoit alors accablé, & qui lui laissant à peine le tems d'écrire, lui ôtoient à plus forte raison celui de revoir ses Ouvrages. Il adressa celui-ci (*b*) à Brutus, en échange d'un

(*a*) Vid Præfat. Davis in Lib. de Fin.

(*b*) De Fin. 1. 3.

Traité de la Vertu, que Brutus lui avoit dédié.

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Les questions Tusculanes suivirent immédiatement, & ne servirent pas moins à soutenir sa réputation. Elles sont divisées aussi en cinq Livres, sur les plus importantes questions de la Philosophie. Le premier nous apprend à mépriser les terreurs de la mort, & à la regarder moins comme un mal que comme un véritable bien ; le second à supporter l'infortune avec courage ; le troisieme, à moderer nos inquiétudes & nos plaintes dans les plus grands malheurs de la vie ; le quatriéme à nous rendre maîtres de nos passions ; & dans le cinquiéme, on prouve que la vertu suffit pour nous rendre heureux. Ciceron n'alloit gueres à sa Maison de campagne sans être accompagné de quelques-uns de ses meilleurs Amis ; & loin de s'y réjouir par des Fêtes & par les autres amusemens de l'oisiveté, ils n'y cherchoient ensemble qu'à se fortifier le cœur ou à s'éclairer l'esprit par leurs lectures & leurs entretiens. Ayant ainsi passé cinq jours à sa Maison de Tusculum, occupé avec ses Amis à discuter tous ces points, il réduisit leurs entretiens dans une forme plus exacte,

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

& leur donna pour titre le nom même de sa Maison. Il rapporte la maniere dont se tenoient ces Conferences (*a*). Après avoir employé le matin à la déclamation & aux autres exercices de la Rhétorique, on s'assembloit l'après-midi dans une galerie qui portoit le nom d'Académie, & qui étoit destinée uniquement à cet usage. Cette maniere de s'assembler s'appelloit, d'après les Grecs, *tenir Ecole*. Le Président invitoit la Compagnie à proposer une question sur laquelle on pût s'exercer. Il se trouvoit toujours quelqu'un qui s'étoit préparé à faire cette ouverture; & ce qui étoit proposé, devenoit le sujet de la dispute.

Ciceron composa vers le même tems un Eloge funebre de Porcia, sœur de Caton, & femme de Domitius Ænobarbus, mortel Ennemi de César; ce qui confirme encore combien il étoit éloigné de faire servilement sa cour

(*a*) In Tusculano, cum essent complures mecum Familiares, ponere jubebam de quo quis audire vellet; ad id, aut sedens, aut ambulans disputabam. Ita dierum quinque Scholas, ut Græci appellant, in totidem libros contuli. *Tusc. disp.* 1. 4. Itaque cum ante meridiem dictioni operam dedissemus, post meridiem in Academiam descendimus: in qua disputationem habitam non quasi narrantes sed iisdem fere verbis ut actum disputatumque est. *Ibid.* 2. 3. 3. 3.

aux Vainqueurs. Varron & Lollius entreprirent de traiter le même sujet, & Ciceron écrivit à Atticus pour se procurer leurs piéces ; mais le tems nous les a ravies toutes trois. Celle de Ciceron semble mériter d'autant plus nos regrets (*a*) qu'il l'avoit revûë avec beaucoup de soin, pour en communiquer des copies exactes à Domitius & à Brutus.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

César avoit poursuivi dans cet intervalle les fils de Pompée avec la derniere vigueur, & s'occupoit alors à rétablir en Espagne la paix & la soumission. Il fit la politesse à Ciceron de lui écrire de sa propre main ses desseins & ses succès. Hirtius lui marqua aussi la défaite & la fuite des deux Freres, & cette nouvelle ne le chagrina point ; car malgré l'indifférence qu'il avoit pour l'évenement d'une guerre dont il n'attendoit aucun avantage pour l'Etat, de quelque côté que la fortune pût se déclarer, l'opinion qu'il avoit conçue de la fierté & de la violence du

(*a*) Laudationem Porciæ tibi misi correctam ; ac eo properavi, ut si forte aut Domitio filio, aut Bruto mitteretur, hæc mittetur. Id si tibi erit commodum, magnopere cures velim ; & velim M. Varronis Lolliique mittas laudationem. *Ad Att.* 13. 48. *Ibid.* 37.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

jeune Sextus Pompée, faisoit pancher ses vœux pour César. „ Hirtius (*a*), „ dit-il dans une de ses Lettres, m'a „ écrit que Sextus Pompée s'étoit re„ tiré de Cordoüe dans la haute Es„ pagne, & que Cnæus son frere s'est „ sauvé aussi, dans quelque lieu que „ j'ignore & que je ne me soucie „ point de sçavoir. Ce sentiment paroît avoir été commun à tous les Partisans de la République ; car on le trouve exprimé encore plus clairement dans une Lettre (*b*) de Cassius à Ciceron : „ Que je meure, dit-il, si „ je n'ai quelqu'inquiétude sur le suc„ cès de cette guerre d'Espagne, & si „ je n'aimerois pas mieux m'en tenir „ à notre ancien Maître, dont nous „ connoissons du moins la clémence, „ que d'essayer d'un nouveau dont je „ redoute le caractere. Vous sçavez „ quel fou c'est que ce Cnæus, com„ ment il prend la cruauté pour une

(*a*) Hirtius ad me scripsit Sext. Pompeium Corduba exisse & fugisse in Hispaniam citeriorem ; Cnæum fugisse nescio quo, neque enim curo. *Ad Att.* 12. 37.

(*b*) Peream nisi sollicitus sum ; ac malo veterem & clementem dominum habere, quam novum & crudelem experiri. Scis Cnæus quam sit fatuus ; scis quomodo crudelitatem virtutem putet ; scis, quam se semper à nobis derisum putet. . . . . Vereor ne nos rustice gladio velit, &c. *Ep. fam.* 15. 19.

An. de R. 707. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

» vertu, & comment il s'eſt toûjours » imaginé que nous prétendions le » railler. J'appréhende qu'il ne penſe » déja trop ſérieuſement à nous faire » payer nos railleries d'une maniere » un peu ruſtique, c'eſt-à-dire avec » l'épée.

Le jeune Quintus Ciceron, qui avoit ſuivi Céſar en Eſpagne, recommençant à ſe perſuader que le plus ſûr moyen pour plaire & pour avancer ſa fortune, étoit de parler au déſavantage de ſon Oncle, ſe livra plus que jamais au penchant (*a*) qu'il avoit à médire de lui. Ciceron écrivant à Atticus : » Il n'y a rien de nouveau, lui » dit-il, ſi ce n'eſt qu'Hirtius a pris » querelle pour ma défenſe, avec » mon Neveu, qui ne ceſſe point de » parler mal de moi, particuliérement » quand il eſt à table. Il ne ménage pas » plus ſon Pere. Mais ce qu'il dit de » plus croyable, eſt que nous ſommes » irréconciliables avec Céſar ; que

(*a*) Novi ſane nihil, niſi Hirtium cum Quinto acerrime pro me litigaſſe ; omnibus eum locis facere, maximeque in conviviis ; cum multa de me, tum redire ad Patrem ; nihil autem ab eo tamen credibile dici, quam alieniſſimos nos eſſe à Cæſare, fidem nobis habendam non eſſe, me vero cavendum. Φοβερὸν ἦν, niſi viderem ſcire regem me animi nihil habere. *Ad Att.* 13. 37.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III.
M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

» César doit bien se garder de prendre confiance à nous, & qu'il doit sur-tout se défier de moi. Rien ne seroit plus terrible, si je ne sçavois que notre Roi ne me croit plus le moindre courage.

Atticus apportoit tous ses soins à modérer l'impatience de Ciceron sous un Gouvernement qui s'éloignoit de plus en plus de l'ancienne forme, & l'exhortoit sans cesse à marquer plus d'estime pour l'amitié de César. Elle lui étoit offerte avec tant d'empressement, que sur les plaintes continuelles qu'il faisoit de son esclavage & de l'indignité de sa condition présente, Atticus prit plaisir à lui faire observer que si les soins assidus & le zele dans les services étoient une marque (*a*) de servitude, il étoit moins l'esclave des Vainqueurs qu'ils n'étoient les siens. Il le pressoit dans la même vûë de composer quelqu'Ouvrage qui pût être adressé à César. Mais Ciceron n'y étoit pas porté par son penchant. Il sentoit toute la difficulté d'une entreprise qui auroit toujours un air de flatterie, & qui ne manqueroit pas d'avilir son caractere.

(*a*) Et si me Hercule, ut tu intelligis, magis mihi isti serviunt, si observare servire est. *Ad Att.* 13. 49.

Cependant

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

Cependant tous ses autres amis lui faisant les mêmes instances, il composa une Lettre pour César, sur laquelle on lui conseilla de prendre le sentiment d'Hirtius & de Balbus. C'étoit une exhortation à rétablir la paix & la liberté de la République, avec quelques avis sur la guerre contre les Parthes, qu'il lui conseilloit de remettre après qu'il auroit affermi l'ordre & la tranquillité dans les affaires domestiques. Cette Piece, dit-il, ne contenoit rien qui ne fût digne d'un Romain. Mais il y regnoit un esprit de liberté qu'Hirtius & Balbus trouverent excessif (*a*), quoiqu'Atticus en parût satisfait. Ciceron plus refroidi que jamais par cette objection prit le parti de supprimer sa lettre; & lorsqu'Atticus recommença ses avis; pour lui inspirer plus de complaisance, il lui fit

(*a*) Epistolam ad Cæsarem mitti video tibi placere. Mihi quidem hoc idem maxime placuit, & eo magis, quod nihil est in ea nisi optimi Civis; sed ita optimi, ut tempora quibus parere omnes politici præcipiunt: sed scis ita nobis esse visum ut isti ante legerent. Tu igitur id curabis. Sed nisi plane intelliges iis placere, mittenda non est. *Ad Att.* 12. 51. De Epistola ad Cæsarem, κιτρφικα. Atque id ipsum, quod isti aiunt illum scribere, se nisi constitutis rebus non iturum in Parthos, idem ego suadebam in illa Epistola. *Ibid.* 13. 31.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

une réponse pleine de noblesse & de fermeté :

» (*a*) J'avois raison de penser qu'avant que d'envoyer ma Lettre à César il falloit la faire voir à ses amis. C'est un égard que je devois avoir pour eux & une précaution que je devois prendre pour moi. La franchise avec laquelle ils m'ont dit ce qu'ils en pensoient, me fait beaucoup de plaisir ; & ce qui m'en fait encore plus, c'est que pour les contenter, il faudroit refondre toute la Lettre, ce que je ne ferai point assurément. Mais après tout, pour parler à César de la guerre des Parthes, ne me suffisoit-il pas de savoir que cela lui feroit plaisir ? Et me suis-je proposé autre chose dans toute ma Lettre que de lui plaire ? S'il avoit été question de lui donner de bons conseils, aurois-je eu le moindre embarras ? Il vaut mieux laisser là cette Lettre, car lorsqu'il n'y a pas beaucoup à gagner en réüssissant, & qu'on peut perdre quelque chose si l'on ne réüssit pas, pourquoi risquer ? Sur tout puisque j'ai lieu de

(*a*) Ad Att. 13. 27.

» craindre après avoir attendu si long- » tems à l'écrire, que César ne se per- » suade que je ne l'aurois pas écrite si » la guerre n'avoit pas été entiere- » ment finie. J'appréhende aussi qu'il » ne s'imagine que c'est comme une » compensation & un dédommage- » ment que je veux lui donner pour » l'éloge que j'ai fait de Caton. Que » vous dirai-je ? Je me repentois fort » de m'être engagé, & c'est un bon- » heur pour moi qu'on ne soit pas con- » tent de ma Lettre. J'aurois été expo- » sé à la malignité & à la censure de » ses Courtisans, sans excepter votre » néveu.... (a) Dans une autre occa- » sion : Pour cette Lettre, dit-il, que » vous voudriez que j'écrivisse à César, » je vous jure que je ne puis faire cet » effort sur moi-même. Ce n'est pas la » honte qui me retient, quoiqu'elle » dût avoir plus de force que tout au- » tre motif. En effet, quelle honte » n'est-ce pas pour moi de m'abaisser » jusqu'à la flaterie, puisque je devrois » même être honteux de vivre ? Mais » après la démarche que j'ai faite, ce » n'est plus ce qui m'embarrasse. Je » voudrois bien pouvoir me servir de

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

(a) Ibid. 13. 28.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Julius Cæsar, Dictateur III.
M. Æmilius Lepidus, Général de la Cavalerie.

» cette excuſe ; elle ſeroit digne de » moi. La véritable raiſon, c'eſt que » je ne vois pas comment il faudroit » m'y prendre. Vous ſçavez ſur quoi » roulent tous les diſcours que des » gens habiles & éloquens ont adreſſés » à Alexandre. Ce ſont des conſeils » qu'ils donnoient à un jeune Prince » qui aſpiroit à la véritable gloire, » & qui ſouhaitoit qu'on lui montrât » le chemin qui conduit à l'immorta- » lité. On pouvoit traiter ce ſujet avec » dignité. Puis-je en faire autant de » celui que j'ai à traiter ? Cependant » j'en avois tiré parti le mieux que j'a- » vois pû : mais parce que dans ma » Lettre il y a des maximes un peu » plus ſaines que celles de leur Parti, » ils n'en ſont pas contens. Je m'en » conſole, & je vous aſſure que je » ſerois très-fâché que cette Lettre » eût été envoyée. Faites réflexion » que ce Prince inſtruit par Ariſtote, » & qui fit paroître d'abord, avec un eſ- » prit ſi élevé, une ſi grande modeſtie, » ne fut pas plutôt déclaré Roi qu'il » devint ſuperbe, cruel & emporté. » Comment donc un homme dont l'i- » mage eſt portée à côté de celles des » Dieux & placée dans le Temple de

» Romulus, se contenteroit-il d'une
» Lettre où la flaterie ne seroit pas
» outrée? J'aime mieux qu'il soit fâ-
» ché que je ne lui écrive point, que
» s'il l'étoit de ce que je lui aurois
» écrit. Enfin, qu'il en pense ce qu'il
» voudra; je suis délivré de cet em-
» barras où j'ai été si long-tems &
» dont je vous priois de me tirer. Je
» souhaite plus à présent que je ne
» craignois alors, d'être exposé à tout
» son ressentiment. Je suis préparé à
» tout.... Enfin, dans une autre oc-
» casion: » Ne me parlez plus de
» cette Lettre que j'écrivois à César.
» Ce que ses amis disent qu'il leur
» mande, qu'il ne portera la guerre
» chez les Parthes qu'après avoir fait
» prendre une bonne forme aux affai-
» res de la République, je le lui con-
» seillois dans cette Lettre. J'ajoutois
» néanmoins que s'il avoit un autre
» dessein, je lui permettois de le sui-
» vre. En effet, César attend pour se
» déterminer que je lui dise mon avis,
» & il ne fera rien que par mes con-
seils. Laissons tout cela, mon cher
» Atticus, & soyons du moins à moi-
» tié libres. Nous ne le serons qu'en

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

» nous taisant & en nous cachant (a).

Cet incident, tout leger qu'il est en apparence, fait naître une refléxion fort naturelle sur l'effet que le pouvoir arbitraire a toujours eu pour la ruine du génie & pour l'extinction de la vérité & du bon sens. A peine la liberté expiroit à Rome, que nous voyons un des plus beaux Esprits qui soit jamais sorti du sein de la République, si embarrassé dans sa maniere d'écrire & dans le choix de son sujet, que la crainte d'offenser lui fait prendre le parti de supprimer entierement son Ouvrage. C'est la même cause qui a fait tomber par dégrés le Langage & le Génie Romain, de cette parfaite Elegance qu'on admire dans Ciceron, jusqu'à cette grossiereté & cette barbarie qu'on trouve dans les productions du bas Empire.

César ne pensoit à rien moins qu'à se défaire de son pouvoir ; & de-là venoient également les témoignages de consideration & d'amitié qu'il donnoit à Ciceron, & la conduite froide & reservée que Ciceron tenoit avec

(a) Obsecro, abjiciamus ista & semiliberi saltem simus : quod assequemur & tacendo & latendo. *Ibid.* 31.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

lui. Il auroit voulu trouver quelque moyen de rendre son autorité douce & supportable à un Citoyen, dont il connoissoit l'invincible aversion pour la tirannie. Il semble même qu'il le redoutoit ; non qu'il le crût capable d'attenter à sa vie, mais il appréhendoit que ses insinuations, ses railleries & son autorité, ne fissent naître à d'autres le dessein de quelque violence. D'ailleurs il auroit souhaité de pouvoir tirer quelque témoignage public de son approbation, & de se procurer dans ses Ecrits une espece de recommandation à la posterité.

Ciceron voyant au contraire que César ne faisoit rien pour le rétablissement de la République, & que les premieres esperances dont il s'étoit flaté s'évanouissoient de jour en jour, devint plus indifferent que jamais pour tout ce qui n'avoit point de rapport à ce but. La liberté étoit la seule condition qui pût lui faire accepter sincerement l'amitié du Vainqueur, & penser ou parler de lui respectueusement. Il ne connoissoit rien, hors de là, qu'il pût regarder comme une faveur, puisque la recevoir d'un Maître c'étoit faire outrage à sa propre dignité, &

An. de R. 708. Cicer. 62. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

déguiser sous de fausses apparences une misere réelle. L'étude continuoit donc d'être son unique ressource. Il étoit tranquille, il se croyoit libre, tandis qu'il s'entretenoit avec ses livres. (*a*). Ainsi, parlant du malheur des conjonctures dans une Lettre à Cassius : » Vous me » demandez, lui dit-il, ce qu'est de» venu ma Philosophie ? La votre, je » le sais, est dans votre cuisine ; mais » la mienne m'est à charge. J'ai honte » de me voir Esclave, & je m'efforce » de m'occuper d'autre chose, pour » ne pas entendre les reproches de » Platon.

Avant que César fût revenu d'Espagne, Antoine quitta brusquement l'Italie, pour lui aller faire son compliment dans le lieu même de ses triomphes, ou du moins pour le joindre sur la route. Mais dès le premier jour de sa marche, il reçut des dépêches qui l'obligerent de retourner sur ses pas avec la même précipitation. Ce changement excita de nouvelles allarmes dans la Ville, sur tout entre les Partisans de Pompée, qui commencerent

(*a*) Ubi igitur, inquies, Philosophia ? Tua quidem, in culina : mea molesta est. Pudet enim servire. Itaque facio me alias res agere, ne convicium Platonis audiam. *Epist. fam.* 15. 18.

à craindre sérieusement qu'après avoir surmonté toutes sortes d'obstacles, César ne revînt avec la résolution d'exercer de sang-froid une cruelle vengeance sur tous ses Ennemis, & qu'il n'eût renvoyé Marc Antoine pour faire l'ouverture de cette scene sanglante. Ciceron même ne fut pas sans inquiétude. Mais Balbus & Oppius se hâterent de l'en délivrer (*a*), en lui écrivant les raisons du retour d'Antoine, qui n'étoient fâcheuses que pour lui-même. Il avoit acheté les Maisons de Pompée & tous ses meubles, dans la vente que César en avoit fait faire à son retour d'Espagne; & se fiant à son crédit, il s'étoit persuadé qu'on le dispenseroit de payer. Mais César fatigué de ses extravagances & de ses débauches, étoit si éloigné de lui accorder cette grace, que prenant le ton d'un Maître absolu, il envoya ordre à L. Plancus (*b*), Préteur de Rome, de lui faire payer tout

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

(*a*) Heri cum ex aliorum litteris cognovissem de Antonii adventu, admiratus sum nihil esse in tuis. *Ad Att.* 12. 18. De Antonio Balbus quoque ad me cum Oppio conscripsit, idque tibi placuisse, ne perturbarer. Illis egi gratias. *Ibid.* 19.

(*b*) Appellatus es de pecunia quam pro domo, pro hortis, pro sectione debebas; & ad te, ad prædes tuos milites misit. *Phil.* 2. 29. Idcirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbasti, ne L. Plancus prædes tuos venderet. *Ibid.* 31.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Géneral de la Cavalerie.

ce qu'il devoit, ou de s'adresser à ses Cautions, suivant les engagemens qu'il avoit pris par son contrat. C'étoit sur cette nouvelle qu'il étoit retourné si promptement à Rome, pour se garantir de l'affront qui le menaçoit, & trouver quelque moyen de satisfaire César. Mais il en conserva un ressentiment si vif, qu'on prétend qu'il s'engagea dans une conspiration contre sa vie. César du moins en (*a*) fit ouvertement ses plaintes dans l'Assemblée du Sénat.

La guerre d'Espagne ayant fini par la mort de Cnæus Pompée & par la fuite de Sextus, César acheva la réponse qu'il méditoit depuis long-tems à l'Eloge de Caton, & l'envoya aussitôt à Rome, où elle fut publiée. Ciceron en prit occasion de lui écrire, pour le remercier de la politesse avec laquelle il étoit traité dans cet Ouvrage, & (*b*) pour lui faire son compliment sur

(*a*) Quin his ipsis temporibus domum Cæsaris percussor ab isto missus. Deprehensus dicebatur esse cum sica De quo Cæsar, in Senatu, aperte in te invehens, questus est. *Ibid.* 29.

(*b*) Conscripsi de his libris Epistolam Cæsari, quæ deferretur ad Dolabellam, sed ejus exemplum misi ad Balbum & Oppium, scripsique ad eos ut tum deferri ad Dolabellam juberent meas literas, si ipsi exemplum probassent; ita mihi rescripserunt se nihil unquam legisse melius. *Ad Att.* 13. 50. Ad Cæsarem quam misi Epistolam, ejus

l'élégance du stile. Cette Lettre fut communiquée encore à Balbus & à Oppius, qui l'envoyerent aussi-tôt à César. Dans le compte qu'il en rend à Atticus, » Si je ne vous ai pas envoyé, » lui dit-il, une copie de ma Lettre à » César avant qu'elle fût partie, c'est » que je n'y ai pas pensé, & ce n'est » pas, comme vous vous l'imaginez, » que j'aie eu honte de vous laisser » voir une flatterie ridicule. Vous pou» vez compter que je lui ai écrit, com» me on s'écrit d'égal à égal. J'estime » fort ses deux Livres contre Caton, » comme je vous l'ai dit lorsque nous » étions ensemble. Il n'y a donc point » de flaterie dans ce que je lui ai écrit : » cependant je l'ai tourné de maniere » que je suis persuadé qu'il ne le lira » point sans plaisir.

An. de R. 708. Cicer. 61. C. Julius Cæsar, Dictateur III. M. Æmilius Lepidus, Géneral de la Cavalerie.

César revint à Rome vers la fin du mois (*a*) de Septembre, & se dépoüillant aussi-tôt de la qualité de Consul il en revêtit pour le reste de l'année Q.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

exemplum fugit me tum tibi mittere. Nec id fuit quod suspicaris, ut me puderet tui. Nec me hercule scripsi aliter quam si πρὸς τὸν ὅμοιονque scriberem. Bene enim existimo de istis libris, ut tibi coram. Itaque scripsi & ἀκολακεύτως, & tamen sic ut nihil eum existimem lecturum libentius. *Ibid.* 51.

(*a*) Utroque anno binos Consules substituit sibi in ternos novissimos menses. *Suet. Jul. Cæsar.* 76.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Fabius Maximus & C. Trebonius. Son Triomphe dont il s'occupa uniquement à son arrivée, fut le plus magnifique spectacle qu'on eût jamais donné au Peuple Romain. Mais au lieu d'applaudissemens & d'admiration, il n'obtint des Citoyens qu'un morne silence, signe de leur douleur à la vûë d'une Fête qui leur faisoit sentir la perte de leur liberté & la ruine des plus illustres Familles de Rome. Ils avoient déja donné les mêmes marques de tristesse aux jeux du Cirque, où la Statue de César avoit été portée en procession par l'ordre du Sénat, avec celles des Divinités de Rome. On n'avoit point entendu les acclamations ordinaires, au passage des Dieux les plus respectés, parce que personne ne vouloit qu'on pût les attribuer à César. Atticus écrivit ces circonstances à Ciceron (*a*), qui lui répondit : » Que » votre Lettre m'a causé de joie, quoi» qu'il n'y ait rien de plus triste que » le spectacle dont vous me faites le » recit !.... Je suis charmé que le Peu» ple n'ait pas même applaudi à la Sta-

(*a*) Suaves tuas litteras, etsi acerba pompa ! Populum vero præclarum, quod propter tam malum vicinum ne Victoriæ quidem plauserit. *Ad Att.* 13. 44.

» tue de la Victoire, à cause d'un si » mauvais voisinage. Brutus a passé » ici ; il voudroit fort que j'écrivisse » quelque chose à César, & je m'y » étois engagé : mais Brutus n'a qu'à » voir cette belle procession.... Cependant César, sans se rebuter de la froideur du Peuple, prit une autre voie pour le mettre de meilleure humeur. Il donna à toute la Ville deux somptueux festins, où les plus excellens vins de (a) Falerne & de Chios furent prodigués.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Peu de tems après son triomphe, le même honneur fut accordé au Consul Fabius, un de ses Lieutenans dans la guerre d'Espagne, pour avoir réduit à la soumission quelques parties de cette Province. Mais la magnificence & l'éclat du triomphe de César, firent trouver celui de Fabius fort méprisable. Dans l'un, les figures des Villes conquises, qui faisoient toûjours un des ornemens de ces Fêtes, étoient d'argent & d'ivoire ; & dans l'autre elles n'é-

(a) Quid non & Cæsar Dictator triumphi sui cœna, vini Falerni amphoras, Chii cados in convivia distribuit ? Idem in Hispaniensi triumpho Chium & Falernum dedit. *Plin. Hist.* 14. 15. Adjecit post Hispaniensem victoriam duo prandia. *Suet.* 38.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

toient que de bois : ce qui fit dire (*a*) agréablement à Chryſippus, que les figures de Fabius étoient l'étui de celles de Céſar.

Juſqu'alors Ciceron avoit fait conſtamment ſon ſéjour à la campagne, & s'étoit (*b*) abſolument diſpenſé de paroître au Sénat. Mais à l'approche de Céſar, Lepidus (*c*) le preſſa par une Lettre de ſe rendre à Rome pour les ſeconder, en lui donnant les plus fortes aſſurances que Céſar ſeroit extrêmement ſenſible à cette démarche. Ciceron ne pouvant deviner quel ſervice on attendoit de lui, s'imagina qu'il s'agiſſoit de la conſécration de quelque Temple, pour laquelle on avoit beſoin néceſſairement de trois Augures. Mais ſans vouloir pénétrer plus loin, il céda enfin aux conſeils de ſes Amis, qui l'avoient toûjours ſollicité d'abandonner

(*a*) Ut Chryſippus, cum in triumpho Cæſaris eborea oppida eſſent tranſlata, & poſt dies paucos Fabii Maximi lignea, thecas eſſe oppidorum Cæſaris dixit. *Quintil.* 6. 3. *Dio* 234.

(*b*) Cum his temporibus non ſane in Senatum ventitarem, *Ep. fam.* 13. 77.

(*c*) Ecce tibi, orat Lepidus ut veniam. Opinor Augures nil habere ad Templum effandum. *Ad Att.* 13. 42. Lepidus ad me heri literas miſit. Rogat magnopere ut ſim Kalend. in Senatu ; me ſibi & Cæſari vehementer gratum eſſe facturum. *Ibid.* 47.

sa solitude. S'étant rendu à Rome, il y trouva l'occasion, peu de jours après l'arrivée de César, d'exercer son autorité & son éloquence en faveur de son Ami, le Roi Dejotarus.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Ce Prince qui avoit été déja puni de son attachement pour Pompée, par la perte d'une partie de ses Etats, étoit en danger de se voir dépouillé du reste. Son petit-fils l'accusoit d'avoir formé, quatre ans auparavant, des desseins contre la vie de César, dans son Palais même, où il l'avoit reçu à son retour d'Egypte. Cette accusation étoit ridicule & sans fondement, mais dans sa disgrace tout étoit capable de lui nuire; & la facilité que César avoit eue à prêter l'oreille à ses Accusateurs, marquoit non-seulement qu'il étoit mal disposé pour lui, mais qu'il ne cherchoit peut-être qu'un prétexte pour lui enlever le reste de ses possessions. Brutus s'intéressa vivement à cette Cause. Lorsqu'il étoit allé au-devant de César à son retour d'Espagne, il lui avoit fait à Nice l'apologie de Dejotarus (a) avec une liberté qui avoit frappé le Vainqueur &

(a) Les Peres Catrou & Rouillé ont pris cette Ville pour Nicée Capitale de Bithinie; mais il est clair que c'est Nice.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

qui lui avoit fait découvrir mieux que jamais le caractere violent de Brutus. Le plaidoyer de Ciceron fut prononcé dans la maison de César. Il y peignit avec des couleurs si fortes la malignité de l'Accusateur, & l'innocence de l'Accusé, que César partagé entre la résolution de ne pas l'absoudre & la honte de le condamner, eut recours à l'expédient de remettre sa Sentence au premier voyage qu'il feroit dans l'Orient; sous prétexte de quelques informations plus exactes qu'il vouloit prendre sur les lieux (*a*). Ciceron se plaint „ de ce „ que jamais le Roi Dejotarus n'avoit „ pû obtenir ni justice ni faveur de „ César, & que toutes les fois qu'il „ avoit plaidé pour lui, ce qu'il étoit „ prêt à faire dans toutes les occa„ sions, il n'avoit jamais réussi à faire „ entendre raison à son Juge. Il envoya une copie de sa Harangue à ce Prince ; & Dolabella lui ayant demandé la même grace, il lui fit des excuses, en la lui accordant, sur la

(*a*) Quis cuiquam inimicior quam Dejotaro Cæsar?.... A quo nec præsens nec absens Rex Dejotarus quidquam æqui boni impetravit. . . . Ille numquam, semper enim absenti affui Dejotaro, quicquam sibi, quod nos pro illo postularemus, æquum dixit videri. *Phil.* 2. 37.

foiblesse de cet Ouvrage, qu'il ne croyoit pas digne d'être (*a*) transcrit. » C'est un présent fort médiocre, lui » disoit-il, que j'ai voulu faire à mon » vieil hôte; un présent grossier, tel » que le sont ordinairement les siens.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

César, pour faire éclater la confiance qu'il avoit à Ciceron, s'invita lui-même à venir passer un jour avec lui dans sa maison de campagne, & choisit pour cette partie le troisiéme jour des Fêtes Saturnales (*b*), qui étoient un tems consacré à la joye. On lit le détail de sa visite (*c*) dans une Lettre à Atticus. » Quel Hôte, dit-il, » & que je le trouvois redoutable! » Cependant je n'ai pas sujet de m'en » plaindre, & je le crois satisfait aussi » de l'accueil qu'il a reçu de moi. » Lorsqu'il étoit arrivé la veille chez » Philippus, mon voisin, la maison » étoit si remplie de Soldats, qu'il » restoit à peine une salle libre pour

(*a*) Oratiunculam pro Dejotaro, quam requirebas, tibi misi. Quam velim sic legas, ut causam tenuem & inopem, nec scriptione magnopere dignam. Sed ego hospiti veteri & amico munusculum mittere volui levidense, crasso filo, cujusmodi ipsius solent esse munera. *Ep. fam.* 9. 12.

(*b*) Depuis la réformation du Calendrier, cette Fête commençoit le 17 de Décembre & duroit trois jours. *Macrob. Saturn.* 1. x.

(*c*) Ad Att. 13. 42.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

» son souper. Le nombre étoit d'environ deux mille. Je ne m'attendois pas d'être plus à l'aise le jour suivant ; mais Barba Cassius me délivra de cette peine, en me donnant une garde & faisant camper le reste de la Troupe dans la campagne voisine ; de sorte que ma maison étoit fort libre. César demeura chez Philippus, jusqu'à une heure après midi. Il n'y vit personne, & s'occupa si je ne me trompe, à régler des comptes avec Balbus. Etant venu chez moi, il s'y mit dans le bain à deux heures, il s'y fit lire (*a*) les vers de Mamurra, qu'il écouta sans changer de contenance. Après s'être fait frotter & parfumer, il se mit à table : un vomitif qu'il avoit pris auparavant (*b*), le fit manger

(*a*) Mamurra étoit un Chevalier Romain, Général de l'Artillerie de César dans les Gaules, où il avoit acquis des biens immenses. Il fut le premier de Rome qui incrusta toute sa Maison de marbre, &c. *Plin. Hist.* 36. 6. Il avoit été fort maltraité, aussi-bien que César, dans quelques vers de Catulle qui subsistent encore, & c'étoient vraisemblablement ces vers là qu'il lisoit à César. *Catull.* 27. 55.

(*b*) La coutume de prendre un vomitif avant le repas, qui étoit assez familiere à César, (*Pro Dejot.* 7.) étoit commune aussi parmi les autres Romains. Ils ne la croyoient pas moins favorable à leur santé qu'à leur gourmandise. Ils vomissoient, dit Seneque, pour manger, & ils mangeoient pour vomir. (*Consol.*

» avec beaucoup d'appétit. Il but de » même, & fut d'une humeur charmante : le souper fut bon & bien servi ; mais (*a*) *pour le goût & l'assaisonnement, nos discours ne le cédoient point à nos mets.* Outre la table de César, » j'en avois trois autres pour ses Amis, » qui ne furent pas servies avec moins » de propreté & d'abondance. Ses » Affranchis, & ses Esclaves ne manquerent de rien non plus. Enfin je » m'en suis acquitté avec honneur. » Mais en vérité ce n'est point un hôte » à qui l'on puisse dire, Faites-moi le » plaisir de repasser chez moi à votre » retour ; une fois suffit. Nous n'avons » pas dit un seul mot qui eût rapport » aux affaires. Beaucoup d'enjoument » & de litterature. Le passe-tems lui a

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

ad Heliod. 9.) Ainsi Vitellius, qui étoit un fameux gourmand, conserva longtems sa santé, dit-on, par l'usage constant des vomitifs, tandis qu'il ruinoit celle de ses compagnons de débauche, qui n'usoient pas du même préservatif. *Suet.* 12. *Dio*, 65. 734. Cette pratique passoit pour être si excellente, que les Athletes l'observoient constamment pour entretenir leurs forces. César faisoit donc une politesse à Ciceron, en marquant par-là qu'il pensoit à bien manger & à se réjouir parfaitement.

(*a*) C'est une citation de Lucilius, qui n'est pas distinguée du Texte dans les Editions de Ciceron.

. . . . . Sed bene cocto &
Condito sermone bono, & si quæris libenter.

An. de R. 708. Cicer. 61. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

» plû, & le jour s'eſt paſſé fort agréablement. Il parloit de s'arrêter un jour à Pouzzoles, & un autre jour à Bayes. Voilà de quelle maniere je l'ai reçû. J'en ai ſouffertun peu d'embarras, mais ſans incommodité & ſans déſordre..... En paſſant près de la maiſon de Dolabella, ſon eſcorte le ſuivoit à droite & à gauche, ce qu'on n'a remarqué dans aucun autre lieu. C'eſt de Nicius que je tiens cette circonſtance.

Le dernier jour de Décembre, le Conſul Q. Fabius mourut ſubitement pendant l'abſence de ſon Collegue ; & ſa mort ayant été déclarée le matin, Céſar lui donna pour ſucceſſeur à une heure après-midi, C. Caninius Rebilus, dont l'office ne devoit durer que le reſte du même jour. Cette profanation de la premiere dignité de l'Empire excita l'indignation de tous les Citoyens, & la raillerie tomba de tous côtés ſur un Conſulat ſi ridicule. On nous a conſervé (*a*) une partie des bons mots qu'il fit naître, & Ciceron qui y eut plus de part qu'un autre, en rapporte lui-même quelques-uns dans une Lettre à Curius.

(*a*) Macrob. Saturn. 2. 3. Dio, p. 236.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

Ciceron à Curius.

Loin de vous conseiller (*a*) comme j'ai fait jusqu'à présent, & de vous presser de nous rejoindre, je pense plutôt à me retirer moi-même dans quelque lieu où je n'entende plus ni les noms ni les actions de ces enfans de Pelops. Vous ne sçauriez croire combien je suis dégradé à mes propres yeux depuis que j'ai été présent à tout ce qui s'est passé. Vous en aviez sans doute quelque pressentiment lorsque vous avez pris le parti de nous quitter, & c'est peut-être ce qui vous a fait presser votre départ ; car s'il est fâcheux d'entendre le récit de ces ridicules incidens, il est bien plus insupportable d'en être témoin. C'est donc un bonheur pour vous de ne vous être pas trouvé au champ de Mars, lorsqu'à sept heures du matin & dans le tems qu'on alloit faire l'élection des Questeurs, la Chaire de Q. Maximus (*b*), à qui l'on donnoit

(*a*) Epist. fam. 7. 30.

(*b*) Ciceron refuse le nom de Consul à un homme qui l'étoit de cette façon ; & Suetone rapporte que les Officiers de Fabius ayant crié suivant l'usage, lorsqu'il entroit au Théâtre, *Faites place au Consul*, le Peuple répondit tout d'une voix qu'il n'étoit pas Consul. *Suet. Jul. Cæs.* 80.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

le nom de Conful, fut pofée à fa place. Mais fa mort ayant été immédiatement déclarée, on vit difparoitre auffitôt la Chaire. Céfar, qui avoit pris les aufpices pour une Affemblée des Tribus, ne laiffa pas de la changer en une Affemblée de Centuries ; & vers une heure après midi, il nomma un nouveau Conful, pour gouverner l'Etat jufqu'à une heure après minuit. Il faut donc que je vous apprenne que pendant le Confulat de Caninius, perfonne n'a dîné ; & qu'il ne s'eft pas commis le moindre crime fous fon adminiftration, car il a été fi vigilant, qu'il ne s'eft pas abandonné un feul moment au fommeil. Ces récits vous paroiffent ridicules, à vous qui êtes abfent, mais fi vous étiez avec nous, le fpectacle vous arracheroit des larmes. Que vous dirai je du refte ? Car il y a mille faits de la même nature, que je n'aurois pas en vérité la force de fupporter, fi je ne m'étois pas refugié dans le Port de la Philofophie, avec notre Ami Atticus, le fidele compagnon de toutes mes études. Adieu.

Céfar avoit tant d'Amis & de Créatures, qui attendoient de lui le Confulat pour récompenfe de leurs fervices,

qu'il lui étoit impossible de les élever tous réguliérement à cet honneur. Il prenoit ainsi l'occasion d'en favoriser les uns pour quelques mois, d'autres pour quelques semaines, quelques-uns pour un jour, & comme ce n'étoit plus qu'un vain nom qui n'étoit accompagné d'aucun pouvoir, il lui importoit peu pour quel tems, il l'accordoit; d'autant plus que l'espace le plus court donnoit les mêmes droits que le plus long, & que celui qui étoit une fois nommé Consul, jouissoit (*a*) ensuite du caractere & du rang de Sénateur Consulaire.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

A l'ouverture de la nouvelle année, César se revêtit pour la cinquiéme fois de la dignité Consulaire, & choisit Marc-Antoine pour son Collégue. Il avoit promis à Dolabella la place qu'il prit pour lui-même, & ce changement fut l'effet des artifices d'Antoine, qui ne pouvant voir la faveur de Dolabella sans jalousie, s'étoit efforcé d'inspirer des défiances à César. Elles avoient donné lieu sans doute aux précautions offençantes que César avoit gardées en passant dans le voisinage de sa maison. Dolabella fut si vivement touché de

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

(*a*) Dio, 240.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

ces outrages que ſon indignation le conduiſit au Sénat, où n'ayant point la hardieſſe de s'emporter contre Céſar, il fit un diſcours fort injurieux contre Antoine. Cette querelle produiſit entr'eux des excès ſi violens, que pour les terminer, Céſar promit de réſigner ſa place à Dolabella (*a*) lorſqu'il partiroit pour aller faire la guerre aux Parthes. Mais Antoine proteſta qu'en qualité d'Augure il s'oppoſeroit à cette réſignation ; & ne gardant plus de meſures, il déclara ouvertement que le ſujet de ſa querelle avec Dolabella, étoit de l'avoir ſurpris dans les efforts (*b*) qu'il avoit faits pour débaucher ſa ſœur & ſa femme. C'étoit vraiſemblablement une calomnie, par laquelle il vouloit excuſer ſon divorce, & le nouveau mariage qu'il venoit de faire avec Fulvia veuve de Clodius.

Il ne manquoit rien à la gloire & à

(*a*) Cum Cæſar oſtendiſſet, ſe, priuſquam proficiſceretur, Dolabellam Conſulem eſſe juſſurum, hic bonus Augur eo ſe ſacerdotio præditum eſſe dixit, ut comitia Auſpiciis vel impedire, vel vitiare poſſet ; idque ſe facturum aſſeveravit. *Phil.* 2. 32.

(*b*) Frequentiſſimo Senatu hanc tibi eſſe cum Dolabella cauſam dii dicere auſus es, quod ab eo ſorori & uxori tuæ ſtuprum oblatum eſſe comperiſſes. *Ibid.* 2. 38.

l'autorité

l'autorité de César. C'étoit (*a*), suivant l'expression de Florus, une victime toute parée pour le sacrifice. Il avoit reçû du Sénat les honneurs les plus extravagans que la flaterie puisse inventer, un Temple, des Autels, & des Prêtres. Son image avoit été portée dans les Processions publiques avec celles des Dieux. Sa Statue étoit placée entre celles des Rois. On avoit donné son nom au septiéme mois de l'année, & la Dictature (*b*) lui étoit abandonnée perpétuellement. Ciceron s'efforça de ramener tous ces excès (*c*) aux bornes de la raison. Mais ses efforts furent inutiles. César avoit autant d'avidité pour recevoir, qu'on marquoit d'ardeur à lui faire sans cesse de nouvelles offres. Il sembloit qu'il voulût essayer jusqu'où l'adulation pouvoit être portée par des hommes tels que les Romains. Après avoir obtenu tout ce qu'il pouvoit desirer, & lorsque rien ne manquoit effectivement à son pouvoir, son ambition lui suggera qu'elle avoit besoin d'un titre, sans lui laisser assez de prudence pour

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

(*a*) Quæ omnia, velut infulæ, in destinatam morti victimam congerebantur. *Flor.* 4. 2. 92.

(*b*) Flor. ibid. Suet. J. Cæs. 76.

(*c*) Plut. Vie de Cés.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

considerer qu'il n'en pouvoit recueillir que de la haine & de l'envie. Enfin, il souhaita d'être nommé *Roi.* Plutarque admire la folie du Peuple Romain, qui ne put entendre ce nom sans horreur, lorsqu'il souffroit avec tant de patience tous les effets du Gouvernement absolu. Mais s'il y avoit quelqu'un de réellement insensé, c'étoit César. Il est naturel à la multitude de se laisser gouverner par des noms : au lieu qu'on ne sauroit excuser un homme tel que César d'avoir attaché tant de prix à un vain titre, qui loin d'ajouter quelque chose à sa puissance ou à sa gloire, sembloit bien plus propre à diminuer cette superiorité de grandeur & de dignité dont il étoit réellement en possession.

Entre les flateries qu'on inventoit chaque jour pour lui plaire, on institua à son honneur une nouvelle Societé de Luperciens, qui porta son nom, & dont Marc Antoine fut le chef. Le jeune Quintus Ciceron s'y fit admettre (*a*), du consentement de son Pere; mais contre l'inclination de son On-

(*a*) Quintus Pater quartum, vel potius millesimum nihil sapit, qui lætetur Luperco filio & Statio, ut cernat duplici dedecore cumulatam domum. *Ad Att.* 12. 5.

cle, qui traita non-seulement de flaterie, mais d'indécence dans un jeune homme de son rang, de s'allier à des gens si immodestes, qu'ils couroient nuds dans les ruës de Rome, avec des mouvemens qui approchoient de la fureur. L'ouverture de cette Fête se fit au mois de Février. César, vêtu de sa Robe triomphale (a) s'assit dans une chaire d'or, sur la Tribune aux Harangues, pour joüir du spectacle des courses, tandis que le Consul Antoine s'avançant à la tête d'une Troupe de ses associés, vint lui faire l'offre du Diadême royal, & tenta de le lui mettre sur la tête. Mais cette entreprise ne fut reçûe de l'Assemblée qu'avec un profond gémissement. César qui s'en apperçut rejetta aussi-tôt les offres d'Antoine, & son refus lui attira des acclamations universelles. Cependant Antoine eut la hardiesse de faire mettre dans les actes publics, que par le com-

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

(a) Sedebat in Rostris collega tuus, amictus Toga purpurea in sella aurea, coronatus : ascendis, accedis ad sellam, Diadema ostendis : gemitus toto foro..... Tu Diadema imponebas cum plangore Populi; ille cum plausu rejiciebat. At etiam adscribi jussit in fastis : Ad Lupercalia C. Cæsari, Dictatori perpetuo, M. Antonium Consulem Populi jussu regnum detulisse, Cæsarem uti noluisse. *Phil.* 2. 34. Quod ab eo ita repulsum erat ut non offensus videretur. *Vell. Pat.*, 2, 56.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

mandement du Peuple, il avoit offert à César le titre & le pouvoir de Roi, & que César n'avoit pas voulu l'accepter.

Deux Tribuns, Marcellus & Cesetius, ne se bornerent point comme le Peuple, à marquer leur mécontentement par leur silence. Ils arracherent le Diadême qui avoit été mis secretement sur la statuë de César, ils firent arrêter ceux qu'ils soupçonnoient de cette action, & déclarant que César (a) même avoit en horreur le titre de Roi, ils imposerent un châtiment public à quelques Citoyens qui l'avoient salué de ce nom dans les ruës. Une opposition si formelle irrita César jusqu'à le faire sortir des bornes ordinaires de sa modération. Il accusa les deux Tribuns d'avoir voulu soulever le Peuple contre lui, en persuadant à la Ville qu'il aspiroit au titre de Roi, Mais lorsque le Sénat lui parut disposé à les faire punir rigoureusement, il se contenta de les dépoiiiller de leur Magistrature & de leur ôter la qualité de Sénateurs; nouvelle preuve pour le Peuple, qu'il desiroit ardemment

(a) Suet. J. Cæs. 79. Dio, 245. App. l. 2. p. 496. Vell. Pat. 2. 68.

un nom qu'il feignoit de méprifer. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

Il avoit achevé tous fes préparatifs pour l'expédition contre les Parthes. Ses Légions étoient déja parties pour la Macédoine. Il avoit reglé pour deux ans la fucceffion des Magiftrats (*a*). Dolabella étoit nommé Conful à fa place pour le refte de l'année; A. Hirtius & C. Panfa pour l'année fuivante; D. Brutus & Cn. Plancus pour celle d'après. Mais avant fon départ il étoit réfolu de fe faire accorder le titre de Roi par l'Affemblée du Sénat, & la foumiffion qu'il y avoit trouvée jufqu'alors pour tous fes defirs fembloit lui répondre du fuccès de cette entreprife. Cependant pour la faire gouter infenfiblement au Peuple, il fit répandre adroitement dans la Ville que fuivant d'anciennes prophéties du Livre dés Sybilles (*b*), les Parthes ne pouvoient être vaincus que par un Roi; & fur ce fondement, Cotta qui étoit chargé de la garde de ces Livres facrés, devoit propofer au Sénat de lui offrir la

(*a*) Etiamne Confules & Tribunos Plebis in biennium quos ille voluit? *Ad Att.* 14. 6.

(*b*) Proximo autem Senatu L. Cottam Quindecim-virum fententiam dicturum, ut quoniam libris fatalibus contineretur, Parthos non nifi à Rege poffe vinci, Cæfar Rex appellaretur. *Suet. c.* 79. *Dio*, 247.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

Dignité royale. Ciceron parlant de ce dessein dans la suite, dit qu'on s'étoit assez attendu qu'il paroîtroit quelque témoignage forgé, pour soutenir les prétentions de César : » mais accordons-nous, dit-il, avec les Pontifes, & » convenons avec eux qu'ils tireront de » leurs Livres toute autre chose qu'un » Roi, car ni les Hommes ni les Dieux » n'en souffriront plus à Rome (*a*).

On auroit pû s'attendre qu'après avoir essuyé tant de fatigues & de dangers, après avoir employé tant d'efforts & tant d'années à s'ouvrir le chemin de l'Empire, César, qui approchoit de la vieillesse, prendroit le parti de passer le reste de ses jours dans la possession tranquille des honneurs & des plaisirs que le pouvoir absolu & le Gouvernement du monde sembloient lui offrir. Mais au milieu de toute sa gloire, il ne connoissoit point encore le repos. Il voyoit le Peuple mal disposé pour lui & révolté au fond contre son autorité. Si la magnificence

(*a*) Quorum interpres nuper falsa quædam hominum fama dicturus in Senatu putabatur, eum quem revera Regem habebamus, appellandum quoque esse Regem, si salvi esse vellemus.... Cum antistibus agamus ut quidvis potius ex illis libris quam Regem proferant, quem Romæ posthac nec dii nec homines esse patientur. *De Divin.* 2. 34.

des Fêtes & des Spectacles amusoit un moment la Ville, elle retomboit bientôt dans le regret d'avoir payé ces plaisirs trop cher. Il paroît donc que l'expédition contre les Parthes ne fut qu'un prétexte politique pour s'éloigner pendant quelque tems de Rome, & laisser à ses Ministres l'exercice d'un pouvoir odieux, tandis que s'occupant à cueillir de nouveaux lauriers, & réparant les pertes de l'Empire par la défaite de ses plus rédoutables Ennemis, il tâcheroit de faire gouter aux Romains un regne aussi glorieux au dehors que doux & clement dans leurs murs.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

Mais une ardeur trop impatiente de se voir revêtu du titre de Roi, renversa tous ses projets & précipita sa malheureuse catastrophe. Les Nobles qui en vouloient depuis long-tems à sa vie, se virent forcés de hâter l'exécution de leur complot (*a*), pour éviter la honte de concourir eux-mêmes à lui assurer un nom qu'ils détestoient ; & les deux Brutus, qui devoient tout l'honneur de leur sang à l'ancienne ex-

(*a*) Quæ causa conjuratis fuit maturandi destinata negotia, ne assentiri necesse esset. *Suet. J. Cæs.* 80. *Dio*, p. 247.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

pulsion des Rois, n'en purent regarder le rétablissement que comme une infamie personnelle, qui souilleroit éternellement leur nom. Suetone assure qu'il y eut plus de (*a*) soixante personnes engagées dans la conspiration, la plupart Sénateurs & Consulaires; mais les deux principaux chefs furent M. Brutus & C. Cassius.

M. Junius Brutus étoit âgé d'environ quarante ans. Il descendoit en ligne directe (*b*) de L. Brutus, premier Consul de Rome, qui avoit chassé Tar-

(*a*) Conspiratum est in eum à sexaginta amplius, C. Cassio, Marcoque & Decimo Bruto principibus conspirationis. *Suet.* 18.

(*b*) Quelques anciens Ecrivains ont revoqué en doute l'extraction de Brutus, particulierement Denis d'Halicarnasse, Critique fort judicieux. Cependant Brutus n'essuya là-dessus aucune contradiction pendant sa vie. Ciceron en parle comme d'une chose qui n'étoit pas douteuse. Il cite souvent l'image du vieux Brutus que Marcus avoit chez lui comme celles de tous ses Ancêtres, & Atticus qui étoit fort versé dans les Généalogies avoit dressé celle de Brutus, qu'il faisoit descendre de pere en fils du premier Consul de Rome. *Corn. Nep. Vit. Att.* 18. *Tuscul. disp.* 41.

Brutus étoit né sous le 3e Consulat de L. Cornelius Cinna, & celui de Cn. Papirius Carbo, l'an de Rome 688, ce qui refute assez l'opinion vulgaire qu'il étoit fils de César, puisqu'il n'avoit que quinze ans moins que lui, & qu'on ne peut supposer que la familiarité de Servilia sa mere avec César, eût commencé avant la mort de Cornelia, que César avoit épousée dans l'âge le plus tendre, qu'il avoit aimée passionnément, & dont il fit l'Oraison funebre pendant sa Questure, c'est-à-dire à l'âge de trente ans. *Vid. J. Cæs. c.* 1. 6. 50. *Brut. Suet. p.* 343. 447. *& Coriadi Notas.*

quin & rendu les Romains un Peuple libre. Ayant perdu son pere dans sa premiere jeunesse, il avoit trouvé dans M. Caton, son oncle, un Tuteur sage & éclairé, qui en le faisant élever dans l'étude des Belles-Lettres, & sur-tout dans celle de l'Eloquence & de la Philosophie, s'étoit chargé lui-même de lui inspirer l'amour de la liberté & de la vertu. Les qualités naturelles de Brutus lui acquirent autant de distinction que son industrie & son travail. Il s'étoit fait un nom au Barreau dans l'âge où l'on commence à peine à connoître les affaires. Sa maniere de parler étoit correcte, élégante, judicieuse, mais elle manquoit de cette force & de cette abondance qui est nécessaire à la perfection de l'Orateur. Son étude favorite étoit la Philosophie. Quoiqu'il fît profession de la secte la plus moderée, qui étoit celle des Académiciens, sa gravité naturelle & l'exemple de Caton son oncle lui faisoit affecter la sévérité des Stoïciens; mais cette affectation lui réussissoit mal, car il étoit d'un caractere doux, porté à la clémence, & souvent même la tendresse de son naturel lui fit démentir publiquement la rigueur

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

de ses principes. Quoique sa mere fût liée fort étroitement avec César, il avoit toujours été si attaché au Parti de la liberté, que sa haine contre Pompée ne l'avoit point empêché de se déclarer pour lui. Au combat de Pharsales, César, qui l'aimoit particuliérement, avoit donné ordre qu'il fût épargné; & lorsque les restes du Parti vaincu passerent en Afrique, la générosité du Vainqueur eut autant de force que les larmes de Servilia, pour lui faire abandonner les armes & le faire retourner en Italie. On lui offrit tous les honneurs qui pouvoient le consoler du malheur de sa Patrie : mais l'indignité de recevoir d'un Maître ce qu'il n'auroit voulu devoir qu'au choix libre de ses Concitoyens, lui causa toujours plus de chagrin que ces distinctions ne lui auroient apporté de plaisir; sans compter que la destruction de ses meilleurs Amis lui inspiroit pour la cause de tant d'infortunés, une horreur que les faveurs & les caresses ne purent jamais surmonter. Il se conduisit donc avec beaucoup de réserve pendant le régne de César, vivant éloigné de la Cour, sans prétendre aucune part aux Conseils; & lorsqu'il s'étoit crû obligé

de prendre la défenſe du Roi Dejotarus, il avoit convaincu Céſar qu'il n'y avoit pas de bienfaits qui puſſent lui faire oublier qu'il n'étoit pas libre. Dans cet intervalle il avoit cultivé l'amitié de Ciceron, dont il ſçavoit que les principes ne s'accordoient pas plus que les ſiens avec les meſures du Vainqueur, & dans le ſein duquel il verſoit volontiers ſes plaintes ſur le miſérable état de la République. Ce fut peut-être par ces conférences, autant que par le mécontentement général des honnêtes gens, qu'il fut animé dans le deſſein de rendre la liberté à ſa Patrie. Il avoit défendu publiquement Milon, après le meurtre de Clodius, par cette maxime qu'il ſoutenoit ſans exception; que ceux qui violent habituellement les Loix & qui ne peuvent être reprimés par la Juſtice, doivent être punis ſans aucune forme de procès. C'étoit le cas de Céſar beaucoup plus que celui de Clodius, car ſon pouvoir le rendoit ſi ſupérieur aux Loix que l'aſſaſſinat étoit l'unique moyen de le punir. Auſſi Brutus n'eut-il pas d'autre motif; & Marc Antoine fut aſſez juſte pour dire de lui, qu'il étoit le ſeul des Conjurés qui fût entré

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

dans la conspiration par principes, tandis que les autres n'avoient suivi que des mouvemens particuliers de haine & de malignité (*a*). Ils s'étoient ligués contre César; mais Brutus n'en vouloit qu'au Tiran.

Caius Cassius descendoit aussi d'une famille ancienne, & distinguée par son zele pour la liberté publique. On rapporte de Sp. Cassius, un de ses Ancêtres, qu'après avoir obtenu l'honneur du Triomphe & s'être vû trois fois revêtu de la dignité de Consul, il fut tué par son propre Pere, pour avoir aspiré au pouvoir absolu. Caius avoit marqué dès son enfance ce qu'on devoit attendre un jour de l'élévation de son esprit & de son amour pour la liberté. Etant aux Ecoles avec Faustus fils de Sylla, il fut si indigné de lui

(*a*) Natura admirabilis & exquisita doctrina, & singularis industria. Cum enim in maximis causis versatus esses, &c. *Brut.* 26. Quo magis tuum, Brute, judicium probo, qui eorum, id est ex vetere Academia, Philosophorum sectam secutus es, quorum in doctrina & præceptis disserendi ratio conjungitur cum suavitate dicendi & copia. *Brut.* 19. Nam cum inambularem in Xysto, ad me Brutus, uti consueverat, cum T. Pomponio venerat. *Brut.* 13. Tum Brutus, Itaque doleo & illius consilio & tua voce Populum Romanum carere tamdiu. Quod cum per se dolendum est, tum multo magis consideranti ad quos ista non translata sint, sed nescio quo pacto devenerint. *Brut.* 269. *Plut. Vie de Brut. Appian.* p. 498.

entendre vanter le pouvoir & la grandeur de son Pere, qu'il lui donna un soufflet; & lorsque Pompée les eut fait venir devant lui tous deux, pour prendre connoissance de cette querelle, il déclara dans sa présence, que si Faustus avoit la hardiesse de tenir encore le même discours, il ne le ménageroit pas davantage. Il avoit signalé son courage dans la guerre contre les Parthes, sous le commandement de Crassus, dont il étoit Questeur; & cet infortuné Général auroit sauvé sa vie & son Armée s'il eût suivi ses conseils. Après la défaite des Troupes Romaines, il avoit fait une retraite honorable en Syrie avec le reste de ses Légions. Ensuite se voyant poursuivi par les Parthes, qui le bloquerent dans Antioche, il profita si habilement de leurs fautes, que non-seulement il sauva cette Ville & toute la Province, mais qu'il remporta sur eux une victoire considérable, dans laquelle ils perdirent leur Général. Dans la guerre civile il rassembla quelques débris de la malheureuse journée de Pharsales, qu'il embarqua sur dix-sept Vaisseaux, avec lesquels il gagna les côtes de l'Asie, pour y renouveller ses efforts contre

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

César. Mais les Histôriens nous racontent qu'ayant rencontré ce terrible Vainqueur, sur l'Hellespont, dans une Barque de passage où il pouvoit facilement lui ôter la vie, il fut au contraire si effrayé de cette rencontre, qu'il lui livra lâchement sa Flote. Ce récit, quoique bien attesté, paroît incroyable d'un homme tel que Cassius, sur-tout lorsqu'on le trouve tout-à-fait différent dans Ciceron. En effet, on lit dans la seconde Philippique, que Cassius étant averti de l'approche de César, l'attendit dans une Baie de Cilicie, à l'embouchure du Cydnus, avec la ferme espérance de le surprendre & de l'accabler; mais que l'heureux César débarqua sur une rive opposée; & que Cassius ayant manqué son dessein & voyant l'Ennemi dans un lieu qui s'étoit déclaré pour lui, se crut alors forcé de faire aussi sa paix en le joignant avec sa Flotte. Il épousa Tertia, sœur de Brutus, ce qui servit sans doute à le lier plus étroitement avec lui qu'on n'auroit pû l'attendre de la différence de leurs caracteres & de leurs principes Philosophiques. Ils se conduisirent toûjours dans les mêmes vûes & par les mêmes conseils. Cassius

avoit du courage, de l'esprit, & du sçavoir (*a*); mais il avoit l'humeur violente & cruelle. Brutus faisoit rechercher son amitié, parce qu'il étoit aimable; & Cassius faisoit désirer la sienne, parce qu'il étoit dangereux d'avoir un si redoutable Ennemi. Il abandonna la secte des Stoïciens dans ses dernieres années, pour s'attacher à celle d'Epicure, dont la doctrine lui parut plus naturelle & plus raisonna-

(*a*) C. Cassius in ea familia natus quæ non modo dominarum, sed ne potentiam quidem cujusquam ferre potuit. *Phil.* 2. 11. Quem ubi primum Magistratu abiit damnatumque constat, sunt qui Patrem auctorem ejus supplicii ferant. Eum cognita domi causa verberasse ac necasse, peculiumque filii Cereri consecrasse *Liv.* 2. 41. Cujus filium Faustum C. Cassius condiscipulum suum, in schola, proscriptionem paternam laudantem colapho percussit. *Val. Max.* 3. 1. *Plut. Vie de Brut.* Reliquias Legionum C. Cassius Quæstor conservavit, Syriamque adeo in Populi Romani potestate retinuit, ut transgressos in eum Parthos felici rerum eventu fugaret ac funderet. *Vell. Pat.* 2. 46. *Phil* XI. 14. *App.* 2. 483. *Dio*, 42. 188. *Suet. J. Cæs.* 63. C. Cassius sine his clarissimis viris hanc rem in Cilicia ad ostium fluminis Cydni confecisset, si ille ad eam ripam quam constituerat, non ad contrariam naves appulisset. *Phil.* 2. 11. E quibus Brutum amicum habere malles, inimicum timeres magis Cassium. *Vell. Pat.* 2. 72. *Ep. fam.* 15. 19. Cassius tota vita aquam bibit. *Senec.* 347. Quamquam quicum loquor? Cum uno fortissimo viro: qui postea-quam forum attigisti, nihil fecisti nisi plenissimum amplissimæ dignitatis. In ista ipsa αἱρέσει, metuo ne plus nervorum sit quam ego putarim, si modo eam tu probas. *Ep. fam.* 13. 16. Differendo Consulatum, Cassium offenderat. *Vell. Pat.* 2. 36. *Plut. Vie de Brut.* *App.* 408.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

ble : mais ce fut en soutenant que le plaisir recommandé par son nouveau Maître ne devoit être cherché que dans la pratique de la justice & des autres vertus. Ainsi lorsqu'il se donna pour Epicurien, il ne cessa point de vivre en Stoïque. Ses plaisirs furent toûjours moderés, sa tempérance extrême dans l'usage des alimens, & pendant toute sa vie il ne but que de l'eau pure. Son respect & son attachement pour Ciceron avoient commencé dès sa jeunesse, à l'exemple de tous les jeunes gens que leurs inclinations portoient à la vertu. Leur liaison avoit augmenté pendant la guerre civile & sous le regne de César, par la confirmité sans doute de leurs sentimens, qu'ils se communiquerent dans leurs Lettres avec toute la confiance d'une parfaite amitié. Ciceron le raille quelquefois dans les siennes d'avoir abandonné ses anciens principes pour embrasser l'Epicurisme; mais il loue la droiture avec laquelle il s'étoit porté à ce changement, & « cette secte, dit-il, commençoit à lui » paroître plus nerveuse depuis que » Cassius en étoit devenu le Partisan.

Les anciens Ecrivains ont crû trouver dans quelques dégoûts que Cassius

avoit reçus de César, les motifs qui l'armerent contre sa vie. César lui avoit pris quelques Lions, qu'il tenoit en réserve pour une Fête publique. Il lui avoit refusé le Consulat. Il avoit donné la préférence à Brutus dans le choix de la plus honorable Préture. Mais il n'est pas besoin de chercher d'autre cause que son humeur & ses principes. C'étoit de-là que César se croyoit menacé ; & lorsqu'on l'avertissoit de se défier d'Antoine & de Dolabella, il répondoit que s'il redoutoit quelqu'un, ce n'étoit pas ceux qui avoient l'humeur libre & les cheveux bien frisés, mais les gens maigres, pâles & mélancoliques.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

Après Brutus & Cassius, les Chefs de la conspiration étoient Decimus Brutus & C. Trebonius. Ils avoient été tous deux constamment dévoués à César, & dans toutes ses guerres ils avoient obtenu de lui toutes sortes de distinctions & de faveurs. Decimus étoit de la même famille que M. Brutus. César, comme effrayé d'un nom qui devoit être en aversion à tous les Rois, n'avoit rien épargné pour l'attacher à ses intérêts, & croyoit s'être assuré son amitié en le nommant Gouverneur de

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

la Gaule Cisalpine, Consul pour l'année suivante (a) & son second héritier après Octave son neveu. Il ne paroît pas que Decimus se fut distingué par aucun caractere particulier de vertu, ni qu'il eut jamais marqué un zele extraordinaire pour la Patrie ; de sorte qu'après le succès de la conspiration, tout le Peuple fut surpris de le voir au nombre des Conjurés. Cependant il étoit brave, généreux, magnifique ; il jouissoit d'une fortune immense dont il faisoit un usage honorable ; & dans la guerre suivante il employa près de deux millions de son propre argent à l'entretien d'une Armée contre Antoine.

Trebonius ne tiroit aucun lustre de son origine. C'étoit un homme nouveau, un Sénateur de la création de César, qui l'avoit élevé par tous les dégrés des honneurs publics, jusqu'à

(a) Adjectis etiam consiliariis cædis, familiarissimis omnium, & fortuna partium ejus in summum evectis fastigium, D. Bruto, & C. Trebonio, aliisque clarissimis nominis viris. *Vell. Pat.* 2. 56. Pluresque percussorum in tutoribus filiis nominavit : Decimum Brutum etiam in secundis hæredibus. *Suet. J. Cæs.* 83. *Cæs. Comm. de Bell. civil. l.* 2. *Plut. Vie de Brut. App. pp* 497. 518. *Dio, l.* 44. 247. &c. D. Brutus Decimus Brutus, cum Cæsaris primus omnium amicorum fuisset, interfector fuit. *Vell. Pat.* 2. 64.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

la dignité de Consul qu'il avoit possedée trois mois. Antoine l'appelle le fils d'un bouffon ; mais Ciceron prétend qu'il étoit (*a*) d'une famille Equestre. Sa prudence, sa droiture, la douceur de son caractere, son goût pour les Beaux-Arts & la gayeté naturelle de son humeur, lui composoient un mérite plus solide que celui de la naissance. Après la mort de César il publia un volume des bons mots de Ciceron, qu'il avoit pris la peine de recueillir, & Ciceron le remercia d'y avoir ajouté de la force & de l'agrément, par le tour ingénieux qu'il leur avoit donnés de son stile. Comme les Historiens ne rapportent aucune raison qui pût lui faire désirer la mort d'un homme de qui il n'avoit reçu que des bienfaits, on peut croire avec Ci-

(*a*) Scurræ filium appellat Antonius. Quasi vero ignotus nobis fuerit splendidus Eques Romanus Trebonii pater. *Phil.* 13. 10. Trebonii consilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in Patria liberanda quis ignorat? *Phil.* XI. 4. Liber iste, quem mihi misisti, quantam habet declarationem amoris tui! Primum quod tibi facetum videtur quicquid ego dixi, quod aliis fortasse non item: deinde, quod illa, sive faceta sunt, sive sic fiunt narrante te, venustissima. Quin etiam, antequam ad me veniatur, risus omnis pœne consumitur, &c. *Ep. fam.* 15. 21. *It.* 12. 16. Qui libertatem Populi Romani unius amicitiæ præposuit, depulsorque dominatus quam particeps esse maluit. *Phil.* 2. 11.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

ceron qu'il ne prit pour guide que sa grandeur d'ame, & son amour pour la Patrie, qui lui firent préférer la liberté de Rome à l'amitié d'un particulier, & la gloire de perdre un Tiran à l'avantage de partager sa fortune & sa puissance.

Les autres Conspirateurs étoient ou de jeunes gens d'un sang noble, qui cherchoient à venger la ruine de leurs familles & la mort de leurs plus proches Parens, ou des Citoyens d'une naissance commune, dont Brutus & Cassius (*a*) connoissoient la fidélité & le courage. Ils étoient convenus, dans une Assemblée générale, d'exécuter leur entreprise au Sénat, le jour des Ides, ou le 15 de Mars, surs que le Sénat applaudiroit à leur action & leur prêteroit même (*b*) son assistance. Ils regarderent comme une circonstance fort heureuse qu'il dût s'assembler ce jour-là dans la salle que Pompée avoit fait bâtir près de son Théâtre, & que César par conséquent pût être sacrifié aux pieds de la Statue (*c*) de ce grand

(*a*) In tot hominibus, partim obscuris, partim adolescentibus &c. *Phil.* 2. 11.

(*b*) Appian. 499.

(*c*) Postquam Senatus idibus Martiis in Pompeii Curiam edictus est, facile tempus & locum prætulerunt. *Suet.* 80.

homme, comme une victime capable d'appaiser ses Manes. Les Conjurés se persuaderent aussi que toute la Ville ne manqueroit pas de se déclarer pour eux ; cependant pour ne rien donner au hazard, Decimus Brutus, qui entretenoit un grand nombre de Gladiateurs, leur commanda de se tenir armés & prêts à paroître au premier signe. La seule délibération qui les arrêta long-tems & qui causa quelque division dans leur Assemblée, regardoit Marc Antoine & Lepidus. La plûpart vouloient qu'ils fussent tués avec César, sur-tout Antoine qui étoit le plus inquiet des deux, & le plus redoutable pour la liberté qu'on se proposoit de rétablir. Cassius insistoit vivement sur la nécessité de s'en défaire ; mais les deux Brutus prirent parti en sa faveur & ramenerent tous les autres à leur opinion. Ils représenterent qu'en répandant plus de sang qu'il n'étoit nécessaire, ils feroient tort à leur cause, ils s'attireroient un reproche de cruauté, & qu'on pourroit les accuser d'avoir vengé Pompée plutôt que la Patrie, moins pour rétablir la liberté que pour satisfaire leurs ressentimens particuliers & se saisir eux-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

mêmes du pouvoir abſolu. Mais ce qui eut encore plus de force pour ſauver Antoine, fut la vaine perſuaſion, qu'après avoir perdu l'appui de Céſar, il deviendroit plus traitable & ſe laiſſeroit entraîner par les circonſtances; erreur qui leur fit perdre tout le fruit de leur entrepriſe & qui cauſa leur ruine, comme Ciceron leur en fait mille fois un reproche (*a*) dans ſes Lettres.

Les Hiſtoriens rapportent un grand nombre de prodiges, qui ſemblerent annoncer (*b*) la mort de Céſar. Ciceron s'eſt étendu ſur un des plus remarquables. Dans un ſacrifice qui ſe fit quelques jours avant les Ides de Mars, auquel Céſar aſſiſtoit, dans ſa chaire d'or & vêtu de ſa Robe triomphale; la victime, qui étoit un Bœuf, ſe trouva ſans cœur. Céſar paroiſſant frappé de cet accident, Spurina un des Haruſpices, l'avertit de prendre garde *que faute de conſeil il ne fût expoſé à quelque danger pour ſa vie, parce que*

(*a*) Plut. Vie de Céſ. Appian. 2. 499. 502. Dio, 247. 248. Quam vellem ad illas pulcherrimas epulas me idibus Martiis invitaſſes. Reliquiarum nihil haberemus. *Ep. fam.* X. 28. 12. 4. *ad Brut.* 2. 7.

(*b*) Sed Cæsari futura cædes evidentibus prodigiis denunciata eſt, &c. *Suet.* 81. *Plut. Vie de Céſ.*

la source de la vie & du conseil étoit dans le cœur. Le sacrifice ayant été renouvellé le jour suivant, dans l'espérance de trouver les entrailles plus heureusement disposées, on s'apperçut que la victime (*a*) manquoit encore de quelques parties nobles, telles que le foye & le poûmon, ce qui fut regardé comme un des plus horribles présages. Ciceron tourne ces prodiges en ridicule; mais parmi le Peuple ils passoient pour des vérités respectables, & ceux qui en étoient le plus frappés, s'entredisoient sécrétement que la vie de César étoit en danger. Ses Amis, qui ne furent pas exempts d'allarmes, s'efforcerent de lui inspirer les mêmes craintes, & l'ébranlerent jusqu'à le faire balancer s'il iroit au Sénat, qui étoit

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss, C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

(*a*) De Divinat. 1. 52. 2. 16. Le cas des victimes qui se trouvoient quelquefois sans cœur ou sans foie fit naître une question curieuse sur ce Phénomene, entre ceux qui croyoient la réalité de ces sortes de présages, comme les Stoïciens. La solution commune étoit que les Dieux faisoient ces alterations au moment du Sacrifice, en changeant ou anéantissant les parties qui répondoient aux évenemens futurs, & qui devoient servir à donner des lumieres aux Haruspices. *De Divin. ibid.* Mais les Naturalistes rioient d'un sentiment si peu philosophique, & prétendoient que l'Annihilation & la Création étoient deux choses également impossibles. Ce qu'il y a de plus vrai semblable dans tous ces recits, c'est que les amis de César employoient toutes sortes d'artifices pour lui faire sentir les dangers continuels qui le menaçoient.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

actuellement aſſemblé par ſon ordre. Decimus Brutus le railla de cette inquiétude ; & lui repréſentant qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer (*a*) de paroître ſans faire inſulte à l'Aſſemblée, il l'obligea, comme malgré lui, de ſe précipiter dans l'abîme où ſon deſtin l'entraînoit.

Le matin du même jour, M. Brutus & C. Caſſius ſe trouverent au Forum, ſuivant l'uſage, pour entendre & juger les Cauſes publiques en qualité de Préteurs. Quoiqu'ils portaſſent leur poignard ſous leur robe, leur contenance n'en étoit pas moins calme. Ils firent paroître la même tranquillité juſqu'au moment où l'on vint les avertir que Céſar alloit au Sénat. S'y étant rendus auſſi-tôt, ils exécuterent leur tragique réſolution avec une ſi furieuſe ardeur, que dans l'empreſſement de porter les premiers coups à Céſar (*b*), les Conjurés ſe bleſſerent les uns les autres.

Ainſi mourut le plus illuſtre des Romains. Jamais Conquérant n'avoit élevé ſi haut ſa gloire & ſa puiſſance ; mais pour former ce merveilleux édifice, il avoit cauſé plus de ravage & de

(*a*) Plut. Vie de J. Cæſ. App. 2. 505.
(*b*) Plut. Vie. de Brut.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

désolation dans le monde qu'on n'en avoit jamais vû peut être avant lui. Il se vantoit que sa conquête (a) des Gaules avoit couté la vie à près de douze cens mille hommes ; & si l'on joint à ce nombre les pertes de la République, qui doivent être évaluées par une autre regle, c'est-à-dire, par le mérite des Citoyens, dont la vie étoit bien d'un autre prix, on peut sans difficulté le faire monter au double. Cependant après s'être ouvert le chemin à l'Empire, par une suite continuelle & toûjours redoublée, de rapines, de violences & de massacres, il ne goûta gueres (b) plus de cinq mois la douceur d'un Gouvernement tranquille.

Il réunissoit dans son caractere les plus grandes & les plus nobles qualités qui puissent faire honneur à la nature humaine, & donner à un homme de l'ascendant sur les créatures de son espéce. Il n'excelloit pas moins dans la guerre que dans la paix : ses vûes &

(a) Undecies centena & nonaginta duo hominum millia occisa præliis ab eo, quod ita esse confessus est ipse, bellorum civilium stragem non prodendo. *Plin. H.st.* 7. 25.

(b) Neque illi tanto viro.... plusquam quinque mensium principalis quies contigit. *Vell. Pat.* 2. 56.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

ses raisonnemens étoient admirables au Conseil ; son intrépidité, merveilleuse dans l'action ; & lorsqu'il étoit question d'executer ce qu'il avoit une fois jugé nécessaire, jamais personne ne joignit si parfaitement la diligence à la fermeté. Ami trop généreux, capable de pardonner à ses plus mortels Ennemis : & pour les talens naturels qui étoient en honneur à Rome, tels que le sçavoir & l'éloquence, ne le cédant presqu'à personne. Ses Oraisons se firent admirer par deux qualités, qui ne se trouvent gueres réunies, la force & l'élégance. Ciceron le met au rang des plus fameux Orateurs qui soient jamais sortis du sein de Rome, & Quintilien assure qu'il parloit avec autant de force qu'il sçavoit combattre, & que s'il eût donné toute son application au Barreau, il auroit été le seul Rival de Ciceron. Son esprit n'étoit pas borné aux Belles-Lettres. Il étoit capable des plus hautes abstractions de la Philosophie, & toutes les autres parties du sçavoir ne lui étoient pas moins familieres. Entre plusieurs Ouvrages il avoit (*a*) publié deux Li-

(*a*) Ce fut dans cette occasion que César fit à Ciceron le compliment dont parle Pline ; qu'il a-

vres, dédiés à Ciceron, sur l'Analogie du langage, ou sur l'art de parler & d'écrire correctement. Sa protection & ses faveurs étoient assurées aux gens d'esprit & de sçavoir, dans quelque situation qu'il les trouvât; & sa passion pour le mérite lui faisoit pardonner facilement les injures à ceux dont il admiroit les talens. Ses deux défauts, si ce nom ne paroit pas choquant à ceux qui les prendroient volontiers pour des vertus, étoient l'ambition & l'amour du plaisir. Il s'y livra sans réserve, mais tour à tour; & le premier emporta constamment la balance, car dans toutes ses entreprises le plaisir fut toûjours sacrifié à l'ambition, & le travail ni les dangers ne l'arrêterent jamais quand il vit quelque chose à prétendre pour la gloire. La tyrannie, suivant le langage de Ciceron, étoit sa premiere divinité. Il citoit souvent ce vers d'Euripide, qui peignoit fort bien le caractere de son cœur : *Si la vérité & la justice doivent être violées, c'est pour régner.* Toutes ses vûes, tous ses désirs, s'étoient rapportés à ce terme. Il avoit

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

voit acquis un laurier d'autant plus superieur à ceux du triomphe, qu'il étoit plus glorieux d'étendre l'esprit de Rome que son Empire. *Hist. nat.* 7. 30.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

travaillé ſur le même plan dès ſa premiere jeuneſſe ; & Caton, qui le connoiſſoit, avoit raiſon de dire, qu'il s'étoit appliqué de ſang-froid & par une méditation ſobre à ruiner la République. Il répetoit ſouvent qu'il n'y avoit que deux moyens pour acquérir du pouvoir & pour le conſerver : *des Soldats & de l'argent* ; mais qu'ils dépendoient l'un de l'autre ; c'eſt-à-dire, qu'avec de l'argent il ſe procuroit des Troupes, & qu'avec le ſecours de ſes Troupes il amaſſoit de l'argent. Il étoit effectivement d'une avidité extrême au pillage. Amis, Ennemis, il n'épargnoit ni Etats, ni Princes, ni Temples (*a*), ni Particuliers. Tout de-

(*a*) De Cæſare & ipſe ita judico... illum omnium fere Oratorum latine loqui elegantiſſime, & id... multis literis, & iis quidem reconditis & exquiſitis, ſummoque ſtudio ac diligentia eſt conſecutus. *Brut.* 370. C. vero Cæſar, ſi Foro tantum vacaſſet, non alius ex noſtris contra Ciceronem nominaretur, tanta in eo vis eſt, id acumen, ea concitatio, ut illum eodem animo dixiſſe quo bellavit, appareat. *Quintil.* X. 1. C. Cæſar in libris quos ad M. Ciceronem de Analogia conſcripſit, &c. *Aul. Gell.* 19. 8. Quin etiam in maximis occupationibus, cum ad te ipſum, inquit, de ratione latine loquendi accuratiſſime ſcripſerit. *Brut.* 370. *Suet.* 56. In Cæſare hæc ſunt ; mitis, clemenſque natura.... accedit quod mirifice ingeniis excellentibus quale tuum eſt, delectatur.... eodem fonte ſe hauſturum intelligit laudes ſuas è quo ſit leviter aſperſus. *Ep. fam.* 6. 6. *Ad Att.* 7. 11. Ipſe autem in ore ſemper Græcos verſus de Phœniſſis habebat ;

venoit égal à ses yeux, lorsqu'il avoit quelqu'espérance de grossir son Trésor. Son mérite n'auroit pû manquer de le rendre un des premiers Citoyens de Rome, s'il eût été capable de se réduire à la qualité de sujet. Mais il n'avoit de gout que pour l'autorité souveraine. La prudence lui manqua seulement dans les mesures qu'il prit pour s'y élever, comme si la hauteur de ce rang eut troublé ses yeux & sa raison; car il détruisit la solidité de son pouvoir par une vaine ostentation; & semblable à ceux qui abrégent leur vie en se hâtant trop de vivre, il accourcit son regne, par l'excessive avidité qu'il eut de régner (*a*).

Ce fut un problême après sa mort, & Tite-Live se le propose sérieusement, si c'étoit un bien pour la République qu'il fût jamais né. La question ne tomboit pas sur les actions de sa vie, car il y auroit eu peu de diffi-

Nam si violandum est jus, regnandi gratia violandum est : aliis rebus pietatem colas. *Offic.* 3. 21. Cato dixit C. Cæsarem ad evertendam Rempublicam sobrium accessisse. *Quint.* *l.* 8. 2. Abstinentiam, neque in Imperiis neque in Magistratibus præstitit.... In Gallia, fana templaque Deûm donis referta expilavit, urbem diruit; sæpius ob prædam quam delictum.... evidentissimis rapinis ac sacrilegiis onera bellorum civilium sustinuit. *Suet. c.* 54. *Dio*, 208.

(*a*) Senec. Nat. Quæst. l. 5. 18. p. 766.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

culté, mais sur les effets qu'elles produisirent après lui, c'est-à-dire, sur l'établissement d'Auguste & sur les avantages d'un Gouvernement qui avoit sa source dans la tyrannie. Suetone, qui approfondit le caractere de César avec cette liberté qui a distingué l'heureux regne sous lequel il vivoit, déclare, après avoir mis (a) ses vices & ses vertus dans la balance, qu'il fut tué justement. C'étoit aussi le sentiment de tout ce qu'il y avoit à Rome de gens sages & désintéressés dans le tems que l'action fut commise.

On demande, & cette question cause plus d'embarras, si César (b) devoit être tué par ceux qui se chargerent de cette entreprise. Plusieurs d'entr'eux lui devoient la vie. D'autres avoient été comblés de ses bienfaits, & jouissoient même de tant d'honneurs & de richesses, que cette profusion pour ses favoris avoit augmenté contre lui la haine du Public. Tel étoit particuliérement Decimus Brutus, qu'il avoit

(a) Prægravant tamen cætera facta, dictaque ejus, ut & abusus dominatione & jure cæsus existimetur. *Suet. c. 76.*

(b) Disputari de M. Bruto solet an debuerit accipere à D. Julio vitam, cum occidendum eum judicaret. *Senec. de Benef. l. 2. 20.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc Antonius.

déja nommé son second héritier (*a*) ; car c'étoit pour lui, & non pas comme on se l'imagine pour Marcus, que la prédilection & les faveurs du Maître s'étoient déclarées (*b*). Mais toutes ces raisons n'augmenterent leur crime ou leur mérite, que suivant les préjugés opposés des Partis. Les véritables Amis de César chargerent ses assassins d'une noire ingratitude, pour avoir tué leur Bienfaiteur. Les vrais Partisans de la liberté leur prodiguerent des éloges, & regarderent comme les plus vertueux & les plus grands de tous les hommes, ceux que des considérations particulieres n'avoient pû empêcher de rendre au Public un si important service. Ciceron ne s'explique (*c*) jamais autrement : » La République, dit-il, leur doit

(*a*) Appian. 2. 518.

(*b*) Etsi est enim Brutorum commune factum & laudis societas æqua. Decimo tamen iratiores erant ii qui id factum dolebant, quo minus ab illo rem illam dicebant fieri debuisse. *Phil.* X. 7.

(*c*) Quod est aliud beneficium latronum, nisi ut commemorare possint iis se dedisse vitam quibus non ademerint ? Quod si esset beneficium, nunquam ii qui illum interfecerunt à quo erant servati, tantam gloriam essent consecuti. *Phil.* 2. 3. Quo etiam majorem ei Resp. gratiam debet, qui libertatem Populi Romani unius amicitiæ præposuit, depulsorque dominatus quam particeps esse maluit... admiratus sum eam ob causam quod immemor beneficiorum, memor Patriæ fuisset. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

» une immortelle reconnoissance, » pour avoir préféré le bien commun » aux loix de l'amitié particuliere. Si » l'on objecte qu'il leur avoit donné » la vie, n'est-ce pas le bienfait d'un » voleur, qui avoit commencé par » leur faire beaucoup plus de mal en » usurpant le pouvoir de la leur » ôter ?

Hirtius & Pansa, dont la fidélité ne se démentit jamais pour César (*a*), lui avoient toûjours conseillé d'entretenir pour la sûreté de sa personne une garde Prétorienne, & ne cessoient pas de lui représenter qu'un pouvoir acquis par les Armes, devoit être soutenu par les mêmes voyes. Mais il répondoit constamment qu'il aimoit mieux mourir que de craindre sans cesse. Il se mocquoit de Sylla, qui avoit pris le parti de rétablir la liberté, & le traitant avec mépris, il prétendoit qu'un homme qui avoit été capable d'abandonner volontairement la Dictature *n'avoit pas sçû ses Lettres* (*b*). Mais

(*a*) Laudandum experientia consilium est Pansæ atque Hirtii, qui semper prædixerant Cæsari ut principatum armis quæsitum armis teneret. Ille dictitans mori se quam timere malle. *Vell. Pat.* 2. 57. Insidias undique imminentes subire semel confessum satius esse, quam cavere semper. *Suet. c.* 86.

(*b*) Nec minoris impotentiæ voces propalam ede-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Sylla, pour me servir des termes d'un Ecrivain fort judicieux (*a*), avoit les principes d'une *meilleure Grammaire* que la sienne. En se défaisant de sa garde, il avoit cru devoir renoncer à l'autorité absolue : au lieu que César n'avoit pû commettre un plus dangereux *solécisme* en politique, qu'en conservant l'une sans l'autre. C'étoit augmenter la haine publique & se priver du seul moyen de s'en défendre.

Il fit pendant son administration quantité d'excellentes loix pour le rétablissement de la discipline. On regarde comme la plus utile, celle qui bornoit (*b*) le Gouvernement des Provinces Prétoriennes à l'espace d'un an, & les Gouvernemens Consulaires à deux ans. Ciceron avoit souhaité une loi de cette nature dans les plus heureux tems de la liberté ; & le plus grand Dictateur de l'ancienne République (*c*) avoit pensé avant lui,

bat, Syllam nescisse litteras, qui dictatutam deposuerit. *Suet.* 77.

(*a*) Vide H. Saviles dissertat. de Militia Rom. à la fin de la traduction de Tacite.

(*b*) Phil. I. 8. Sueton, Jul. Cæs. 42. 43.

(*c*) Quæ lex melior, utilior, optima etiam Republica sæpius flagitata, quam ne Prætoriæ Provinciæ plusquam annum, neve plusquam biennium Consulares obtinerentur. *Phil.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

„ que la sûreté de l'Etat consistoit particuliérement à ne jamais perpétuer „ les commandemens arbitraires, & à „ les borner pour le tems, s'il n'étoit „ pas possible d'en limiter le pouvoir. César connoissoit par sa propre expérience que la prolongation de ces pouvoirs & l'habitude de gouverner des Royaumes, ne manquoient pas d'inspirer autant de mépris pour les loix que de facilité à les renverser. Ainsi sa vûe, dans celle qu'il avoit établie, étoit d'empêcher qu'on ne suivît son exemple.

1. 8. Mamercus Æmilius maximam ait ejus custodiam esse, si magna Imperia diuturna non essent, & temporis modus imponeretur, quibus juris imponi non posset. *Liv.* 4, 24.



An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

LIVRE NEUVIE'ME.

Ciceron étoit présent à la mort de César. Il lui vit recevoir le coup mortel & pousser les derniers soupirs. Il ne dissimula point (*a*) sa joye. Ce grand événement le délivroit de la nécessité de reconnoître un Supérieur & de l'indignité de le ménager. Il devenoit sans contredit le premier Citoyen de Rome, c'est-à-dite, le plus puissant & le plus respecté, par le crédit qu'il avoit également auprès du Sénat & du Peuple ; fruit infaillible du mérite & des services, dans un Etat libre. Les Conjurés mêmes avoient de lui cette opinion & le regardoient comme un de leurs plus-surs Partisans. Brutus après avoir percé le sein (*b*) de César, avoit appellé Ciceron en levant son poignard sanglant, pour le féliciter du rétablissement de la liberté ; & tous les Conjurés s'étant rendus immé-

(*a*) Quid mihi attulerit ista Domini mutatio, præter lætitiam quam oculis cepi justo interitu Tyranni? *Ad Att.* 14. 14.

(*b*) Cæsare interfecto statim cruentum alte extollens M. Brutus pugionem, Ciceronem nominatim exclamavit, atque ei recuperatam libertatem est gratulatus. *Phil.* 2. 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

diatement au Forum, le poignard à la main, en annonçant la liberté par leurs cris, y avoient mêlé le nom de Ciceron (*a*), pour justifier leur entreprise par son crédit & son approbation.

Marc-Antoine en prit droit dans la suite de l'accuser publiquement d'avoir participé à la conspiration, & de l'avoir même (*b*) fait naître par ses conseils : mais il paroît certain qu'il n'en avoit pas eu la moindre connoissance. Quoiqu'il eût des liaisons fort étroites avec les principaux auteurs, & qu'ils eussent pour lui beaucoup de confiance, son âge, son caractere & sa dignité ne le rendoient pas propre à une entreprise de cette nature, surtout avec des complices dont la plûpart étoient (*c*) trop jeunes ou d'une condition trop obscure pour lui permettre de se lier avec eux. Il n'auroit pû leur être fort utile dans l'exécution, & son crédit au contraire avoit d'autant plus

(*a*) Dio, pag. 249.

(*b*) Cæsarem meo consilio interfectum. *Phil.* 2. 11. Vestri enim pulcherrimi facti ille furiosus me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem ! molestus nobis non esset. *Ep. fam.* 12. 3. *It.* 2.

(*c*) Quam verisimile porro est, in tot hominibus, partim obscuris, partim adolescentibus, neminem occultantibus, meum nomen latere potuisse. *Phil.* 2. 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de force pour les justifier, que n'ayant point eu de part à leur entreprise, on ne pouvoit le soupçonner d'aucun intérêt personnel. Telles furent sans doute les raisons qui empêcherent Brutus & Cassius de lui communiquer leur dessein. S'il y en avoit eu d'autres, ou si elles avoient pû recevoir quelqu'interprétation contraire à son honneur, Antoine & ses autres Ennemis n'auroient pas manqué de lui en faire un reproche. Cependant il est clair par ses Lettres qu'il s'étoit attendu à cet événement, & qu'il l'avoit souhaité. Il avoit écrit plus d'une fois à Atticus » que le regne de César ne pouvoit pas durer six mois (*a*) ; qu'on le » verroit finir de lui même ou par quel» que violence, & qu'il souhaitoit de » vivre pour être témoin de cette ca» tastrophe. Il connoissoit le mécontentement de tout ce qu'il y avoit à Rome de gens d'honneur & de mérite ; car ils se le communiquoient librement dans leurs Lettres, & l'on s'imagine bien que dans les conversations

(*a*) Jam intelliges id regnum vix semestre esse posse. . . . Nos tamen hoc confirmamus illo Augurio, quo diximus ; nec nos fallit, nec aliter accidet, corruat iste necesse est, aut per adversarios, aut ipse per se. Id spero vivis nobis fore. *Ad Att*. X. 8.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

familieres ils étoient encore moins réservés. Il connoissoit l'humeur hautaine & violente de Cassius & de Brutus, & l'impatience avec laquelle ils supportoient le joug. Enfin, il entretenoit avec eux une étroite correspondance, comme si son rôle eût été d'animer leur courage & de soutenir leur résolution. Atticus lui ayant écrit que la Statue de César avoit été placée au Temple de Quirinus, proche de celui de la Déesse Salus : „ J'aime „ mieux, répondit-il, en faisant allu„ sion au sort de Romulus, qu'il soit „ avec le Dieu qu'avec la Déesse (*a*). Dans une autre Lettre on reconnoît qu'il devoit s'être entretenu avec son Ami des moyens d'inspirer à Brutus quelque résolution généreuse, en lui remettant devant les yeux la gloire de ses Ancêtres : „ Brutus croit-il donc „ qu'on doive attendre de César des „ nouvelles qui puissent plaire aux „ honnêtes gens ? Je n'en connois „ qu'une : ce seroit qu'il se fût pendu. „ Mais quelles précautions n'a-t'il pas „ prises pour sa sûreté ? Qu'est donc „ devenu ce Tableau d'Ahala & du

(*a*) Eum συνναον Quirino malo quam Saluti. *Ad Att.* 12. 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ vieux Brutus que j'ai vû dans la galerie, avec l'inſcription que vous ſçavez ? Mais que faire dans les circonſtances (*a*) ? On doit rémarquer auſſi que dans les Piéces qu'il adreſſa vers le même tems à Brutus, il tombe toûjours avec beaucoup d'art ſur le malheur public, mais particuliérement ſur celui de Brutus, qui ſe voyoit ſans aucune eſpérance d'employer ſes talens; & qu'il lui rappelle ces glorieux Ancêtres, au courage deſquels Rome avoit dû ſa liberté. Voici comment il termine ſon Traité ſur *les Fameux Orateurs* : „ Quand je jette „ les yeux ſur vous, Brutus, que je „ regrete de voir votre jeuneſſe ar-

(*a*) Itane nunciat Brutus illum ad bonos viros εὐαγγέλια ? Sed ubi eos ? Niſi forte ſe ſuſpendit ? hic autem, ut fultum eſt! ubi igitur φιλοτέχνημα illud tuum quod vidi in Parthenone, Ahalam & Brutum ? Sed quid faciat ? *Ad Att.* 13. 40. On croit que par le mot de Parthenone Ciceron entend une ſalle ou une gallerie de la maiſon de Brutus ou de la ſienne, ornée de ſtatues & de peintures de grands Hommes, au bas deſquelles Cornelius Nepos rapporte qu'Atticus avoit raſſemblé en quatre ou cinq vers leur caractere & leurs honneurs. Vraiſemblablement à la vûë du portrait de Brutus & d'Ahala, ils avoient regreté enſemble que cet exemple ne fît pas plus d'impreſſion ſur Brutus. Il eſt probable auſſi que ce Portrait, qui étoit de l'invention d'Atticus, peut avoir donné occaſion à quelques Medailles qu ſubſiſtent encore, où les têtes de Brutus & d'Ahala ſont gravées avec leurs noms. *Vid. Theſaur. Morell. in Famil. Junia. Tab.* 1. 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ rêtée comme au milieu de sa carriere, par le misérable sort de votre Patrie ! La douleur que j'en ressens m'est commune avec notre cher Atticus, qui vous aime autant & qui a de vous la même opinion que moi. Nos vœux sont les mêmes pour votre bonheur & pour votre gloire. Nous souhaitons de vous voir recueillir le fruit de votre vertu, & de vivre dans une République où vous puissiez trouver l'occasion, non-seulement de renouveller, mais d'augmenter la gloire de vos Ancêtres. Car vous étiez le Maître du Forum ; votre gloire y étoit déja bien établie. De tous les jeunes Orateurs vous étiez celui dont l'éloquence & le sçavoir s'attiroient le plus d'applaudissemens, & paroissoient accompagnés d'autant de vertu. Vous auriez besoin de la République, & la République a besoin de vous. Mais quoique la ruine de notre liberté ait comme obscurci l'éclat de vos talens, continuez, Brutus, ne vous relâchez point dans les mêmes études, &c.

Tous ces traits portent à croire que s'il ignoroit le fond & les circonstances

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

du complot, il sçavoit en général qu'on s'occupoit de quelque grand dessein, & qu'il y avoit contribué par ses exhortations. Dans ses réponses à Marc-Antoine, il ne desavoue point de s'être attendu à la mort de César, il en marque ouvertement sa joye, il se croit honoré qu'on le soupçonne d'y avoir eu part, il l'appelle la plus glorieuse action (*a*) dont on eût l'exemple, &c.
» Si l'on excepte, dit-il, Antoine & » quelques autres flateurs qui ai-» moient à servir un Maître, il n'y » avoit point à Rome un Citoyen qui » ne souhaitât que César fût mort de » sa main. Tous les honnêtes gens » avoient concouru à l'exécution par » leurs désirs; & si la prudence man-» qua aux uns, aux autres le courage » ou l'occasion, il n'y en eût pas un » seul qui ne voulût avoir fait le coup.

La premiere nouvelle d'une si étrange catastrophe n'avoit pas laissé de répandre une consternation générale dans toute la Ville. Mais les Conjurés

(*a*) Ecquis est igitur, quin, te excepto, & iis qui illum regnare gaudebant qui illud aut fieri noluerit, aut factum improbarit? Omnes enim in culpa. Etenim omnes boni, quantum in ipsis fuit, Cæsarem occiderunt. Aliis consilium, aliis animus, occasio defuit; voluntas nemini, &c. *Phil.* 2. 12.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

prirent soin de faire annoncer de toutes parts la liberté & la paix. Ils marcherent en corps (*a*) vers le Forum, en faisant porter devant eux, au sommet d'une pique, un chapeau, qui étoit l'enseigne de la liberté. Le dessein de Brutus étoit de haranguer le Peuple sur la Tribune. Cependant l'agitation qu'il vit autour de lui, & l'incertitude de ce qu'il devoit craindre ou espérer non-seulement de l'Assemblée des Citoyens, mais d'un grand nombre de gens de guerre qui étoient venus à Rome pour accompagner César à la guerre des Parthes (*b*), lui firent prendre le parti de se retirer au Capitole. Là, se trouvant aussi-bien défendu par la situation du lieu que par les Gladiateurs de Decimus, il convoqua le Peuple pour l'après midi, & dans un discours qu'il avoit préparé

(*a*) On donnoit un chapeau aux Esclaves lorsqu'on les affranchissoit. Il y eut aussi une Médaille frappée alors, avec la même figure. Mais l'idée n'étoit pas nouvelle. Saturninus, dans sa sédition, éleva un chapeau sur une pique lorsqu'il se fut saisi du Capitole, comme une promesse de liberté pour tous les Esclaves qui se joindroient à son parti; & Marius, qui le fit punir de cette action par un Décret du Sénat, se servit ensuite du même expédient pour engager les Esclaves à prendre les armes avec lui contre Sylla. *Val. Max.* 8. 6.

(*b*) Appian. 2. p. 503. Dio, p. 250. Plut. Vies de Cés. & de Brut.

pour justifier sa conduite & ses motifs, il exhorta ses Concitoyens à défendre contre tous les Partisans de la tyrannie, cette heureuse liberté qu'il venoit de rétablir. Ciceron le suivit au Capitole avec la plus nombreuse partie du Sénat. On y tint conseil sur la situation des affaires publiques, & sur les moyens d'assurer le fruit d'une si grande révolution.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius, P. Cornel. Dolabella.

D'un autre côté, Marc-Antoine effrayé de la hardiesse des complices, & tremblant pour sa propre vie, s'étoit dépouillé de sa robe Consulaire pour gagner promptement sa maison à la faveur de ce déguisement. Il s'y fortifia contre toutes sortes d'insultes, & pendant le reste du jour il se tint soigneusement caché (a). Mais la tranquillité & la modération des Conjurés relevant bientôt son audace, il sortit le lendemain de son azile.

Tandis que les affaires étoient dans cette situation, L. Cornelius Cinna, un des Préteurs, & proche parent de César, fit l'éloge des Conjurés dans un discours au Peuple, & ne se bornant

(a) Quæ tua fuga? Quæ formido præclaro illo die? Quæ propter conscientiam scelerum desperatio vitæ? Cum ex illa fuga.... clam te domum recepisti. *Phil.* 2. 25. *Dio*, p. 259. *App.* 502. 503.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

point à louer leur action, il exhorta l'Assemblée à les presser de sortir du Capitole & à leur déférer tous les honneurs qui étoient dûs aux libérateurs de la Patrie. Ensuite s'étant dépouillé de la robe de son Emploi, & la jettant avec mépris, il déclara qu'il ne vouloit plus d'une dignité qu'il avoit reçûe d'un Tyran, au préjudice de toutes les Loix. Mais le jour suivant quelques Soldats de César l'ayant rencontré dans les rues, exciterent contre lui la Populace, qui le poursuivit à coups de pierres, jusques dans une maison qui ne l'auroit pas sauvé de la fureur de ces mutins, si Lepidus n'étoit venu le secourir (a) avec un corps de Troupes régulieres.

Lepidus étoit depuis quelque tems dans les Fauxbourgs de Rome à la tête d'une Armée, & prêt à partir pour l'Espagne, dont César lui avoit accordé le Gouvernement avec celui d'une partie de la Gaule. La nuit d'après la mort de César, il avoit rempli le Forum de ses Troupes, & ne voyant personne qui lui fût égal en puissance, il avoit pensé à faire main basse sur les Conjurés & à se rendre Maître du

(a) Plut. Vie de Brut. App. pag. 504.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Gouvernement. Mais la foibleſſe & la légereté de ſon caractere le firent céder aiſément aux perſuaſions d'Antoine, qui en le détournant de ſon deſſein eut l'adreſſe de le faire ſervir à ſes propres vûes. Il lui repréſenta la difficulté & le danger de ſon entrepriſe, tandis que le Sénat, la Ville & toute l'Italie ſembloient ſe déclarer contre les Partiſans de Céſar ; il lui fit comprendre que la diſſimulation étoit néceſſaire ; qu'il falloit tromper ſes Ennemis par des apparences de paix, pour ſe mettre en état de les accabler avec plus de certitude ; & lui offrant d'unir ſes intérêts avec les ſiens, il ne lui demanda que les délais de la prudence, pour ſe charger avec lui de la vengeance de Céſar, S'étant rendu Maître de ſon eſprit par cette offre, il acheva de ſe l'attacher en donnant ſa fille en mariage au jeune Lepidus. Il l'aida enſuite à ſe mettre en poſſeſſion de la dignité de Grand Prêtre (*a*), vacante par la mort de Céſar, ſans s'arrêter aux formalités ordinaires des Elections. Cette affectation d'amitié lui donna tant d'aſcendant ſur toutes ſes réſolutions, qu'il fit uſage de ſon autorité & de ſes for-

(*a*) Dio, pag. 249. 250. 257. 269.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

ces pour effrayer les Conjurés, jusqu'à les forcer d'abandonner la Ville. Lorsqu'il eut tiré de lui toute l'utilité qu'il désiroit à Rome, il lui persuada de se retirer dans son Gouvernement, sous prétexte de contenir les Provinces & les Gouverneurs dans la soumission, & de se placer avec son Armée dans la partie des Gaules la plus voisine, pour être prêt à rentrer en Italie au premier événement.

Les Conjurés n'avoient gueres porté leurs vûes plus loin que la mort de César. Loin de se conduire sur le fondement de quelque sistême, ils paroissoient aussi étonnés de leur action que le reste de la Ville. Ils s'étoient fiés entiérement à la bonté de leur cause, comme s'il eût suffi d'avoir mis la premiere main à l'ouvrage de la liberté, pour attendre de leur entreprise tous les effets qu'ils en pouvoient désirer; & la ruine de César au sommet de sa grandeur, leur avoit paru capable d'ôter à ses plus fiers Partisans le désir de succéder à son pouvoir. A la vérité ils avoient mis beaucoup de confiance dans l'autorité de Ciceron; & l'inclination qu'il avoit à les aider (a) du

(a) Meministi me clamare illo ipso primo Capi-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

moins de ses conseils, répondit à cette espérance. Il sçavoit que la faveur du Peuple étoit pour eux, & qu'aussi long-tems que la force des Armes ne seroit point employée, ils demeureroient les Maîtres de la Ville. Il leur avoit donc conseillé, dès le premier moment, de tirer avantage de la consternation des Amis de César, & de la chaleur autant que de l'union de leur propre Parti. Il vouloit que Brutus & Cassius, en qualité de Préteurs, convoquassent réguliérement l'Assemblée du Sénat, & qu'on y portât quelques Décrets vigoureux pour assurer la tranquillité publique. Mais Brutus trouva trop d'emportement dans ce conseil. Il se crut obligé de garder plus de respect pour l'autorité du Consul, & se flatant qu'Antoine pouvoit être ramené à des vûes aussi vertueuses que les siennes, il proposa de lui députer quelques Sénateurs pour l'exhorter à la paix. En vain Ciceron combattit cette idée : en vain fit-il sentir qu'il n'y avoit point de sûreté à traiter avec Antoine (*a*), qu'il

tolino die, Senatum in Capitolium à Prætoribus vocari? Dii immortales, quæ tum opera effici potuerunt lætantibus omnibus bonis, etiam sat bonis, fractis latronibus? *Ad Att.* 14. 10.

(*a*) Dicebam illis in Capitolio liberatoribus no-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

s'engageroit à tout tandis qu'il feroit agité par la crainte, mais qu'après le péril il reviendroit à fon caractere & n'executeroit rien. Le fentiment de Brutus prévalut : mais pendant que les Députés perdoient le tems en négociations, Ciceron demeura ferme dans le fien, & ne quitta point le Capitole. Il laiffa même paffer les deux premiers jours fans voir Antoine.

L'événement répondit à fes prédictions. Antoine n'étoit difpofé ni à la paix ni à chercher le bien de la République. Il ne penfoit qu'à fe faifir lui-même du Gouvernement auffi-tôt qu'il en auroit la force ; & fous prétexte de venger la mort de Céfar, à perdre ceux qu'il croyoit capables de s'oppofer à fon projet. Ainfi, pour tromper les Républiquains par la diffimulation, toutes fes réponfes furent douces & modérées. Il protefta que fon inclination le portoit à la paix & qu'il ne formoit des vœux que pour le rétabliffement de la République. Deux jours

ftris, cum me ad te ire vellent ut ad defendendam Rempublicam te hortarer, quoad metueres, omnia te promiffurum ; fimul ac timere defiiffes, fimilem te futurum tui. Itaque cum cœteri Confules irent, in fententia manfi ; neque te illo die, neque poftero vidi. *Phil.* 2. 35.

fe

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

se passerent à répeter des deux côtés les mêmes protestations, avec toutes les apparences de la sincérité & de l'amitié ; & le troisiéme jour Antoine fit assembler le Sénat, pour régler les conditions & les confirmer par un acte solemnel. Dans cette Assemblée, Ciceron proposa d'abord, à l'exemple d'Athenes (*a*), & pour jetter les fondemens d'une paix durable, d'accorder une Amnistie générale. Tout le monde applaudit à cette proposition. Antoine ne marqua que de la douceur & de la bonté. Il ne parla que de paix & de remede aux maux de l'Etat ; & pour ne laisser aucun doute de sa sincérité, il proposa d'inviter les Conjurés à venir prendre part aux délibérations, en offrant de livrer son fils pour gage de leur sûreté. A cette

(*a*) In quo Templo, quantum in me fuit, jeci fundamenta pacis, Atheniensiumque renovavi vetus exemplum : græcum etiam verbum usurpavi, quo tum in discordiis sedandis erat usa Civitas illa ; atque omnem memoriam discordiarum oblivione sempiterna delendam censui. Præclara tum oratio M. Antonii, egregia etiam voluntas : pax denique per cum & per liberos ejus cum præstantissimis civibus confirmata est *Phil.* 1 1. Quæ fuit Oratio de concordia? Tuus parvulus filius in Capitolium à te missus obses fuit. Quo Senatus die lætior ? Quo Populus Romanus ? Tum denique liberati per viros fortissimos videbamur, quia ut illi voluerant, libertatem pax sequebatur. *Ibid.* 13. *Plut.* *Vit de Brut.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

condition, ils descendirent tous du Capitole, & la confiance parut renaître entre les deux Partis. Brutus soupa le même soir avec Lepidus, Cassius avec Antoine, & le jour finit par les acclamations de toute la Ville, qui crut sa liberté bien affermie & couronnée d'une heureuse paix.

Cependant, sous prétexte d'amour pour la paix, Antoine avoit fait quelques ouvertures qui auroient dû faire pénétrer mieux ses intentions, & dont il fit dans la suite un pernicieux usage. Il avoit demandé que les actes de César fussent confirmés par un Décret. Cette demande avoit d'abord paru suspecte. On l'avoit pressé de s'expliquer, & de dire du moins quelle étendue il prétendoit (*a*) donner au Décret. Il avoit répondu qu'il parloit des actes que tout le monde connoissoit, & qu'on avoit insérés publiquement dans le Registre de César, ajoûtant même qu'on n'auroit point d'égard à ceux dont l'exécu-

(*a*) Summa constantia ad ea quæ quæsita erant respondebat : nihil tum nisi quod erat notum omnibus in C. Cæsaris commentariis reperiebatur. Numqui exules restituti ? unum aiebat, præterea neminem. Num immunitates datæ ? nullæ, respondebat. Assentiri etiam nos Serv. Sulpicio voluit, ne qua tabula post Idus Martias ullius decreti Cæsaris aut beneficii figeretur. *Phil.* 1. 1.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

tion devoit être postérieure aux Ides de Mars. Quoique cette réponse fût fort équivoque, l'air de candeur qu'il avoit affecté la fit trouver raisonnable, & ceux mêmes qui ne se laisserent pas tromper par les apparences, oserent d'autant moins répliquer, que l'exemple de Sylla sembloit les rendre assez plausibles. D'ailleurs, Brutus & ses Amis avoient d'autres raisons pour juger avantageusement de la sincérité d'Antoine. Ils sçavoient que César l'avoit traité dans plusieurs occasions avec beaucoup de dureté (*a*), & que son ressentiment en avoit été si vif, que peu de mois auparavant il s'étoit engagé avec Trebonius dans un complot contre sa vie. Quoique (*b*) cette entreprise eût été suspendue, ils ne doutoient pas que la même disposition n'eût toûjours subsisté dans son cœur, & c'étoit dans cette pensée qu'ils l'avoient épargné avec tant de soin le jour des Ides de Mars, que Trebonius l'avoit pris à l'écart dans la salle du Sénat, sous prétexte de lui communiquer quelqu'af-

(*a*) Phil. 2. 29.

(*b*) Quanquam si interfici Cæsarem voluisse crimen est, vide quæso, Antoni, quid tibi futurum sit, quem & Narbone hoc consilium cum C. Trebonio cepisse notissimum est, & ob ejus consilii societatem, cum interficeretur Cæsar, tum te à Trebonio vidimus sevocari. *Ibid.* 14.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

faire, mais de peur en effet qu'il ne les mît par sa résistance dans la nécessité de le tuer.

Ciceron déplora souvent leur imprudence. Ils avoient déja ruiné leur cause en donnant à leur Ennemi le tems de se remettre de sa frayeur & d'assembler assez de forces autour de lui pour les faire consentir malgré eux à divers autres Décrets ; l'un en faveur des Soldats vétérans, qui étoient armés pour le soutenir (*a*) ; un autre beaucoup plus étrange, pour faire de magnifiques funerailles à César. Mais il étoit trop tard pour s'y opposer. Antoine, qui regardoit (*b*) cette cérémonie comme la plus favorable occasion d'enflammer l'esprit du Peuple, & de susciter de l'embarras au Parti Républiquain, avoit déja pris de justes mesures pour en assurer le succès. Son entreprise fut conduite avec tant d'adresse, que dans l'affreux tumulte qu'il excita, Brutus & Cassius eurent beaucoup de peine à garantir leurs maisons & leur vie de la

(*a*) Nonne omni ratione veterani qui armati aderant, cum præsidii nos nihil haberemus, defendendi fuerunt ? *Ad Att.* 14. 14.

(*b*) Meministi-ne te clamare causam periisse, si funere elatus esset ? at ille etiam in foro combustus, laudatusque miserabiliter ; servique & egentes in tecta nostra cum facibus immissi. *Ad Att.* 14. 10. 14. *Plut. Vie de Brut.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

fureur du Peuple. Helvius Cinna, quoiqu'ancien Ami de César (*a*), aiant eu le malheur d'être pris pour le Préteur du même nom, qui avoit fait l'éloge des Conjurés sur la Tribune, fut déchiré en piéces par une Troupe de Furieux. Son infortune causa tant d'allarme à ceux qui avoient quelque ressemblance de nom avec les Conjurés, qu'un autre Sénateur nommé Caius Casca, fit avertir la Ville par les Crieurs publics, qu'il n'étoit pas ce Publius Casca qui avoit porté le premier coup à César.

Il ne faut pas s'imaginer, suivant l'erreur commune, que ces violences vinssent de l'indignation des Citoyens contre les meurtriers de César, ni que le spectacle de son cadavre sanglant, & l'éloquence d'Antoine, qui fit son Oraison funebre, eussent diminué l'aversion que le Peuple avoit pour la tyrannie. Il est certain au contraire, qu'après sa mort comme pendant sa vie (*b*) Cé-

(*a*) C. Helvius Cinna, Tribunus Plebis, ex funere C. Cæsaris domum suam petens, populi manibus discerptus est, pro Cornelio Cinna in quem sævire se existimabat; iratus ei, quod cum affinis esset Cæsaris, adversus eum nefarie raptum, impiam pro Rostris Orationem habuisset. *Val. Max.* 9. 9. *Dio*, 267. 668. *Plut. Vies de Cef. & de Brut.*

(*b*) Omnes enim jam Cives de Reip. salute una & mente & voce consentiunt *Phil.* 1. 9. Quid

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

ſar n'obtint que la haine des Romains. Il n'avoit pû leur arracher dans tout le cours de ſon regne, la moindre marque de faveur & d'approbation : ſa mémoire ne leur devint pas plus chere ni plus reſpectable ; & dans toutes les occaſions où leurs véritables ſentimens purent éclater, telles que les Fêtes publiques & les Spectacles, ils firent toûjours connoître que Brutus & Caſſius avoient réellement leur affection & leur eſtime. C'eſt à quoi Ciceron revient ſans ceſſe, comme au motif le plus puiſſant qui puiſſe porter un honnête homme à ſervir conſtamment ſa Patrie. Ce ne fut donc que l'artifice d'Antoine & les intrigues de ſes Partiſans qui ſuſciterent un ſi dangereux tumulte aux funerailles de Céſar. Les ſéditieux n'étoient qu'un mélange confus d'Eſclaves, d'Etrangers & de la plus vile Populace, gens vendus à la faction d'Antoine, Ennemis naturels de la paix & du bon ordre, qui s'étoient préparés à la violence contre des Citoyens

enim Gladiatoribus clamores innumerabilium Civium? Quid Populi verſus? Quid Pompeii ſtatuæ plauſus infinitus? Quid iis Tribunis Plebis qui vobis adverſantur? Paratum ne hæc ſignificanr, incredibiliter conſentientem Populi Romani voluntatem? &c. *Ibid.* 15. *Ad Att.* 14. 2.

pacifiques dont la plûpart étoient sans armes & mettoient toute leur confiance dans la justice de leur cause. Ciceron appelle (*a*) leur entreprise une conspiration des Affranchis de César, c'est-à-dire, que la sédition n'eut pas d'autres Chefs. Les Juifs s'y mêlerent aussi, par un sentiment de haine qu'ils conservoient contre Pompée depuis qu'il avoit profané leur Temple. Ils avoient toûjours marqué beaucoup de zele pour César, & leur douleur se signala pour sa mort, jusqu'à leur faire passer des nuits (*b*) entieres auprès de son Tombeau, dans leurs exercices de Religion.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Cette premiere preuve de la perfidie d'Antoine étoit un avis assez clair (*c*) pour les Conjurés. Ils com-

(*a*) Nam ista quidem libertorum Cæsaris conjuratio facile opprimeretur, si recte saperet Antonius. *Ad Att.* 14. 5.

(*b*) In summo publico luctu exterarum gentium, multitudo circulatim, suo quæque more lamentata est, præcipueque Judæi, qui etiam noctibus continuis bustum frequentarunt. *Suet. J. Cæs.* 84.

(*c*) Heri apud me Hirtius fuit; qua mente Antonius esset demonstravit, pessima scilicet & infidelissima. Nam se neque mihi Provinciam dare posse aiebat, neque arbitrari tuto in urbe esse quemquam nostrum, adeo esse militum concitatos animos & Plebis. Quorum utrumque esse falsum puto vos animadvertere.... placitum est mihi postulare ut liceret nobis esse Romæ publico præsidio; quod illos nobis concessuros non puto. *Ep. fam.* XI. 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

prirent enfin qu'ils n'avoient point de fond à faire sur ses promesses, ni de sûreté à espérer dans une Ville où il étoit le plus fort, s'ils n'obtenoient du Sénat une garde pour leur défense. Ils la demanderent ; mais pour augmenter leurs allarmes, Antoine les fit avertir que dans la fureur où il voyoit les Soldats & la Populace, il croyoit leur vie fort en danger. Cet avis, qui leur fut répeté plusieurs fois par des voyes sécretes, leur fit prendre enfin la résolution de quitter Rome. Trebonius se retira dans son Gouvernement d'Asie, dont il commençoit à craindre que les intrigues d'Antoine ne le fissent dépouiller. Decimus Brutus se rendit par la même raison dans la Gaule Cisalpine, pour s'y fortifier contre tous les événemens, & se mettre en état, à si peu de distance de Rome, de secourir & d'encourager les Partisans de la liberté. Marcus Brutus se renferma avec Cassius dans une de ses Terres, proche de Lanuvium, pour observer les mouvemens de leurs Ennemis & délibérer ensemble sur leur propre situation.

Mais aussi-tôt que les Conjurés se furent éloignés, Antoine reprit le mas-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

que de la modération, & feignant de regarder les dernieres violences comme un effet du hazard, ou de l'emportement d'une vile Populace, non-seulement il parla de Brutus & de Cassius avec les plus grandes marques de respect, mais il affecta de proposer au Sénat divers actes véritablement utiles, qui sembloient partir d'un cœur passionné pour la Paix. Entre plusieurs Décrets qu'il avoit déja dressés, il en offrit un par lequel le nom & l'office de Dictateur étoient abolis pour jamais. La sincérité de ses intentions parut si bien prouvée par une ouverture si décisive, que le Sénat ne lui répondit que par des applaudissemens (a); & non-seulement le Décret passa sans contradiction, mais on ordonna qu'Antoine seroit remercié au nom de l'Assemblée. En effet, sa résolution étoit d'autant plus surprenante, que suivant la remarque de Ciceron, elle jettoit sur César une tache éternelle.

Après le départ de Cassius & de Bru-

(a) Dictaturam, quæ vim jam regiæ potestatis obsederat, funditus è Republica sustulit. De qua, ne sententias quidem diximus... eique amplissimis verbis per S. C. gratias egimus.... Maximum autem illud quod Dictaturæ nomen sustulistit: hæc inusta est à te..... mortuo Cæsari nota ad ignominiam sempiternam. *Phil.* 1. 13.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

tus, il resta si peu d'espérance à Ciceron de pouvoir résister aux forces du Consul, qu'il se détermina (*a*) aussi à quitter Rome, en se plaignant dans toutes ses Lettres que l'occasion de rétablir la République avoit été manquée par l'indolence de ses Amis (*b*). „ Les „ Ides de Mars, disoit il, n'ont rien „ produit d'agréable que le spectacle „ du jour. Il n'a rien manqué à la vi„ gueur de l'action, mais elle n'a été „ soutenue que par des conseils pueri„ les. En traversant la campagne il observa sur son passage la satisfaction que tout le monde ressentoit (*c*) de la mort de César. „ Il n'y a point d'ex„ pressions, écrivoit-il à Atticus, qui „ puissent vous représenter les témoi„ gnages de joye qui éclatent de tous „ côtés. On vient au-devant de moi,

(*a*) Itaque cum teneri urbem à parricidiis viderem, nec te in ea, nec Cassium tuto esse posse, eamque armis oppressam esse ab Antonio, mihi quoque ipsi esse excedendum putavi. *Ad Brut.* 15.

(*b*) Sed tamen adhuc me nihil delectat præter Idus Martias. *Ad Att.* 14. 6. 21. Itaque stulta jam Iduum Martiarum est consolatio: animis enim usi sumus virilibus; consiliis, mihi crede, puerilibus. *Ibid.* 15. 4.

(*c*) Dici enim non potest quantopere gaudeant, ut ad me concurrant, ut audire cupiant verba mea ea de re, &c. *Ad Att.* 14. 6. O' Dii boni! vivit Tyrannis, occidit Tyrannus. Ejus interfecti morte lætamur, cujus facta defendimus. *Ibid.* 9.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» on m'environne, on veut entendre » de ma bouche le récit de ce qui s'est » passé au Sénat. Mais quelle est à » présent notre politique ? Que de » contradictions dans notre conduite ! » Comment pouvons-nous craindre » ceux que nous avons terrassés, dé- » fendre les actes de ceux dont nous » loüons le châtiment, souffrir que » la tyrannie subsiste après la destru- » ction du Tyran, & voir la Républi- » que anéantie après le rétablissement » de la liberté ?

Atticus lui rendit compte des applaudissemens extraordinaires que Publius, fameux Comédien, avoit reçus du Peuple, pour quelques mots qu'il avoit hazardés au Théâtre, en faveur de la liberté ; il ajoûtoit que Lucius Cassius, un des Tribuns, & frere du Conspirateur, avoit été comblé de caresses (*a*) & d'acclamations lorsqu'il s'étoit montré aux Spectacles. C'étoit pour Ciceron autant de nouvelles preuves que leurs Amis s'étoient grossiérement abusés, en se fiant à la justice de

(*a*) Ex priore Theatrum, Publiumque cognovi, bona signa præsentientis multitudinis. Plausus vero L. Cassio datus, facetus mihi quidem visus est. *Ad Att.* 14. 2. Infinito fratris sui plausu dirumpitur. *Ep. fam.* 12. 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

leur cause, jusqu'à demeurer tranquilles & oisifs, tandis que leurs Ennemis employoient toutes sortes d'artifices pour les perdre. Mais le seul effet de ce penchant général, qui se déclaroit si ouvertement pour la liberté, fut de forcer Antoine à soûtenir encore le rôle qu'il avoit commencé. Ce fut dans cette vûe qu'il fit punir du dernier supplice l'imposteur Marius, qui se vantoit hautemenr d'être revenu à Rome pour venger la mort de César. En effet, il s'étoit déja signalé à la tête de la Populace. Le tumulte & les incendies qui avoient accompagné les funerailles de César avoient été son ouvrage, & sa témérité causoit plus d'effroi que jamais au Sénat, dont il avoit juré la destruction. Mais Antoine qui avoit tiré de ses fureurs tout le fruit qu'il s'étoit proposé, en le chassant de la Ville & ses principaux Partisans, le fit étrangler & donna ordre que son corps (*a*) fût trainé dans les rues. Cette nouvelle affectation soûtint encore l'espérance des Républiquains. Brutus & Cassius mêmes s'y laisserent tellement tromper, qu'ils eurent avec lui, vers le même

(*a*) Uncus impactus est fugitivo illi, qui C. Marii nomen invaserat. *Phil.* 1. 2.

tems (*a*), une conférence dont ils ſortirent fort ſatisfaits.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Antoine eſpéroit, par cette conduite, de les amuſer aſſez long-tems pour leur faire abandonner toutes les réſolutions vigoureuſes, ſur tout celle de s'éloigner de l'Italie & de ſe ſaiſir de quelques Provinces où ils trouvaſſent des Troupes & de l'argent. Il écrivit dans la même vûë une Lettre fort adroite à Ciceron, pour le preſſer de conſentir au rappel de Sextus Clodius, parent de Publius & principal miniſtre de ſes fureurs. Antoine, par ſon mariage avec la veuve de Publius Clodius, ſe trouvoit chargé du ſoin de cette famille. Etant même Tuteur du jeune Publius, les prétextes ne lui manquoient pas pour s'intéreſſer vivement à l'affaire de Sextus. Auſſi aſſure-t'il Ciceron que c'eſt un devoir dont il entreprend de s'acquitter. „ Mais quoi-„ qu'il eût procuré à Sextus un par-„ don de la main de Céſar, il ne pré-„ tendoit point en faire uſage ſans „ avoir obtenu ſon conſentement. Il „ ſe croyoit obligé à cette déférence „ dans le tems même qu'il faiſoit ſes

(*a*) Antonii colloquium re nata non incommodum, cum noſtris heroibus pro *Ad Att.* 14. 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ efforts pour ſoutenir les actes de Céſar. Songez, lui dit-il, que vous „ obligerez le jeune Publius en lui „ prouvant par cette bonté que votre „ vengeance ne s'étend point juſqu'aux „ Amis de ſon Pere. Je me charge de „ lui inſpirer ces ſentimens, & de „ faire ſentir à ce jeune cœur que les „ querelles ne doivent pas ſe perpétuer ſans fin dans les familles. Quoique votre ſituation vous rende ſupérieur à toutes ſortes de dangers, „ vous penſez, ſans doute, qu'un repos honorable doit être préferé dans „ la vieilleſſe à toutes les agitations „ qui pourroient encore troubler la „ vôtre. Enfin j'ai une ſorte de droit „ de vous demander cette faveur, „ parce que je ne vous ai jamais rien „ refuſé. Cependant ſi je ne puis vous „ fléchir, comptez que je ceſſerai de „ ſervir Clodius, pour vous convaincre du pouvoir que vous avez ſur „ moi : mais je me flate que cette raiſon même vous rendra plus indulgent.

Ciceron n'héſita pas un moment à ſe rendre à cette priere. „ La choſe, dit-il, étoit ſcandaleuſe en elle-même, „ & le pardon qu'on ſe vantoit d'avoir

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

„ obtenu de César, étoit visiblement „ une imposture...... On commençoit, ajoûte-t-il, à publier tant d'infamies qu'on attribuoit faussement à César, qu'il étoit quelquefois tenté de souhaiter qu'il pût revivre. Cependant il fit une réponse fort civile à la Lettre d'Antoine (*a*). La conduite qu'il lui voyoit affecter, méritoit quelques complimens ; & dans l'incertitude des affaires, il étoit résolu d'observer avec lui tous les devoirs de leur ancienne liaison, jusqu'au moment où l'intérêt public (*b*) le forceroit de le considérer comme un Ennemi. Antoine lui répliqua par une autre Lettre, mais plus froide que la premiere, irrité apparemment par quelque soupçon de sa conduite. Il lui marquoit

(*a*) Antonius ad me scripsit de restitutione S. Clodii ; quam honorifice, quod ad me attinet, ex ipsius literis cognosces.... quam dissolute, quam turpiter, quamque ita perniciose ut nonnunquam etiam Cæsar desiderandus esse videatur, facile ex stimabis. Quæ enim Cæsar nunquam neque fecisset, neque passus esset, ea nunc ex falsis ejus commentariis proferentur. Ego autem Antonio facillimum me præbui. Etenim ille quoniam semel induxit in animum sibi licere quod vellet, fecisset nihilominus me invito. *Ad Att.* 14. 13.

(*b*) Ego tamen Antonii inveteratam sine ulla offensione amicitiam retinere sane volo. *Ep fam.* 16. 23. Cui quidem ego semper amicus fui, antequam illum intellexi non modo aperte, sed etiam libenter cum Republica bellum gerere. *Ibid.* XI. 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

seulement (*a*) „ qu'il lui sçavoit très-„ bon gré de sa douceur & de sa mo-„ dération, & qu'il s'en trouveroit „ fort bien.

Cleopatre, Reine d'Egypte, se trouvoit à Rome lorsque César fut tué; mais la frayeur qu'elle ressentit de cet accident & des troubles de la Ville, la firent partir avec précipitation. Elle étoit logée chez César, & l'ascendant qu'elle avoit sur lui, rendoit son orgueil insupportable aux Romains. Elle les traitoit avec autant de hauteur que ses Egyptiens, & comme les Esclaves d'un Maître qu'elle gouvernoit. Ciceron eut une conférence avec elle dans les Jardins de César, d'où il sortit fort choqué de ses airs impérieux. Comme elle connoissoit son caractere & son goût, elle lui avoit promis quelques présens dont l'espérance l'avoit beaucoup flatté; mais il n'en fut que plus piqué de lui voir oublier sa promesse. Quoiqu'il ne nous apprenne pas clairement en quoi ils consistoient, on juge par quelques mots qui lui échappent dans ses Lettres, que c'étoient des Sta-

(*a*) Antonius ad me tantum de Clodio rescripsit, meam lenitatem & clementiam & sibi esse gratam & mihi magnæ voluptati fore. *Ad Att.* 14. 19.

tues & d'autres curiosités d'Egypte pour l'ornement de sa Bibliotheque. Mais le changement des affaires ayant diminué l'orgueil de cette Princesse, elle se vit dans la nécessité de recourir à lui par ses Ministres, pour implorer sa protection au Sénat, dans quelques demandes dont elle avoit le succès fort à cœur. Ciceron refusa d'y prendre intérêt. Il étoit question apparemment d'un fils qu'elle prétendoit avoir eu de César, & qu'elle faisoit appeller de son nom. Elle vouloit le faire reconnoître au Sénat dans cette qualité, & le faire déclarer l'héritier de sa Couronne, comme il le fut l'année d'après par Antoine & par Octave, au scandale extrême de tous les Partisans de César (a), & sur tout d'Oppius, qui s'efforça de prouver par un écrit public, que cet enfant ne pouvoit être le fils de son Maître. Cleopatre s'étoit arrêtée à Rome pour accompagner César dans le voyage qu'il devoit faire en Orient ; & le pouvoir qu'elle avoit eu sur son cœur conservoit encore toute sa force, car le Tribun Helvius

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(a) Quorum C. Oppius, quasi plane defensione ac patrocinio res egeret, librum edidit, non esse Cæsaris filium, quem Cleopatra dicat. *Suet. J. Cæs.* 52. *Dio*, pp. 227. 345.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Cinna se trouvoit chargé d'une Loi qu'il avoit reçûe de lui toute dressée & qu'il devoit publier (a) immédiatement après son départ, par laquelle on lui accordoit la liberté de prendre plusieurs femmes & de telle condition qu'il voudroit les choisir, pour se procurer des enfans. Cet expédient n'étoit sans doute imaginé que pour mettre à couvert l'honneur de Cleopatre & légitimer son fils, puisque la Polygamie & le mariage avec une femme étrangere, étoient défendus par les Loix Romaines.

Toutes ces circonstances sont tirées des Lettres à Atticus, où elles se trouvent répandues avec beaucoup d'obscurité. „ Je ne suis point fâché, dit-il, que
„ la Reine ait été obligée de se sauver... Je voudrois bien sçavoir si ce
„ que vous me mandez de Cleopatre
„ & de ce petit César se confirme.....
„ Je n'aime point la Reine d'Egypte.
„ Ammonius sçait bien que j'ai raison, lui qui m'avoit répondu qu'elle
„ me tiendroit ce qu'elle m'avoit promis. Il s'agissoit de choses qui con-

(a) Helvius Cinna confessus est habuisse se scriptam paratamque legem, quam Cæsar ferre jussisset, cum ipse abesset, ut uxores, liberorum quærendorum causa, quas & quot ducere vellet, liceret. *Suet. ibid.*

» venoient à un homme de Lettres, & que mon rang me permettoit de demander ; & s'il le falloit, j'en rendrois compte au Public. Pour Sara, outre que je le connois pour un méchant homme, j'ai éprouvé moi-même son insolence. Il n'est venu qu'une seule fois chez moi : je lui demandai d'une maniere fort honnête ce qu'il y avoit pour son service ; il me répondit qu'il cherchoit Atticus. Je suis encore plus vivement piqué de la hauteur avec laquelle la Reine d'Egypte me traita, pendant qu'elle étoit dans ces Jardins, au-delà du Tibre. Je ne veux donc aucun commerce avec ces gens-là. Ils croyent apparemment que je n'ai point de cœur, ni la moindre sensibilité (*a*).

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Reginæ fuga mihi non molesta. *Ad Att.* 14. 8. De Regina velim, atque etiam de Cæsare illo. *Ibid.* 20. Reginam odi. Me jure facere scit sponsor promissorum ejus Ammonius ; quæ quidem erant φιλόλογα & dignitatis meæ, ut vel in concione dicere auderem. Saram autem, præterquam quod nefarium hominem cognovi, præterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meæ vidi. Cum ex eo quærerem quid opus esset ; Atticum se dixit quærere. Superbiam autem ipsius Reginæ, cum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis, nec tam animum me quam vix stomachum habere arbitrantur. *Ibid.* 15. 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Antoine ayant mis dans ses affaires tout l'ordre qu'elles pouvoient recevoir, indiqua l'Assemblée du Sénat au premier jour de Juin, & profita de l'intervalle pour visiter toute l'Italie. Son dessein dans ce voyage étoit d'engager les Véterans à son service, en faisant la revûë de leurs quartiers. Il laissa le Gouvernement de la Ville à Dolabella, qui étoit demeuré son Collégue depuis que César l'avoit nommé Consul à sa place. Antoine avoit protesté d'abord contre cette nomination; mais après la mort de César il avoit oublié (a) son ressentiment; & souffrant que Dolabella prît le nom de Consul, il l'avoit reconnu paisiblement dans cette qualité à la premiere Assemblée du Sénat.

Quoique Ciceron n'eût jamais eu qu'une fort mauvaise opinion des principes & de la vertu de son Gendre, il avoit toûjours vêcu honnêtement avec lui; & le voyant dans une situation qui pouvoit le rendre utile aux intérêts de la République, il s'attacha plus que jamais à s'insinuer dans sa confiance.

(a) Tuum Collegam, depositis inimicitiis, oblitus Auspicia, te ipso Augure nunciante, illo primo die tibi Collegam esse voluisti. *Phil.* 1. 13.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

L'absence d'Antoine rendoit les conjonctures fort heureuses, & Dolabella confirma bien-tôt cette espérance. A peine vit-il son Collégue éloigné de Rome, qu'il entreprit de s'attirer l'estime des honnêtes gens, par la rigueur qu'il exerça contre les Perturbateurs de la tranquillité publique. La Populace, guidée par l'imposteur Marius, avoit élevé un Autel sur le Forum, dans le lieu où le corps de César (*a*) avoit été brûlé, avec une pyramide de marbre, de la hauteur de vingt pieds, sur laquelle on lisoit pour inscription, *au Pere de la Patrie*. Il s'y faisoit continuellement des sacrifices avec toutes les cérémonies de la Religion, & ce nouveau culte s'étoit accrédité jusqu'à mettre en danger le repos & la sûreté de la Ville. Souvent la Populace, qui s'assembloit en foule pour ces sacrifices, y prenoit une espéce d'enthousiasme, qui la faisoit courir furieusement dans les rues, en commettant toutes sortes de violences & d'outrages

(*a*) Plebs postea solidam columnam prope viginti pedum, lapidis Numidici, in Foro statuit, scripsitque *Parenti Patriæ*: apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam, interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit. *Suet. J. Cæs.* 85.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

contre ceux qui passoient pour les Ennemis de César. Dolabella termina tout d'un coup ce désordre en faisant démolir la Pyramide & l'Autel, & punir de mort les mutins qui furent arrêtés dans le mouvement de la sédition. Ceux qui étoient libres furent précipités de la Roche-Tarpeienne, & les Esclaves subirent le supplice de la Croix. Toute la Ville applaudit à la fermeté du Consul.

Ciceron partagea non-seulement la joye publique, mais encore (*a*) la gloire de Dolabella, dont la conduite fut attribué à ses conseils. Il en marqua aussi-tôt sa satisfaction à Atticus. „ La belle action que celle de mon „ cher Dolabella ! Je dis à présent, „ mon cher Dolabella : auparavant je „ vous assure que j'avois quelque peine „ à me servir de ce terme. Sa conduite „ sera d'un grand exemple : faire pré-

(*a*) Manabat enim illud malum urbanum, & ita corroborabatur quotidie, ut ego quidem & urbi & otio diffiderem urbano. *Ep. fam.* 12. 1. Nam cum serperet in urbe infinitum malum, & quotidie magis magisque perditi homines, cum suis similibus, servis, tectis & templis urbis minarentur; talis animadversio fuit Dolabellæ, cum in audaces sceleratosque servos tum in impuros & nefarios Cives, talisque eversio illius execratæ columnæ &c. *Phil.* 1. 2. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum Theatri. *Ibid.* 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» cipiter les uns & mettre en croix » les autres, arracher cette colomne » & n'en laisser aucun vestige, pour » moi, je ne vois rien de plus héroï- » que. Il a fait finir par-là ces appa- » rences de regret qui gagnoient de » plus en plus, & qui seroient enfin » devenues fatales à nos illustres meur- » triers. Je suis à présent de votre » avis (*a*), je commence à former de » meilleures espérances. Dans une au- » tre Lettre (*b*) ; » Que j'admire le » courage de mon cher Dolabella ! » Quel exemple ! Pour moi je ne cesse » pas de le louer & de l'exhorter à ne » se pas démentir..... Je crois qu'à » présent Brutus pourroit paroître au » milieu de Rome avec une couronne » d'or. Qui oseroit l'insulter, depuis » que ceux qui se déclarent pour César » sont punis du dernier supplice, & » que la plus vile Populace a si bien » témoigné par ses applaudissemens » qu'elle approuvoit cette exécution ?

(*a*) Ad Att. 14. 15.

(*b*) O Dolabellæ nostri ἀριστείαν ! Quanta est ἀναθεώρησις ! Equidem laudare eum & hortari non desisto.... Mihi quidem videtur Brutus noster jam vel coronam auream per forum ferre posse : quis enim audeat violare, præposita cruce aut saxo ? præsertim tantis plausibus, tanta approbatione infimorum. *Ibid.* 16.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

Il écrivit de Bayes la Lettre suivante à Dolabella.

Ciceron à Dolabella, Consul.

Quoique l'intérêt (*a*) que je prens à ce qui vous regarde, mon cher Dolabelia, suffise pour me faire voir avec une joye infinie la gloire que vous venez d'acquérir, il faut néanmoins avouer que je suis charmé de ce que la voix publique me donne quelque part au mérite de vos grandes actions. Toutes les personnes que je vois ici (& j'y vois beaucoup de monde, car outre qu'il y vient un grand nombre d'honnêtes gens prendre les eaux, il y arrive aussi tous les jours des Villes voisines plusieurs de mes Amis) tous ceux, dis je, que je vois, après vous avoir donné toutes les louanges que vous meritez, me font ensuite de grands remercimens. Ils se persuadent tous que c'est en suivant mes conseils & en profitant de mes instructions, que vous faites voir en vous un si bon Citoyen & un Consul

(*a*) M. de Mongault, dont je continue d'emprunter la traduction, a placé cette Lettre entre celles à Atticus, quoiqu'elle soit la 14e du 9e Livre des Lettres familieres.

si digne de cette grande dignité. Je ne dirois que ce qui est très-véritable, si je répondois que tout ce que vous faites, vous le faites de vous-même, & que vous n'avez besoin pour cela du secours de personne. Je prens néanmoins un temperamment : je ne conviens pas tout-à-fait de ce qu'ils me disent, ce seroit vous faire une trop grande injustice que de laisser attribuer à mes conseils tout ce que vous vous êtes acquis d'honneur ; mais je ne nie pas absolument que je n'y aye quelque part ; car mon foible, comme vous le sçavez, c'est la gloire. Au reste, il me semble (*a*) que vous pouvez comme Agamemnon, ce Roi des Rois, vous faire honneur d'avoir pour Conseiller un Nestor ; & sans doute il est bien glorieux pour moi, qu'un Consul qui se distingue avec tant d'éclat, dans un âge si peu avancé, passe pour mon Eléve.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Lorsque je vis à Naples Lucius Cé-

(*a*) Après avoir emprunté la traduction de M. de Mongault, il faut adopter ses Notes. On appelloit Agamemnon Roi des Rois, parce qu'il y en avoit plusieurs dans l'Armée dont il étoit Général ; & par la même raison ceux qui étoient jaloux de Pompée pendant la guerre civile, l'appelloient Agamemnon, parce que les Consuls & tous les Grands de la République servoient sous lui.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P Cornel. Dolabella.

sar, que je trouvai malade ; tout accablé qu'il étoit de douleurs : » O » mon cher Ciceron ! me dit-il, » même avant les premiers complimens, que je vous trouve heureux » d'avoir tant de pouvoir sur l'esprit » de Dolabella ! Si j'en avois autant » (*a*) sur celui de mon neveu, nous » n'aurions plus rien à craindre. Je » félicite notre cher Dolabella, & je » le remercie en mon propre nom. » Nous pouvons dire que depuis vous, » il est le seul qui ait été véritablement Consul. Il me parla ensuite en détail de l'action, & de la maniere dont elle s'étoit passée, en concluant qu'il ne s'étoit jamais rien fait de plus beau, de plus grand & de plus utile pour la République. Il n'y a point là-dessus deux voix. Je vous prie donc de vouloir bien souffrir que j'aye quelque part aux louanges qu'on vous donne, & que je jouisse, comme sous un faux titre (*b*), d'une gloire qui vous ap-

(*a*) Il parut bien dans la suite qu'il n'en avoit pas beaucoup, car Antoine le sacrifia à Auguste, qui le fit mettre sur la liste des Proscrits, & consentit en revanche qu'on y mît Ciceron. Mais Julia, sœur de Lucius César & mere d'Antoine, retira son frere chez elle & le sauva.

(*b*) M. de Montgault a tâché de rendre par là *falsam hæreditatem*, id est, hæreditatem falso nomine.

partient toute entiere. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Mais pour parler férieusement, j'aimerois mieux, mon cher Dolabella, si j'ai jamais acquis quelque gloire, la faire passer toute entiere à vous, que de vous ôter la moindre partie de celle qui vous est dûe. Vous sçavez combien j'ai toûjours eu d'amitié pour vous ; mais ce que vous venez de faire, l'a si fort augmentée, qu'elle ne peut être ni plus tendre, ni plus ardente. C'est qu'il n'est rien de plus beau, de plus aimable & de plus charmant que la vertu. J'ai toûjours aimé, comme vous sçavez, M. Brutus, à cause de l'élevation de son esprit, de la douceur de ses mœurs, & de cette probité admirable qui ne s'est jamais démentie : cependant depuis les Ides de Mars cette amitié est si fort augmentée, que j'ai été surpris moi-même qu'un sentiment qui sembloit ne pouvoir aller plus loin, se soit trouvé capable d'un si grand accroissement. Qui auroit crû que l'amitié que j'avois pour vous, pût devenir plus grande ? Elle est si fort accrue, qu'il me semble que ce n'étoit auparavant (*a*)

(*b*) *Ut mihi denique amare videar, antea dilexisse.* Nous n'avons pas de mots en françois qui puissent marquer bien précisément la différence que Ciceron met entre *amare* & *diligere*. Il les confond mê-

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P Cornel. Dolabella.

qu'une simple affection, & que c'est à présent une parfaite amitié.

Qu'est-il donc nécessaire que je vous exhorte à vous faire un mérite & une gloire solides ? Faut-il, comme l'on fait ordinairement, que je vous propose pour modele des hommes illustres ? Je n'en ai point de plus illustre à vous proposer que vous-même. Vous n'avez qu'à vous imiter & à vous surpasser. Il ne vous est plus même libre, après une action d'un tel éclat, de n'être pas semblable à vous-même. Il ne faut donc point vous exhorter ; il faut se réjouir avec vous, car il vous est arrivé, ce qui est peut-être sans exemple, qu'une extrême sévérité vous a rendu agréable au Peuple, loin de le prévenir contre vous ; & que vous avez eu l'approbation, non-seulement des honnêtes gens, mais même de la plus vile Populace. Si vous en étiez redevable à quelque sorte de hazard, je vous féliciterois de votre bonheur ; mais on ne peut

me très-souvent, & peut-être n'aurions-nous jamais sçû que *amare* signifie plus que *diligere*, s'il ne les avoit distingués en deux ou trois endroits. Cela nous donne lieu de remarquer qu'il n'y a point de mots parfaitement synonimes ; & s'il y en a plusieurs qui nous paroissent tels, sur tout dans les langues mortes, c'est que nous n'en connoissons pas toute la force, ou que nous n'avons pas assez étudié les Anciens.

attribuer ce succès qu'à votre courage, à votre esprit & à votre prudence. J'ai lû votre Harangue au Peuple. Vous entrez si bien en matiere, & dans l'exposition du fait, vous avancez pas à pas avec tant d'adresse, que vous amenez insensiblement tout le monde à approuver la sévérité dont vous avez usé. Par-là vous avez délivré Rome d'un grand danger, vous avez rassuré tous les Citoyens, & ce n'est pas seulement un avantage passager, c'est un grand exemple pour l'avenir. Concevez donc que vous êtes maintenant le soûtien de la République, & que vous devez non-seulement défendre, mais encore traiter avec distinction ceux à qui nous devons les premiers commencemens de notre liberté. Mais j'espere de vous voir au premier jour, & je vous en dirai alors davantage. En attendant, mon cher Dolabella, comme nous vous devons la conservation de la République & la nôtre, nous vous prions de vous bien conserver. Adieu.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Ciceron s'étoit proposé d'employer le tems qu'il passoit hors du Royaume à faire un voyage dans la Gréce, pour y voir son fils, dont la conduite le chagrinoit beaucoup, & sembloit deman-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

der un remede aussi puissant (*a*) que sa présence. Mais l'espérance qu'il conçut des intentions de Dolabella, & la joye de trouver un Chef armé de l'autorité publique, c'est-à-dire (*b*), le principal secours qui manquoit au Parti de la liberté, lui fit remettre son départ après l'Assemblée du Sénat, qui étoit indiquée au premier jour de Juin, de peur qu'un éloignement trop précipité ne passât pour une espéce de désertion. Il étoit même résolu de n'abandonner l'Italie que lorsqu'il le pourroit sans reproche, & sur-tout sans chagriner Brutus, à qui il vouloit être constamment attaché.

Ses principes ne l'empêchoient point d'avoir de fréquentes conférences avec les derniers Ministres de César, Pansa, Hirtius, Balbus, Matius, &c. qui faisoient toûjours profession d'être de ses Amis. Mais il s'appercevoit que la mort de leur Maître avoit extrêmement alte-

(*a*) Quod sentio valde utile esse ad confirmationem Ciceronis, me illuc venire. *Ad Att.* 14. 13. Magni intereft Ciceronis, vel mea potius, vel me hercule utriusque, me intervenire discenti. *Ibid.* 16.

(*b*) Nunc autem videmur habituri ducem, quod unum Municipia, bonique, desiderant. *Ibid.* 20. Nec vero discedam, nisi cum tu me id honeste putabis facere posse. Bruto certe meo nullo loco deero. *Ibid.* 15. *Vid.* 15. 13.

ré leur confiance, & quoiqu'ils s'efforçassent de déguiser leurs ressentimens, ils laissoient voir malgré eux qu'ils ne respiroient que la vengeance. Pansa & Hirtius avoient été désignés Consuls pour l'année suivante, & les actes de César étant ratifiés par le Sénat, rien ne pouvoit leur ôter le droit qu'ils avoient à cette dignité. Brutus & Cassius qui sentirent de quelle importance il étoit de les faire entrer, s'il étoit possible, dans le parti de la République, pressoient instamment Ciceron d'y apporter toute son adresse & tous ses soins, sur-tout à l'égard d'Hirtius, qui leur étoit le plus suspect. Mais il semble que Ciceron (*a*) se promettoit peu de les gagner. Il écrivit à Atticus, „ qu'il „ n'y en avoit pas un qui ne craignît „ la paix beaucoup plus que la guerre;

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Minime enim obscurum est quid isti moliantur: meus vero discipulus qui hodie apud me cœnat, valde amat illum quem Brutus noster sauciavit; & si quæris, perspexi enim plane, timent otium. Hypothesim autem hanc habent, eamque præ se ferunt, virum clarissimum interfectum, totam Remp. illius interitu perturbatam; irrita fore quæ ille egisset, simul ac desistemus timere, clementiam illi malo fuisse, qua si usus non esset, nihil illi tale accidere potuisse. *Ad Att.* 14. 22. Quod Hirtium per me meliorem fieri volunt, do equidem operam, & ille optime loquitur, sed vivit habitatque cum Balbo, qui item bene loquitur. Quid credas, videris. *Ad Att.* 20. 21.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella

„ qu'ils déploroient continuellement „ la perte de leur Maître, & qu'ils „ regardoient sa mort comme la ruine „ de l'Empire ; qu'ils l'accusoient de „ s'être trahi par un excès de bonté & „ de clémence, sans quoi il n'auroit „ pas succombé à la fureur de ses Enne- „ mis : & pour ce qui regardoit parti- „ culiérement Hirtius, il aime, dit-il, „ avec une violente passion, celui que „ Brutus a poignardé... Vous souhaitez „ que je le fasse changer d'inclination. „ J'y employe tous mes efforts. Il par- „ le fort bien ; mais il vit, & il demeu- „ re même, avec Balbus, qui parle „ fort bien aussi. Voyez ce que vous „ en pensez vous même.

De tous les Partisans de César, il n'y en avoit point qui s'emportât plus ouvertement contre les Conjurés que Matius. Ciceron le regardoit comme l'Ennemi irréconciliable de la liberté. Ayant passé près de sa maison de campagne à son départ de Rome, il avoit eu la curiosité de le voir. Il l'avoit trouvé dans une agitation incroyable, se livrant aux plus noirs accès de la tristesse, annonçant pour l'avenir la guerre & la désolation, comme des suites infaillibles de la mort de César.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Entre plusieurs circonstances de leur conversation, Matius (*a*) lui rapporta ce que César disoit souvent en parlant de Brutus : „ que sa maniere de penser „ pour ou contre un Parti, ne pouvoit „ jamais être une chose indifférente, „ *parce qu'il vouloit fortement ce qu'il* „ *vouloit ;* qu'il s'en étoit apperçu plus „ que jamais à Nice par la force & la „ liberté surprenante avec laquelle il „ avoit plaidé pour le Roi Dejotarus : Matius apprit aussi à Ciceron ce qu'il avoit entendu dire (*b*) à César : un jour que Ciceron demandoit audience, pour la cause de Sestius, César, qui l'apperçut dans une antichambre, où il attendoit patiemment qu'il fût appellé, dit à quelques Amis qu'il avoit autour de lui ; „ Puis-je douter qu'on „ ne me porte une haine mortelle, „ lorsque je vois Ciceron obligé d'at- „ tendre pour me parler, & fort em-

(*a*) De Bruto nostro.... Cæsarem solitum dicere ; Magni referr hic quid velit : sed quicquid vult, valde vult : Idque eum animadvertisse cum pro Dejotaro Niceæ dixerit, valde vehementer eum visum & libere dicere.

(*b.*) Atque etiam proxime, cum Sextii rogatu apud eum fuissem, expectatemque sedens quoad vocarer, dixisse eum ; Ego dubitem quin summo in odio sim, cum M. Cicero sedeat nec suo commodo me convenire possit ? atqui si quisquam est facilis, hic est : tamen non dubito quin me male oderit. *Ad Att.* 14. 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» barrassé pour trouver de l'accès
» auprès de moi. Si quelqu'un est ca-
» pable de me le pardonner, c'est
» lui, je n'en doute pas. Mais je ne
» suis pas moins sûr qu'il me hait réel-
» lement.

Cependant plusieurs raisons obligeoient ces zelés Amis de César, à ne pas se relâcher dans les témoignages d'attachement qu'ils avoient toujours donnés à Ciceron. Si le Parti Républiquain l'emportoit, ils étoient persuadés que personne n'étoit plus capable de les défendre & de les soûtenir par sa protection ; & si les intrigues d'Antoine faisoient revivre la tyrannie, ils ne regardoient pas moins Ciceron comme leur plus puissante ressource contre les entreprises d'un Tyran si dangereux ; car dans la nécessité de se donner un nouveau Maître, leur affection pour César leur faisoit souhaiter Octave, son neveu & son héritier. Aussi l'amitié de Pansa & d'Hirtius parut-elle constante pour Ciceron. Ils passerent une partie de l'Eté avec lui dans plusieurs (*a*) de ses maisons

(*a*) Cum Pansa vixi in Pompeiano. Is plane mihi probabat se bene sentire & cupere pacem, &c. *Ad Att.* 14. 20. *It.* 15. 1.

de campagne. Ils ne cesserent pas de l'assurer qu'il disposeroit de toute leur autorité pendant leur Consulat ; & s'il lui resta quelque défiance d'Hirtius, il se persuada enfin que Pansa étoit sincere.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Brutus & Cassius continuoient de vivre dans leur retraite, près de Lanuvium, & faisoient quelquefois usage d'une Terre de Ciceron nommée Asture (*a*), qui étoit dans le voisinage de la même Ville. Leurs irrésolutions étant toûjours les mêmes, ils attendoient à se déterminer suivant les événemens ; & dans le doute où ils étoient de la disposition des Consuls désignés, ils vouloient voir quel seroit le succès de la premiere Assemblée du Sénat. Quoique leur situation ne leur permît point d'exercer les fonctions de leur Préture, ils avoient soin de renouveller souvent dans l'esprit du Peuple le souvenir de leurs services, par des Edits où leur amour éclatoit (*b*) pour

(*a*) Velim me hercule Asturæ Brutus. *Ad Att.* 14. 11. Brutum apud me fuisse gaudeo ; modo & libenter fuerit & sat diu. *Ibid.* 15. 3.

(*b*) Testari edictis libenter se vel in perpetuo exilio victuros, dum Reip. constaret concordia, nec ullam Belli Civilis præbituros materiam, plurimum sibi honoris esse in conscientia facti sui, &c. *Vell. Pat.* 2. 62. Edictum Bruti & Cassii probo. *Ad Att.*

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

la Patrie & leur zele pour la paix & la liberté. Ils protestoient qu'il ne leur échapperoit jamais rien qui pût être l'occasion d'une guerre civile, & que s'ils pouvoient contribuer à la liberté publique par un exil perpétuel, ils étoient prêts à s'y soumettre volontairement. Le dessein qu'ils entretenoient actuellement, étoit de se rendre à Rome pour le premier jour de Juin, & d'y prendre leur place au Sénat, si les circonstances le permettoient; ou de se présenter du moins sur la Tribune & de faire l'essai de l'affection du Peuple, par un Discours que Brutus préparoit soigneusement. Ils communiquerent ce projet à Ciceron, & lui faisant remettre en même tems une copie du Discours que Brutus avoit prononcé au Capitole le jour de la mort de César, ils le prioient d'y faire ses corrections pour le mettre en état d'être publié. Ciceron en marque son sentiment à Atticus: „ La Harangue de Brutus est „ un modéle d'élégance pour le stile „ & pour les sentimens. Mais si j'avois „ eu le même sujet à traiter, je me se- „ rois efforcé d'y mettre plus de cha-

14. 20. De quibus tu bonam spem te habere significas, propter edictorum humanitatem. *Ibid.* 15. 1.

» leur. Vous connoissez le caractere » de l'Orateur. Cette raison m'empê- » che de corriger son Ouvrage, car » suivant les idées que notre Ami » s'est formées de l'art de parler, il » a réussi parfaitement; mais soit que » je sois dans l'erreur ou non, mon » gout est tout-à-fait différent. Lisez » sa Piéce, si vous ne l'avez pas déja » lûe, & marquez-m'en votre avis. » Quoique le préjugé de votre nom » me fasse craindre que votre faveur » ne panche pour l'Atticisme, je n'en » suis pas moins persuadé que si vous » vous souvenez du tonnerre de De- » mosthene, vous conviendrez que la » force peut s'allier avec l'élégance » Attique.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Atticus ne gouta point cette Harangue. Il la trouva trop vuide & trop languissante pour une si grande occasion; & par sa réponse, il pria Ciceron d'en composer (*a*) une autre, pour la publier sous le nom de Brutus. Mais Ciceron fut arrêté par la crainte d'offenser l'Auteur. Dans une Lettre sur le même sujet; » Vous croyez, dit-il, » que je m'abuse lorsque j'attache à » Brutus le salut de la République,

(*a*) Ibid. 3. 4.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

» mais comptez que rien n'eſt plus
» certain. Si elle n'eſt pas ſauvée par
» lui ou par ſes complices, je vois
» clairement ſa ruine. A l'égard du
» diſcours que vous me preſſez de faire
» pour lui, prenez pour principe,
» mon cher Atticus, ce qu'une longue
» expérience m'a fait vérifier ſans ex-
» ception; qu'il n'y a point d'Orateur
» ni de Poëte qui ſe croye inférieur à
» perſonne dans ſon genre; & ſi cela
» eſt vrai des plus médiocres, que de-
» vons-nous penſer de Brutus à qui
» l'on ne peut refuſer de l'eſprit & du
» ſçavoir? D'ailleurs, n'en ai-je pas
» une preuve dans ſon Edit? A votre
» priere j'en ai compoſé un pour lui.
» Mon ouvrage m'a plû. Il n'a pas été
» moins content du ſien. Ajoutez que
» lui ayant dédié, ſur ſes propres in-
» ſtances, mon *Traité de la meilleure*
» *maniere de parler*, il n'a pas fait
» difficulté d'écrire non-ſeulement à
» vous, mais à moi-même, que l'eſ-
» péce d'éloquence que j'ai louée
» n'étoit pas de ſon gout. Que chacun
» compoſe donc pour ſoi-même.
» Quelle que ſoit ſa Harangue, je
» ſouhaite ſeulement qu'il ait la li-
» berté de la prononcer; car s'il peut

» se montrer à Rome avec quelque sû- » reté (*a*), la victoire est à nous.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Dans cet intervalle il s'éleva sur le Théâtre de la République un nouvel Acteur, qui ne sortit de l'obscurité dans laquelle il avoit vêcu jusqu'alors, que pour jouer tout d'un coup les premiers rôles & fixer sur lui tous les regards. Ce fut le jeune Octave, que César, son oncle avoit laissé l'héritier de son nom & de ses richesses. Quelques mois auparavant, il avoit été envoyé à Apollonia, célébre Ecole de Macédoine, pour y attendre son oncle & l'accompagner ensuite à la guerre contre les Parthes. Mais au premier bruit de sa mort, il avoit repris le chemin de l'Italie, pour faire l'essai de sa fortune, sur le crédit de son nom & sur la confiance qu'il avoit aux Amis de César. Il étoit arrivé à Naples le 18 d'Avril. Balbus s'y rendit le lendemain pour le recevoir, & l'ayant conduit à la maison de campagne de Philippus son Beau-pere (*b*), il retourna

(*a*) Ibid. 14. 20.

(*b*) Octavius Neapolim venit ad xiv. Kal. Ibi eum Balbus mane postridie, eodemque die mecum in Cumano. *Ad Att.* 14. 10. Hic mecum Balbus, Hirtius, Pansa. Modo venit Octavius, & quidem in proximam villam Philippi; mihi totus deditus. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

le même jour à Cumes, où il étoit depuis quelque tems dans celle de Ciceron. Hirtius & Pansa, qui y étoient aussi, allerent prendre avec lui le jeune Octave, après lui avoir laissé quelques jours pour se réposer, & le présenterent à Ciceron. Ce jeune Romain, déja rempli de vénération pour un si grand homme, la lui marqua par les plus ardens témoignages, en protestant qu'il ne vouloit se gouverner que par ses conseils.

La seule prétention qu'il pensoit à faire éclater, regardoit la succession des biens de César, dont il ne vouloit pas differer à se mettre en possession. Mais cette entreprise paroissoit fort hardie dans un jeune homme de dix-huit ans. Les Républiquains avoient raison de craindre qu'en obtenant l'héritage de son oncle, il ne trouvât le moyen de succéder en même tems à son pouvoir; & l'allarme étoit encore plus vive pour Antoine, qui aspiroit lui-même à cette succession, & qui s'étoit déja saisi de tous les effets, dans la crainte de les voir bien-tôt employés à l'abbaissement de son autorité. Philippus, & sa femme, inquiets pour la sûreté d'Octave, le presserent de

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

suspendre (*a*) quelque tems son dessein, & de ne se rendre odieux dans aucun Parti, avant que le cours des affaires eût commencé à se déclarer. Mais il avoit le cœur trop grand pour goûter des conseils si timides. Il répondit „ qu'il ne pouvoit, sans infamie, „ se croire indigne d'un nom dont „ César l'avoit crû digne. Quantité de flateurs, qui étoient autour de lui, l'excitoient à s'assurer de la faveur des Citoyens & de l'attachement des Troupes, avant que ses Ennemis fussent assez forts pour arrêter ses progrès. Ces insinuations lui donnoient tant d'impatience de se voir à Rome, que la prudence n'eut pas plus de pouvoir que la crainte, pour lui faire retarder son départ.

Ciceron (*b*) écrivoit là-dessus à At-

(*a*) Non placebat Ariæ Matri Philippoque vitrico, adiri nomen invidiosæ fortunæ Cæsaris.... sprevit cœlestis animus humana consilia, dictitans nefas esse, quo nomine à Cæsare dignus esset visus, sibimet ipsum videri indignum. *Vell. Pat.* 2. 60.

(*b*) Nobiscum hic perhonorifice & amice Octavius; quem quidem sui Cæsarem salutabant, Philippus non: itaque ne nos quidem: quem nego fieri posse bonum Civem, ita multi circumstant, qui quidem nostris mortem minitantur. Negant hæc ferri posse. Quid censes, cum Romam puer venerit, ubi nostri liberatores tuti esse non possunt? Qui quidem semper erunt clari: conscientia vero facti sui, etiam beati. Sed nos, nisi me fallit, jacebimus. Itaque

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

ticus : „ Octave est encore avec nous. „ Il me marque autant de respect que „ d'amitié. Ses domestiques lui don- „ nent le nom de César. Philippus ne „ le lui donne point, & je suis son „ exemple. Il me paroît impossible „ qu'il devienne jamais bon Citoyen, „ au milieu de tant de gens qui n'an- „ noncent que la mort à tous nos Amis. „ C'est leur langage familier. Ils dé- „ clarent que le passé ne mérite point „ de grace. Que sera-ce, je vous prie, „ lorsque cet enfant va se trouver à „ Rome, où nos Liberateurs n'osent „ paroître ? Ils n'en seront pas moins „ célébres ni moins heureux, j'ose le „ dire, par le témoignage de leurs „ cœurs vertueux. Mais je suis trom- „ pé, si nous n'avons perdu toute „ ressource. Quand pourrai-je me re- „ tirer dans quelque lieu où je n'en- „ tende plus parler de ces Pelopi- „ des, &c.

Octave en arrivant à Rome fut pré-senté au Peuple par un des Tribuns, & prononça un Discours fort éloquent, de la Tribune, qui étoit comme en proye aux Ennemis de Brutus. „ Sou-

aveo exire, ubi nec Pelopidarum, &c. *Ad Att.* 14. 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» venez-vous (*a*) de ce que je vous » dis, écrivoit Ciceron ; cet usage » séditieux de haranguer avec une » liberté sans bornes est aujourd'hui » si autorisé, que s'il ne peut faire » perdre à nos Heros, ou plutôt à nos » Dieux, la gloire éternelle qu'ils ont » méritée, il attachera néanmoins » quelque chose d'odieux à leur mé- » moire. Mais le témoignage de leur » cœur suffit pour leur consolation. » Qui nous consolera, nous que la » mort de notre Roi n'a pas rendus » plus libres ? Que la fortune en dé- » cide, puisque la raison n'est plus » écoutée.

Le discours d'Octave fut soutenu par des moyens plus capables de faire agréer au Peuple les soins qu'il prenoit pour lui plaire. Il donna des specta- cles & des jeux à l'honneur des victoi- res de son Oncle. Les préparatifs en avoient été faits pendant la vie de César ; mais ceux qu'il avoit chargés

(*a*) Sed memento, sic alitur consuetudo perditarum concionum, ut nostri illi, non Heroes, sed Dii, futuri quidem in gloria sempiterna sint, sed non sine invidia nec sine periculo quidem. Verum illis magna consolatio, conscientia maximi & clarissimi facti. Nobis quæ? qui interfecto Rege liberi non sumus.. Sed hæc fortuna viderit, quoniam ratio non gubernat. *Ad Att.* 14. 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de cette commission (a) n'ayant pas eu la hardiesse de l'exécuter après sa mort, elle retomboit naturellement sur Octave en qualité d'héritier. Il fit apporter dans ces jeux la Chaire d'or, qui étoit un des honneurs qu'on avoit décernés à César, avec ordre de la placer dans toutes les occasions solemnelles sur le Théâtre & dans le Cirque. Mais les Tribuns (b) la firent enlever, & leur fermeté fut applaudie par tout le corps des Chevaliers. Atticus écrivit cette nouvelle à Ciceron, qui la reçut avec beaucoup de joye. Cependant ses réfléxions se tournerent beaucoup plus sur la conduite d'Octave (c), qui sembloit marquer un esprit déterminé à faire revivre les anciennes querelles & à venger la mort de César. Il n'apprit pas (d) avec plus de satisfaction que Matius s'étoit chargé du soin des spectacles. Cette nouvelle confirmoit l'opinion qu'il avoit euë de ses desseins. Il croyoit déja le voir un des plus dangereux Conseillers d'Octave, & tel en

(a) Ludos autem victoriæ Cæsaris non audentibus facere, quibus obtigerat id munus, ipse edidit. *Suet. Aug.* X. *Dio*, 272.

(b) Dio, 44. 243.

(c) De sella Cæsaris, bene Tribuni. Præclaros etiam XIV. Ordines. *Ad Att.* 15. 3.

(d) Ludorum ejus apparatus, & Matius ac Posthumius procuratores, non placent. *Ad Att.* 15. 2.

un mot qu'il l'avoit représenté à Brutus. Matius informé de ces soupçons en fit des plaintes à Trebatius leur Ami commun ; ce qui donna lieu à Ciceron de se justifier par une Lettre, & à Matius de lui faire une réponse qu'on estime avec raison, pour la beauté du stile & des sentimens. Mais elle n'est pas moins précieuse pour nous avoir conservé le nom & le caractere d'un Romain du premier mérite, qui avoit vêcu dans la plus intime familiarité avec César, & dont il ne reste point d'autre trace dans l'histoire.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Ciceron (*a*) s'efforce dans sa Lettre de persuader à Matius qu'il ne lui est rien échappé qui ne puisse s'accorder avec les devoirs les plus étroits de l'amitié ; & pour donner plus de vraisemblance à cette apologie, il commence par reconnoître qu'il n'y a point de politesses ni de services qu'il n'ait reçus de lui, sur-tout dans le tems de sa plus haute faveur auprès de Cesar. Mais lorsqu'il vient au reproche dont il vouloit se défendre, il touche fort délicatement cet article, & se renfermant dans des réfléxions générales, il fait observer à Matius, » qu'exposé

(*a*) Ep. fam. XI. 27.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» comme il est par son rang à la vûë
» du Public, il n'est pas surprenant
» que la malignité donne quelquefois
» à sa conduite des interprétations
» moins avantageuses. J'ai toûjours
» pris soin, dit-il, de la faire consi-
» derer du côté le plus favorable. Mais
» vous, qui êtes un homme éclairé,
» vous n'ignorez pas que si César étoit
» en effet Roi, comme j'ai toûjours
» été persuadé qu'il l'étoit, il n'y a
» que deux manieres d'envisager votre
» devoir : ou celle que je fais valoir
» ordinairement, qui est de loüer vo-
» tre affection & votre fidélité pour
» un Ami mort ; ou celle que d'autres
» croyent plus nécessaire, & suivant
» laquelle le service & la liberté de la
» Patrie doivent être préférés à la vie
» d'un Ami. Je souhaite qu'on vous
» ait rapporté avec quelle chaleur je
» prens parti pour vous dans ces con-
» versations. Mais j'insiste particulié-
» rement sur deux points, que per-
» sonne ne rappelle ni plus souvent ni
» avec plus de zele & de liberté que
» moi : c'est que de tous les Amis de
» César vous avez été le plus opposé
» à la guerre civile, & le plus mo-
» déré après la victoire. Je ne connois

» personne qui n'en convienne avec » moi, &c.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Matius à Ciceron.

Il m'est bien doux (*a*) d'apprendre par votre Lettre, que vous conservez de moi l'opinion que j'ai toûjours souhaitée & dont j'ai crû pouvoir me flater. Quoique je n'en eusse pas le moindre doute, ce prix que j'y attache étoit capable de me causer de l'inquiétude. Mon cœur me rendoit témoignage que je n'ai rien fait qui puisse offenser un honnête homme, & je ne pouvois par conséquent m'imaginer qu'avec un mérite si extraordinaire vous vous fussiez prévenu sans raison contre un ancien Ami dont les sentimens n'ont jamais changé pour vous. Puisque les votres sont tels que je le désire, je veux m'expliquer sur ces accusations contre lesquelles votre bonté & votre amitié vous ont fait prendre si souvent mon parti. Je n'ignore point ce que certaines personnes ont dit de moi depuis la mort de César. On me fait un crime de la douleur que je ressens d'avoir perdu mon Ami. On prétend que le

(*a*) Ibid. 28.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

service de la Patrie doit être préferé aux devoirs de l'amitié, comme s'il étoit bien prouvé que le meurtre de César est en effet de quelque utilité pour la Patrie. Mais je ne veux point employer ici l'artifice. J'avoue que je ne suis point à ce haut dégré de sagesse. Ce n'est pas César que j'ai suivi dans nos dissensions ; c'est à mon Ami que je me suis attaché ; & quelqu'aversion que j'eusse pour le parti des armes, je n'ai pû voir marcher mon Ami sans moi. Jamais je n'ai approuvé la guerre civile. J'ai fait au contraire tous mes efforts pour l'étouffer dans sa naissance. Aussi ne m'a-t-on pas vû profiter de la victoire de mon Ami, pour avancer ma fortune ou pour augmenter mon bien. Ceux qui ont le plus abusé de cet avantage, avoient moins de part que moi à la confiance de César ; & je puis dire même que mon bien a souffert de la loi qu'il a portée, tandis que ceux qui se réjouissent aujourd'hui de sa mort, en ont tiré de meilleurs fruits. J'ai sollicité le pardon des vaincus avec autant de zele que si je l'avois demandé pour moi-même. Comment voudroit-on qu'après m'être employé pour le salut de tout le monde, je ne

regretasse

regretasse point la mort de celui qui me l'accordoit de si bonne grace ; surtout lorsque je l'ai vû périr par la cruauté des mêmes Ennemis qui s'étoient toûjours efforcés de le rendre odieux ? Mais on me fera repentir, disent-ils, d'avoir condamné leur action. Insolence inouie ! Quoi ? il sera permis aux uns de tirer gloire d'une action détestable, & les autres seront punis d'en avoir marqué du regret. Jusqu'à présent, du moins, on avoit laissé aux Esclaves le triste pouvoir de craindre, de se réjouir, de s'affliger, suivant les mouvemens de leur cœur. Aujourd'hui elle nous est ôtée par la terreur, & c'est à ceux qui se nomment les Vengeurs de la liberté que nous avons cette obligation. Mais ils peuvent s'épargner les menaces. Il n'y a point de danger ni de crainte qui puissent m'empêcher de remplir le devoir de l'humanité. J'ai toujours eu pour principe qu'une mort honnête ne doit jamais être redoutée, & qu'elle mérite quelquefois d'être cherchée. Enfin, pourquoi me font-ils un crime de souhaiter qu'ils puissent se repentir d'une action que je déteste ? Si c'en est un, j'en fais gloire. Oui, je souhaite

An. de R. 709. Cic. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

que tout l'univers regrete la mort de César.

Mais je suis membre de la societé civile, & cette qualité, disent-ils, m'oblige de m'intéresser au bien & à la sûreté de la République. Si toutes les actions de ma vie passée & mes espérances pour l'avenir ne prouvent pas, sans que je le dise, le sincere intérêt que j'y prens, je renonce à le prouver par d'inutiles argumens. Je vous supplie donc de la maniere la plus pressante, de juger de moi par les actions plutôt que par les paroles ; & si vous croyez que dans ma situation l'on soit capable de distinguer la justice & la vertu, persuadez-vous bien que je n'aurai jamais de liaison avec ceux dont je connoîtrai les pernicieux desseins. Je ne me suis point écarté de ces maximes dans ma jeunesse, quoique l'erreur soit plus pardonnable à cet âge. Puis-je les oublier dans la maturité de ma raison ? Non, je suis résolu de ne rien faire qui m'expose à de justes reproches, & si je suis capable d'offenser quelqu'un, ce n'est qu'en pleurant le cruel destin d'un Ami qui fut le plus illustre de tous les hommes. Comptez que si j'avois d'autres sentimens, je ne

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

les désavouerois pas, & que je ne voudrois pas joindre à mes fautes la honte de la dissimulation. Mais on me fait encore un crime d'avoir pris la direction des jeux que le jeune César a fait célébrer pour les victoires de son Oncle. Je répons que cet engagement n'a point de rapport aux devoirs publics. C'est un office d'amitié que j'ai crû devoir à l'honneur de mon Ami, & que je n'ai pû refuser aux instances d'un jeune homme aussi respectable qu'Octave. Je rends des assiduités à Marc-Antoine : mais ceux qui me le reprochent ne le voyent-ils pas plus souvent que moi, pour solliciter ses faveurs ? Quelle est donc cette arrogance ? Quoi, lorsque jamais César n'a prétendu gêner mes démarches ni me contraindre dans mes liaisons, ceux qui m'ont cruellement privé de ce cher Ami croiront pouvoir m'empêcher de suivre les mouvemens de mon inclination & de mon estime ? Mais je suis sans inquiétude. Ma conduite suffira toujours pour réfuter leurs fausses imputations ; & je me soucierai peu que ceux à qui la constance de mon amitié pour César me rend odieux, cherchent à se faire des Amis qui

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

leur ressemblent. Si la bonté du Ciel permettoit que mes désirs fussent remplis, je voudrois passer tranquillement le reste de mes jours dans l'Isle de Rhodes ; mais si je suis retenu à Rome par quelqu'accident, la vie que j'y menerai fera connoître que mes vœux sont toûjours pour la vertu & la justice. J'ai beaucoup d'obligation à Trebatius des assurances qu'il m'a données de votre amitié & de votre estime. C'est me faire un devoir des sentimens que j'ai toûjours eus pour vous par inclination. Prenez soin de votre santé & conservez-moi votre affection (*a*).

Antoine mettoit à profit tous les momens, & poussoit ses desseins avec autant de vigueur que d'adresse. Il s'étoit occupé dans son voyage d'Italie à rassembler les Vétérans de César dans leurs quartiers, & les ayant atta-

(*a*) Matius obtint la faveur d'Auguste, dont il joüit long-tems, & fut distingué par le titre de son ami. Cependant il paroît qu'il évita pendant toute sa vie les Emplois & les honneurs publics, & qu'il la passa dans une retraite agréable. Il s'appliqua particulierement à la culture des jardins, & à rafiner le goût & l'usage des plaisirs, ce qui étoit alors la folie de toutes les personnes riches. Ce fut lui qui trouva le premier la maniere de greffer & d'enter les fruits, & l'art de donner une forme reguliere aux arbres & aux cabinets de verdure. Il publia là-dessus plusieurs Ouvrages. *Columel. de re rust.* 12. *c.* 44. *Plin. Hist. nat.* 12, 2, 15, 14.

chés à ses intérêts par de magnifiques promesses, il en avoit déja fait avancer un Corps assez considérable du côté de Rome, pour les employer suivant le besoin de ses affaires. Ses soins n'avoient pas été moins ardens dans la Ville. Il avoit fait servir toute l'autorité de son Consulat à fortifier son pouvoir, & l'on commençoit à découvrir quelles avoient été ses vûës en portant le Sénat, sous prétexte de zele pour la paix, à confirmer les actes de César. Etant le maître non-seulement des Papiers de César, mais du Sécretaire Faberius, de la main (*a*) duquel César s'étoit toûjours servi, il avoit la commodité de forger des actes, ou d'insérer dans ceux qui existoient déja, tout ce qui lui paroissoit convenable à ses prétentions. Cette méthode lui réüssissoit si bien, qu'il vendoit sans ménagement des priviléges & des immunités, aux Villes, aux Etats, aux Princes qui les demandoient, en supposant toûjours que ces faveurs leur avoient été destinées par César, & qu'il les trouvoit toutes réglées dans ses Papiers. Les honnêtes gens n'en étoient pas moins choqués qu'allarmés ; mais

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Appian. l. 3. 529.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

en voyant toute la grandeur du mal ils se trouvoient sans force pour y remédier. Le pouvoir étoit entre les mains d'Antoine. Ils s'étoient lié les mains par leur propre Décret. Ciceron s'en plaint amérement (*a*) dans un grand nombre de Lettres, & ne balance point à déclarer que la mort est préférable à cette indignité : „ Est-ce là, dit-il, „ à quoi nous devions (*b*) nous attendre ? L'ouvrage de Brutus se réduit „ donc à le faire vivre dans sa maison „ de Lanuvium, à faire partir Trebonius par des chemins détournés pour „ se rendre dans son Gouvernement, „ & à donner plus de force aux actes, „ aux promesses, aux discours de César, qu'ils n'en ont jamais eue pendant sa vie ? Il attribue tous ces désordres à l'erreur qu'on avoit commise dès le premier jour, en négligeant de convoquer l'Assemblée du Sénat au Capitole, ce qui avoit été facile, lorsque leur Parti étoit le plus fort, & que tous ces brigands, c'est le nom qu'il

(*a*) Ep. fam. 12. 1. Ad Att. 14. 9.

(*b*) Itane vero ? hoc meus & tuus Brutus egit ut Lanuvii esset ; ut Trebonius itineribus deviis proficisceretur in Provinciam ; ut omnia facta, scripta, dicta, promissa, cogitata Cæsaris plus valerent quam si ipse viveret ? &c. *Ad Att.* 14. 10.

leur donne, étoient disperses & dans la derniere consternation. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Entre un grand nombre d'actes qu'Antoine confirma, sous prétexte d'exécuter les intentions de César, il accorda le droit de Bourgeoisie Romaine à toute la Sicile, & il rétablit le Roi Dejotarus dans la possession de ses Etats. Ciceron (*a*) s'explique là-dessus avec beaucoup d'indignation : „ Je „ crains bien, écrit-il à Atticus, que „ nous ne retirions des Ides de Mars, „ que le plaisir de nous être vengés „ d'un homme que nous avions tant „ de raisons de haïr. Tout ce que l'on „ me mande de Rome & tout ce que „ je vois ici me le fait craindre. La „ belle action ! si elle n'étoit pas de- „ meurée imparfaite ! ... Vous sçavez „ combien j'aime les Siciliens, & que „ je me suis toûjours fait un honneur „ d'être leur Patron. César leur avoit „ accordé beaucoup de graces, & je „ n'en ai pas été fâché. Quoique c'en „ fût trop que de leur donner le droit „ des Peuples du Latium, on prenoit „ patience. Mais voici le comble : „ Antoine, gagné à force d'argent, „ fait paroitre une Loi qui donne à

(*a*) Ad Att. 14. 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» tous les Siciliens le droit de Bourgeoisie, & déclare dans cette Loi » que César l'a fait passer dans l'Assemblée du Peuple, quoique de son » vivant on n'en ait jamais entendu » parler. J'en dis autant de notre Ami » Dejotarus. Il ne sçauroit avoir trop » de Royaumes; mais je voudrois bien » qu'ils ne lui vinssent point par Fulvia. Nous avons cent autres exem» ples de la même nature.

Lorsque cet Acte fut suspendu, suivant l'usage, aux murs du Capitole, entre les monumens publics de la Ville, l'imposture parut si grossiere qu'elle excita la risée & les railleries du Peuple. Personne n'ignoroit que César avoit trop haï Dejotarus pour lui accorder de si hautes faveurs, & l'on sçavoit que les Ministres de ce Prince avoient conclu le marché dans l'appartement de Fulvia, pour la somme de huit cens mille livres & sans avoir consulté Ciceron ni les autres Amis de leur Maître. Cependant le vieux Monarque avoit pris le devant, & sur la premiere nouvelle de la mort de César, il s'étoit rétabli dans ses Etats par la force. » Il sçavoit, dit Ciceron, que » la justice naturelle donne le droit de

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» rentrer, quand on le peut, dans les » biens qu'on a perdus par la violence » d'un Tyran..... Il s'est conduit en » homme de cœur (*a*), & nous nous » rendons méprisables en maintenant » des Actes dont nous haïssons l'Au- » teur. Antoine recueillit par toutes ces voyes des sommes immenses, car il devoit plus de trois millions à la mort de César ; & dans l'espace de quinze jours (*b*) il se trouva libre de toutes ses dettes.

Mais il exerça une violence qui fut beaucoup plus offençante pour toute la Ville. César avoit mis en dépôt dans le Temple d'Ops, pour les besoins extraordinaires du Gouvernement, environ cinq millions, sans compter un autre million des épargnes de Calpurnia, son Epouse. Cette somme ne pa-

(*a*) Syngraphe H. S. centies per legatos..... sine nostra, sine reliquorum hospitum Regis sententia, facta in Gynecæo; quo in loco plurimæ res venierunt & veneunt.... Rex enim ipse sua sponte, nullis commentariis Cæsaris, simul atque audivit ejus interitum, suo Marte res suas recuperavit. Sciebat homo sapiens, jus semper hoc fuisse, ut quæ Tyranni eripuissent, ea, Tyrannis interfectis, ii quibus erepta essent, recuperarent... Ille vir fuit, nos quidem contemnendi, qui auctorem odimus, acta defendimus. *Phil.* 2. 37.

(*b*) Tu autem quadringenties H. S. quod Idibus Martiis debuisti, quonam modo ante Kalendas Aprilis debere desisti ? *Phil.* 2. 37.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

roîtra pas considérable, si l'on considére la grandeur de la mine dont elle étoit tirée; c'est-à-dire, l'immense étendue de l'Empire Romain, & que de tous les hommes, César étoit le plus avide au pillage. Ciceron faisant allusion à la maniere dont ce Trésor avoit été recueilli, l'appelle „ un Trésor de „ mort & de sang, formé des dé- „ pouilles & par la ruine des sujets de „ la République, qu'on auroit rendu „ plus utile en le restituant à ceux de „ qui il venoit, pour leur faciliter le „ payement des taxes, qu'en le tenant „ renfermé dans des coffres. Antoine eut la hardiesse de s'en saisir (*a*), & le principal usage auquel il l'employa fut pour augmenter ses Troupes. Avec ce secours il se rendit assez fort pour faire la loi à tous ses Concurrens. Mais il ne fit pas un usage moins avantageux du reste de son vol. Dolabella étoit accablé de dettes. Il lui offrit de les payer, & de l'associer dans la suite à la dépouille de l'Empire, sans autre condition que de rompre avec son Beau-

(*a*) Ubi est septies millies H. S. quod in tabulis, quæ sunt ad Opis, patebat? funestæ illius quidem pecuniæ, sed tamen, si iis, quorum erat, non redderetur, quæ nos à tributis posset vindicare. *Phil.* 2. 37. *Ib.* 1. 7. *Plut. Vie d'Ant.*

Pere & d'abandonner le Parti de la République. Cette acquisition étoit pour lui d'une importance extrême. Il sentoit que l'inclination de la Ville & des Provinces étoit contre lui. Pouzzoles, une des principales Villes d'Italie, venoit de choisir Cassius & Brutus pour ses Protecteurs (*a*), & l'Empire sembloit n'attendre qu'un Chef pour s'armer en faveur de la liberté. On avoit espéré que Dolabella s'offriroit volontairement à remplir un si beau rôle ; mais séduit par l'argent d'Antoine, „ non-seulement il abandonna le Parti „ Républiquain, mais il renversa la „ République (*b*).

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Brutus, qui voyoit tous ces préparatifs avant le jour marqué pour l'Assemblée du Sénat, ouvrit enfin les yeux & se reprocha l'erreur qui l'avoit prévenu trop favorablement pour Antoine. Il comprit qu'il n'y avoit rien de bon à se promettre de lui, ni même du Corps des Sénateurs, & de concert avec Cassius il prit le parti de lui de-

(*a*) Vexavit Puteolanos, quod Cassium & Brutum Patronos adoptassent. *Phil.* 2. 41.

(*b*) Ut illum oderim quod cum Remp. me auctore defendere cœpisset, non modo deseruerit emptus pecunia, sed etiam quantum in ipso fuit, everterit. *Ad Att.* 16. 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

mander par cette Lettre quelque explication de ſes deſſeins.

Brutus & Caſſius, Préteurs, à Marc-Antoine, Conſul.

Si nous étions (*a*) moins perſuadés de votre ſincérité, & des favorables intentions que nous vous ſuppoſons pour nous, nous ne penſerions point à vous écrire. Mais diſpoſé comme vous l'êtes à notre égard, nous nous flatons que vous recevrez volontiers cette Lettre. Nous ſommes informés qu'on a déja vû à Rome un grand nombre de Vétérans, & qu'on en attend beaucoup davantage pour le premier jour de Juin. Il ſeroit indigne de nous de former des ſoupçons ou de nous abandonner à la crainte. Cependant après nous être livrés à vous de ſi bonne foi, & nous être ſéparés publiquement des Amis qui nous étoient venus joindre de toutes les grandes Villes, nous méritons que vous ne nous faſſiez pas un miſtere de vos deſſeins, ſur-tout dans une affaire qui nous intéreſſe eſſentiellement. Ne refuſez donc pas de nous apprendre quelles ſont vos intentions. Croyez-vous qu'il n'y ait rien à riſquer

(*a*) Ep. fam. XI, 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

pour notre sûreté dans cette foule de Vétérans, dont on prétend que le dessein est de relever l'Autel de César ; entreprise aussi contraire à notre sûreté qu'à notre honneur ? Il nous semble que les effets prouvent assez que nous n'avons jamais eu d'autre vûë que la paix & la liberté. Vous êtes le seul qui puisse nous tromper, parce que notre confiance repose uniquement sur vous. Cette crainte seroit contraire à l'idée que nous avons de votre vertu : mais vous êtes le seul qui puisse nous tromper. Nos Amis tremblent pour nous ; car tous persuadés qu'ils sont de votre intégrité, ils considérent qu'une multitude de Vétérans peut s'emporter à la violence avec beaucoup plus de promptitude que vous n'en sçauriez avoir pour l'arrêter. Expliquez-vous donc sur toutes ces circonstances. Il n'y auroit pas de vraisemblance à nous répondre que les Vétérans s'assemblent, parce que vous devez faire quelque proposition au Sénat en leur faveur. De qui pourroient-ils craindre de l'opposition, lorsqu'il est certain qu'ils n'en recevront pas de nous ? Au reste, on ne doit pas nous soupçonner d'avoir trop d'attachement pour la vie,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

si l'on considére qu'il ne peut nous arriver rien de funeste, sans le renversement total de la République. Adieu.

Pendant le séjour que Ciceron fit à la Campagne, où il recevoit continuellement ses Amis, & où toutes ses réfléxions sembloient consacrées aux affaires publiques, il trouva du loisir pour composer divers Ouvrages Philosophiques, qui ont passé heureusement jusqu'à nous. Le plus important est son Traité *sur la Nature des Dieux*, divisé en trois Livres, qu'il adressa à Brutus. Il y rassembla les opinions de tous les Philosophes qui avoient jamais écrit (a) sur cette matiere; & la grandeur du sujet, comme il prie ses Lecteurs de l'observer, méritoit l'attention de ceux qui vouloient apprendre ce qu'ils devoient à la Religion, à la pieté, aux cérémonies, à la foi des sermens, à la sainteté des Temples, &c. puisque tous ces points se trouvent renfermés dans la question de l'existence & de la nature des Dieux. Il composa aussi un Discou s sur la Divination, ou sur la connoissance des événemens futurs, & sur les différentes manieres dont on suppose qu'elle peut être communiquée aux

(a) De Natur. Deor. 1. 6.

hommes. Il y expose en deux Livres tout ce qu'on peut dire pour ou contre la réalité de cette science.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

La forme de ces deux ouvrages est celle du Dialogue. Il explique lui-même le dessein qu'il s'y propose : „ Carneades, dit-il, ayant écrit sur la Divination avec autant de subtilité que „ d'abondance, pour répondre aux „ Stoïciens, je veux examiner quel „ jugement l'on doit porter de sa do- „ ctrine ; & dans la crainte d'être trom- „ pé par des raisonnemens faux ou obs- „ curs je m'attacherai, comme dans „ mon Traité de la Nature des Dieux, „ à péser de part & d'autre la solidité „ des argumens & des preuves. Si l'er- „ reur est honteuse dans toutes sortes „ de questions, elle l'est beaucoup plus „ sur les choses qui appartiennent à „ la Religion ; car le danger est pres- „ qu'égal, ou de se jetter dans l'im- „ piété en les négligeant, ou de tom- „ ber dans la superstition, en les em- „ brassant (*a*) avec une soumission „ trop aveugle.

Il composa un autre Traité sur les *Avantages de la Vieillesse*, qu'il publia sous le nom de Caton ; parce qu'il en

(*a*) De Divinat. 1. 14.

An. de R. 709. C cer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

fait son principal Interlocuteur ; mais il l'adressa au plus fidéle de ses amis, à son cher Atticus, comme un secours dont ils avoient besoin tous deux à l'entrée de cette derniere scene de la vie dont ils approchoient également. „ Il „ avoit trouvé, dit-il, tant de plai- „ sir à composer cette Piéce, que non- „ seulement elle avoit (*a*) adouci les „ plaintes que l'âge auroit pû lui ar- „ racher, mais qu'elle avoit même „ la force de lui faire trouver de l'a- „ grément dans la vieillesse. Quelque tems après il fit à son ami un autre présent du même genre, & plus précieux encore par le rapport particulier qu'il avoit à la plus douce & la plus longue habitude de leur vie. Ce fut son Traité de l'Amitié. „ Quand je „ vous ai dédié, lui dit-il, mon Trai- „ té de la Vieillesse, c'étoit un Vieil- „ lard qui écrivoit à un autre Vieil- „ lard. Aujourd'hui c'est à mon ami „ que j'écris sur l'amitié (*b*), sous le

(*a*) Mihi quidem ita jucunda hujus libri confectio fuit, ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam & jucundam senectutem. *Cat.* 1.

(*b*) Digna mihi res, tum omnium cognitione, tum nostra familiaritate visa est.... sed ut tum ad senem senex de senectute, sic hoc libro ad amicum amicissimus de amicitia scripsi. . . . & cum Scævola exposuit nobis sermonem

„ nom de Lælius un des plus ſinceres „ amis du monde. Ces deux Traités ont auſſi la forme du Dialogue. Lælius, qui eſt le principal Acteur dans celui de l'Amitié ; s'entretient avec Fannius & Scévola ſes deux gendres, ſur la mort de Scipion, & prend occaſion de l'étroite liaiſon qu'il avoit eue avec lui, pour leur expliquer la nature & les avantages de la véritable amitié. Le ſujet n'étoit pas ſuppoſé. Scévola, qui vêcut fort long-tems, & qui prenoit plaiſir, comme tous les Vieillards, à raconter les hiſtoires de ſa jeuneſſe, répétoit ſouvent toutes les circonſtances de cet entretien à ſes Ecoliers, & Ciceron qui les retrouva long-tems après dans ſa mémoire, les jetta fidellement ſur le papier. Ainſi cet agréable Ouvrage, qui ne laiſſeroit pas d'être un des plus beaux reſtes de l'Antiquité, quand il paſſeroit pour fabuleux, doit faire ſur nous d'autant plus d'impreſſion, qu'étant hiſtorique, il nous repreſente les ſentimens naturels des plus grands & des plus vertueux Per-

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

Lælii de amicitia, habitum ab illo ſecum, & cum altero genero C. Fannio, &c. *De Amicit.* 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

sonnages de Rome.

Un autre fruit de la retraite de Ciceron fut son *Traité du Destin*, dont il avoit pris le sujet dans une conversation qu'il avoit eüe avec Hirtius. La scene avoit été une de ses Maisons de campagne, dont on ne connoit pas le nom, dans le voisinage de Pouzzoles, où Hirtius avoit passé avec lui quelques jours du mois de Mai. On suppose que ce fut vers le même tems qu'il acheva sa traduction du Timée, fameux Dialogue de Platon sur la nature & l'origine de l'Univers.

Mais il donnoit constamment une partie de son travail à la composition d'un autre Ouvrage qui l'occupoit depuis plusieurs années. C'étoit l'*Histoire de son tems, ou de sa propre conduite*, mêlée de réfléxions libres sur tous ceux qui avoient abusé de leur pouvoir pour l'oppression de la République. Il l'appelle son *Anecdote*. Dans ses vûes, cet ouvrage ne devoit pas être publié. Il ne l'avoit composé que pour le communiquer (*a*) à un petit nombre d'Amis, sur le modele de Theopompe, Historien fameux par la liberté de son

(*a*) Ad Att. 2. 6. *Dion. Halic. Proœm.* 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

stile. Atticus le pressoit d'y mettre la derniere main, & de le continuer jusqu'au Gouvernement de César; mais son dessein étoit de faire de cette *partie* une Histoire séparée, dans laquelle il vouloit établir qu'il est juste de tuer un Tyran. Ses Lettres sont souvent allusion à ce projet (*a*). Il écrit à Atticus: » Je n'ai point encore achevé mes » Anecdotes. Ce que vous voudriez » que j'y ajoutasse demande un volu- » me particulier. Mais croyez-moi, je » suis trop persuadé qu'il y auroit eu » moins de danger à parler contre ces » pestes de la République, pendant la » vie du Tyran, que depuis sa mort. » J'étois assez heureux, je ne sçais par » quelle raison, pour qu'il souffrît avec » une patience merveilleuse tout ce » qui venoit de moi. A présent, de » quelque côté que nous nous tour-

(*a*) Librum meum illum Ἀνέκδοτον, nondum ut volui perpolivi. Ista vero, quæ tu contexi vis, aliud quoddam separatum volumen expectant. Ego autem credas mihi velim, minore periculo existimo contra illas nefarias partes vivo Tyranno dici potuisse quam mortuo. Ille enim nescio quo pacto ferebat me quidem mirabiliter. Nunc quacumque nos commovimus, ad Cæsaris non modo acta, verum etiam cogitata revocamur. *Ad Att.* 14. 17. Sed parum intelligo quid me velis scribere. . . . . an sic ut in Tyrannum jure optimo cæsum? multa dicentur, multa scribentur à nobis, sed alio modo ac tempore. *Ibid.* 15. 3.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

„ nions, on nous donne pour loi non-„ seulement ce que César a fait, mais „ ce qu'il avoit envie de faire... Dans une autre Lettre : „ Je ne comprens „ pas ce que vous souhaitez que j'écri-„ ve. Voudriez-vous que je prouvasse „ qu'on étoit en droit de tuer le Ty-„ ran? Je parlerai & j'écrirai souvent „ là-dessus, mais ce sera d'une autre „ maniere & dans un autre tems.... Il s'étoit ouvert sur le même dessein à ses autres Amis ; car Trebonius, dans une Lettre qu'il lui écrivoit d'Athenes, après l'avoir fait souvenir de l'espérance qu'il lui avoit (a) donnée de se voir placé dans quelqu'un de ses Ecrits, ajoûte : „ Je me flate que si „ vous écrivez sur la mort de César „ vous ne me donnerez pas la derniere „ part à l'action. Dion Cassius raconte qu'il remit cette Histoire, cachetée, entre les mains de son fils, avec ordre de ne la lire & de ne la publier qu'après sa mort. Mais la suite des événemens ne lui permit plus de revoir son fils, & probablement il laissa l'ouvrage imparfait. Il s'en répandit (b) néanmoins

(a) Namque illud non dubito quin, si quid de interitu Cæsaris scribas, non patiaris me minimam partem & rei & amoris tui ferre. *Ep. fam.* 12. 16.

(b) Dio, p. 96. Ascon. in Tog. Cand.

quelques copies, dont Asconius, son Commentateur, nous a conservé divers traits.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Vers la fin de Mai, Ciceron prit le chemin de Rome, pour se trouver le premier de Juin à l'Assemblée du Sénat. Il paroît par une de ses Lettres à Atticus, qu'il étoit à Tusculum le 26 de Mai. Son commerce ne s'étoit pas relâché avec Brutus, qui lui demanda même une conférence (a) à Lanuvium; & quoique, dans les conjonctures, la prudence ne lui permît gueres de donner un nouveau sujet de jalousie à Marc-Antoine, il passa sur cette crainte pour satisfaire Brutus. Mais à mesure qu'il s'approchoit de Rome, il sentoit diminuer la résolution où il étoit venu d'y paroître & d'assister au Sénat. „ Il „ apprenoit que la Ville étoit remplie „ de Troupes, qu'Antoine en amenoit „ encore un plus grand nombre, que „ toutes ses vûës le portoient à la guer- „ re, & qu'il étoit résolu d'ôter le „ Gouvernement de la Gaule à D. Bru-

(a) Puto enim nobis Lanuvium eundum, non sine multo sermone... Bruto enim placere se à me conveniri. O rem odiosam & inexplicabilem! Puto me ergo iturum.... Antonii consilia narras turbulenta.... Sed mihi totum ejus consilium ad bellum spectare videtur, si quidem D. Bruto Provincia eripitur. *Ad Att.* 15. 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ tus, dans une Assemblée du Peuple, „ pour s'en revêtir lui-même. Hirtius lui conseilla de ne pas venir plus loin, & paroissoit (*a*) résolu de s'absenter aussi. Varron lui écrivit que les Vétérans tenoient des discours terribles contre ceux dont ils ne se croyoient pas favorisés. Græcceius l'avertit aussi de la part de Cassius qu'il devoit se tenir sur ses gardes, & qu'on parloit de quelqu'entreprise que des gens armés devoient faire à Tusculum. Toutes ces informations lui ôterent l'envie de paroître au Sénat, & le déterminerent à s'éloigner d'une Ville » où il avoit, » dit-il, brillé dans les plus grands hon» neurs, & soûtenu l'eclavage même » avec quelque dignité. La plus grande partie des Sénateurs (*b*) suivirent son

(*a*) Hirtius jam in Tusculano est ; mihique, ut absim, vehementer auctor est, & ille quidem periculi causa. Varro autem noster ad me Epistolam misit.... in qua scriptum erat, Veteranos eos qui rejiciantur, improbissime loqui ; ut magno periculo Romæ sint futuri, qui ab eorum partibus dissentire videantur. *Ibid.* 5. Græcceius ad me scripsit C. Cassium ad se scripsisse homines comparari, qui in Tusculanum armati mitterentur.... Id quidem mihi non videbatur ; sed cavendum tamen. *Ibid.* 15. 8. Mihi vero deliberatum est, ut nunc quidem est, abesse ex ea urbe, in qua non modo florui cum summa, verum etiam servivi cum aliqua dignitate. *Ibid.* 5.

(*b*) Kalendis Juniis, cum in Senatum, ut erat constitutum, venire vellemus, metu perterriti repente diffugimus. *Phil.* 2. 48.

exemple, & céderent à la crainte des violences dont tout le monde se croyoit menacé, laissant aux Consuls & à un petit nombre de leurs créatures, toute la liberté qu'ils désiroient pour faire des Décrets & des Loix.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Ce changement fit renaître à Ciceron le dessein du voyage de la Gréce, qu'il méditoit depuis long-tems, pour aller passer quelques mois avec son fils dans le sein des sciences & du repos. N'espérant plus rien des Consuls, il étoit résolu de ne rentrer à Rome que sous leurs successeurs, du moins s'il recevoit d'eux quelqu'encouragement qui fût capable de relever ses espérances. Il pria Dolabella de lui procurer une de ces Lieutenances (*a*) honoraires qui pouvoient lui faire trouver plus de commodité & d'agrément dans son voyage; & pour garder quelque ménagement avec Antoine, il lui demanda aussi la même grace. Dolabella s'empressa aussi-tôt de le nommer son Lieutenant, ce qui répondoit d'autant mieux aux désirs de Ciceron, que cette qualité ne lui imposant aucun devoir

(*a*) Etiam scripsi ad Antonium de legatione, ne si ad Dolabellam solum scripsissem, iracundus homo commoveretur. *Ad Att.* 15. 8. Sed heus tu, ... Dolabella me sibi legavit, &c. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

& n'étant limitée par aucun tems, il se trouvoit libre de suivre toutes ses inclinations. Il partit, après avoir appris de Balbus (*a*) que le Sénat devoit tenir une seconde Assemblée le cinq; que Brutus & Cassius y recevroient la commission d'acheter du bled, l'un dans l'Asie, l'autre en Sicile, pour les besoins pressans de Rome; & qu'à la fin de l'année ils auroient part avec les autres Préteurs à la distribution des Provinces. Cette conduite étoit fort remarquable. (*b*) On n'avoit jamais vû les Préteurs employés hors de Rome, où leur résidence étoit si nécessaire que dans le cours de toute l'année les Loix ne leur permettoient pas d'en être absens plus de dix jours. Mais Antoine leur fit accorder un decret de dispense, assez content de les réduire à cette misérable situation, qui les dépouilloit de leur pouvoir, & qui les condamnant à une espéce d'exil, faisoit dépendre leur sort de sa protection.

(*a*) A Balbo redditæ mihi literæ, fore Nonis Senatum, ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum & ad urbem mittendum curarent. O rem miseram! Ait eodem tempore decretum iri, ut iis & reliquis Prætoribus Provinciæ decernantur. *Ibid.* 9.

(*b*) Cur M. Brutus, te referente, legibus est solutus, si ab urbe plusquam decem dies abfuisset? *Phil.* 2, 13.

ction. C'étoient néanmoins leurs Amis mêmes qui avoient sollicité pour eux quelqu'emploi extraordinaire, pour donner une couleur à leur absence, & déguiser la confusion qu'ils avoient de vivre (*a*) dans une espéce de bannissement, tandis qu'ils étoient revêtus des premieres Magistratures de la République. Il semble que la nouvelle commission dont ils étoient chargés étoit fort au-dessous de leur dignité (*b*), & qu'Antoine n'y avoit consenti que pour leur faire un affront. Mais leurs Amis s'étoient persuadé qu'il étoit encore plus avantageux pour leur sûreté d'essuyer cette confusion, que de demeurer exposés à tous les dangers qui les menaçoient en Italie. Non-seulement leur commission les mettoit à couvert de l'insulte des Vétérans, & de toutes les craintes présentes, mais elle leur donnoit l'occasion de prendre des mesures pour l'avenir, & de se saisir de quelques Provinces où ils pouvoient s'armer pour la défense de la République. Ciceron, à leur priere, prit encore

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) App. Bell. civ. l. 4. 622. l. 3. 530.

(*b*) Frumentum imponere.... quod munus in Rep. sordidius? *Ad Att.* 15. X. Patriæ liberatores urbe carebant... quos tamen ipsi Consules, & in concionibus & in omni sermone laudabant. *Phil.* 1. 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

une fois la plume pour les recommander à Hirtius, qui lui fit cette réponse :

Hirtius à son cher Ciceron.

Vous me demandez si je suis de retour de la campagne, ou si, pendant que tout le monde est dans un si grand mouvement, je demeure dans l'inaction. J'ai été à Rome, & j'en suis revenu, car j'ai cru que je ferois mieux de n'y pas demeurer. Je vous écris sur le chemin de Tusculum, & ne croyez pas que je sois assez brave pour retourner à Rome le cinq. Je ne vois pas qu'on y ait besoin de moi, puisqu'on a distribué les Gouvernemens pour tant d'années. Je voudrois bien que vous pussiez aussi facilement empêcher Brutus & Cassius de se porter à quelque extrêmité, que vous pouvez sûrement leur répondre de moi. Vous me marquez que lorsqu'ils vous ont écrit, ils étoient déterminés à sortir de l'Italie. Où vont-ils ? Pourquoi partir ? Retenez-les, je vous prie, mon cher Ciceron. Qu'ils n'achevent pas de perdre la République, qui est déja réduite dans un état si déplorable par

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

les rapines, les incendies, & les meurtres qui arrivent tous les jours. S'ils craignent, qu'ils se mettent à couvert des insultes; mais qu'ils en demeurent-là. Pourvû qu'ils prennent de justes précautions, ils réussiront aussi-bien en suivant des conseils moderés qu'en se portant à des extrémités fâcheuses. Ce qu'ils ont à craindre est d'une nature à ne pouvoir pas durer long-tems; mais si l'on en vient à la guerre civile, c'est un mal effectif & présent. Mandez-moi, je vous prie, à Tusculum, dans quelle disposition vous les avez laissés. Adieu.

Ciceron lui répondit que Brutus & Cassius ne pensoient point à prendre les armes, & qu'il pouvoit l'en assurer. Il apprit en même-tems par une Lettre (*a*) de Balbus, que Servilie mere de Brutus étoit de retour, & qu'elle répondoit que son fils ne quitteroit pas l'Italie.

Servilie, quoique sœur de M. Caton, avoit eu des liaisons de tendresse avec César; & de toutes ses Maîtresses elle étoit après Cléopatre celle qui avoit

(*a*) Cui rescripsi nihil illos callidius cogitare, idque confirmavi. Balbus ad me... Serviliam confirmare non discessuros. *Ad Att.* 15, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

eu le plus (a) d'ascendant sur son cœur. Après la guerre civile il lui avoit donné quelques belles Terres de la confiscation des biens de Pompée, & l'on prétend qu'une seule perle qu'il acheta pour elle, lui couta soixante mille écus. Elle avoit beaucoup d'esprit & de talent pour l'intrigue, elle avoit acquis de la consideration dans le parti de César ; & Ciceron remarque qu'elle étoit actuellement (b) en possession d'une partie des biens de Pontius Aquila, un des complices de Brutus. Il regarde même comme un des plus monstrueux incidens de son siécle, que la mere du meurtrier de César joüit de la dépouille d'un des Conjurés. Cependant elle avoit tant de part aux conseils de Brutus, que Ciceron en avoit moins de penchant à s'y mêler, ou à communiquer lui-même ses sentimens à une femme pour laquelle il ne pouvoit avoir de confiance (c). » Comment puis-je entrer dans ses affaires, dit-il, lorsqu'il » se laisse conduire par les avis & par

(a) Ante alias dilexit M. Bruti matrem Serviliam, cui sexagies H. S. margaritam mercatus est. *Suet. J. Cæs.* 50.

(b) Quin etiam hoc ipso tempore multa ὑποπολικὰ : Pontii Neapolitanum à matre Tyrannoctoni possideri. *Ad Att.* 14. 21.

(c) Matris consilio cum utatur, vel etiam precibus, quid me interponam ? *Ad Att.* 15. X.

» les sollicitations de sa mere ?

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il se laissa persuader néanmoins de les aller joindre à Antium, pour assister au conseil de quelques amis d'élite, dont ils vouloient prendre le sentiment sur la commission qui regardoit les Bleds. Cette Assemblée se trouva composée de Favonius, de Servilia, de Porcia femme de Brutus, de Tertulla sa sœur, femme de Cassius, & de plusieurs autres personnes également distinguées dans les deux sexes. Brutus fut charmé de voir arriver Ciceron, & le pressa (*a*) aussi-tôt d'expliquer ce qu'il pensoit de sa situation. Ciceron lui dit ce qu'il avoit médité en chemin là-dessus, » qu'il lui con-» seilloit d'accepter cette Commission » des bleds & de partir pour l'Asie ; que » ce qu'il avoit de mieux à faire étoit » de penser à sa sûreté, & que c'étoit » le moyen de sauver la République. » J'avois déja commencé à parler, » continue Ciceron en faisant ce ré-» cit à Atticus, lorsque Cassius arriva. » Je répetai ce que j'avois déja dit. » Cassius m'interrompit d'un air ani-» mé, & comme un homme qui ne » respiroit que la guerre : Pour moi je

(*a*) Ad Att. 15. 11. 12.

An. de R. 709. Cicer 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» n'irai point en Sicile. Quoi, il faudra que je reçoive comme un bienfait ce qui n'est qu'un véritable affront ! Que ferez-vous donc, lui dis-je ? J'irai, reprit-il, en Achaïe. Et vous, Brutus, où irez-vous ? A Rome, me dit-il, si vous le jugez à propos. Moi ? nullement ; car vous n'y seriez pas en sûreté. Et si je n'y avois rien à craindre, me conseilleriez-vous d'y aller ? Je voudrois bien, lui dis-je, que vous ne sortissiez pas d'Italie, ni à present, ni après votre Préture : mais je trouve que ce seroit trop vous exposer que de venir à Rome. Je lui en expliquai les raisons, qui vous viendront sans doute à l'esprit.

» Dans la suite de la conversation, plusieurs personnes, & Cassius sur tout, se plaignirent de ce qu'on avoit manqué une si belle (*a*) occasion. Il en accusa Brutus. Je lui dis qu'il avoit raison, mais qu'il étoit inutile de rappeller le passé. Je commençai ensuite à parler de ce qu'il auroit fallu faire, & je ne dis que ce que tout le monde repete tous les

(*a*) C'étoit l'occasion de se défaire d'Antoine & de plusieurs autres en se défaisant de J. César.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» jours. Je n'ajoutai pas même que César n'étoit pas le seul dont on devoit se défaire ; mais seulement qu'il auroit fallu assembler le Sénat, profiter de l'ardeur que le Peuple témoignoit, pour l'animer encore davantage, & se rendre maîtres des affaires. Là-dessus Servilie s'écria : Je n'ai jamais rien entendu de pareil. Mais je lui fis comprendre qu'elle s'adressoit mal. Je crois que Cassius partira, car Servilie promet de faire ôter du Decret ce qui regarde cette commission des Bleds. Brutus qui avoit déclaré d'abord qu'il vouloit se rendre à Rome, a bien-tôt changé de sentiment. Je crois qu'il partira d'Antium pour l'Asie.

» Enfin je ne suis content de mon voyage que par une seule raison ; c'est que je n'aurai rien à me reprocher. Il ne convenoit pas que Brutus quittât l'Italie sans que je le visse. Je devois ce soin à notre amitié. Du reste, je ne pouvois faire un voyage plus inutile. J'ai trouvé le vaisseau brisé, ou pour mieux dire divisé en pieces. Il n'y a ni prudence ni ordre, ni raison dans tout ce qu'ils entreprennent. Aussi suis-je

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» plus déterminé que jamais à partir » au plutôt, & à me retirer dans quelque coin du monde où je n'entende » plus parler de tous les excès qui se » commettent ici.... Cette importante déliberation meritoit d'être rapportée dans toutes ses circonstances.

Octave en arrivant à Rome, avoit reçu d'Antoine un accueil fort dur & fort sombre. Loin de le traiter comme l'héritier de César, & de lui faciliter l'ouverture de la succession de son Oncle, Antoine avoit marqué du mépris pour un jeune homme sans expérience, & s'étoit montré si peu favorable à toutes ses prétentions qu'il lui avoit coupé le chemin au Tribunat (*a*), que l'inclination du Peuple sembloit lui promettre à la place de ce Cinna qui avoit perdu la vie aux funérailles de César. Il n'en fallut pas davantage pour attirer sur lui les regards du Parti Républiquain, & Ciceron parut changer d'idée sur son caractere & former de meilleures espérances, à mesure que les forces d'Antoine devinrent plus rédoutables. Il s'en expliquoit deja dans

(*a*) In locum Tribuni Plebis forte demortui, Candidatum petitorem se ostendit. Sed aversante conatibus suis M. Antonio Consule. *Suet. August.* X. *Dio*, 272. *Appian*, 506.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

ces termes (*a*) : » Je trouve qu'Octa-
» ve ne manque ni d'esprit ni de cou-
» rage, & je crois qu'il en usera
» comme nous le souhaitons avec nos
» Héros : mais son âge, le nom qu'il
» porte, le bien dont il est héritier,
» les impressions qu'on lui a données,
» tout cela demande qu'on examine
» sérieusement si l'on peut se fier à
» lui. Son Beau-pere ne le croit pas,
» mais il faut toujours le ménager,
» quand ce ne seroit que pour l'em-
» pêcher de se lier avec Antoine. J'en
» estime davantage Marcellus, s'il
» lui inspire de bons sentimens pour
» nos amis. Il a plus d'ascendant sur
» son esprit qu'Hirtius & Pansa. Enfin
» Octave me paroît d'un fort bon
» naturel, pourvû qu'on ne le gâte
» pas.

Au milieu de ces affaires, dont Ciceron se plaint que son esprit étoit fort agité, l'étude n'en faisoit pas moins sa principale occupation ; & pour se dérober aux compagnies qui venoient continuellement l'interrompre, il quitta sa maison de Bayes & se rendit à celle qu'il avoit (*b*) dans le voisinage de

(*a*) Ad Att. 15. 12.

(*b*) Nos hic φιλοσοφοῦμεν: quid enim aliud? .... magnifice explicamus .... ea-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Naples. Il y commença son *Traité des Offices*, pour l'instruction de son fils, » qu'il s'étoit proposée, dit-il, comme » le fruit de cette excursion. Il y composa aussi une Oraison sur la situation présente des affaires publiques, & l'ayant envoyée à Atticus il lui laissa la liberté de la publier ou de la supprimer à son gré. Pendant ce tems-là son Histoire sécrete n'étoit pas négligée. Il promettoit à Atticus de la finir incessamment, & de la lui envoyer, pour être serrée, dit-il, dans un cabinet.

Avant que de pouvoir quitter l'Italie, il fut rappellé à Tusculum par la nécessité de ses affaires; & pensant aussi à former son équipage (*a*), il écrivit à Dolabella pour se procurer des mulets & d'autres commodités, que le Gouvernement devoit fournir à ceux qui voyageoient avec un caractere public. En se séparant ici de son cher Atticus, ils prirent congé l'un de l'autre avec tous les témoignages de la plus parfaite amitié. Le trouble des affaires &

que Ciceroni : qua de re enim potius Pater filio? deinde alia. Quid quæris? Extabit opera peregrinationis hujus. Ego autem in Pompeianum properabam, non quod hoc loco quidquam pulchrius, sed interpellatores illic minus molesti. .. Orationem tibi misi. Ejus custodiendæ aut proferendæ arbitrium tuum, &c. *Ad Att.* 15. 13. 14.

(*a*) Ibid. 18.

l'incertitude où ils étoient de se revoir leur fit naître des réfléxions si mélancoliques, qu'elles tirerent des larmes d'Atticus aussi-tôt qu'il eut quitté son Ami. Il lui rendit compte de cet attendrissement dans sa premiere Lettre, en lui promettant de le suivre dans la Gréce (*a*), & Ciceron lui fit cette réponse : » Vous m'avez touché sensiblement en me faisant la peinture » de votre tristesse. Je suis fâché que » vous n'ayez pleuré qu'après votre » départ ; si j'avois vû tomber vos lar- » mes lorsque vous me dites adieu, » peut être m'auriez-vous fait perdre » l'envie de partir. Je suis bien-aise » que vous vous consoliez par l'espé- » rance de me rejoindre bien-tôt, & » c'est aussi cette pensée qui me sou- » tient. Vous aurez souvent de mes » nouvelles. Je vous manderai tout ce » que je sçaurai de Brutus. Je vous en- » verrai incessamment mon Traité de

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Te, ut à me discessisti, lacrymasse moleste ferebam. Quod si me præsente fecisses, consilium totius itineris fortasse mutassem. Sed illud præclare, quod te consolata est spes brevi tempore congrediendi : quæ quidem expectatio me maxime sustentat. Meæ tibi literæ non deerunt. De Bruto scribam ad te omnia. Librum tibi celeriter mittam de Gloria. Excudam aliqu'd... quod lateat in thesauris tuis. *Ibid.* 27.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P Cornel. Dolabella.

» la Gloire (*a*), & je vous prépare » un autre ouvrage que vous garderez » dans votre cabinet.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que des traits de cette nature, tirés, sur tout d'une Lettre familiere, jettent plus de jour sur le véritable caractere des grands hommes, que les témoignages les plus brillans des Actes publics ou de leurs propres Ecrits. On se figure ordinairement qu'un homme d'Etat se dépouille de tous les sentimens naturels & renonce à toutes les passions qu'il ne peut faire servir aux

(*a*) Ce Traité de la Gloire qu'il envoya bientôt à Atticus & qui fut publié en deux Livres, s'est conservé jusqu'à l'invention de l'Imprimerie, mais faute d'avoir été imprimé il s'est malheureusement perdu. Raimundus Superantius en fit present à Petrarque, qui suivant le recit qu'il en fait, le donna à un Maître d'Ecole, si pauvre, qu'il le mit en gage dans quelques mains inconnuës où il se perdit. Cependant il paroît qu'environ deux cens ans après, il étoit dans la Bibliotheque de Bernard Justiniani, parce qu'il étoit nommé dans le catalogue de ses Livres. Il les legua à un Monastére de Filles. Mais comme le Traité *de la Gloire* ne s'y est pas trouvé, on est généralement persuadé qu'Alcyonius, Médecin de ce Monastere, le déroba, & qu'après l'avoir fondu dans un de ses Ouvrages il brûla le Manuscrit. Les Critiques prétendent que c'est son Livre *de Exilio* qu'Alcyonius a fait aux dépens de Ciceron, parce qu'il y a quantité de passages qui ne sont pas bien liés avec le reste de l'Ouvrage, & qui paroissent surpasser l'esprit & le goût de l'Auteur. *Petrarch. Ep. l.* 15. 1. *Rer. Senilium Paull. Manut.*

vûës de son intérêt ou de son ambition : mais on voit ici que loin d'être insensible aux mouvemens de la tendresse & de l'amitié, Ciceron, un des plus grands hommes qui furent jamais, prenoit plaisir à nourrir dans son cœur des sentimens si doux, & qu'il les regardoit comme une faveur de la nature, qui nous a rendus capables de cette charmante consolation, dans les chagrins inévitables de la vie privée & de la vie publique. Atticus, dont la Philosophie n'étoit pas moins incompatible que l'ambition avec toutes les affections qui ne se rapportoient point à lui-même, étoit aussi fort souvent ramené par l'excellence naturelle de son caractere, à des sentimens qui blessoient ses principes. Combien de fois avoit-il reproché à Ciceron l'excès de sa tendresse pour sa fille Tullia ? Cependant à peine fut-il pere de la petite Attica, qu'il se reconnut sensible à la même foiblesse. Ciceron ne manqua point de lui rendre agréablement ses anciennes railleries. » Je suis » ravi, lui écrivoit-il, que vous soyez » si charmé de la fille que vous avez » laissée à Rome. Quoique je ne l'aye « jamais vûe, je l'aime déja de tout

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» mon cœur, & je suis persuadé qu'elle » est fort aimable. Adieu pour cette » fois à Patron & à tous vos Epicuriens (*a*)..... Dans une autre Lettre : » J'applaudis du fond du cœur » aux sentimens que vous marquez » pour votre aimable fille, & je suis » ravi que vous reconnoissiez par vous-même que la tendresse des peres pour » leurs enfans vient de la nature. » Assurément si les liens du sang ne » sont pas naturels, il n'y en a point » d'autres qui le puissent être ; ce qui » détruit absolument la societé. Les » sentimens obscenes (*b*) de Carnea-

(*a*) Filiolam jam gaudeo tibi Romæ esse jucundam, eamque, quam nunquam vidi, tamen & amo & amabilem esse certo scio. Etiam atque etiam valete, Patron, & tui condiscipuli. *Ad Att.* 5. 19. 7. 20.

(*b*) Il n'y a rien d'obscene dans cette formule, *Bene eveniat*. L'obscenité est dans la chose à laquelle Carneades l'appliquoit. Casaubon croit qu'il disoit *Τυχῃ τῃ αγαθῃ παιδοποιωμεν*, mais ce dernier mot n'a rien d'obscene. Il y a plus d'apparence qu'il se servoit du mot *συγγινεσθαι*, *coire*. Ciceron veut donc dire qu'il est honteux que Carneades se servît dans une pareille occasion de cette formule de bon Augure qu'on employoit dans les actions les plus solemnelles, comme chez les Romains, *Quod faustum felixque sit*. On pourroit encore donner un autre sens à cet endroit, car il n'est pas bien sûr qu'il s'agisse ici d'obscenité. *Spurcè* pourroit bien ne signifier ici que *fœdè*, *turpiter*, comme dans plusieurs autres endroits de Ciceron. Et alors il voudroit dire qu'il paroissoit par cette formule *Bene eveniat* que Carneades avoit pour principal objet dans toutes ses actions l'utile plutôt que l'honnête,

» des me paroiſſent encore plus inſupportables que ceux de vos Epicuriens, qui rapportant tout à eux-mêmes, croyent par conſéquent qu'on ne peut rien faire pour les autres, & qui, lorſqu'ils diſent qu'il faut faire le bien parce qu'on y trouve ſon avantage, ſans qu'il y ait en effet aucune action qui ſoit par elle-même bonne ou mauvaiſe, ne conſiderent pas que c'eſt-là le portrait d'un homme adroit & habile, mais non pas celui d'un honnête homme.

Le Peuple Romain étoit dans l'attente des Jeux & des Spectacles que Brutus, en qualité de Préteur, devoit donner le troiſieme de Juillet à l'hon-

ce qui étoit un ſentiment indigne d'un Philoſophe; qu'on devoit penſer avec les Stoïciens que la vertu ſe ſuffiſoit à elle-même, au lieu que les Academiciens, comme Carneades, joignoient enſemble les motifs de l'utile & de l'honnête. Mais les Epicuriens alloient encore plus loin. Ils regardoient la volupté comme l'unique fin, même à l'excluſion de la vertu; du moins c'étoit le ſentiment que leurs adverſaires leur attribuoient, ou les conſequences qu'ils tiroient de leurs principes. Suivant cette ſeconde interprétation, il faudroit traduire le *Bene eveniat* de Carneades par *Qu'il nous en arrive du bien*, comme ſi ç'avoit été le principal motif des actions de ce Philoſophe, qui ne commençoit jamais rien qu'avec cette eſpece de Préface de bon Augure. *Montgault, Notes ſur la 2e Lettre du 15e Livre.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

neur d'Apollon. C'étoit un usage dont rien ne pouvoit le dispenser, & ses Amis trembloient pour l'accueil que la Ville alloit faire à ce qui viendroit de lui. Il pria Ciceron par une Lettre pressante d'honorer cette Fête de sa présence ; mais Ciceron trouva sa priere absurde & fort éloignée de sa prudence ordinaire (*a*). Il lui répondit » que quand il n'auroit point été si » avancé dans son voyage, qu'il ne » pouvoit retourner avec bienséance, » il ne lui convenoit point, après » s'être dispensé jusqu'alors de paroî- » tre à Rome, moins par la crainte » des Soldats dont la Ville étoit rem- » plie que par considération pour » sa propre dignité, d'y aller tout » d'un coup pour y voir des Jeux & » des Spectacles ; & que si les Préteurs » étoient obligés par leur office de » donner ces Fêtes au Public, sans

(*a*) In quibus unum alienum summa sua prudentia, id est illud, ut spectem ludos suos. Rescripsi scilicet, primum me jam profectum, ut non integrum sit. Dein ἀτοπώτατον esse, me qui Romam omnino post hæc arma non accesserim, neque id tam periculi mei causa fecerim, quam dignitatis, subito ad ludos venire. Tali enim tempore ludos facere illi honestum est, cui necesse est : spectare mihi, ut non est necesse, sic ne honestum quidem est. Equidem illos celebrari & esse quam gratissimos mirabiliter cupio. *Ad Att.* 15. 26.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» aucun égard aux circonſtances ; il » n'étoit pas décent pour lui, dans un » tems de confuſion, d'y aſſiſter ſans » néceſſité.... Cependant il n'en ſouhaitoit pas moins ardemment que les Jeux de Brutus fuſſent bien reçus du Public, & il chargea Atticus de lui en faire une relation exacte depuis le jour de l'ouverture.

Le ſuccès ſurpaſſa beaucoup les eſpérances de leur Parti. Ils furent reçus avec l'applaudiſſement de tous les Ordres, quoique ce fût Caius, frere d'Antoine, qui fit l'office de Préſident, en qualité de Preteur déſigné. Une des Tragédies, qui étoit le *Terée* d'Accius, contenoit pluſieurs traits contre le caractere & les entrepriſes des Tyrans ; ils exciterent les plus vives acclamations du Peuple. Atticus ſatisfit Ciceron, en lui écrivant chaque jour ce qui ſe paſſoit au Théâtre & dans l'Aſſemblée. Ciceron communiquoit exactement ces relations à Brutus, qui demeuroit alors aſſez près de lui, dans une petite Iſle nommée Neſis contre le rivage de Campanie. Dans ſa réponſe à Atticus (*a*), » Vos Lettres, dit-il,

(*a*) Bruto tuæ literæ gratæ erant. Fui enim apud illum multas horas in Neſide, cum paulo ante tuas literas

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» ont fait beaucoup de plaisir à Brutus. » Peu de tems après les avoir reçues, » j'allai le voir à Nésis, où je passai » quelques heures avec lui. Il m'a paru » qu'il étoit fort content du Terée, & » qu'il avoit plus d'obligation à Accius » qu'à Antoine. Pour moi, plus ces » traits ont réussi, & plus je suis indi- » gné de voir que le Peuple Romain » ne fasse usage de ses mains que pour » de vains applaudissemens, au lieu de » s'en servir pour défendre sa liberté. » Le chagrin qu'en ont eu les Partisans » d'Antoine, pourra bien n'aboutir » qu'à leur faire lever plutôt le mas- » que & les porter à tous les excès » dont ils sont capables; mais pourvû » qu'ils soient mortifiés, il n'importe » comment.

Dans un discours qu'il fit ensuite au Sénat, il fait valoir le Jugement de la Ville comme une leçon qui peut être utile à Antoine pour lui apprendre le

accepissem. Delectari mihi *Tereo* videbatur, & habere majorem Accio quam Antonio gratiam. Mihi autem, quo l: tiora sunt, eo plus stomachi, & molestiæ est, Populum Romanum manus suas non in defendenda Repub. sed in plaudendo consumere. Mihi quidem videntur istorum animi incendi etiam ad repræsentandam improbitatem suam. Sed tamen, dummodo doleant aliquid, doleant quodlibet. *Ad Att.* 16. 2.

vrai chemin de la gloire : » Heureux » Brutus, dit-il, qui tout chassé qu'il » étoit de Rome par la violence des » Armes, résidoit dans le cœur & » dans les entrailles (a) de ses Concitoyens, & qui les voyoit empressés » à lui faire une espéce de reparation » de son absence, par des applaudissemens & des acclamations perpétuelles.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Brutus reçut néanmoins une mortification imprévûe par la négligence de ses Agens, ou par la malignité du Préteur Caius. L'Edit qui fut porté pour la proclamation des Jeux, étoit datté du mois de Juillet, c'est-à-dire du nouveau nom qu'on avoit donné à ce mois pour faire honneur à César. Il parut fort étrange que Brutus reconnût & confirmât par son Edit un Acte qui perpétuoit la gloire & le nom du Tyran. Le chagrin qu'il eut de pouvoir être soupçonné d'une condescendance indigne de lui, le troubla si vivement, que ne voyant aucun remede au pre-

(a) Quid ? Apollinarium ludorum plausus, vel testimonia potius & judicia Populi Romani parum magna videbantur ? O beatos illos, qui cum adesse ipsis propter vim armorum non licebat, aderant tamen, & in medullis Populi Romani ac visceribus hærebant ! nisi forte Accio tum plaudi & non Bruto putabatis, &c. *Phil.* 1. 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

mier Edit, il en fit publier un second pour annoncer les combats (a) de bêtes farouches, dans lequel il voulut qu'on mît pour date l'ancien nom du mois, qui étoit *Quintilis*.

Pendant le séjour que Ciceron fit dans le même canton, il passa presque tout le tems avec lui. Un jour qu'ils étoient ensemble, L. Libon leur apporta des Lettres du jeune S. Pompée, gendre de Brutus, avec un projet d'accommodement adressé aux Consuls, sur lequel il demandoit le sentiment de Ciceron & de son Beau-pere. Ciceron le trouva écrit avec beaucoup de dignité & de force, à la réserve de quelques négligences de stile ; mais il conseilla d'en changer l'adresse qui étoit seulement *aux Consuls*, & d'y ajoûter les autres Magistrats, avec le Sénat & le Peuple de Rome, dans la crainte que les Consuls ne se crussent en droit de le supprimer. Les Lettres portoient en substance » que Pompée se trouvoit » à la tête de sept Légions ; qu'au mo- » ment qu'il avoit appris la mort de

(a) Quam ille doluit de Nonis Juliis ! Mirifice est conturbatus. Itaque se scripturum aiebat, ut venationem etiam quæ postridie ludos Apollinares futura est, proscriberent III. Id. Quintiles. *Ad Att.* 16. 4.

» César il avoit emporté par escalade » la Ville de *Borea* : que la joye de » cette nouvelle avoit causé une révo- » lution surprenante en Espagne, & » que de toutes parts le Peuple étoit » accouru en foule autour de lui. Ses » propositions se réduisoient à deman- » der que ceux qui avoient le com- » mandement des Armées les congé- » diassent, mais il écrivoit particulié- » rement à Libon de ne rien conclure, » si l'on ne commençoit par lui rendre » le bien (*a*) de son pere & sa maison » de Rome, dont Marc-Antoine étoit » en possession.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

C'étoit Lepidus qui avoit engagé le jeune Pompée à faire volontairement ces ouvertures (*b*). Commandant en Espagne, où Pompée avoit eu le tems de se fortifier, il n'avoit point de penchant pour une guerre éloignée de Rome, qui lui feroit perdre de vûë le centre des affaires ; & sous le prétexte du repos public, il avoit offert à Pompée une composition honorable, dont les articles étoient, „ qu'aussi-tôt „ qu'il auroit quitté les Armes & qu'il „ se seroit retiré de la Province, il

(*a*) Ibid.
(*b*) Philip. 5. 13. 14. &c. It. Phil. 13. 4. 5. &c.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ feroit rétabli dans tous fes biens & „ dans tous fes honneurs; qu'il auroit „ le commandement de toutes les for- „ ces navales de Rome, avec la même „ autorité que fon pere. Antoine s'étoit (a) chargé lui-même de propofer ce Traité au Sénat & de l'appuyer de fon crédit. Mais pour ne pas violer les actes de César par lefquels (b) le bien de Pompée avoit été confifqué, le Sénat avoit ordonné que le Tréfor public fourniroit à Sextus Pompée la même fomme qu'Antoine en avoit payée, afin que Sextus pût la lui reftituer & que cet échange prît l'apparence d'un achat. Cette fomme étoit immenfe, quoiqu'on ne comptât point la vaiffelle, les meubles & les joyaux, qui avoient été détournés avec tant de miftere que Pompée confentit à les perdre. A ces conditions, qui furent ratifiées par

(a) App. p. 528. Dio, l. 45. 275.

(a) Salvis enim actis Cæfaris, quæ concordiæ caufa defendimus, Pompeio fua domus patebit, eamque non minoris quam Antonius emit, redimet ... Decreviftis tantam pecuniam Pompeio, quantam ex bonis patriis in prædæ diffipatione inimicus victor redegiffet; nam argentum, veftem, fupellectilem, vinum amittet æquo animo, quæ ille Helluo diffipavit. Atque illud fep ies millies, quod adolefcenti, Patres confcripti, fpopondiftis, ita defcribetur, ut videatur à vobis Cn. Pompeius filius in patrimonio fuo collocatus. *Phil.* 13. 5.

l'autorité du Sénat, Pompée quitta l'Espagne & se rendit à Marseilles. Antoine & Lepidus avoient conduit cette affaire avec beaucoup d'habileté ; car en se faisant honneur de leur modération & de leur zele pour la paix, ils avoient désarmé un Ennemi desesperé, qui s'étoit rendu assez puissant pour leur causer de l'embarras, dans un tems où d'autres interêts demandoient nécessairement leur présence à Rome, & tous leurs soins pour jetter les fondemens de leur pouvoir au centre de l'empire.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Ciceron & Atticus reçurent vers le même tems, dans le sein de leur famille, une consolation à laquelle ils furent également sensibles. Le jeune Quintus, leur Néveu, les avoit abandonnés depuis long-tems pour s'attacher à César, qui avoit fourni liberalement à son entretien. Après la mort de son Protecteur, il étoit demeuré dans le même Parti, & ses liaisons étoient si étroites avec Antoine qu'on le nommoit, suivant le témoignage d'Atticus (*a*), *son bras droit*, ou le ministre de toutes ses entreprises dans la

(*a*) Quintus filius, ut scribis, Antonii est dextella. *Ad Att.* 14. 20.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella

Ville. Mais sur quelque dégoût, dont on ne trouve pas l'explication, il s'ouvrit à ses meilleurs amis du dessein qu'il avoit de se joindre à Brutus, en protestant qu'il n'avoit point d'autre motif que son horreur pour les desseins secrets d'Antoine. Il déclara nettement (*a*) à Quintus son pere, qu'Antoine avoit voulu l'engager à se saisir des Postes les plus forts de la Ville, & à se servir de cet avantage pour le nommer Dictateur, mais que ne le trouvant pas disposé à lui rendre ce service il étoit devenu son Ennemi. Quintus, charmé de ce changement, mena son fils à Ciceron, pour lui répondre de la sincerité de son retour, & le prier d'entreprendre sa reconciliation avec Atticus. Mais Ciceron qui connoissoit la perfidie & la legereté de son Neveu fut beaucoup plus difficile à persuader que Quintus, & ne douta pas même que cette apparence de conversion ne fût un nouvel artifice pour tirer d'eux quelque som-

(*a*) Quintus Pater exultat lætitia. Scripsit enim filius se idcirco profugere ad Brutum voluisse, quod cum sibi negotium daret Antonius ut eum Dictatorem efficeret, præsidium occuparet, id recusasset; recusasse autem se, ne patris animum offenderet; ex eo sibi illum hostem. *Ad Att.* 15. 21.

me

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

me d'argent. Il ne se fit (a) pas presser néanmoins pour écrire à Atticus ; mais, il lui marquoit en même tems, par une autre Lettre, l'opinion qu'il avoit de leur Neveu.

» Je vous envoye un Exprès, lui » dit-il dans la seconde, & vous en » approuverez la raison. Notre Neveu » me promet d'être dorénavant un » Caton. Son pere & lui m'ont prié de » lui servir de caution auprès de vous, » à condition néanmoins que vous le » croiriez lorsque vous l'auriez recon- » nu par vous-même. Je lui donnerai » une Lettre où je vous dirai tout ce » qu'il voudra : mais ne vous y arrêtez » point. Je vous préviens dans celle-ci, » afin que vous ne vous imaginiez pas » que je me sois laissé persuader. Je » souhaite ardemment qu'il fasse ce » qu'il promet. Ce sera pour nous une » joye commune. Mais c'est tout ce que » je puis vous en dire. Il doit partir d'i- » ci le neuf, parce qu'il a de l'argent à » payer le quinze, & qu'on le presse

(a) Quintus filius mihi pollicetur se Catonem. Egit autem & pater & filius, ut tibi sponderem : sed ita ut tum crederes, cum ipse cognosces. Huic ego literas ipsius arbitrio dabo. Eæ ne te moverint : has scripsi in eam partem, ne me motum putares. Dii faxint ut faciat ea quæ promittit. Commune enim gaudium. Sed ego nihil dico amplius. *Ad Att.* 16, 1.

Ah. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

» fort. Vous pourrez, sur ce que je » vous écris à présent, régler ce que » vous voudrez lui répondre..... Mais ce jeune homme détruisit enfin les soupçons & les défiances de sa famille. Ciceron, après l'avoir observé pendant quelque tems, fut si persuadé de sa bonne foi, que non-seulement il le recommanda tendrement à Atticus, mais qu'il le présenta même à Brutus avec un excellent témoignage de sa fidélité & de son zele.

» Notre Neveu, écrit-il à Atticus, a » passé plusieurs jours avec moi. Il » y seroit demeuré plus long-tems si je » l'avois souhaité. Mais pendant le sé- » jour qu'il a fait ici, vous ne sçauriez » croire combien j'ai été content de ses » dispositions & de sa conduite, sur- » tout par cet endroit sur lequel il nous » a donné jusqu'à present si peu de sa- » tisfaction. La lecture de quelques- » uns de mes ouvrages que je retou- » chois alors, les fréquentes conversa- » tions que j'ai eues avec lui, & les avis » que je lui ai donnés, ont fait ce chan- » gement. Il est si grand (*a*), que nous

(*a*) Quod nisi fidem mihi fecisset, judicassemque hoc quod dico firmum fore, non fecissem id quod dicturus sum. Duxi enim mecum adolescentem ad Brutum. Sic ei probatum est quod ad te scribo, ut

» pouvons compter qu'il aura désor- An. de R. 709.
» mais tous les sentimens d'un bon Ci- Cicer. 63.
» toyen. Après qu'il me l'eut assuré d'u- Coss.
» ne maniere qui ne m'a plus laissé au- Marc. Antonius.
» cun doute, il me pria instamment de P. Cornel.
» vouloir bien lui servir de caution au- Dolabella.
» près de vous, & de vous répondre
» qu'il se rendroit digne de vous & de
» nous. Il ne demande point que vous
» le croyez d'abord, mais seulement
» que lorsqu'il vous en aura donné des
» preuves, vous lui rendiez votre esti-
» me & votre amitié. Si j'avois douté
» le moins du monde de ses sentimens,
» & que je ne les eusse pas crus bien
» affermis, je n'aurois pas fait ce que
» je vais vous dire. Je l'ai mené à Bru-
» tus, qui a été si persuadé que son re-
» tour étoit sincere, qu'il n'a pas voulu
» que je répondisse pour lui; & en le
» louant de cette disposition, il a parlé
» de vous dans les plus tendres termes
» de l'amitié. Lorsque notre jeune hom-
» me le quitta, il l'embrassa fort tendre-
» ment. Ainsi quoiqu'il semble que je
» doive vous faire compliment là-des-
» sus, plutôt que de vous parler en sa
» faveur, cependant je vous prie d'être

ipse crediderit; me sponsorem accipere noluerit; eumque laudans amicissime tui mentionem fecerit; complexus osculatusque dimiserit. *Ad Att.* 16. 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» persuadé que s'il a paru jusqu'à pré» sent dans sa conduite une légereté que » que sa jeunesse rendoit pardonnable, » il en est entiérement revenu. Croyez» moi, votre approbation & votre au» torité contribueront beaucoup à l'af» fermir dans de si bonnes résolutions.

Quintus fut fidele à ses promesses ; & pour donner un témoignage éclatant de sa sincérité, il eut la hardiesse, avant la fin de l'année, d'accuser Antoine (*a*) devant le Peuple d'avoir pillé le Temple d'Ops. Mais de quelque principe que fût venue sa conversion, elle devint funeste à son Pere & à lui-même ; & peut-être contribua-t'elle aussi à la ruine de Ciceron.

Ce voyage de la Gréce qui étoit médité depuis si long-tems, fut entrepris au milieu de l'Eté. Ciceron avoit fait préparer trois petits Vaisseaux pour le transporter avec toute sa suite. Mais sur le bruit qui se répandit qu'on voyoit arriver de tous côtés des Légions & que la Mer (*b*) n'en étoit pas moins

(*a*) Quintus scribit se ex Nonis iis quibus nos magna gessimus, ædem Opis explicaturum, idque ad populum. *Ibid.* 14.

(*b*) Legiones enim adventare dicuntur. Hæc autem navigatio habet quasdam suspiciones periculi. Itaque constituebam uti ομοπλοια. Paratiorem offendi Brutum quam audiebam. Nam Cassii classem, quæ plane bella est, non numero ultra fretum. *Ibid.* 16. 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

infestée par des Pyrates, il se figura qu'il y auroit plus de sûreté à s'embarquer avec Brutus & Cassius qui avoient rassemblé une fort bonne flotte sur la côte de Campanie. Il fit l'ouverture de ce dessein à Brutus, qui la reçut plus froidement (*a*) qu'il ne s'y étoit attendu. L'obscurité de ses affaires n'étoit pas diminuée : Brutus n'étoit certain ni de son départ, ni du tems qu'il devoit prendre pour s'éloigner. Enfin les périls du voyage, & la crainte même d'être accusé d'une espéce de desertion, n'empêcherent point Ciceron de revenir à son premier projet. Atticus excita son courage en ne cessant point de l'assurer par ses Lettres » que tout le mon-
» de approuveroit son départ, pourvû
» qu'il fût à Rome, comme il s'y étoit
» engagé, au commencement de la
» nouvelle année.

(*a*) Bruto, cum sæpe injecissem de ὁμοπλοΐα, non perinde atque ego putaram accipere visus est. *Ibid.* 5. Consilium meum quod ais quotidie magis laudari non moleste fero; expectabamque si quid ad me scriberes. Ego enim in varios sermones incidebam. Quin etiam idcirco trahebam ut quam diutissime integrum esset. *Ibid.* 2. *It. Ep. fam.* XI. 29. Scribis enim in cœlum ferri profectionem meam, sed ita si ante Kalend. Jan. redeam. Quod quidem certe enitar. *Ibid.* 6. Ea mente discessi, ut adessem Kalend. Jan. quod initium cogendi Senatus fore videbatur. *Phil.* 1. 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il suivit lentement la côte jusqu'à Rhegium, sortant chaque nuit du Vaisseau pour loger chez quelqu'Ami ou quelque Client. S'étant arrêté un jour à Velie, où Trebatius étoit né, il lui écrivit du même lieu une Lettre d'amitié, datée du 19 Juillet, pour le dissuader de vendre son patrimoine, qui étoit situé dans le plus agréable lieu du monde, & qui lui assuroit dans des tems fort orageux une retraite extrêmement commode (*a*) au milieu d'un Peuple dont il étoit tendrement aimé. Il commença dans cette Ville son Traité *des Topiques*, ou l'art de trouver des argumens sur toutes sortes de questions. C'étoit l'extrait d'un ouvrage d'Aristote, que le hazard avoit fait tomber entre les mains de Trebatius à Tusculum, & qu'il avoit marqué quelque désir de voir expliquer. Le séjour de Velie (*b*) en avoit rappellé le souvenir à Ciceron, & quoiqu'il n'eût avec lui ni les ouvrages d'Aristote ni aucun autre livre, il trouva assez de

(*a*) Ep fam. 7. 20.

(*b*) Itaque ut primum Velia navigare cœpi, institui Topica Aristotelea conscribere, ab ea ipsa urbe commonitus, amantissima tui. Eum librum tibi misi Rhegis, scriptum quam plenissime illa res scribi potuit, &c. *Ep. fam.* 7. 19.

secours dans sa mémoire pour achever son entreprise avant que d'arriver à Rhegium. Ce fut de cette Ville qu'il envoya son Traité à Trebatius, avec une Lettre datée du 27 de Juillet. En s'expliquant sur son travail, il s'accuse de quelque obscurité, qu'il rejette sur la nature d'un sujet qui demandoit autant d'attention pour le bien entendre que de peine pour le réduire en pratique. Il promet à Trebatius de lui en faciliter l'intelligence, » s'il vit assez » long-tems, dit-il, pour retourner » en Italie, & si la République subsiste » encore.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Dans la même route, ayant ouvert son Traité sur la Philosophie Académique, il remarqua que la Préface du troisiéme Livre étoit la même (*a*) qu'il avoit déja publiée à la tête de son Traité de la Gloire. C'étoit sa coutume d'avoir toûjours en réserve un grand nom-

(*a*) Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum ad te misi, at in eo prooemium id est quod in Academico tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volumen Prooemiorum : ex eo eligere soleo, cum aliquod συγγραμμα institui. Itaque jam in Tusculano, qui non meminissem me abusum isto prooemio, conjeci id in eum librum quem tibi misi. Cum autem in navi legerem Academicos, agnovi erratum meum. Itaque statim novum prooemium exaravi ; tibi misi. *Ad Att.* 16. 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

bre de Préfaces (*a*), convenables en général au sujet habituel de ses études, qu'il pouvoit appliquer, sans beaucoup de changement, à chaque ouvrage qu'il publioit. Mais il en composa aussitôt une nouvelle pour le Traité de la Gloire ; & l'envoyant à Atticus, il le pria de la substituer, dans son exemplaire, à la premiere.

De Rhegium, ou plutôt du Promontoire de Leucopetra où le vent l'avoit jetté, à quelque distance de cette Ville, il se rendit (*b*) à Syracuse le premier d'Août. Quoique la Sicile lui fût dé-

(*a*) On trouvera sans doute que cette coutume telle qu'elle est representée dans le passage précedent, a quelque chose de fort bizarre. Mais si l'on jette les yeux sur ces sortes de Pieces, on s'appercevra qu'en effet elles pouvoient souvent convenir à tout autre lieu que celui où elles se trouvent placées. Tantôt Ciceron y fait l'éloge de quelqu'un de ses amis. Tantôt il défend la Philosophie en géneral contre ceux qui l'accusoient d'y employer trop de tems. Quelquefois il represente le miserable état des affaires publiques, & il déplore la ruine de l'ancienne Constitution. D'autres fois il fait la description d'un beau jardin, ou d'une de ses Maisons, qui est la scene du dialogue. Mais il n'y a point un seul de ces morceaux qui ne soit lié si habilement avec le discours qui le suit, qu'on s'imagine qu'ils ont tous été faits pour le lieu qu'ils occupent. *Vid. Tusc. disp.* 1. *init. De Divin.* 2. 1. *De Fin.* 1. 1. *De Legib.* 2. 1.

(*b*) Kalendis Sextilibus veni Syracusas, quæ tamen urbs mihi conjunctissima plus una me nocte cupiens retinere non potuit. Veritus sum ne meus repentinus ad meos necessarios adventus, suspicionis aliquid afferret, si essem commoratus. *Phil.* 1. 3.

voïée par un attachement particulier, & qu'elle fût depuis long-tems sous sa protection, la crainte d'être soupçonné à Rome de quelque vûë qui concernât les affaires publiques, ne lui permit pas de s'y arrêter plus d'une nuit. Il remit le lendemain à la voile, dans l'espérance d'aller droit dans la Gréce; mais les vents devinrent si contraires, qu'il fut repoussé jusqu'à Leucopetra; & l'effort qu'il fit pour se remettre en Mer n'ayant point eu plus de succès, il se vit forcé de s'arrêter (*a*) dans la terre de Valerius un de ses Amis, pour attendre un tems plus favorable. Là, il reçut la visite des principaux habitans du canton, qui lui apporterent une nouvelle à laquelle il ne se feroit jamais attendu. Elle étoit arrivée tout récemment de Rome. Les affaires avoient pris tout d'un coup un tour si inesperé, qu'on ne parloit plus que d'une pacification générale. Marc-Antoine étoit entré dans des dispositions si raisonnables, qu'il renonçoit à ses

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Cum me ex Sicilia ad Leucopetram, quod est Promontorium Agri Rhegini, venti detulissent, ab eo loco conscendi ut transmitterem; nec ita multum provectus, rejectus austro sum in eum ipsum locum. *Ibid.* Ibi cum ventum expectarem, erat enim villa Valerii nostri, ut familiariter essem & libenter. *Ad Att.* 16, 7.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

prétentions sur la Gaule. Il se soumettoit à l'autorité du Sénat. Il vouloit se réconcilier avec Brutus & Cassius, qui avoient écrit à tous les Sénateurs une Lettre circulaire pour les presser de se rendre à Rome le premier de Septemb. (*a*) & non-seulement l'on regrettoit l'absence de Ciceron, mais on le blâmoit beaucoup de s'être éloigné dans les circonstances. Un détail si agréable lui fit abandonner le dessein de son voyage. Atticus le confirma dans cette résolution, en le priant par ses Lettres, & dans les termes les plus pressans, de retourner promptement à Rome.

Il retourna aussi-tôt vers l'Italie; & prenant sa route (*b*) par les mêmes lieux, il arriva à Velie le dix-septiéme jour du mois d'Août. Brutus qui n'en

(*a*) Rhegini quidam, illustres homines, eo venerunt, Roma sane recentes. Hæc afferebant: Edictum Bruti & Cassii; & fore frequentem Senatum Kal; à Bruto & Cassio litteras missas ad Consulares & Prætorios; ut adessent, rogare. Summam spem nunciabant fore ut Antonius cederet, res conveniret, nostri Romam redirent. Addebant etiam me desiderari, subaccusari, &c. *Ad Att. ibid.*

(*b*) Nam XVI. Kal. Sept. cum venissem Veliam, Brutus audivit; erat enim cum suis navibus apud Heletem fluvium citra Veliam millia passuum III. Pedibus ad me statim. Dii immortales! quam valde ille reditu, vel potius reversione mea lætatus est. Effudit illa omnia quæ tacuerat.... se autem lætari quod effugissem duas maximas vituperationes, &c. *Ad Att.* 16. 7. *Epist. fam.* 12. 25. *It. ad Brut.* 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

étoit éloigné que de trois milles avec sa flotte, n'eut pas plutôt appris son arrivée, qu'il vint le saluer. » Il lui » protesta que rien ne pouvoit lui » causer plus de joye que son retour ; » & confessant avec beaucoup de fran- » chise qu'il n'avoit jamais approuvé » son départ, il ajoûta que s'il n'avoit » point combattu ce dessein, c'étoit » par la crainte de commettre une indé- » cence en offrant des conseils à un » homme si sage & si éclairé : mais il ne pouvoit lui cacher, que son retour le sauvoit de deux reproches qui avoient jetté quelque tache sur son caractere : l'un d'avoir désesperé trop tôt de la Cause commune & de l'avoir abandonnée par une espéce de désertion ; l'autre de s'être laissé conduire (*a*)

(*a*) Il est surprenant qu'on se fût imaginé que c'étoit là le dessein de Ciceron, car il n'avoit jamais marqué de goût pour les Spectacles. On peut voir ce qu'il dit là-dessus dans la premiere Lettre du septiéme Livre des Familieres, où il felicite un de ses amis de ce qu'il avoit la liberté de demeurer à la campagne pendant ces Jeux célebres que Pompée donna lorsqu'on fit la dédicace de son Théatre. Dans la dixiéme Lettre du second Livre on voit qu'il croyoit que la bienséance ne lui permettoit pas d'aller à Antium où l'on devoit célebrer des Jeux que sa fille souhaitoit voir. » Admirez ma gra- » vité, dit-il à Atticus, je » ne veux point aller aux » Jeux d'Antium, car il » me paroît qu'il seroit » contre la bienséance que » faisant profession de fuir » tous les plaisirs, j'en » allasse chercher qui me » conviennent si peu. En-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

en Gréce par la vanité d'y voir les Jeux Olympiques. Ciceron reconnoît que cette derniere faute auroit été honteuse pour lui dans toutes sortes de tems, mais qu'elle étoit inexcusable dans la situation où il laissoit la République. Il remercie les vents de lui avoir épargné cet opprobre, & d'avoir servi, comme les bons Citoyens, à le rappeller au service de sa Patrie.

Brutus l'informa aussi de ce qui s'étoit passé au Sénat dans l'Assemblée du premier d'Août. Pison s'y étoit signalé par un discours plein de fermeté & d'honneur. Il avoit fait des propositions vigoureuses en faveur de la liberté, & personne n'avoit eu le courage de le seconder. Antoine avoit porté un Edit ; le Sénat y avoit répondu, & cette réponse plut beaucoup à Ciceron. Mais au fond quoiqu'il continuât de s'applaudir de son retour, il ne s'apperçut point qu'il fût aussi nécessaire qu'il se l'étoit d'abord imaginé, ni qu'il dût espérer de se rendre fort utile à Rome, lorsqu'il ne s'y trouvoit point un seul Sénateur qui eût osé sou-

sin on a vû plusieurs fois dans le cours de cet Ouvrage, qu'il alloit ordinairement à la campagne pendant le tems des Jeux.

tenir Pison, & que Pison ne s'étoit pas assez soutenu (a) lui-même pour reparoître le lendemain au Sénat.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Cette conférence fut la derniere que Ciceron eût jamais avec Brutus. Le Vengeur de la liberté publique quitta bien-tôt l'Italie, avec Cassius, le compagnon de sa gloire & de ses infortunes. L'usage étant qu'à la fin de leur Emploi les Préteurs succédassent au Gouvernement de quelque Province, qui leur étoit assignée ou par le sort ou par un Décret extraordinaire du Sénat, César avoit destiné à l'un la Macédoine, à l'autre la Syrie. Mais comme ces deux Provinces étoient les plus importantes de l'Empire, & qu'elles rendoient trop puissans deux hommes qu'on cherchoit à détruire, Antoine eut l'adresse de faire changer leur premiere destination & de faire nommer Brutus pour la Créte, & Cassius pour la Cyrene. Il avoit obtenu en même tems une Loi du Peuple, qui lui donnoit à lui-même la Macédoine, & la Syrie à Dolabella; après quoi il s'étoit hâté de faire partir son frere Caius, pour s'aller mettre en possession de la premiere, tandis que Dolabella courut

(a) Ad Att. ibid. Phil. 1. 4. 5. Ep. fam. 12. 25

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

s'emparer de la Syrie, pour prévenir leurs rivaux qu'ils croyoient en état de s'en mettre en possession par la force, & à qui ils en attribuoient le dessein. Cassius s'étoit acquis beaucoup de réputation dans l'Orient par ses exploits contre les Parthes, & Brutus jouissoit dans la Gréce de toute la réputation qu'il méritoit par sa vertu. Avec les espérances qu'ils formerent sur ce fondement, avec les forces qu'ils avoient déja rassemblées, & la justice d'une Cause qu'ils commençoient à se reprocher d'avoir affoiblie par leurs irrésolutions & leurs délais, ils se déterminerent enfin à s'établir dans les Provinces (*a*) que César leur avoit destinées, pour y faire l'essai de leur fortune & tenter incessamment leur entreprise. Ils en prirent tous deux le chemin, & nous aurons plus d'une fois l'occasion de les suivre dans cette nouvelle carriere.

Ciceron continua de s'approcher de Rome, où il arriva enfin le dernier jour du mois. Il y fut reçu avec tant de félicitations & de témoignages de joye, qu'arrêté à chaque pas par les com-

(*a*) Plut. Vie de Brut. Appian. 527. 533. Phil. 2. 13. 38.

plimens de ses Amis, il employa tout le jour (*a*) à se rendre des portes de la Ville à sa maison. Le Sénat s'étant assemblé le lendemain, Antoine l'invita particuliérement à s'y trouver. Il s'en excusa par une réponse civile, en rejettant son refus sur quelques indispositions qui lui restoient de son voyage. Mais le Consul reçut si mal cette excuse, que la traitant d'insulte & d'outrage, sa fureur alla jusqu'à parler ouvertement de faire abattre sa maison, s'il ne paroissoit sur le champ dans l'Assemblée. Ses Amis (*b*) arrêterent cet emportement, & lui firent comprendre que dans ses propres vûes la violence n'étoit pas de saison.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

En effet, l'intention d'Antoine étoit de faire décerner ce jour-là des honneurs extraordinaires à la mémoire de César, & d'établir par un nouveau Décret qu'il recevroit un culte Religieux comme les Divinités. Ciceron, qui n'ignoroit pas son dessein, & qui prévoyoit autant d'inutilité que de danger à le combattre, s'étoit déterminé

(*a*) Plut. Vie de Cicer.

(*b*) Cumque de via languerem, mihique displicerem, misi pro amicitia qui hoc ei diceret; at ille, vobis audientibus, cum fabris se domum meam venturum esse dixit, &c. *Phil.* 1. 5.

An. de R. 709. C.cer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

par cette raison à s'absenter du Sénat. De son côté le Consul avoit souhaité d'autant plus ardemment de l'y voir, qu'il se flatoit, ou de le rendre méprisable dans son propre Parti, s'il pouvoit le forcer par la crainte à consentir au nouveau décret, ou de le rendre odieux aux Vétérans s'il avoit assez de fermeté pour s'y opposer. Mais dans son absence le décret passa sans opposition.

Le Sénat ayant continué de s'assembler le jour suivant, Antoine prit le parti de s'absenter à son tour, & Ciceron trouva heureusement le champ libre (*a*). Ce fut dans cette Assemblée qu'il prononça la premiere de ces fameuses Harangues qui portent le nom de Philippiques, à l'imitation de celles de Demosthenes. Il s'y engagea, comme par dégrés, en exposant les motifs de son dernier voyage, ceux de son retour, & les circonstances (*b*) de sa derniere entrevûë avec Brutus : » J'ai » vû, dit il, Brutus à Velie. Vous » dirai-je avec quelle tristesse je l'ai » vû ou avec quel regret je l'ai quitté ? » Je n'ai pû penser sans confusion que » j'allois rentrer dans une Ville qu'il

(*a*) Veni postridie, ipse non venit. *Philip.* 5. 7.
(*b*) Philip. 1. 4.

» eſt forcé d'abandonner, & que j'y » ſerois en ſûreté lorſqu'il n'y peut » être ſans danger. Cependant ſa » douleur n'eſt pas auſſi vive que la » mienne. La grandeur de ſon courage » & le ſouvenir de ſon immortelle » action le ſoutiennent. Il eſt tran- » quille ſur ſon propre ſort, tandis » que ſon inquiétude eſt extrême pour » le votre. Ciceron (*a*) déclara ici qu'il étoit venu pour ſeconder Piſon; & que ſi dans les périls dont il ſe croyoit environné, le Ciel permettoit qu'il lui arrivât quelqu'accident, il vouloit que ſa Harangue fût un monument éternel de ſa fidélité pour la Patrie.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais avant que de s'expliquer ſur les affaires de la République, il ſe plaignit de la violence avec laquelle Antoine l'avoit traité la veille. Sa préſence au Sénat n'auroit rien changé à ſes diſpoſitions. Il n'auroit jamais conſenti que la République fût ſouillée par un culte ſi déteſtable, ni que l'hon-

(*a*) C'eſt ce même Piſon contre qui Ciceron a fait une ſi ſanglante invective, où il le peint des plus noires couleurs. Cela fait voir que ce n'eſt point par les harangues qu'il faut juger des hommes ni en bien ni en mal. Quoique Piſon fût Beaupere de Céſar, il demeura neutre pendant la guerre civile, & tâcha de le porter à un accommodement.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

neur des Dieux fût confondu avec celui d'un homme mort. Il les prie de pardonner au Sénat & au Peuple une soumission impie à laquelle ils avoient été forcés. Pour lui, jamais il n'auroit donné son consentement au Décret, quand il auroit été question du vieux Brutus, qui avoit le premier délivré Rome de la tyrannie des Rois, & qui se voyoit revivre après l'espace de cinq cens ans dans une race qui venoit de rendre à la Patrie le même service. Il entre de-là dans le détail des affaires présentes, sur lesquelles il déclare ses sentimens avec une noblesse & une fermeté dignes des meilleurs tems de la République, sans ménagement pour Antoine ni pour ceux qui tenoient le premier rang après lui. Il reprend, il instruit, il exhorte. Enfin, dans l'ardeur de ses sentimens, il proteste en finissant sa Harangue, qu'il croit recueillir abondament le fruit de son retour, par le témoignage public qu'il vient de donner de la constance de son zele & de son affection pour la Patrie; qu'il s'expliquera plus souvent avec la même liberté, s'il le peut, sans mettre personne en danger; & que si cette liberté lui manque, il se réservera

pour des tems plus favorables, mais moins par ménagement pour ses propres intérêts que pour ceux de la République.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Dans la suite, en parlant de cette célébre Assemblée du Sénat, il disoit, » que tous les Sénateurs s'étoient con» duits en Esclaves, & qu'il avoit agi » seul en homme libre : qu'il ne s'é» toit pas expliqué néanmoins avec » toute la liberté qui lui étoit ordi» naire ; mais qu'il y avoit parlé beau» coup (a) plus librement que le dan» ger ne sembloit le permettre. Antoine extrêmement irrité de ce discours, indiqua au dix-neuf une autre Assemblée, pour laquelle il fit encore avertir particuliérement Ciceron. Son dessein étant de lui répondre & d'entreprendre lui-même la justification de sa conduite, il employa tout l'intervalle à préparer sa Harangue, & à la répéter dans sa maison de Tibur, pour assurer sa déclamation. Les Sénateurs s'assemblerent au jour marqué, dans le Temple de la Concorde. Antoine s'y trouva des premiers avec une garde

(a) Locutus sum de Rep. minus equidem libere quam mea consuetudo, liberius tamen quam periculi minæ postulabant. *Phil.* 5. 7. In summa reliquorum servitute liber unus fui. *Epist. fam.* 12. 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

nombreuse, dans l'espérance d'y voir arriver son adversaire, qu'il s'étoit efforcé d'attirer par toutes sortes d'artifices. Mais quelque désir que Ciceron marquât de s'y rendre, ses Amis lui firent appréhender pour sa vie (*a*) & se réunirent pour l'arrêter.

La conduite & le discours d'Antoine confirmerent leurs soupçons. Il s'emporta si furieusement, que Ciceron comparant ses transports avec ceux ausquels il s'étoit déja livré en public, dit *qu'il parut vomir* (*b*) encore une fois plutôt que parler. Il produisit la Lettre qu'il avoit reçûe de Ciceron, à l'occasion du rétablissement de Sextius Clodius, dans laquelle (*c*) il étoit traité d'Ami & de bon Citoyen; comme si cette Lettre eût pû servir à le justifier, ou comme si la querelle présente fût venuë d'une autre source que ses entreprises actuelles contre la liberté publique.

Mais la principale accusation dont il

(*a*) Quo die, si per amicos mihi cupienti in Senatum venire licuisset, cædis initium fecisset à me. *Phil.* 5. 7. Meque cum elicere vellet in cædis causam, tum tentaret insidiis. *Epist. fam.* 12. 25.

(*b*) Itaque omnibus est visus, ut ad te antea scripsi, vomere suo more, non dicere. *Ibid.* 2.

(*c*) Atque etiam litteras, quas me sibi misisse diceret, recitavit, &c. *Phil.* 2. 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

le chargea, fut non-seulement d'avoir participé à la conspiration, mais d'en avoir été le premier Auteur, & d'avoir guidé tous les pas des complices. Il espéroit d'échauffer les Soldats par cette imputation, & de les porter à quelque violence. Il les avoit placés dans cette vûë aux portes du Temple, à portée d'entendre sa voix & de recevoir ses impressions. Ciceron écrivant ce détail à Cassius, lui marqua, » qu'il n'auroit » pas fait difficulté de s'attribuer quel- » que part à l'exécution, s'il avoit pû » s'en promettre à la gloire; mais que » s'il s'en étoit mêlé réellement, il » n'auroit (*a*) pas laissé l'ouvrage im- » parfait.

Il ne s'étoit pas éloigné de Rome pendant ce démêlé. Mais ne pouvant plus éviter de rompre avec Antoine, il crut que l'intérêt de sa sûreté l'obligeoit de se mettre à couvert dans la maison qu'il avoit proche de Naples. Ce fut dans cette retraite qu'il composa sa seconde Philippique. Elle ne fut pas prononcée au Sénat, comme on pourroit le conclure de sa forme.

(*a*) Nullam aliam ob causam me auctorem fuisse Cæsaris interficiendi criminatur, nisi ut in me Veterani incitentur &c. *Ep. fam.* 12, 2.... 3, 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

L'ayant finie entiérement à la campagne, il ne se proposa de la publier qu'à l'extrêmité, c'est-à-dire, lorsque l'intérêt de la République lui en feroit une loi, pour rendre le caractere d'Antoine & ses desseins plus odieux que jamais. Cette piéce est une invective des plus ameres, où la vie de ce dangereux Citoyen est représentée, avec toutes les couleurs de l'esprit & de l'éloquence, comme une scene continuelle de débauches, de factions, de violences, & de rapines. Les Anciens admiroient que dans la décadence de son âge, Ciceron y eût mis autant de chaleur & de force que dans les plus célébres productions de sa jeunesse. Mais son éloquence ne s'étoit jamais exercée sur un sujet plus intéressant. Il sçavoit que dans la supposition d'une rupture ouverte, pour laquelle sa Harangue étoit réservée, la perte d'Antoine ou celle de la République étoit infaillible ; & sa vie n'étoit plus un bien qu'il voulût ménager, s'il voyoit sa Patrie menacée d'un nouvel Esclavage.

Il envoya une copie de son Ouvrage à Brutus & à Cassius, qui lui en marquerent beaucoup de satisfaction. Ils com-

mençoient à reconnoître clairement qu'Antoine ne penſoit plus qu'à la guerre, & que leurs affaires dépériſſoient de jour en jour. En quittant l'Italie ils avoient écrit cette Lettre à l'Ennemi de la liberté :

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Brutus & Caſſius Préteurs, à Marc-Antoine, Conſul.

Nous avons lû votre Lettre qui ne dément point votre Edit. Mêmes injures, mêmes menaces ; enfin nous l'avons trouvée indigne d'un Conſul & de gens tels que nous. Songez, Antoine, que nous ne vous avons jamais offenſé. Nous n'avons pas dû nous imaginer qu'il pût vous paroître étrange que des Préteurs employaſſent la voye d'un Edit pour faire quelque demande à un Conſul (*a*) ; & ſi cette liberté vous choque, nous avons droit de nous choquer auſſi que vous ne l'accordiez pas du moins à Brutus & à Caſſius. A l'égard des Troupes qu'on nous accuſe de lever, & des autres mouvemens qu'on nous attribue, nous nous perſuadons, puiſque vous nous l'aſſurez, que

(*a*) Ces Edits étoient des eſpeces de Manifeſtes, où l'on s'exprimoit fort librement. *Ep. fam.* XI. 3.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

vous n'avez fait là-dessus aucune plainte, & nous regardons votre désaveu comme une preuve de vos bonnes intentions. Mais il nous paroît étrange que ne nous faisant point d'objections de cette nature, vous ne cessiez pas de nous reprocher la mort de César. Nous vous prions de considérer s'il est raisonnable que des Préteurs ne puissent se départir de leurs droits par un Edit, en faveur du repos public & de la liberté, sans que le Consul les menace aussi-tôt de les réprimer par la force des armes. Ne vous flatez pas néanmoins de nous effrayer par cette voye. La crainte est au-dessous de notre caractere, & ce n'est point Antoine qui doit attendre de la soumission de ceux à qui il doit la liberté. Si quelqu'autre raison étoit capable de nous donner du penchant pour une guerre civile, votre Lettre n'est pas propre à nous l'ôter. Les menaces font peu d'impression sur des cœurs libres. Mais comme vous n'ignorez pas qu'il n'est gueres possible de forcer notre volonté, peut-être ne nous menacez vous que pour faire croire au Public que nos résolutions sont l'effet de nos craintes. Nous ne voulons pas vous laisser cette espérance.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

rance. Voici nos sentimens. Nous souhaitons de vivre avec honneur dans un état libre. Nous serions fâchés d'en venir avec vous à des querelles violentes, mais la liberté nous paroît plus précieuse que votre amitié. Il vous importe donc autant qu'à nous de bien considérer ce que vous voulez entreprendre & ce que vous êtes capable de soutenir. Ne faites point attention combien César a vêcu, mais combien il a regné. Au reste nous prions les Dieux de vous inspirer des conseils qui soient également salutaires à la République & à vous-même. Si vous en suivez d'autres, nous souhaitons qu'ils vous nuisent aussi peu que votre salut pourra s'accorder avec celui de la République. Adieu.

Octave s'appercevoit de jour en jour qu'il n'avoit rien à prétendre dans la Ville contre un Consul armé de l'autoreté civile & militaire. Il avoit été vivement piqué de l'accueil qu'il en avoit reçu, & comptant peu sur la force, son ressentiment le fit recourir à l'artifice. On prétend qu'il forma un dessein contre la vie d'Antoine, & qu'il employa plusieurs Esclaves, qui furent surpris dans sa maison, le poignard à la

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

main, cherchant l'occasion de l'assassiner. D'autres assurent que cette Histoire fut une imposture d'Antoine, pour justifier la maniere dont il avoit traité Octave en le privant de l'héritage de son Oncle. Mais Ciceron remarque que toutes les personnes sensées (a) ne douterent point de la réalité du complot, & qu'elles s'accorderent à l'approuver. Et la plûpart des anciens Ecrivains en parlent comme d'un fait averé.

L'un & l'autre étoient également suspects au Sénat ; mais Antoine qui travailloit depuis si long-tems à se fortifier & qui avoit tant d'autorité sur les Troupes, à la tête desquelles il avoit combattu glorieusement dans plusieurs guerres, paroissoit le plus redoutable. Aussi toute sa confiance étoit-elle dans leur affection ; & pour se les attacher de plus en plus, il fit paroître plus de haine & d'emportement que jamais contre les Conjurés, les menaçant

(a) De quo multitudini fictum ab Antonio crimen videtur, ut in pecuniam adolescentis impetum faceret. Prudentes autem & boni viri & credunt factum & probant. *Ep. fam.* 12. 23. Insidiis M. Antonii Consulis latus petierat. *Senec. de Clem.* 1. 9. Hortantibus itaque nonnullis Percussores ei subornavit. Hæc fraude deprehensa, &c. *Sueton. August.* X. *Plut. Vie d'Ant.*

ouvertement dans ses Edits, & faisant profession d'être le vengeur de César. Il poussa ces nouveaux transports de zele jusqu'à lui élever une Statue sur la Tribune, avec cette inscription :

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

PARENTI OPTIME MERITO.

Ciceron (*a*) parlant à Cassius de cette audacieuse entreprise, lui dit, » que son Ami Antoine devenoit plus » furieux de jour en jour, & qu'il faisoit de lui & de ses complices, non-» seulement des meurtriers, mais des » parricides. Pourquoi dis-je de vous, » ajoûte-t-il ? Je dois dire de nous ; car » ce furieux prétend que j'étois le » chef de votre entreprise. Plût au » Ciel que je l'eusse été ! Il ne seroit » plus en état de nous chagriner.

Cependant Octave n'avoit pas moins d'ardeur à solliciter les Soldats de son Oncle, & son argent n'étoit pas plus épargné que ses soins pour les attirer à son service. Ses offres étant fort

(*a*) Auget tuus amicus furorem in dies ; primum in statua quam posuit in rostris inscripsit, *Parenti optime merito* : ut non modo sicarii sed etiam parricidæ judicemini. Quid dico judicemini ? judicemur potius. Vestri enim pulcherrimi facti ille furiosus me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem ! molestus non esset. *Ep. fam.* 12. 3.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

supérieures à celles d'Antoine, il réussit plus promptement qu'on ne s'y étoit attendu à former un corps régulier de Vétérans. Mais comme il n'avoit aucun caractere, & que dans un tems moins déréglé, son entreprise n'auroit pû paroître innocente, il s'efforça par ses soins & ses assiduités de gagner les Chefs du Parti Républiquain, dans l'espérance de faire approuver sa conduite au Sénat, & de se procurer peut-être le commandement de la guerre. Il pressa Ciceron par ses Lettres & par ses Amis de revenir incessamment à Rome, pour le soutenir de son autorité contre leur Ennemi commun; & croyant le prendre par l'endroit le plus sensible, il lui promettoit de se conduire uniquement par ses avis. Mais ses promesses furent aussi inutiles que ses instances. Ciceron se défioit d'un jeune homme sans expérience, qui ne lui paroissoit point capable de mesurer ses forces avec celles d'Antoine. Il ne pouvoit se persuader d'ailleurs qu'il fût disposé sincerement à servir les Conjurés; & loin d'espérer qu'il pût devenir leur Ami (*a*), il prévoyoit qu'au

(*a*) Valde tibi assentior, si multum possit Octavianus, multo firmius acta Tyranni comprobatum iri,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

moindre avantage il feroit valoir les actes de son Oncle avec de nouvelles violences, & qu'il seroit peut-être plus cruel qu'Antoine, dans la vengeance qu'il tireroit de sa mort. Des réfléxions si justes lui firent prendre le parti d'attendre à s'unir avec lui, que les besoins de la République lui en fissent une Loi; & dans la suite il n'y consentit qu'à condition qu'Octave employât ses forces, à la défense, non-seulement de la liberté, mais encore de ceux qui s'étoient généreusement sacrifiés pour la rendre à l'Etat.

On ne lui attribue rien ici qui ne soit clairement prouvé par un grand nombre de ses Lettres. „ J'ai reçu, „ écrit-il à Atticus, une Lettre d'O„ ctave, du premier de Novembre, „ par laquelle je vois que ses desseins „ n'ont pas peu d'étendue. Il s'est atta„ ché tous les Vétérans de Casilinum „ & de Calatie, ce qui n'est pas bien „ étonnant lorsqu'il leur donne par „ tête jusqu'à cinquante pistoles. Il se „ propose de faire le tour des autres „ Colonies. Ses intentions ne sont

quam in Telluris, atque id contra Brutum fore.... sed in isto Juvene, quanquam animi satis, auctoritatis parum est. *Ad Att. 16, 14.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

„ plus obscures pour personne ; il „ veut obtenir le commandement de „ la guerre contre Antoine. Ainsi, „ dans peu de jours nous serons forcés „ de prendre les armes : mais quel „ parti embrasserons-nous ? Considérez son nom, son âge. Il me demande une conférence sécrete à Capouë. Quelle enfance, de s'imaginer qu'une conférence entre lui & „ moi puisse être sécrete ? Je lui ai „ fait entendre qu'elle n'étoit ni nécessaire, ni possible. Il m'a fait dire „ par Cœcina qu'Antoine marche „ vers la Ville avec la Légion *des* „ *Alouettes* (a), qu'il exige des contributions de toutes les grosses Villes, „ & qu'il marche Enseignes déployées. „ Il me demande s'il doit se hâter

(a) Cette Legion avoit été levée par Jules César, & composée d'abord uniquement de Gaulois armés & disciplinés à la maniere Romaine. Le nom d'*Alaudæ*, ou d'Alouettes, leur venoit apparemment de la figure de cet oiseau qu'ils portoient sur leur casque, ou d'une espece de crête ou de plume, qui ornoit leur casque comme la houpe des Alouettes. *Alauda* étoit un mot emprunté de la langue Gauloise ; les Romains appelloient cet oiseau *Galerita*. Antoine pour s'assurer davantage de cette Legion, avoit établi nouvellement une troisiéme sorte de Juges qui devoient être tirés d'entre les Officiers de cette Trouppe, & qui formoient un Tribunal distingué de celui des Sénateurs & des Chevaliers. Ciceron lui en fait souvent un reproche, comme d'une infâme prostitution de la dignité de la République, *Phil.* 1. 8.

„ d'être à Rome avant lui, avec ſes
„ trois mille Vétérans, ou ſe ſaiſir
„ du poſte de Capouë pour arrêter
„ l'Ennemi, ou joindre les trois Lé-
„ gions de Macédoine qui occupent la
„ Côte ſuperieure, & qu'il ſe flate
„ d'avoir dans ſes interêts. Cœcina
„ m'aſſure que loin de ſe laiſſer gagner
„ par l'argent d'Antoine, elles lui
„ ont fait une inſulte, en l'abandon-
„ nant, tandis qu'il étoit à les haran-
„ guer. Enfin Octave veut être notre
„ Chef, & nous perſuader que nous
„ ſommes intereſſés à le ſoutenir. Je
„ lui ai conſeillé de marcher vers Ro-
„ me, parce qu'il aura vraiſemblable-
„ ment la Populace pour lui, & que
„ s'il eſt fidéle à ſes promeſſes il trou-
„ vera la même faveur dans tous les
„ honnêtes gens. O Brutus! où es-tu.
„ Quelle occaſion tu laiſſes échapper!
„ Je n'ai pas deviné tous ces évene-
„ mens, mais j'en ai toujours prévû
„ une partie. Dites-moi maintenant ſi
„ je dois aller à Rome, ou demeurer
„ ici, ou ſi je me ſauverai à Arpinum.
„ J'y ſerois plus en ſureté; mais d'au-
„ tre part je ſerois fâché de ne me
„ pas trouver à Rome ſi ma préſence
„ y étoit néceſſaire. Déterminez-moi.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ Je n'ai jamais été dans une plus gran„ de incertitude.

Dans sa Lettre suivante : „ J'ai reçû, dit-il, en un même jour deux „ Lettres d'Octave. Il me prie à present de me rendre au plutôt à Rome, „ il me dit qu'il ne veut agir que „ par l'autorité du Sénat. Je lui ai „ mandé (*a*) qu'on ne pouvoit point „ assembler le Sénat avant le premier „ de Janvier, & je crois en effet que „ cela est impossible. Octave ajoute „ qu'il veut se conduire par mes con„ seils ; en un mot il me presse, mais „ moi je ne me presse point. Je ne me „ fie point à son âge. Je doute mê„ me de ses intentions, & je ne veux „ rien entreprendre sans votre ami „ Pansa. Je crains qu'Antoine ne soit le „ plus fort. Je n'ai point envie de m'é„ loigner de la Mer, & d'un autre côté „ je crains qu'il ne se passe dans mon „ absence quelque chose dont je vou„ drois bien partager l'honneur avec „ les bons Citoyens. Varron n'approu-

(*a*) C'est que les deux Consuls, Antoine & Dolabella étoient absens ; une partie des Préteurs, du nombre des Conjurés, étoient sortis de l'Italie. Ceux qui restoient à Rome étoient dévoüés à Antoine. Il falloit donc attendre que Pansa & Hirtius, Consuls désignés, entrassent en charge.

» ve point les projets de ce jeune » homme ; mais je ne suis point de » cet avis. Il a de bonnes Troupes, il » peut se joindre avec Decimus Bru- » tus. Il agit déja en chef de Parti, il » rassemble des Soldats à Capouë & » les paye bien. Enfin je suis trompé si » nous ne touchons à la guerre.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Dans une autre : » Je reçois tous les » jours des Lettres d'Octave, qui me » prie de me mettre à la tête des af- » faires, de venir à Capouë, & de » sauver une seconde fois la Répu- » blique. Il m'assure qu'il marchera » droit à Rome. (*a*) *J'ai honte de re-* » *fuser, & je crains d'accepter.* Cepen- » dant Octave s'est conduit jusqu'à pre- » sent avec vigueur, & ne paroît pas » disposé à se relâcher. Mais ce n'est » qu'un enfant. Il s'imagine qu'on pour- » ra d'abord assembler le Sénat. Qui » osera s'y trouver ? Et quand on y » viendroit, qui aura la hardiesse de se » déclarer contre Antoine dans l'incer- » titude où sont les affaires ? Octave » pourra le premier de Janvier rassu- » rer & soutenir le Sénat ; ou peut- » être en viendra-t-on aux mains

(*a*) C'est la traduction d'un Vers d'Homere que Ciceron cite ici.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

„ auparavant. Toutes les Villes mu„ nicipales d'Italie sont merveilleu„ sement affectionnées à ce jeune „ homme.... On accourt de tous côtés „ au-devant de lui, on l'exhorte à „ soutenir son entreprise. L'auriez„ vous cru ? &c. Ses Lettres sont remplies de ces expressions, qui marquent de la défiance d'Octave, du penchant à demeurer tranquille, & la résolution presque formée de laisser démêler leurs interêts aux deux Partis, jusqu'à ce que le désordre mutuel de leurs affaires leur fît une nécessité de s'accorder.

Il paroît incroyable que dans la confusion de tant de pensées & de mouvemens, sa passion pour l'étude trouvât toujours le moyen de se satisfaire. Outre la seconde Philippique qu'il avoit déja composée, il acheva dans le même tems son *Traité des Offices*, Ouvrage qui a fait l'admiration de tous les siécles suivans, comme le plus parfait sistême de Morale naturelle, & le plus noble exemple des forces de la raison pour ouvrir à l'homme une carriere pure & innocente. Il entreprit aussi dans le même tems ses Paradoxes, qui sont une espece de Commentaire

des principaux points de la doctrine des Stoïciens, confirmé par des exemples & des caracteres. Il dédia cet Ouvrage à Brutus.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Antoine étoit parti de Rome à la fin de Septembre, pour aller au-devant de quatre Légions qui revenoient de Macédoine, & dans l'espérance de les engager à son service. Elles y avoient été envoyées par César, pour servir dans la guerre contre les Parthes. Antoine se croyoit si sûr de leur soumission, qu'il avoit déja compté de se rendre maître de la Ville avec leur secours. Mais étant arrivé à Brindes le 8 d'Octobre (*a*), il eut le chagrin d'en trouver trois obstinées à rejetter ses offres. Cet affront fit monter son ressentiment jusqu'à la rage. Il fit appeller tous les Centurions qu'il soupçonnoit d'avoir inspiré à leurs Soldats

(*a*) Ad VII. Id. Octob. Brundisium erat profectus Antonius obviam Legionibus Macedonicis III. quas sibi conciliare pecunia cogitabat, easque ad urbem adducere. *Epist. fam.* 12. 23. Quippe qui in hospitis tectis Brundisii fortissimos viros, Cives optimos, jugulari jusserit : quorum ante pedes ejus morientium sanguine os uxoris respersum esse constabat. *Phil.* 3. 2. Cum ejus promissis Legiones fortissimæ reclamassent, domum ad se venire jussit Centuriones, quos bene de Republica sentire cognoverat, eosque ante pedes suos, uxorisque suæ, quam secum gravis Imperator ad exercitum duxerat, jugulari coegit. *Phil.* 5. 8.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

du dégoût pour son service, & n'ayant point manqué de prétexte pour les faire entrer dans sa maison, il les y fit massacrer l'un après l'autre au nombre de trois cens. Cet affreux excès de vengeance passeroit pour un fait incroyable, s'il n'étoit attesté plusieurs fois par Ciceron. Les circonstances n'en sont pas moins horribles, puisqu'il assure que Fulvia, femme d'Antoine, qui prenoit plaisir avec lui à repaître ses yeux d'un si barbare spectacle, eut le visage couvert du sang de ces malheureuses victimes. Le furieux Consul retourna vers Rome par la voie d'Appius, à la tête d'une seule Légion qui avoit reconnu ses ordres, tandis que les trois autres prirent leur route au long de la Mer Adriatique, sans s'être encore déclarées pour aucun Parti.

Sa haine augmentant contre Octave & les Républiquains, il prit la résolution d'employer le reste de son Consulat à dépoüiller ses Ennemis des Gouvernemens & des Emplois militaires, pour en revêtir ses plus fidéles amis. Les Edits qu'il publia dans le même tems étoient remplis (a) de la

(a) Primum in Cæsarem ut maledicta congessit...

An. de R. 709. Cicer 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

fureur qui le possedoit. „ Il donnoit „ à Octave le nom de Spartacus, en „ lui reprochant la bassesse de sa naissance. Il accusoit Ciceron d'avoir „ inspiré à ce jeune homme toute sa „ hardiesse & tous ses projets. Il traitoit le jeune Quintus, comme un „ perfide scelerat, qui lui avoit offert „ d'assassiner son Pere & son Oncle. „ Il défendoit sous peine de mort à „ trois des Tribuns, Q. Cassius frere „ du Conjuré, Carfuletanus & Carnutius d'oser paroître dans l'Assem„ blée du Sénat. Il étoit encore dans la chaleur de cet emportement lorsqu'il convoqua le Sénat pour le 24. d'Octobre. Ses menaces furent terribles contre ceux qui se dispenseroient d'y assister. Cependant il s'absenta lui-même, & le jour suivant il indiqua par son Edit une autre Assemblée pour le vingt-huit. Mais tandis que tout le monde étoit dans l'attente

ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio. *Phil.* 3. 6. Quem in Edictis Spartacum appellat *Ibid* 8. Q. Ciceronem fratris mei filium compellat Edicto.... Ausus est scribere hunc de Patris & Patrui parricidio cogitasse. *Ibid.* 7. Quid autem attinuerit Q. Cassio.. mortem denunciare si in Senatum venisset; D. Carfuletanum è Senatu vi & mortis minis expellere; Tib. Carnutium, non Templo solum, sed aditu prohibere Capitolii. *Ibid.* 9.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

de quelque Décret extraordinaire, & surtout de celui (*a*) qu'il avoit préparé pour déclarer le jeune César ennemi de la République, il fut informé que deux des Légions qu'il avoit laissées à Brindes, avoient pris parti pour Octave, & s'étoient saisies du poste d'Albe, dans le voisinage de Rome (*b*). Cette nouvelle lui causa tant d'inquiétude qu'au lieu d'exécuter ses résolutions, il se hâta soulement de distribuer à ses amis divers Gouvernemens (*c*), qu'ils n'oserent accepter, & quittant l'habit de Consul pour se revêtir de celui de Général, il abandonna la Ville avec précipitation. Son dessein étoit de se mettre à la tête de son armée, & de se saisir de la Gaule Cisalpine qu'il s'étoit fait donner, par une prétenduë Loi du Peuple, contre l'intention du Sénat.

(*a*) Cum Senatum vocasset, adhibuissetque Consulatem, qui sua sententia C. Cæsarem hostem judicaret.... *Phil.* 5. 9. *Appian.* 5. 6.

(*b*) Postea vero quam Legio Martia ducem præstantissimum vidit, nihil egit aliud, nisi ut aliquan dio liberi essemus; quam est imitata quarta Legio. *Phil.* 5. 8. Atque ea Legio consedit Albæ, &c. *Phil.* 3. 3.

(*c*) Fugere festinans S. C. de supplicatione per discessionem fecit..... præclara tamen Senatus-Consulta eo ipso die vespertina Provinciatum teligiosa Sortitio.... L. Lentulus & P. Naso.... nullam se habere Provinciam, nullam Antonii Sortitionem fuisse judicarunt. *Phil.* 3. 9. X.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

A la premiere nouvelle de sa retraite, Ciceron quitta ses Livres & la campagne pour retourner à Rome. Il se sentoit comme invité par la voix de la République, à prendre encore une fois les rênes du Gouvernement. La carriere étoit libre. Il n'y avoit dans la Ville ni Consuls, ni Préteurs, ni Soldats. Il y arriva le neuf de Décembre, & trouvant Hirtius atteint d'une maladie dangereuse, il eut quelques conférences avec Pansa sur les affaires de la République.

Avant son retour il avoit reçu la visite d'Oppius, qui l'avoit instamment pressé de favoriser Octave & de prendre ses Troupes sous sa protection. Sa réponse avoit été qu'il ne pouvoit entrer dans cet engagement sans être bien sûr (*a*) qu'Octave désiroit sincérement l'amitié de Brutus;

(*a*) Sed, ut scribis, certissimum esse video discrimen Cascæ nostri Tribunatum: de quo quidem ipso, dixi Oppio, cum me hortaretur ut adolescentem totamque causam manumque Veteranorum complecterer, me nullo modo facere posse, ni mihi exploratum esset eum non modo non inimicum Tyrannoctonis, verum etiam amicum fore. Cum ille diceret ita futurum, Quid igitur festinamus, inquam? illi enim mea opera ante Kal. Jan. nihil opus est: nos autem ante Id. Decembris ejus voluntatem perspiciemus in Casca. Mihi valde assensus est. *Ad Att.* 16, 16.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

qu'il ne connoissoit d'ailleurs aucune occasion de lui être utile avant le premier de Janvier, & qu'avant ce terme il en auroit une de mettre ses dispositions à l'épreuve dans la promotion de Casca, qui ayant été nommé au Tribunat par J. César, devoit prendre possession de cet Emploi le dix de Décembre. Oppius ne balança point à se rendre garand des intentions d'Octave, qui dégagea effectivement sa parole en souffrant que Casca commençât tranquillement les fonctions de son office, quoiqu'il eût porté le premier coup à Jules César.

Dans l'absence des Magistrats supérieurs, les nouveaux Tribuns convoquerent (*a*) l'Assemblée du Sénat pour le dix-neuf. Ciceron avoit résolu de ne s'y trouver qu'après l'installation des nouveaux Consuls; mais ayant reçu la veille un Edit de Decimus Brutus, par

(*a*) Cum Tribuni Plebis edixissent Senatus adesset ad 13. Kal. Jan. haberentque in animo de præsidio Consulum designatorum referre, quamquam statueram in Senatum ante Kal. Jan. non venire, tamen cum eo ipso die edictum tuum propositum esset, nefas esse duxi aut ita haberi Senatum, ut de tuis divinis in Remp. meritis sileretur, quod factum esset, nisi ego venissem; aut etiam si quid de te non honorifice diceretur, me non adesse. Itaque in Senatum veni mane. Quod cum esset animadversum, frequentissimi Senatores convenerunt. *Ep. fam.* XI. 16.

lequel il défendoit à Marc-Antoine d'entrer dans fa Province, en lui déclarant qu'il employeroit la force pour la conferver fous l'obéiffance du Sénat, Ciceron fe crut obligé pour encourager Decimus autant que pour rendre fervice au Public, d'obtenir du Sénat une Déclaration en fa faveur. Il fe rendit de bonne heure à l'Affemblée ; & le bruit qui s'en répandit auffi-tôt y attira fans exception tous les Sénateurs, par la curiofité d'entendre fes fentimens fur les affaires publiques, dans une conjoncture fi importante & fi décifive.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il voyoit naître, dans le fein de l'Italie, une guerre dont le fuccès devoit decider du deftin de Rome. La Gaule étoit perdue, & fa perte entraînoit vraifemblablement celle de la République, fi D. Brutus demeuroit fans fecours contre les forces fupérieures d'Antoine. Le feul moyen de le fécourir étoit d'emploier Octave & fes Troupes. Il paroiffoit dangereux à la vérité de le revêtir d'une commiffion, qui lui alloit donner un pouvoir dont il pouvoit abufer ; mais avec des forces égales aux fiennes, il étoit à préfumer que les Confuls auroient beaucoup plus

An. de R. 709.
Cicer 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

d'autorité, & l'on pouvoit les lui associer au commandement, pour observer ses intentions & pour borner ses entreprises.

Le Sénat étant assemblé, les Tribuns exposerent les motifs qu'ils avoient eus pour le convoquer : c'étoit la nécessité d'établir une garde pour les nouveaux Consuls, & d'assurer la liberté des opinions dans les debats. Mais ils ajouterent que dans des conjonctures si pressantes, on pouvoit profiter de l'occasion, pour délibérer sur les affaires publiques. Ciceron fit l'ouverture de cette délibération. Il représenta d'abord l'extrêmité (*a*) du danger, & de quelle nécessité il étoit de ne pas perdre un moment pour repousser un Ennemi qui ne méditoit que la ruine du repos & de la liberté. Sa pernicieuse diligence auroit déja porté la confusion dans toute l'Italie, si lorsqu'on s'y attendoit le moins & sans en être sollicité, le jeune César ne s'étoit armé de tout son courage & de toute sa vertu pour exécuter en peu de jours ce qui paroissoit surpasser ses forces. A ses propres frais, & sur son seul crédit, il avoit formé une grosse Armée

(*a*) Phil. 3. 1. 2. 3.

de Vétérans, & renversé tous les projets de l'Ennemi public. On ne pouvoit douter que si Marc-Antoine eût séduit à Brindes les légions qui avoient refusé de le suivre, il n'eût rempli la Ville, à son retour, de sang & de carnage. C'étoit donc le devoir & l'intérêt du Sénat, de confirmer par ses décrets ce que César avoit entrepris, & non-seulement d'autoriser tous les services qu'il offroit de rendre à la Patrie, mais d'augmenter son pouvoir, & d'accorder aussi quelques faveurs particulieres aux deux Légions qui s'étoient déclarées pour lui contre Antoine.

A l'égard de Decimus Brutus, qui venoit de s'engager (a) par un Edit public à maintenir la Gaule dans l'obéissance du Sénat, on ne pouvoit trop louer un Citoyen né pour le bien de la République, digne imitateur de ses ancêtres, & supérieur même aux plus grands hommes de sa race; car le premier Brutus avoit délivré Rome d'un Roi orgueilleux, mais Decimus travailloit à la défendre contre un Concitoyen beaucoup plus méprisable & plus furieux. Tarquin, lorsqu'il avoit été chassé de Rome, faisoit

(a) Ibid. 4. 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

actuellement la guerre pour la gloire & l'intérêt du Peuple Romain, au lieu qu'Antoine étoit armé contre la Patrie. Il étoit donc néceſſaire de confirmer par l'autorité publique ce que Decimus Brutus avoit fait par le ſeul mouvement de ſon zele, pour conſerver au Sénat une Province auſſi importante que la Gaule, la fleur de l'Italie & le boulevard de l'Empire.

Ciceron s'étant enſuite étendu avec beaucoup de chaleur ſur le caractere d'Antoine (a), par l'énumération de ſes cruautés & de toutes ſes violences, exhorta le Sénat dans les termes les plus vifs & les plus preſſans, à ſoutenir la République avec courage, ou à périr glorieuſement dans une ſi noble entrepriſe. Le tems fatal étoit arrivé; il falloit redevenir libres, ou ſe condamner pour jamais à l'eſclavage. Si Rome devoit périr, ne ſeroit-il pas honteux pour des Sénateurs Romains, c'eſt-à-dire, pour les Gouverneurs du monde, de ne pas tomber avec autant de courage qu'on en voyoit tous les jours à de ſimples Gladiateurs; & ne valoit-il pas mieux mourir glorieuſement que de vivre dans l'opprobre? Il

(a) Ibid. 14.

leur remit devant les yeux tous les avantages qui leur restoient encore & qui devoient soutenir leurs espérances & leur fermeté ; le zele du Peuple Romain pour leur cause ; la vigilance du jeune César à garder la Ville ; celle de Decimus dans la Gaule ; la prudence, la vertu, & l'admirable union des deux nouveaux Consuls, qui depuis plusieurs mois ne s'étoient occupés que de la tranquillité publique ; & ses propres soins, l'attention infatigable qu'il leur promettoit d'apporter jour & nuit à leur sûreté. La conclusion qu'il tira de ce discours, & dont il forma son opinion, fut „ que les deux nouveaux „ Consuls C. Pansa & A. Hirtius devoient être chargés de la sûreté du „ Sénat, dans l'Assemblée du premier „ de Janvier ; que Decimus Brutus „ ayant rendu le plus important servi- „ ce à la République, on devoit dé- „ cerner des remercimens & des élo- „ ges publics, à lui, à son Armée, aux „ Villes & aux Colonies de sa Pro- „ vince ; qu'on devoit recommander „ instamment à Decimus Brutus, à „ L. Plancus, qui commandoit dans „ la Gaule Citérieure, & à tous les

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

„ autres Proconsuls, d'entretenir la „ soumission dans leurs Provinces, jusqu'à ce que le Sénat leur eût nommé „ des Successeurs, que le courage & „ la conduite du jeune César ayant „ sauvé la République & continuant „ de la défendre avec l'assistance des „ Vétérans qui l'avoient suivi, le Sénat prendroit un soin particulier de „ leur rendre les honneurs & les remercimens qui étoient dûs à leurs „ éminens services; qu'on auroit les „ mêmes égards pour les deux braves „ Légions, qui sous la conduite d'Egnatuleius, ce digne Questeur & cet „ excellent Citoyen, s'étoient declarées volontairement pour la liberté „ du Peuple & pour l'autorité du Sénat: enfin que les nouveaux Consuls „ en prenant possession de leur dignité, feroient leur premier devoir „ d'exécuter toutes ces résolutions. L'Assemblée y souscrivit d'une seule voix, & le Décret fut dressé aussi-tôt dans la meilleure forme.

Du Sénat, Ciceron passa directement au Forum. Là, dans un discours qui fut écouté avec une merveilleuse attention, il rendit compte au Peuple

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de ce qui s'étoit passé au Sénat. Dans son Exorde, il exprime la joye qu'il ressent de voir autour de lui un concours plus nombreux qu'il ne se souvient de l'avoir jamais vû ; & cette ardeur à l'entendre lui paroît tout à la fois un témoignage certain de leur bonne intention, & un présage si favorable du succès de ses vœux, qu'il sent redoubler à cette vûë son courage & ses espérances. Il répete ensuite, avec quelque changement dans les termes, l'éloge qu'il avoit fait au Sénat de la conduite d'Octave & de Decimus Brutus, & les invectives ausquelles il s'étoit emporté contre Antoine. Il ajoûte (*a*) que la race des Brutus, avoit été donnée à Rome par une bonté spéciale des Dieux, pour défendre & sauver perpétuellement la Patrie : que si Marc-Antoine n'est pas déclaré l'Ennemi public par les termes exprès du Sénat, il l'est réellement par sa conduite & par le sens du nouveau Décret ; qu'il ne doit plus être regardé d'un autre œil, & que loin de lui accorder plus long-tems le nom de Consul, il faut le traiter comme un Ennemi cruel,

(*a*) Phil. 4. 4. &c.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella

dont il n'y a plus de paix ni de composition à espérer, qui en veut moins à leur liberté qu'à leur sang, & qui n'a point de passe-tems plus agréable que de voir égorger des Citoyens à ses yeux : que les Dieux néanmoins sembloient annoncer assez visiblement sa ruine, puisqu'une union si constante de tous les Ordres de l'Etat contre lui, ne pouvoit être attribuée qu'à l'influence divine.

Ces deux Philippiques, qui sont la troisiéme & la quatriéme dans toutes les éditions de ses ouvrages, furent reçues du Sénat & du Peuple avec des applaudissemens extraordinaires. En rappellant dans la suite au Peuple le souvenir (*a*) de ce glorieux jour, il déclara „ que s'il avoit dû perdre la „ vie en sortant de la Tribune, il au„ roit cru qu'il ne manquoit rien au „ fruit qu'il venoit d'en recueillir, „ après avoir entendu crier au Peuple, „ d'un consentement & d'une voix „ unanime, Ciceron a sauvé encore

(*a*) Quo quidem tempore, etiam si ille dies vitæ finem mihi allaturus esset, satis magnum cœperam fructum cum vos universi una mente ac voce iterum à me conservatam esse Rempublicam conclamastis. *Phil.* 6. 1.

„ une

„ une fois la République. Comme il avoit rompu trop ouvertement avec Antoine pour conserver l'espérance de se réconcilier jamais avec lui, ce fut apparemment dans cette occasion qu'il publia sa seconde Philippique, dont il n'avoit accordé la communication jusqu'alors qu'à un petit nombre d'Amis.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Le reste de cette tumulteuse année fut employé à lever des Troupes pour la garde des nouveaux Consuls & pour la défense de l'Etat. On pressa les préparatifs de la guerre avec d'autant plus d'ardeur & de diligence, qu'on fut bien-tôt informé qu'Antoine avoit formé le siége de Modene, où D. Brutus, qui ne se trouvoit point assez fort pour tenir la campagne, avoit pris le parti de se renfermer. Quoique cette Ville fût la meilleure de sa Province, le jeune César, sans attendre l'ordre du Sénat, mais par le conseil de Ciceron dont il prenoit continuellement les avis, sortit de Rome à la tête de ses Troupes, & marcha sur les traces d'Antoine. Il n'étoit pas lui-même en état de le combattre ; mais il espéroit qu'en l'observant de près il trouveroit

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella

l'occasion de lui causer quelqu'embarras, & que cette diversion encourageroit Decimus à se défendre avec assez de vigueur, pour donner le tems aux nouveaux Consuls de marcher à son secours avec leur grande Armée.

Fin du troisiéme Tome.

